

David Potter
 Inventaire des lettres missives de François I^{er}
 [Introduction]
<https://cour-de-france.fr/article7051.html>

Les lettres missives de François I^{er}, éditées par David Potter

Avertissement

Ce projet trouve son origine dans deux développements scientifiques : (i) la vente en 2013 des remarquables papiers de Jean de Selve¹, grand serviteur de l'état au premier XVI^e siècle, vice-chancelier de Milan puis président du Parlement de Paris, archives qui ont suscité mon intérêt en réveillant un désir éprouvé dès le début de ma carrière académique, celui de faire pour François I^{er} ce qui a été fait il y a un siècle pour Henry VIII d'Angleterre : publier la plupart de ses lettres ; et (ii) un article que j'ai écrit en 2015 pour la revue britannique *French History*, dans le cadre de la célébration du 500^e anniversaire de l'avènement du roi². Une conférence à Tours en 2015 consacrée à « François I^{er} : roi de guerre, roi de paix » fut l'occasion de donner une étude complémentaire à cet article, que j'ai publiée chez Academia³. L'éminent historien et biographe du roi, feu Robert Knecht, m'a encouragé dans ce projet. Cette publication lui rend hommage.

Un grand nombre d'amis et de collègues ont contribué à mes recherches. J'ai une dette toute particulière envers Marcello Simonetta, historien distingué des Médicis qui, au cours de ses années en France, m'a incité à transformer mon intérêt pour les lettres de François I^{er} en un véritable projet et à passer progressivement d'un simple inventaire à une vraie édition. Il m'a apporté un secours précieux, en localisant ou en photographiant des documents et, tout

¹ *Archives historiques de Jean de Selve*, Thierry de Maigret, Thierry Bodin, *Lettres, manuscrits et autographes, Vente aux enchères publiques Hôtel Drouot Richelieu Mercredi 15 Mai 2013*.

² David Potter, «The Lettres of Francis I: culture, stye of rule and the written word» *French History* 29, iv (2015), p.445-468. Et aussi une version amplifiée: «The Correspondence of a Renaissance Monarch: Lettres in Francis I's style of rule (1515-1547)», *ПроблемЫ Социальной Истрии и Культуры Средних Вредов и Раннего Нового Времени* (Studies in medieval and Early Modern Social History and Culture, Saint Petersburg), 12 (2015), p.351-72.

³ David Potter, «Faire la guerre ou faire la paix ? Le roi, ses conseillers et les décisions stratégiques en France sous François Ier d'après la correspondance du roi.», https://www.academia.edu/99636403/Faire_la_guerre_ou_faire_la_paix_Le_roi_ses_conseillers_et_les_d%C3%A9cisions_strat%C3%A9giques_en_France_sous_Fran%C3%A7ois_Ier_dapr%C3%A8s_la_correspondance_du_roi

simplement, en m'adressant ses encouragements. Thierry Rentet, historien d'Anne de Montmorency, m'a directement aidé en transcrivant quelques-unes des très longues lettres adressées au grand maître en 1530, alors même que j'étais accablé par le travail de transcription. Je lui dois beaucoup. Un certain nombre de jeunes chercheurs m'ont également prêté main-forte en me partageant les résultats de leurs recherches dans les archives européennes : Maxim Hofmann, qui a généreusement mis à ma disposition ses recherches approfondies et fascinantes sur les archives des Habsbourg ; Jean Senié, historien du cardinal Ippolito d'Este et fin connaisseur des archives italiennes ; Antoine Rivault, historien des règnes de François I^{er} et d'Henri II ainsi qu'Elisabeth Sosson, historienne de la famille Chabot. Parmi les collègues qui m'ont aidé figurent également Jan Pendergrass, Olivier Poncet, Loris Petris, Nicolas Le Roux, Laurent Vissière, Christian Leduc, Vladimir Shishkin. Si j'ai omis des noms par inadvertance, je ne peux que m'en excuser. Pauline van Thienen de l'École des Chartes a lu le texte de l'Introduction soigneusement et a amélioré mon Français,

Enfin, je dois souligner qu'un tel projet n'aurait pas été possible sans le développement de nouveaux outils de recherche, en particulier *Gallica* de la Bibliothèque nationale de France, la *Salle des inventaires virtuelle* (désormais *Salle de lecture virtuelle*) des Archives nationales, les *State Papers on line* des *National Archives* britanniques (Kew) ainsi que la mise en ligne des documents du fonds *Mediceo avanti il Principato* par l'*Archivio di Stato* de Florence. De nombreuses archives départementales et municipales en France ont également partagé en ligne les richesses de leurs collections, en particulier les registres de délibérations. Je dois enfin remercier les archivistes des nombreuses archives européennes, en Allemagne et en Suisse notamment, qui m'ont fourni des photographies numérisées. Sans ces ressources, je n'aurais même pas pu songer à conduire ce projet.

Canterbury, décembre 2024

Introduction.

Table

La portée du projet	5
Les principales catégories de lettres : définitions	13
Les fonds d'archives	18
Les sources	18
A. Les papiers des principaux conseillers du roi	21
B. Les grands corps de l'état	24
C. La correspondance diplomatique avec les ambassadeurs	25
D. L'administration provinciale	28
E. Les « bonnes villes »	29
F. Le clergé	32
G. La correspondance du roi avec les autres princes et pouvoirs extérieurs	32
Lire, rédiger, répondre	43
Rédiger : la plume du roi	43
Rédiger : les problèmes de date	54
Le personnel du secrétariat	55
La rédaction des lettres	67
Le contexte de rédaction : écrire et mener vie de cour	70
« Faire signer au Roy »	80
Le style des lettres du roi	89
Les lettres expriment-elles la pensée du roi ? Un exemple : la guerre et la paix	92

Un autoportrait épistolaire du roi, ou François I^{er} au miroir de ses lettres : la santé, le plaisir et le deuil	143
Envoyer	109
Au rythme des postes	109
Note technique	122
Abréviations	122
Les archives	122
Les sources imprimées	127
Annexes :	135
Table 1 : Un cas particulier : les lettres de François Ier à Jean de Selve	135
Table2 : Lettres en Angleterre à Henry VIII et ses serviteurs, 1515-1547	142
Table 3 : Lettres entièrement autographes de François Ier aux souverains et princes de la maison d'Autriche	147
Table 4 : Les lettres apportées par les chevaucheurs de l'écurie, 1517-1518 8	156

La portée du projet

Si le grand public sait quelque chose des lettres de François I^{er}, c'est que peu après la bataille de Pavie, il adressa à sa mère une missive mémorable : « de toutes choses ne m'est demeuré que l'honneur et la vie qui est saine / sauve ». Il s'agit d'un exemple capital, à partir duquel l'on peut commencer l'analyse de ses écrits, car cette lettre est à la fois très connue, certainement écrite de sa propre main, l'original n'a pas survécu et elle a été largement copiée dès l'époque de sa rédaction⁴. En 1954, un historien a suggéré à propos de l'absence de publication des lettres du souverain, que « c'est une lacune qu'il est souhaitable de voir combler rapidement, car ces lettres représentent une source essentielle » pour la période⁵. Ces dernières années ont été marquées par le retour à un examen scientifique du rôle de l'échange épistolaire⁶. Des recherches ont commencé à éclairer l'écriture épistolaire en France et son lien avec le pouvoir politique à l'époque médiévale et au XVI^e siècle⁷. Chloé Pardanaud, autrice

⁴ Imprimée dans A. Champollion-Figeac, *Captivité du roi François Ier*, Paris, Collection de documents inédits, 1847, 129-30 (« on ignore où se trouve aujourd'hui l'original ») ; le texte le plus connu est celui du *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. V.-L. Bourrilly (Paris, 1910), 199 et aussi dans le *Livre de raison de Me Nicolas Versoris*, éd. G. Fagniez, Paris, 1885, p. 68-9 ; pour l'exemplaire de Granvelle : B[ibliothèque] M[unicipale] Besançon, Papiers de Granvelle, vol. I, fo.85 (« Madame pour vous annoncer comme se porte le ressort de mon infortune, de toutes choses ne m'est demeuré que l'honneur et la vie sauve»). Le serviteur du roi Jean de Selve en détenait également un exemplaire dans ses papiers, qui est peut-être le plus fiable (« la vie qui est sayne.»). La copie qui se trouve dans le journal parisien (BnF, fr.17527, fo.5v), qui est decrite, «escrite de sa main propre», certainement se lit «saine» plutôt que «sauve».

⁵ M. Garand-Zobel, 'Lettres échangées entre François Ier et ses ambassadeurs à Londres (août-octobre 1518)', *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 112 (1954), 104.

⁶ Pour le problématique médiéval en général : *Épistolaire politique - Tome I, Gouverner par les lettres* Bruno Dumézil, Laurent Vissière, Paris, Sorbonne, 2014 ; Id, *Épistolaire politique - Tome II ; Authentiques et Autographes* Paris, Sorbonne, 2016 ; *Épistolaire politique III. Art de la lettre et lettre d'art*, éd. B. Dumézil, P. Cammarosano, S. Gioanni, L.Vissière, Trieste-Rome, 2016. «Lettres et réseaux au Moyen Âge. Épistolaire politique IV» dans *Le Moyen Âge 2020/2* (Tome CXXVI), pages 221 à 230. Sur le XVI^e siècle : J. Ferrer-Bartomeu a éclairé le rôle de la lettre dans la vie politique surtout après 1560 : «L'état à la lettre : écrit politique et société administrative en France aux temps des guerres de Religion (vers 1520-vers 1620)», *Réforme, Humanisme, Renaissance*, 2023, i (no.96) D. Fontvieille, «L'état à la lettre : la mise en circulation de l'information politique et administrative dans les arcanes du pouvoir (royaume de France, 1570-1610)» *Cahiers d'histoire, Revue d'histoire critique*, 134, 2017 [en ligne]. Pour un exemple approfondi : Matthieu Gellard, *Une reine épistolaire : lettres et pouvoir au temps de Catherine de Médicis*, Paris, Garnier, 2015 et pour un exemple anglais : Rayne Allinson, *A Monarchy of Letters. Royal Correspondence ad English Diplomacy in the Reign of Elizabeth I*, New York, Palgrave Macmillan, 2012.

⁷ *Épistolaire politique : gouverner par les lettres*, ed. by L. Vissière and B. Dumézil (Paris, 2014), pour les essais sur le règne de Charles VIII et la rédaction des lettres closes au bas Moyen-Âge. V. aussi F. Foronda, 'Le roi se trouve un cousin: les lettres de Louis XI à Antoine de Chabannes' *Médiévales*, 35 (1998), 141-50.

d'une thèse novatrice sur les lettres des premiers rois, reines et princes français de l'époque moderne, a souligné combien il était surprenant que personne n'ait entrepris la publication des lettres de François I^{er}, compte tenu de la fascination qu'il exerce aussi bien sur les chercheurs que sur le grand public. Depuis le XVII^e siècle, les érudits n'en ont publié que de petits morceaux. C. Pardanaud admet pourtant elle-même ne pas faire de ces lettres une priorité, en partie parce qu'elle se concentre largement sur l'imprimé⁸.

D'autres monarques de l'époque ont reçu l'hommage d'éditions en plusieurs volumes de leurs missives. Nous disposons notamment de publications de qualité des lettres de Louis XI (un peu plus de 2000 lettres), de Charles VIII (un peu plus de 1000), d'Henri III, de loin le plus prolifique des souverains du XVI^e siècle avec 6311 lettres écrites du début de son règne à la fin de 1587 soit 468 missives par an en moyenne⁹ et enfin d'Henri IV (plus de 6000)¹⁰. Parmi les collections épistolaires princières du XVI^e siècle, celle de Catherine de Médicis, composée de près de 6000 lettres, est de loin la plus connue depuis la grande édition en dix volumes qu'en a donné au XIX^e siècle Hector de La Ferrière, quoiqu'il ait relativement négligé les lettres datant d'avant 1547¹¹. En ce qui concerne François I^{er}, l'un des recueils publiés les plus fameux est l'œuvre de Champollion-Figeac sur la captivité du roi en 1525. On n'y trouve cependant que quinze des lettres écrites par le roi cette année-là, tandis que dans son édition des poésies, il publie sous le titre de « correspondance intime » vingt-six missives supplémentaires, soit disant autographes et adressées à Diane de Poitiers ou encore Anne de Pisseleu. On peut déplorer que Champollion-Figeac soit resté vague à l'égard de ses sources, qu'il a souvent omis de donner, ce qui s'ajoute aux fautes de transcription présentes dans son travail¹². D'autant plus que,

⁸ Chloé Pardanaud-Landriot, *Plumes royales : l'art épistolaire chez les souverains et souveraines de Navarre et de France au XVI^e siècle*, Thèse de doctorat, Lettres modernes, Université Saint-Etienne, 2014, p.117.

⁹ L'édition de ses lettres attient 7247 lettres dont on déduit les 950 écrites avant sa succession.

¹⁰ *Lettres de Louis XI roi de France*, ed. J. Vaesen and E. Charavay, 11 vols, Société de l'Histoire de France, 1883-, 2154 lettres. *Lettres de Charles VIII roi de France*, ed. P. Pélicier, 5 vols, Paris, SHF, 1898- 1905, 1145 lettres. *Lettres de Henri III roi de France*, 7 vols jusqu'en 1587, éd. M. François and J. Boucher, Paris, SHF, 1959-2012. Donc on pourrait estimer une totale de 8000 une fois l'édition achevée. *Recueil de lettres missives de Henri IV*, éd. J. Berger de Xivrey and J. Guadet, 9 vols, Paris, CDI, 1843-76, plus que 6000 lettres, auxquelles on ajoute quelques centaines trouvées depuis. Tamizet de Larroque a examiné les problèmes de l'édition et de l'authenticité des lettres : « D'une page à retrancher des lettres missives de Henri IV », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 3e Année, No. 3, 1896, 444-447.

¹¹ H. de La Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, 11 vols, CDI, Paris, 1880-1943 ; sur les lacunes de cette édition en particulier en ce qui concerne les lettres aux ducs de Florence, v. P. Nevejans, *Les diplomaties plurielles de Côme Ier de Médicis. Les agents florentins et la France à la fin des guerres d'Italie (1537-1559)*, thèse de doctorat, Lyon, 2020, p.133-136. Il faut observer, bien entendu, que les lettres de Catherine n'incluent pas pour la plus part celles expédiées comme lettres-closes «De par le roi» aux grands corps d'état et aux collectivités.

¹² Champollion-Figeac, *Captivité*, passim, pour la plupart envoyées à Louise de Savoie, Anne de Montmorency, Bonnavet et Charles. Guillaume Frantzwa a récemment commenté le recours des historiens à ce recueil : « un

comme je le soulignerai ci-dessous, on a retrouvé bien plus de lettres que ce qu'il avait pu identifier, y compris pour l'année 1525.

Entre le XVII^e siècle et 1800, une centaine de lettres de François I^{er} ont été publiées¹³. D'autres suivirent au XIX^e siècle, auxquelles s'ajoutent désormais les transcriptions en ligne des quelques cent lettres écrites à son chancelier Antoine Dubourg en 1536-7 ainsi que le catalogue, comprenant deux-cents lettres du roi (1515-29)¹⁴, des archives de Jean de Selve déjà mentionnées¹⁵. Deux mille lettres supplémentaires, au moins, subsistent cependant au sein de la seule Bibliothèque nationale de France et j'estime que le nombre total de lettres conservées s'élèverait à plusieurs milliers en tenant compte de toutes les autres collections. Outre la poésie, pour laquelle ses manuscrits autographes ne survivent pas, il existe des preuves considérables de ses écrits. Les sources de son règne indiquent qu'un nombre extraordinaire de lettres a été écrit en son nom. Ce fait a été dans une certaine mesure masqué par la nature des sources imprimées : alors que les trente-deux volumes des *Letters and Papers of Henry VIII* mirent jadis à la portée du public un vaste recueil de la correspondance du roi, cette publication n'avait pas son pareil pour François I^{er}. Le *Catalogue* de ses actes, imprimé en dix volumes, contient plus de 33 000 pièces qui, dans la très grande majorité des cas, manifestent l'activité de l'appareil d'état, des divers conseils et autres institutions susceptibles d'engager des actions au nom du roi en matière de justice, de finances, de patronage et de faveur. Il s'agit majoritairement de lettres patentes, bien que l'emploi de la catégorie « mandement » soit quelque peu vague et puisse parfois inclure des « lettres closes ». Si le roi a sans doute prit part à l'élaboration de bon nombre de ces actes de grâce et de faveur et que sa signature apparaît au bas de la plupart, qui ne sont pas uniquement authentifiés par les sceaux royaux, il les a à peine formulés. Outre la présence à la « *jussio* » des conseillers qui se portaient témoins des édits et ordonnances, données qui ont d'ailleurs été omises dans le *Catalogue des actes* en sus des contreseings des secrétaires, nous savons que des conseillers individuels, et en particulier ceux qui détenaient le

historien sans sources identifiables ne vaut guère mieux qu'un magicien de boulevard », *Le rêve brisé de Charles-Quint : 1525-1545 : un empire universel ?* Paris, Perrin, 2022, p.11 ; v. aussi A. Champollion-Figeac, *Poésies du roi François Ier*, p.191-232 passim.

¹³ Y incluses celles dans Guillaume Ribier *Lettres et Mémoires d'Etat* 2 vols (Paris, 1666); *Lettres du roi Louis XII et du cardinal d'Amboise* 4 vols (Brussels, 1712) ; Nicolas Camusat, *Meslanges historiques*, Troyes, 1619. On ajoute la collection de C. Weiss, *Papiers d'état du cardinal de Granvelle*, vols.1-3 (Paris, CDI, 1841).

¹⁴ AN, J 965 et <http://elec.enc.sorbonne.fr/dubourg/150> . Une portion détachée des archives du chancelier Dubourg concernant les affaires de Suisse 1531-1537 se trouve dans BnF Dupuy 604.

¹⁵ <http://elec.enc.sorbonne.fr/dubourg/> ; Catalogue de vente de mai 2013: Thierry de Meigret, *Lettres et manuscrits autographes. Vente aux enchères publiques Hôtel Drouot Richelieu Mercredi 15 Mai 2013*. Les Archives nationales ont acquis les lettres de 1525-1526. Les Archives du Ministère des Affaires Etrangères a fait numériser la collection complète mais une partie manque. On a continué à vendre ces lettres sur le marché des autographes.

« manquement des affaires » du roi, pouvaient « ordonner » des actes au nom de ce dernier¹⁶. Il est assez évident que, sauf mention dans l'acte d'une signature authentique, l'uniformité même de ces signatures indique qu'elles ont été l'œuvre de clercs¹⁷. Cette étude se concentrera donc sur les milliers de lettres qui conservent quelque trace de l'intervention directe du Roi, c'est-à-dire les lettres missives.

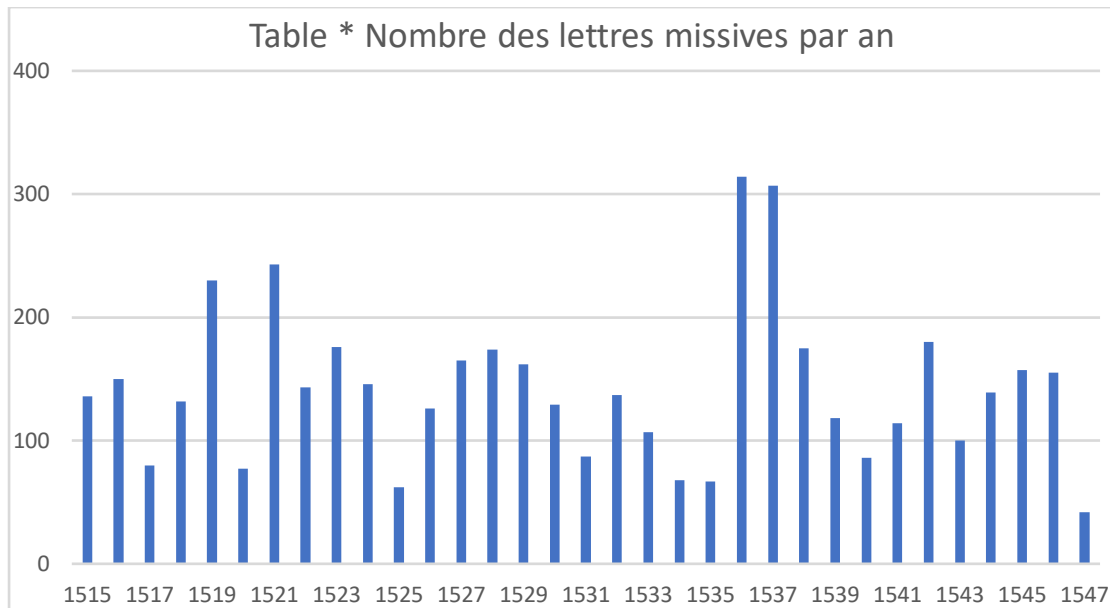
En 2015, j'ai estimé, en extrapolant à partir des publications du XIX^e siècle de la Société de l'Histoire de France et du projet plus récent consacré aux lettres d'Henri III, qu'il était probable que 5000 lettres missives de François I^{er} nous aient été conservées. Cela s'est avéré une prédiction presque exacte¹⁸. En fait, cette édition comprend à ce jour **4990** lettres. Cela représente une moyenne annuelle d'environ 154 lettres, à comparer aux 2038 du règne de Louis XI (moyenne annuelle de 97), aux 1144 lettres de Charles VIII (moyenne annuelle de 76) et aux 6311 du règne d'Henri III entre 1574 et 1587 (moyenne annuelle de 468). Il faut aussi se souvenir que François I^{er} n'a atteint sa vingtième année qu'en septembre 1514. Très peu de lettres précédant son avènement ont ainsi été identifiées, alors que Joseph Vaesen a pu publier 126 des lettres que Louis XI écrivit avant son avènement en 1461, à l'âge de 37 ans. D'Henri II, l'on retrouve un bon nombre de lettres qui manifestent une activité épistolaire importante avant son avènement à l'âge de 27 ans. Quant à Henri III, 950 lettres antérieures à son avènement ont été signalées.

La répartition des lettres de François I^{er} par année est extraordinairement inégale :

¹⁶ Jean Breton à Anne de Montmorency, 28 juin 1537 : « Monsr le cardinal de Lorraine me feist hyer commander par led. seigneur [le roi] une lettre adressant à madame la mareschalle vostre seur. » (BnF, fr.3055, fo.45).

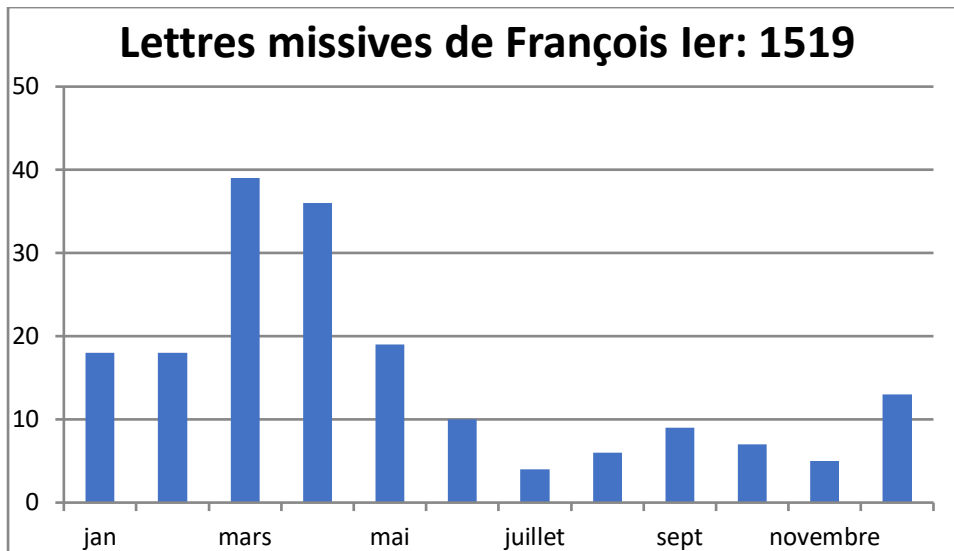
¹⁷ H. Michaud, *La grande chancellerie et les écritures royales au XVI^e siècle*, Paris, 1967, 219.

¹⁸ David Potter, «The Correspondence of a Renaissance Monarch: Lettres in Francis I's Style of Rule (1515-47)» , Проблемы Социальной Истории и Культуры Средних Врегов и Раннего Нового Времени (Studies in medieval and Early Modern Social History and Culture, Saint Petersburg), 12 (2015), 351-72

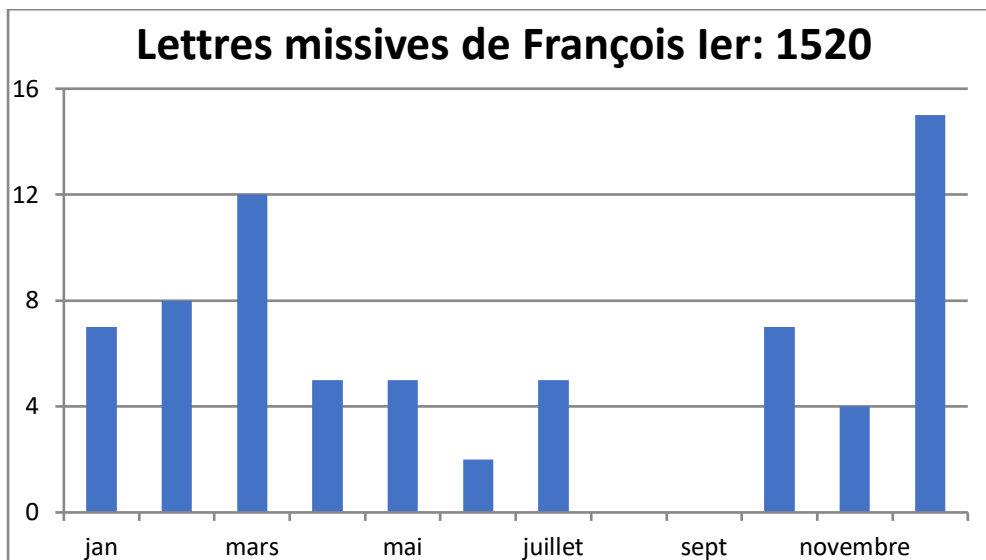


On pourrait en offrir deux explications : d'une part, la liberté d'action du roi fut parfois limitée, par sa captivité par exemple, alors que d'autres années furent marquées par une activité politique intense ou par la guerre, qui donnaient lieu à une correspondance plus abondante : 1519, année de l'élection impériale, 1521 et 1536, pour n'en citer que quelques-unes. L'autre contrainte majeure, que nous développerons plus amplement ci-dessous, relève toutefois du pur accident d'archivage. Matthieu Gellard a constaté un modèle analogue pour la correspondance de Catherine de Médicis : le nombre de dépêches adressées aux ambassadeurs par Catherine, par exemple, n'atteint pas plus de 40% de ce à quoi l'on pourrait s'attendre. Il a de même identifié une forte variabilité inter-annuelle au sein de sa correspondance¹⁹. Dans le cas de François I^{er}, les archives conservées servent mal les années 1534 et 1535 par exemple. Par ailleurs, nous avons noté qu'au cours d'une même année, la distribution des lettres s'avérait également aléatoire. Par exemple :

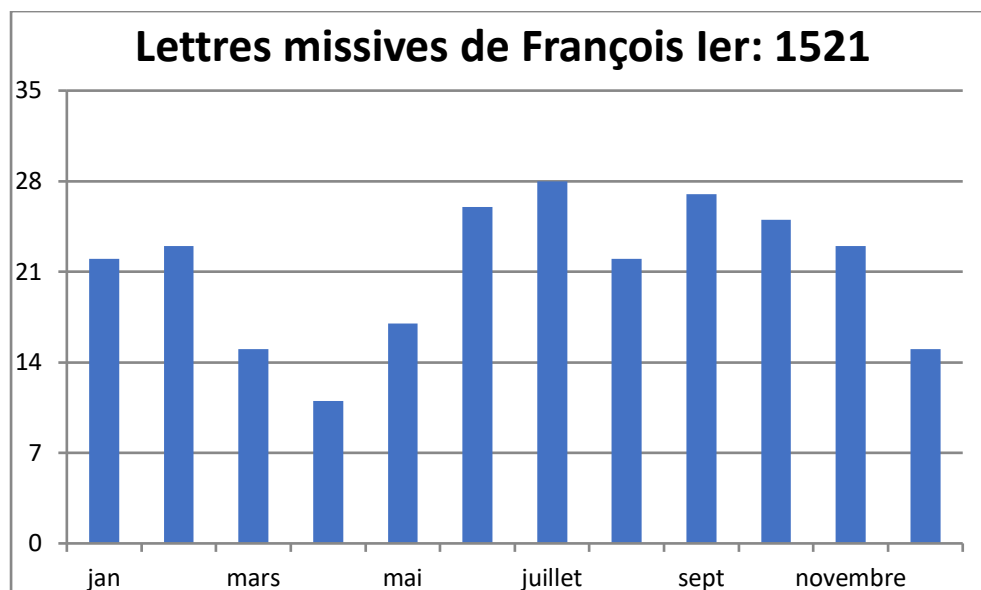
¹⁹ Matthieu Gellard, *Une reine épistolaire*, p.59-63.



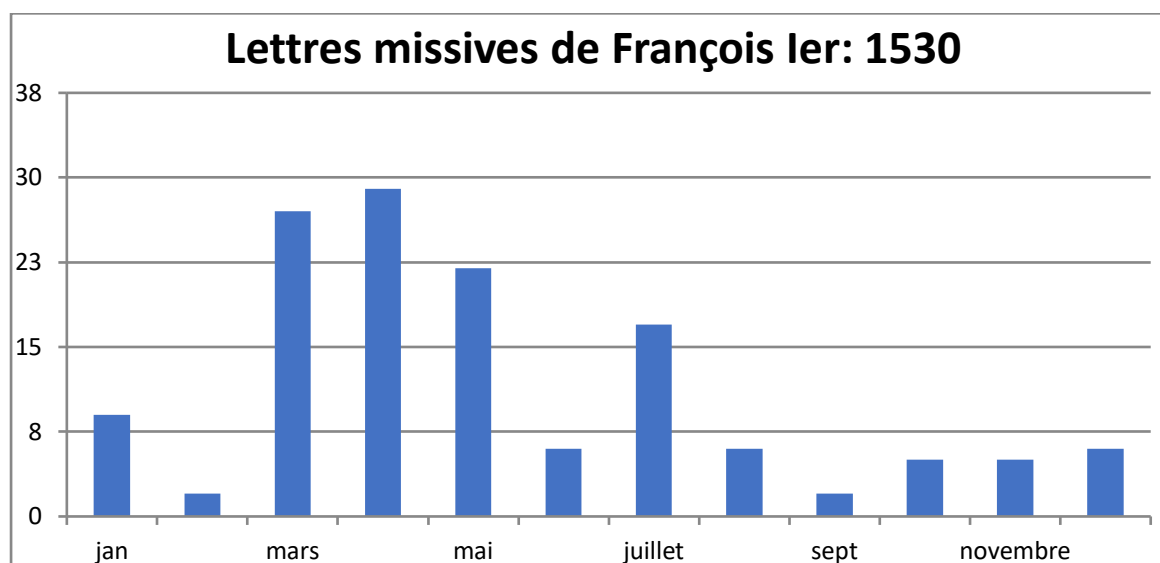
Le nombre élevé de lettres écrites entre les mois de mars et de mai s'explique par l'intensité des négociations liées à l'élection impériale, quoique la diminution de ce nombre par la suite puisse simplement dépendre d'une question de conservation des documents. De même, en 1520, le nombre de lettres rédigées au printemps peut s'expliquer par les préparatifs de la rencontre avec Henry VIII. L'effondrement des chiffres pour le reste de l'année est cependant difficile à expliquer :



En 1521, les chiffres élevés s'expliquent par l'intense activité militaire et diplomatique de la seconde moitié de l'année :



L'intensité de l'activité épistolaire entre mars et juillet 1530 est suivie d'une pénurie dans la seconde moitié de l'année :



Les lettres qui ont survécu ne sont donc bien que les débris de la correspondance politique et personnelle du roi. Il y en avait évidemment beaucoup plus à l'origine et ces près de 5 000 lettres ne représentent peut-être qu'environ 20% du total d'origine (voir ci-dessous). Ainsi, un texte adressé aux « bonnes villes » que l'on a conservé en un ou deux exemplaires aurait été envoyé à quatre-vingts communautés ou plus. Le 29 décembre 1517, on expédia ainsi au moins 58 missives aux diocèses afin de demander des prières et des processions en faveur de la victoire des Chrétiens contre le Turc. Ce genre d'invitations était fréquent, y compris dans le

cadre de la guerre contre un empereur qui guerroyait contre le même Turc²⁰. Les lettres sont donc fort inégalement conservées. En dépit de nombreuses lacunes, on trouve aussi parfois d'intenses concentrations. Par exemple, des lettres furent adressées le 10 mars 1528 au duc de Ferrare, au Pape, à la seigneurie de Venise, à Lodovico Canossa, ambassadeur à Venise, à Morette, ambassadeur en Angleterre ainsi qu'au prévôt des marchands de Paris. D'autres périodes se caractérisent par une extraordinaire pénurie de lettres survivantes. Ceci résulte en partie du sous-développement des archives d'état en France, dont nous parlerons plus bas. Alors que l'on a estimé que la chancellerie royale pouvait avoir émis environ 15 000 ordonnances et autres mandements par an²¹, il est clair que les textes survivants n'en représentent qu'une infime partie. Le *Catalogue des actes de François I^{er}* identifie un peu plus de 1 000 actes par an tout au long du règne (33 311 au total). Cependant, ces « actes » inclus au *Catalogue* avaient une chance de survie bien plus importante que les lettres missives : ils étaient en effet souvent « grossoyés » sur parchemin et l'on considérait qu'ils étaient pourvus d'une autorité judiciaire ou financière qui rendait leur préservation nécessaire. La conservation sur le long terme des lettres sur papier faisait l'objet de moins d'attention : si l'on estime le nombre de lettres émises au cours du règne de François I^{er} égal à celui des « actes » produits, cela signifie que les 5 000 lettres survivantes ne représentent qu'environ 16% du total.

Les comptes des chevaucheurs de l'écurie du roi de 1517-1518 offrent des données clefs pour estimer ce pourcentage²². Une analyse détaillée de cette source (Annexe, TABLE 2) révèle qu'au cours des deux années civiles 1517 et 1518 (en réalité de mai 1517 à septembre 1518) 770 lettres qualifiées de « lettres closes » ont été envoyées par le roi, sans compter celles de ses conseillers et de sa mère. Elles ont été adressées principalement en France, mais aussi en Angleterre, dans l'Empire et en Espagne. 196 lettres de ce type ont été envoyées en 1517 et 574 en 1518. Seules sept de ces lettres, portées pour la plupart par le corps des chevaucheurs de l'écurie du roi tout au long de leur voyage, ont jusqu'à présent été identifiées parmi les sources qui sont parvenues jusqu'à nous. On connaît au total 80 et 132 lettres produites en 1517 et 1518 respectivement : de fait, il existait d'autres moyens de transmettre des lettres royales, en ayant

²⁰ AN, KK/289, fo.597v-98r, 725r-728r. On note la lettre de Montmorency à Jean Breton, 18 septembre [1528] BnF, fr.2977, fo.11 : il a écrit au roi «pour le ramentevoir de commander lettres par tous les dioceses de ce royaume pour faire processions, jeunes, prieres et oraisons à Dieu à ce qu'il veuille donner victoire aux Chrestiens contre le Turc ... prenant garde de ne parler dans icelles de l'armee de l'empereur».

²¹ E.I. Nosova, «The Autographs of French Kings from the collection of Nikolay Likhachev», *Vestnik of Saint Petersburg University. History*, 2018, vol. 63, issue 2, pp. 432–446 à la page 435. Rémy Scheurer, «L'enregistrement à la chancellerie de France au cours du XVe siècle », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1962, n. 120, p. 104–129.

²² AN K/289, fo.548

recours aux serviteurs personnels et aux conseillers du roi ou par le biais de particuliers plus modestes, dont certains sont identifiés dans l'édition des lettres. Il convient toutefois de signaler une exception de taille : les comptes des chevaucheurs contiennent très peu de lettres à destination et en provenance d'Italie, en particulier celles qui auraient été échangées avec les lieutenants du duché de Milan et de Gênes ainsi qu'avec les capitaines de forteresses. Nous y reviendrons dans le paragraphe consacré au système postal mais, tout en restant prudent, il est possible d'estimer le nombre de ces missives à 300. Les 770 lettres répertoriées dans les comptes s'ajoutent donc aux 215 lettres connues par ailleurs et aux 300 lettres qui composeraient la correspondance avec l'Italie : on peut par conséquent estimer à 700 le nombre de lettres émises par François I^{er} en 1517-1518. Ces chiffres ne peuvent qu'avoir augmenté au cours du règne. Quant aux taux de survie, ils augmentent de manière certaine après 1518. On sait par exemple qu'en une seule journée, le 26 octobre 1526, on envoya des lettres missives à Anne de Montmorency, au marquis de Saluzzo, à Alberto Pio da Carpi, à Guillaume du Bellay-Langey, évêque de Bayeux, à Grangis, Boisrigault, Petro de Navarre, Villiers et Gioachino Passano. Toutes ces lettres ont disparu²³. Si l'on s'en tient à l'estimation, raisonnable, de 700 lettres par an, le total pour le règne se monte tout de même à 22 500 lettres : les quelques 5 000 lettres survivantes ne représentent donc tout au plus que 20% de la production d'origine. Je serais d'ailleurs plutôt disposé à les estimer à 15% du total, au maximum.

Les principales catégories de lettres : définitions

Il nous faut évidemment une définition systématique des lettres missives à cette période. Le terme englobe toutes les lettres définies comme telles par les historiens modernes. Il apparaît cependant, à partir de l'étude d'un grand nombre de données, que les contemporains ont défini comme « lettres missives » TOUTES les lettres royales écrites sur papier, scellées du cachet du roi et adressées aux individus et aux collectivités, que l'on nomme généralement à présent « lettres closes ». Les comptes de l'écurie du roi datant du début du règne font figure d'exception, car le terme de « lettres closes » y est employé pour désigner les lettres adressées soit à des particuliers soit à des collectivités et écrites à la première ou à la troisième personne²⁴. Les historiens ont tendance à employer le terme de « lettres closes » pour toutes ces lettres « De par le Roy » aux individus ou aux collectivités, écrites sur papier et rédigées à la première

²³ Jean Breton à Montmorency, Montpipeau, 26 octobre [1526], BnF, fr.3108, fo.98.

²⁴ AN KK 289, fo.548-. On utilise de manière uniforme l'expression « lettres closes dud. seigneur » pour toutes les lettres envoyées.

personne royale du pluriel. Le terme lettres missives est plus généralement attaché aux lettres adressées aux particuliers écrites par le roi ou en son nom, à la première personne du singulier. Néanmoins, selon l'institution concernée, les deux types de lettres pouvaient être qualifiées de « lettres missives » ou « lettres closes ». Les catégories adoptées dans les éditions SHF des lettres de Louis XI, Charles VIII et Henri III ont été retenues ici, ce qui inclut toutes les lettres sur papier, qu'elles soient rédigées à la première personne du singulier ou du pluriel, auxquelles s'ajoute une autre catégorie de lettres aux entités étrangères, décrite ci-dessous.

Les catégories de lettres comprises dans cette édition :

1. Le format le plus personnel de la communication royale²⁵, les lettres « de la main » du roi, rédigées sans aucune référence aux formules de chancellerie, majoritairement sans date et se concluant par une note personnelle du roi ainsi que la signature. Celles-ci étaient adressées à un lectorat très restreint : à la mère du roi et à d'autres membres de sa famille, quoiqu'AUCUN des originaux à sa sœur Marguerite ne semble pas avoir survécu (il existe des copies de lettres intimes dans les recueils de poésie du roi ainsi que quelques copies de lettres datant de sa captivité en Espagne) ; ou bien à d'autres souverains, mais seules celles adressées aux rois, aux régents et aux papes semblent avoir survécu (Henry VIII, Charles Quint, Marguerite d'Autriche, la reine de Hongrie, peut-être le roi de Danemark, Léon X, Clément VII). De nombreux autres princes étrangers ont reçu des lettres mais il n'y a jusqu'à présent aucun autographe survivant dans cette catégorie (voir ci-dessous)²⁶. Ils étaient parfois distingués par une formule autographe au bas de la lettre. Les lettres au duc de Clèves en 1541-42 ont ainsi reçu une telle distinction, vraisemblablement à cause de son alliance matrimoniale avec la nièce du roi ; celles des correspondants de longue date du roi comme le duc de Ferrare n'ont jamais été sous cette forme, bien que le roi ait marqué ses lettres de secrétariat à Renée de France de mentions personnelles. Ces lettres peuvent être brèves ou légèrement plus étendues. Les lettres de créance de retour des ambassadeurs sont un type courant, un passage obligé pour tous les souverains au retour des ambassadeurs qui s'étaient montrés conformes aux normes diplomatiques. Le roi écrit à sa mère régulièrement lorsqu'il est en campagne (1515, 1524-5) et lui fait parfois parvenir des récits très longs, bien que ceux-ci ne soient que rarement de sa main. À la fin d'octobre 1524 par exemple, il écrit

²⁵ Hélène Michaud, *La grande chancellerie*, p. 229-230.

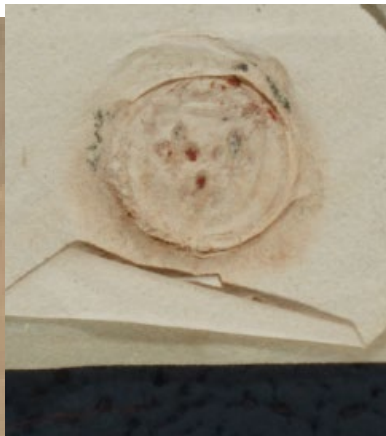
²⁶ Le roi mentionne au moins une lettre au duc de Lorraine : « j'escriz à mon cousin le duc de Lorraine les lettres de ma main » (10-III-1519).

d'abord de sa main à sa mère avant de s'excuser de ne pas avoir le loisir de poursuivre la rédaction lui-même et de joindre un récit détaillé des évènements militaires²⁷.

2. Les lettres missives, selon Hélène Michaud, « se sont distinguées dans la série plus large des lettres closes ». On les envoyait à un large éventail de princes, nobles, conseillers, etc., avec l'apostrophe (« Monsieur de.... », « Mon cousin ») ou simplement le nom de famille (« La Pommeraye... »). Celles-ci étaient généralement envoyées aux serviteurs personnels du roi et aux membres de sa « maison ». De telles lettres étaient d'ordinaire plus longues que les lettres closes et concernaient le fond des discussions royales, suivant une vaste gamme d'activités probablement discutées dans l'intimité du conseil étroit. On y trouve normalement un exposé des raisons qui ont provoqué l'envoi de la lettre, suivi du vouloir ou des décisions du roi. Le texte, toujours sur papier et le plus souvent de format 20 x 30 cm, peut consister en un feuillet simple ou double ou être dédoublé²⁸. Les lettres étaient le plus souvent authentifiées par le sceau le plus personnel du roi, le cachet²⁹. Ce dernier était en général détruit lors de l'ouverture de la lettre mais certains documents en ont conservé la trace.



Lettre à Salviati, 1524



Lettre à Berne 1535

²⁷ A Louise de Savoie, 20/26-X-1524 ; v 20-X-1524.

²⁸ Hélène Michaud, *La grande chancellerie*, p.231. David Rivault et al., «Lettres de Charles VIII et Louis XII conservées dans les fonds d'archives berruyers » *Ann. Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1999, p.62. Il a analysé les lettres closes aux archives de Bourges et mesuré le format de ces lettres à environ 210 mm x 160 à 320. Il suscite qu'elles n'ont pas été scellées, qui semble impossible.

²⁹ Les mots « signet » et « cachet » étaient souvent interchangeable. (5-V-1541). Réception des «lettres du Roy cachetees de son cachet couronné » (29-V-1546n). Sur es sceaux : H. Michaud, *La grande chancellerie*, p.316-317. Elle suggère que la distinction entre les deux sceaux semble n'avoir plus de raison» mais je ne trouve pas de trace du sceau du secret sur les lettre missives sauf sur les lettres de sceau plaqué.



Le cachet de François I^{er} comme duc de Valois (MRM Aut. 13b, fo.1-2)

3. Les lettres closes, toujours sur papier, adressées aux collectivités et à certains fonctionnaires étaient caractérisées par la formule initiale « De par le Roy » et le salut « Chers/treschers et bien aimés » ou « Nostre amé et féal », cette dernière expression étant surtout destinée aux officiers du roi. Bien qu'il y ait des exceptions, ces lettres se terminaient le plus souvent par la formule finale « car tel est nostre plaisir ». Elles étaient toujours écrites à la première personne du pluriel. Elles étaient certainement définies comme des lettres missives à l'époque et se distinguaient dans le vaste éventail des lettres d'édit, d'ordonnances, de mandements et de jussion. Étant donné la variété de véhicules que pouvait emprunter l'expression de la volonté du roi, parmi lesquels les lettres patentes de divers types qui avaient dans de nombreux cas force de loi, l'on pouvait considérer que les lettres missives manquaient de pouvoir contraignant, en plus d'être susceptibles de subir les manipulations des favoris et d'être assujetties aux besoins des transactions financières. Ceci est parfaitement illustré par une affaire portée devant le Parlement de Paris en 1532 et concernant le désir du roi qu'un jugement soit rendu dans une affaire concernant l'Île d'Oloron et le sieur de Villequier. Il a été décidé de ne pas procéder au jugement sur la base des lettres royales :

qui **n'estoyent que missives** et que l'ordonnance juree garder en lad. cour estoit que le Roy vouloit que pour quelques lettres missives qu'il pourroit envoyer à ladicte cour pour la surceance de la prononciation des arrests de ladicte cour on ne supercedast et que quand le Roy vouloit par expres estre supercedé, faisoit expedier lettres patentes, lesquelles il envoyoit par quelques uns de ses gentilshommes expres avec lettres de creance.

Le même argument fut employé dans un cas porté devant le Parlement de Rouen, qui « se cuida excuser sur l'ordonnance et remonstrer qu'ils n'avoient receu que lettres missives et non les lettres patentes dudict seigneur, il leur respondit **qu'il estoit aussy bien Roy en papier qu'en**

parchemin »³⁰. Quant à la Chambre des Comptes, elle pouvait soutenir en 1527, ayant reçu par Jean Breton des lettres patentes pour la réception d'un président, « que néanmoins vous n'aviez accoutumé de ajouter totalement foy à tels propos sans qu'il y eust quelques lettres de nous de créance ou autres à vous adressant ». Le roi insista, arguant que sa lettre d'affirmation avait été « signée de nostre propre main »³¹.

4. À tout cela s'ajoute une catégorie spéciale de lettres adressées spécifiquement aux princes étrangers ou aux villes d'Allemagne et de la confédération suisse (dites « Ligues des Hautes Allemagnes ») et leurs cantons. De telles lettres portaient comme en-tête, de même que les lettres patentes, « François par le grâce de Dieu à ..., salut et dilection ». Elles étaient souvent, mais pas systématiquement, « grossoyées » sur parchemin, en placard (lettres de sceau plaqué) et elles étaient presque toujours scellées par le sceau du secret, plus formel. Ce dernier était apposé en bas à droite ou à gauche et couvert d'un carré de papier ou de parchemin³². Il ne s'agissait pourtant pas de lettres patentes, mais de missives utilisées pour s'adresser à des princes et des pouvoirs étrangers jugés dignes d'une communication plus formelle et lorsque l'on souhaitait échapper aux soupçons d'inauthenticité, le sceau du secret étant plus difficile à contrefaire³³. À certaines occasions, vraisemblablement lorsque ce sceau n'était pas disponible, on employa le cachet / signet pour les sceller³⁴. Le sceau du secret voyagea même en 1519 jusqu'en Allemagne afin de permettre à Bonnivet d'envoyer des « blancs » à divers princes³⁵. En 1521, il se trouvait avec le chancelier à Calais car le roi demanda qu'il lui renvoie le « petit sceau »³⁶. Duprat le décrit ainsi : « Le sceau est dedans une petite boiste ferree fermee à clef, laquelle a esté icy retenue. Icelle boiste est empacquetee dedans une toille ciree et sur icelle y a quatre seelles en cire rouge du contresceau du Roy. Le tout a esté mis dedans ung sac de cuir rouge fermé et clos en deux lieux et chacune fermeture est scellée d'icelluy contresceau »³⁷.

³⁰ Le roi au Parlement de Paris, 11-VIII-1532 ; AN, X/1A/1535, fo.376v

³¹ Le roi à la chambre des comptes, 15-IV-1527.

³² Michaud, *La grande chancellerie*, p.236-236. Michaud ne parle pas de cet usage des lettres de sceau plaqué.

³³ Par exemple la mention d'une lettre au ducs de Bavière : « une lettres missives du Roy en parchemin closes et cachetees du seel secret dud. sr portant creance sur lesd. de Boisrigault et d'Izernay et chacun d'eulx adressans ausd. srs ducs » (BnF, fr.3019, fo.172). Une lettre au prince Electeur de Saxe « sub sigillo nostro a secretis » 19-III-1529

³⁴ Par exemple 16-X-1540

³⁵ 21-II-1519 le roi à Bonnivet

³⁶ 15-IX-1521

³⁷ Duprat écrit le 21 septembre 1521 BnF,fr.2985, fo70 : il était impossible de sceller les lettres-patentes en l'absence du chancelier à Calais (3-VIII-1521)

Il y eut au moins deux exemplaires de ce sceau, l'une datant du début du règne et l'autre de la fin. Il est vraisemblable que le sceau original fut perdu au camp du roi à Pavie.



Sceau du secret- début- Coll.Torrigiani

Sceau du secret - fin - Weimar

Ce type de lettres remonte au XIV^e siècle et partageait au XVI^e les fonctions des lettres missives. En fait, la variété de langues (français/latin) et de formats ressemble par de nombreux aspects à la situation observée par Cazelles au XIV^e siècle³⁸.

5. Nous distinguerons enfin les documents normalement intitulés « Instructions », munis de la signature du roi et du secrétaire et de la formule «Donné à ...». Ceux-ci sont souvent des lettres plus longues, axées sur une tâche précise, par exemple diplomatique ou militaire, où le roi est mentionné à la troisième personne.

Les fonds d'archives

Les sources

Quelles sont, alors, les sources auxquelles puiser pour nourrir ce corpus de correspondance ? Il faut d'abord souligner que le règne de François I^{er} est la dernière période « pré-moderne » en matière de conservation archivistique. Guillaume Frantzwa a en effet souligné le contraste, en termes de dispositif technique, des deux grandes monarchies de l'époque : la « modernité »

³⁸ Le roi au clerc du Trésor de Chartes, 13-II-1541.

du pouvoir Habsbourg, l'importance en France de la vénalité et de la faveur face à la rigueur de formation et à la promotion des techniciens gouvernementaux en Espagne³⁹. Ainsi, il n'existait pas en France d'archives contemporaines pour assurer la garde et le classement de ce que l'on appellerait désormais des « papiers d'État », pas de dépôt dédié à la « mémoire archivistique » de la monarchie à l'instar des archives établies à Simancas en 1540. Le plus important dépôt était le Trésor des Chartes, conservé à l'origine sur l'île de la Cité, au cœur de Paris, au sein du Palais qu'occupaient également les cours suprêmes de justice et de finance, Parlement de Paris et Chambre des Comptes notamment. Il s'agissait en fait de conserver les « titres » formels de la couronne relatifs au domaine ainsi que les transactions et accords passés avec d'autres princes. En cela, le Trésor des Chartes est semblable aux archives d'une grande famille aristocratique. Ainsi, lorsque le roi voulut statuer sur des matières telles que son domaine, il ordonna à la Chambre des Comptes de mener des recherches au sein du Trésor des Chartes⁴⁰ ; lorsque des copies de traités furent nécessaires pour alimenter des négociations diplomatiques, ce fut au clerc du Trésor des Chartes qu'il ordonna de les rechercher⁴¹. Florimond I^{er} Robertet, doyen des « secrétaires des finances » au début du XVI^e siècle, est le véritable fondateur du réseau des secrétaires du roi qui jetèrent les bases structurelle du secrétariat royal de ce siècle. Mais ses papiers, disséminés parmi les volumes Béthune de la Bibliothèque nationale de France, sont très inégalement préservés, de même que les papiers de Jean Breton. Les archives de Claude de Laubespine, qui étaient à l'origine conservées au château de Villebon, ont quant à elles survécu en partie, quoique plutôt pour le règne d'Henri II. Les dossiers des secrétaires des finances Gilbert Bayard et Guillaume Bochetel ont presque entièrement disparu. Les règnes suivants se caractérisent par la conservation systématique d'archives très importantes de secrétaires d'État qui recueillaient année après année les copies corrigées (« minutes ») des lettres royales envoyées dans certaines provinces et concernant les relations avec certains princes étrangers. Ce phénomène constitue le cœur de la thèse de J. Ferrer-Bartomeu sur Nicolas IV de Villeroy⁴². Ces dossiers et volumes restaient entre les

³⁹ Frantzwa, *Le rêve brisé de Charles Quint*, p.35. Maxim Hoffman a, cependant, soutenu dans la thèse de doctorat, *The Secret Face of Empire : Espionage, Governance and the Habsburg Archives under Charles V, 1525-1550*, Université de Gand, 2025, p.85-90 que les archives de Simancas, comme le Trésor des Chartes de Paris, n'étaient pas au début vouées à la garde des « papiers d'état. »

⁴⁰ Par exemple, 8-IV-1530 ; 16-X-1540 (le roi à la chambre des comptes).

⁴¹ 13-II-1541 ; 21-I-1543

⁴² Par exemple les dossiers de Jean du Thier, responsable des affaires d'Italie sous Henri II (conservés aux archives d'Etat de Russie à Moscou (RGADA), mais pour le plus part excluant les minutes des lettres royales) voy. V.N. Malov, « Les archives d'un secrétaire d'Etat de Henri II retrouvées à Moscou », *Bibliothèque de*

maines des familles des secrétaires d'état, toutes reliées les unes aux autres, du fait de la « patrimonialisation des papiers d'état »⁴³. Tout dépend ainsi de la survie des archives privées du XVI^e siècle. L'émergence de départements d'État distincts au XVII^e siècle donna à la préservation des archives de nouvelles dimensions. Les conseillers du roi et les secrétaires des finances retenaient normalement leurs papiers, auxquels l'on adjoindrait désormais le qualificatif « d'état ».

Le chaos archivistique du règne de François I^{er} et la dispersion des papiers d'état entre les conseillers du roi sont bien soulignés par un échange de 1542 entre Anne de Montmorency, récemment déchu de la faveur royale et l'un de ceux qui le supplantèrent, Claude d'Annebault. Ce dernier écrivit en mars au connétable de la part du roi pour lui demander de rechercher « parmy tous voz papiers » un traité entre le roi et le pape, à l'évidence celui négocié avec Clément VII à Marseille en octobre 1533, « lequel est escript de sa main », et de l'envoyer à leur maître. Quelques semaines plus tard, Montmorency répondit de L'Isle-Adam :

Le traicté qui fut fait demeura entre les mains du feu monsr le legat lors chancelier, pour autant que par le commandement du Roy nous estions deputez led. sr legat et moy de la part dud. seigneur, lequel me bailla en garde ung memoire escript de sa main que j'ay envoyé à monsr le cardinal de Tournon depuis sept ou huict jours pour le bailler au Roy comme il m'avoit escript, qui est ce que j'en avois⁴⁴.

Le « mémoire » mentionné est presque certainement le manuscrit survivant de la main du roi énumérant un certain nombre de points à inclure dans le traité proposé avec le pape et classé ici en octobre 1533⁴⁵.

Néanmoins, on constate sous le règne de François I^{er} un souci de la part du souverain d'incorporer aux papiers de la couronne ceux de ses principaux conseillers lorsqu'ils quittaient la scène politique, le cas le plus évident étant celui du chancelier Antoine Duprat. On sait, par une lettre du roi à son ambassadeur en Angleterre en 1527, qu'un document concernant un

l'Ecole des Chartes, 135,ii (1977) pp.313-339 ; les archives de Florimond Robertet de Fresne, 1558-1566, BnF, fr.15871-15882). Pour Claude Pinart et Nicolas de Neufville de Villeroy sous Henri III les dossiers à la BnF sont abondants comme pour Simon Fizes (par exemple BnF, fr.15540-15584). Ils sont liés aux volumes achetés par Dubrowsky aux années 1790 et maintenant à Saint-Petersbourg. Voy. surtout J. Ferrer-Bartomeu, *L'état à la lettre, Écrit politique et société administrative en France aux temps des guerres de religion (vers 1560-vers 1620)*, Paris, Champ Vallon, 2022.

⁴³ Ferrer-Bartomeu, *L'État à la lettre*, p.210.

⁴⁴ Claude d'Annebault au connétable de Montmorency, « Villemomble ce lundy apres disner » et la réponse de Montmorency, L'Isle-Adam, 9 avril (BnF, fr.3086, fo.76-78). On peut identifier la date exacte : entre la nomination de Montmorency comme connétable et celle d'Annebault amiral (1538-1543) et la présence de la cour à Villemomble : mars 1542.

⁴⁵ Ce « mémoire » est inséré dans cette édition en octobre 1532 (BnF, fr.20433, fo.93).

traité avec Henry VIII « a esté receu et mys es [papiers] du chancellier pour le garder avecques l[es autres] »⁴⁶. Les dossiers de Duprat liés à sa mission à Calais, lors des mois de conférences menées avec le cardinal Wolsey, sont exceptionnellement bien conservés et contiennent de nombreuses lettres du roi⁴⁷. En août 1535, ce dernier écrivit à Guillaume Poyet « je croy qu'il vous souvient tresbien du propoz que je vous tins derrenierement touchant les traictez et autres pappiers d'importance qui estoient es mains dud. feu legat et de combien je desire les recouvrer. Parquoy, vous les retirez tous et en ferez pareillement un inventaire »⁴⁸. Malgré cela, seule une partie de ces papiers est finalement échu au Trésor des Chartes. Par la suite, l'arrestation et le procès de Guillaume Poyet ont peut-être permis de récupérer les papiers de ses prédécesseurs qui étaient en sa possession, en particulier ceux d'Antoine Dubourg. La catégorie des « coffres des chanceliers » du Trésor des Chartes (série J 963-968) contient ainsi leur correspondance du milieu à la fin des années 1530, y compris de nombreuses lettres du roi entre 1536 et 1538. On pourrait leur adjoindre la cote J 952, sous laquelle ont été rangées les lettres du roi relatives à sa candidature à l'Empire en 1519, souvent sous forme de minutes. Les papiers de Poyet lui-même ne se trouvent cependant pas au Trésor des Chartes.

Le principe selon lequel les grands serviteurs de la couronne conservaient leurs papiers à leur sortie de charge prévalait toutefois, ce qui explique pourquoi il est nécessaire de s'appuyer sur les papiers qu'ils conservaient dans leurs archives privées, alors même que le passage des siècles les a rendues fragmentaires. Une recherche d'ampleur a été conduite au XVII^e siècle par Philippe de Béthune, connaisseur de manuscrits et frère du grand Sully⁴⁹. Une donation faite par son fils en 1664 a permis à la Bibliothèque royale et, par la suite, au fonds français de la BnF, de s'enrichir de près de 2 000 volumes de manuscrits. Parmi les documents historiques, cent-soixante volumes contiennent des lettres du règne de François I^{er} (ms. fr. 2935-3097), quoique leur assemblage puisse donner l'impression que l'on a formé des tas au hasard à partir

⁴⁶ Le roi à Passano 23-VI-1527

⁴⁷ AN J/665

⁴⁸ Le roi à Guillaume Poyet, 3-VIII-1535; «Inventaire des papiers prins es coffres de feu monsr le cardinal de Sens, legat et chancellier de France estant en la maison de monsr le president Poyet par Jehan Barrillon notaire te secretaire du Roy» BnF, fr.2962, fo.132-135 «Inventaire des pieces que monsr le president Poyet a baillees à moy soubz signé pour porter en court à monseigneur le chancellier», BnF, Dupuy 466, fo.136—137, 18 août 1535.

⁴⁹ L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale* (Paris: Imprimerie impériale, 1868), p.266-269 :« Ils en avaient puisé les matériaux non-seulement dans leurs archives domestiques, mais encore dans celles des maisons de Nevers et de Montmorency; ils avaient sauvé les papiers de plusieurs illustres personnages que l'insouciance des familles menaçait d'une prochaine destruction. A ces précieux documents historiques ils avaient joint d'anciens volumes tirés de librairies seigneuriales ou monastiques». Malheureusement les papiers des ducs de Nevers (BnF, fr.4674-) ne concernant que la maison de Gozague-Nevers depuis 1565.

d'une masse de papiers jetés en l'air. À cette confusion s'ajoute un problème sur lequel nous reviendrons : l'absence de millésime dans les lettres écrites avant 1527-1528.

Nous pouvons détailler l'origine des lettres comme suit :

A. Les papiers des principaux conseillers du roi

Parmi les principaux conseillers du roi se trouvent ceux qui, selon un compte de 1518, avaient « la conduite principale des plus grands et principaulx affaires au bien dud. seigneur et de la chose publicque » (AN, KK 289, fo.376v). On pourrait signaler les personnalités suivantes :

1. Guillaume Gouffier de Bonnivet, principal conseiller royal dans les premières années du règne, jusqu'à sa mort à Pavie en 1525. Sa correspondance avec le roi est conservée de manière inégale, principalement dans les registres tenus lors de ses missions en Angleterre en 1518 et en Allemagne en 1519 (BnF fr.5761), en plus de quelques lettres originales, qui viennent peut-être des archives de Montmorency (BnF, fr.3044 etc.).

2. Florimond Robertet : principal secrétaire du roi du début du règne à sa mort en 1527. Les papiers de Robertet forment une partie importante du fonds français de la BnF pour cette période, bien qu'ils se concentrent sur certaines périodes, notamment 1521-22, et ne contiennent pas beaucoup de lettres du roi à Robertet. Nous savons pourtant grâce aux comptes des chevaucheurs de l'écurie que le roi lui écrivait régulièrement lorsqu'ils étaient séparés. Il est important de distinguer le contreseing de Florimond Robertet de celui de son neveu, Jean Robertet, comme on le verra ci-dessous.

3. Anne de Montmorency : compagnon du roi, maréchal à partir de 1522, grand maître à partir de 1526 et connétable à partir de 1538, Montmorency fut le personnage dominant des conseils royaux entre 1526 et 1541 et tenait le « maniement des affaires ». Son secrétaire instruit ainsi le nouveau ambassadeur à Rome, François de Dinteville en février 1532 du régime de contrôle en vigueur : « vous devez tousiours adresser voz paquetz à monsr le grant maistre comme font les autres ambassadeurs affin de faire entendre au Roy comme il a de coustume le contenuz en voz lettres »⁵⁰. Les lettres qu'il reçut du roi s'étalent tout au long des années 1521 à 1542, bien

⁵⁰ BnF Dupuy 726, fo.126.

qu'elles ne survivent évidemment que pour les périodes où il fut séparé de son maître⁵¹. Ces lettres ont été recueillies par Philippe de Béthune au XVII^e siècle, probablement après le naufrage de la fortune familiale en 1632, et sont passées de manière fort aléatoire dans le fonds français de la BnF. Ce qui est demeuré dans la collection du duc d'Aumale à Chantilly et qui provenait en grande partie des papiers de Nicolas Berthereau, le secrétaire du connétable, est un ensemble qui, quoiqu'important, ne comprend pas beaucoup de lettres du roi à l'intention de Montmorency. Le duc a cependant acquis un certain nombre de lettres royales isolées lorsqu'elles apparaissaient sur le marché des autographes, en particulier des documents issus des papiers de Jean du Thier, qui fut également secrétaire du connétable et, à partir de 1547, secrétaire d'état. La plupart de ces documents se trouvaient en Russie après 1793, bien qu'une partie demeurât en France. Guillaume Ribier s'est bien sûr appuyé sur cette matière pour ses *Lettres et mémoires d'estat* de 1666. Il faut cependant souligner qu'il ne publia qu'assez peu de lettres de François I^{er} (vingt-six seulement, y compris quelques lettres patentes), qu'il puisa dans la correspondance passive du connétable entre 1537 et 1540 ainsi que dans une série de minutes de lettres royales héritées par Jean du Thier du secrétariat du souverain en 1546-1547.

4. Jean du Bellay : les correspondances de ce grand diplomate et conseiller royal sont cruciales pour comprendre les relations françaises avec l'Angleterre et l'Italie et ont été admirablement éditées, d'abord en partie par V.-L. Bourrilly puis par Rémy Scheurer et ses collaborateurs, parmi lesquels Loris Petris. Du Bellay a conservé de vastes archives dont une grande partie se trouve désormais à la BnF.

5. Jean de Selve fut vice-chancelier de Milan et premier président du Parlement de Paris. La découverte de ses archives en 2012 et leur vente chez Thierry Bodin ont permis une avancée majeure dans l'étude de la correspondance de François I^{er}, en partie à l'origine de ce projet. Bien qu'incomplètes, elles contenaient une grande partie de la correspondance passive de Selve et un nombre important de lettres reçues du roi. Le catalogue a été très utile et les Archives du ministère des Affaires étrangères en ont fait une copie numérique. Une partie de celle-ci a malheureusement été perdue, mais le matériel récupéré est de première importance. Par ailleurs, les Archives nationales achetèrent une partie des papiers relatifs à la captivité du roi à Sapin en 1525 (**V. Annexes, Table 1**).

⁵¹ Thierry Rentet, *Anne de Montmorency. Grand maître de François Ier*, Rennes, 2011, en particulier pp. 147-178 et idem, «Diplomatie et réseaux autour du Grand Maître Anne de Montmorency», *La Paix des Dames*, 1529, éd. Laure Fagnart, Jonathan Dumont et al., Tours, 2021, p.99-106

6. Jean Breton, S^r de Villandry, fut secrétaire des commandements, signant en finances, proche d'Anne de Montmorency et principal secrétaire pendant la domination de ce dernier. Jean Breton est un personnage clé dans le développement du style de l'écriture épistolaire au nom du roi. Bien qu'une grande partie de ses archives n'ait pas survécu, de nombreux brouillons de lettres royales de sa plume sont conservés dans les volumes Béthune du fonds français (en particulier fr.3020), où ils se distinguent par sa main très reconnaissable.

7. Claude de Laubespine : ses papiers ont été conservés au château de Villebon (Eure-et-Loir) et certains ont été acquis pour enrichir les collections du fonds français de la BnF au XIX^e siècle (par exemple fr. 6604-6621). Beaucoup sont néanmoins demeurés à Villebon jusqu'à la vente des « autographes » en 1991. Une copie sur microfilm se trouve au Centre des Archives diplomatiques (CAD) du Ministère des Affaires Étrangères. Ainsi, les lettres du roi au cardinal de Tournon en 1542, conservées par de Laubespine, se trouvent aux côtés des nombreux papiers de son frère Sébastien, abbé de Bassefontaine, y compris les lettres du roi à celui-ci en 1546. Le CAD a acquis en 2019 le résidu des archives de Villebon.

8. Les serviteurs de la maison du roi : plusieurs volumes du Cabinet des manuscrits de la BnF comportent des lettres à Gilles de La Pommeraye qui, d'abord panetier ordinaire du roi, effectua des missions en Italie en 1526, puis auprès d'Andrea Doria en 1528 (registre, fr. 5123) avant d'être nommé ambassadeur auprès de Marguerite d'Autriche en 1529 et 1530 et envoyé en Angleterre en 1532 (registre, fr. 4126). On peut également citer Guillaume de Féau, S^r d'Ysarnay et valet de chambre du roi, auquel des lettres furent adressées entre 1526 et 1532 (lettres originales, fr. 3032, 3001, 3004 et copies Clair. 332, 334) ; ou encore Ymbert de Batarnay, S^r de Bouchage, grand serviteur de Louis XI et de Louis XII, qui à la fin de sa carrière et âgé de presque 80 ans, s'occupait des affaires du dauphin en tant que gouverneur (fr. 2965, 2972, 2980, 2990, 3051).

B. Les grands corps de l'état

L'administration centrale de la justice et des finances comprenait de grandes cours qui recevaient régulièrement des lettres royales et ce, tout le long du règne.

1. Les originaux des lettres royales adressées au Parlement de Paris sont conservés entre 1515 et 1529 aux AN (X/1a/9324/A) et à la BnF (nafr. 8452). D'autres lettres et ainsi que celles postérieures à 1529 sont conservées en grand nombre dans les registres du Conseil (AN X/1a, 1517-1559). Des copies en ligne de la collection Le Nain (AN U/2025-2037) ont parfois été utilisées.

2. Les Parlements provinciaux : les registres de ceux de Rouen et de Toulouse ont également été examinés. On a noté que la correspondance des rois avec les Parlements a souvent été mal conservée⁵². À Rouen les registres « secrets » sont préservés pour 1540-1547 (AD S-M, 1 B 89-90) mais ils ne renferment que peu de lettres missives. Les lettres originales des souverains se trouve sous la cote 1 B 5451, qui commence toutefois par deux lettres de François II. Les archives du Parlement de Toulouse se révèlent tout aussi décevantes. Les « registres secrets », si tant est qu'ils furent conservés pour le XVI^e siècle, furent perdus au cours de la révolution de 1789. Une série de lettres royales originales commence en 1561 (AD31, 1 B 4580), mais l'on sait qu'une « liasse des lettres missives » existait en 1515⁵³. Les registres des arrêts contiennent quelques rares transcriptions de lettres royales pour la période 1515-1518 (1 B 16 et 17) mais il semble qu'elle n'y furent ensuite plus transcrites, probablement au profit d'insertions dans les registres secrets. En ce qui concerne le Parlement d'Aix-en-Provence, on dispose des registres des lettres royales (1532-1549) qui renferment quelques lettres missives (AD13, B 3320-3324). Les archives du Parlement de Bordeaux furent détruites en 1704 si bien qu'il s'appuyer sur plusieurs séries de copies réalisées au XVII^e siècle, dont la plus accessible est le Ms. 1497 conservé à la bibliothèque municipale. Cette série de copies des registres secrets (338 pp, 1522-60) a été publiée sous le titre de *Chronique du Parlement de Bordeaux* par Jean de Métivier. Il ne s'y trouve cependant qu'un petit nombre de lettres missives royales. Des exemplaires plus détaillés se trouvent dans le BM Bordeaux Ms. 369.I (copies Savignac, entre 1462 et 1556, 701 pp) et le Ms. 370, qui contient des copies de documents datés du 26 décembre 1526 au 8 novembre 1571 et a été réalisé par Labat de Savignac (816 pages). Les exemplaires les plus détaillés se trouvent dans les manuscrits de Verthamont (AM Bordeaux Ms. 759-). Une seule lettre originale au Parlement de Bordeaux a été identifiée, dans un catalogue de vente (5-XII-1529).

3. La Chambre des Comptes. Les vicissitudes des archives de ce grand corps d'état sont bien connues. Une grande partie a été détruite par un incendie en 1737 et plus encore par le pillage intervenu lors de la révolution de 1789-94. Néanmoins, les lacunes peuvent être comblées à partir des papiers des premiers présidents tels que ceux de la famille Nicolay, imprimés par A.M. de Boislisle, ainsi que par des recueils de lettres originales conservés actuellement à la BnF (fr. 10238). Des lettres ont été également préservées par la Chambre des Comptes de Dijon

⁵² M.T. Aubry, M.Langlois, C. Reydelle, « Les Parlements de France et leurs archives », *Gazette des archives*, 1984, p.125-143 à la p.134

⁵³ AD H-G, 1B/16, fo.68.

(originaux : BnF Moreau 832 ; quelques copies AD21, B 18 etc et copies BnF, Bourgogne 60 etc.) ; la Cour des Aides de Rouen (AD76, 3B 1 et 2) ; la Cour des Aides de Montpellier, enregistrement des actes (AD34, 1 B 1) et registres (ibid., 1 B 122-128).

4. Les registres des bailliages et sénéchaussées ne sont pas bien conservés pour le règne de François I^{er}. Les « registres des bannières » du prévôt royal de Paris, qui siégeait au Châtelet, sont conservés aux Archives nationales dans les sous-séries Y/8 (1515-) et Y/9 (1531-). Ailleurs, les registres de sénéchaussée de Boulogne, par exemple, ne commencent qu'en 1550, ceux d'Amiens en 1560, de Rouen en 1579, de Dijon en 1578 etc. Quant à ceux de Lyon, le premier volume s'étend de 1532 à 1559 (AD69 BP 3640) mais les actes datent pour la plupart du règne d'Henri II.

C. La correspondance diplomatique avec les ambassadeurs

Mathieu Gellard a signalé les problèmes de conservation de la correspondance des rois de France avec leurs ambassadeurs au XVI^e siècle. Entre 1562 et 1589 il a identifié treize ambassades permanentes et 269 ambassadeurs pour 413 missions⁵⁴. Sous François I^{er} ce nombre est plus restreint : le souverain disposait d'une représentation permanente auprès de l'empereur/ roi d'Espagne, du roi d'Angleterre, de la république de Venise, à Rome et auprès des Ligues suisses. En outre, il existait des ambassades semi-permanentes, aux Pays-Bas et au Portugal par exemple, ainsi que des ambassades périodiques envoyées entre autres en Écosse, à certaines principautés italiennes et à quelques princes d'Allemagne⁵⁵. Les documents de ces ambassades sont conservés de manière très inégale. La perte catastrophique de la plus grande partie de la correspondance diplomatique pour le règne est illustrée par le fait que nous n'avons rien des lettres du roi à ses ambassadeurs en 1517-1518, qui sont pourtant mentionnées dans le registre AN KK 289 : ont ainsi disparu les échanges avec Bazoges, envoyé auprès de l'Empereur en Allemagne (à l'exception des instructions pour sa mission aux princes allemands), avec Poncher et La Guiche en Angleterre et aux Pays-Bas (sauf leurs instructions) ou encore avec La Rochebeaucourt en Espagne, bien que certaines de ses lettres d'Espagne

⁵⁴ Gellard, *Une reine épistolaire*, p. 184-231

⁵⁵ Au début du XX^e siècle Fleury Vindry, *Les ambassadeurs permanentes au XVI^e siècle*, Paris, Champion, 1903, a dénombré 113 ambassadeurs ordinaires entre 1515-1600. Le nombre a été beaucoup augmenté pour le règne de François I^{er} dans la «Liste des agents diplomatiques de la France à l'étranger» dans *CAF*, vol IX, p.1-87, qui devrait certainement être corrigée d'après les recherches modernes. Deux exemples : C. Giry-Deloison, «Le personnel diplomatique au début du XVI^e siècle. Les relations des relations franco-anglaises de l'avènement de Henry VIII au camp du Drap d'Or», *Journal des Savants*, 1987, no.3-4, p.205-253 ; C. Michon, «Etude sur le personnel diplomatique sous les règnes de François I^{er} et Henry VIII», *Revue d'histoire diplomatique*, 2005, iii, p.193-206.

entre début 1518 et début 1519 aient survécu, etc. Si l'on excepte quelques lettres isolées adressées à Jean de Selve dans le cadre de sa mission en Angleterre au début du règne, seule l'ambassade de Bonnivet à l'automne 1518 est conservée. Les dossiers contenant les brouillons de dépêches et les originaux des lettres du roi ne sont parvenus jusqu'à nous que pour trois ambassadeurs sur l'ensemble du règne : François et Jean de Dinteville et Jacques Mesnage. Des originaux de lettres à Ludovico Canossa survivent également pour 1526-1528 ainsi qu'une partie de celles à Christoff Richer pour les années 1540. Sinon, il convient de s'appuyer sur les registres tenus par certains ambassadeurs, qui ne comportent pas tous les lettres du roi :

1. Les lettres aux ambassadeurs en Angleterre sont bien conservées dans les registres de ceux-ci pour une partie de 1518 (Bonnivet) et de 1532 (La Pommeraye), pour les ambassades de Castillon (1538), Marillac (1539-1542) et Odet de Selve (1546-1549, quoiqu'elles ne contiennent aucune des dépêches du roi) ainsi que dans les archives originales de Jean de Dinteville, bailli de Troyes (1533-1536)⁵⁶. Les lettres à Jean du Bellay pour 1527-1529 sont conservées, pour certaines dans ses propres registres mais aussi dans les originaux que, pour diverses raisons, il communiqua au cardinal Wolsey. Un grand nombre de ces documents a été imprimé par Bourrilly ou Scheurer : les lettres publiées par le premier, *AAJdB*, ont été rééditées ici à partir des textes les plus fiables, quand celles que le second a inclus dans son édition ont été simplement listées, à moins que le texte n'ait pas été publié dans son intégralité par Scheurer. Les textes de ce dernier, *CCJdB*, sont de fait impeccables et n'ont pas besoin d'être repris.

2. Les correspondances avec les ambassadeurs auprès de l'empereur sont très mal conservées. Hormis quelques brouillons et copies isolés, le premier ambassadeur dont les dossiers sont bien conservés est Jacques Mesnage (1545-47). Bien qu'un bon nombre de dépêches royales originales lui ayant été adressées soient conservées à la BnF (fr.17888-17890), beaucoup ont été volées ou détachées pour diverses raisons au XIX^e siècle et doivent être recherchées dans d'autres collections, comme la Pierpont Morgan Library à New York. Les lettres envoyées à Claude Dodieu de Velly en 1532-1536 ont presque complètement disparu, bien que la mise en vente occasionnelle sur le marché des autographes de lettres qui lui sont adressées suggère que ces documents ont été autrefois préservés.

3. Pour la Scandinavie, nous disposons des papiers de Christophe Richer au Danemark et en Suède (1543-1547). Ceux-ci ont été en partie imprimés par Camusat au XVII^e siècle et de

⁵⁶ Les lettres imprimées par Camusat ont été corrigées selon les originales.

nombreux originaux ont été vendus aux enchères chez Sotheby's Londres, le 30 novembre 1970. Quelques-uns ont été acquis par la direction des archives du Ministère des Affaires Étrangères et la British Library a conservé une copie des document. Les lettres royales qui n'ont pas été publiées par Camusat ont été ici transcrites et les textes donnés par Camusat, corrigés.

4. Des nombreuses ambassades envoyées en Allemagne par François I^{er}, seules les dépêches à Bonnivet et ses collègues lors de l'élection impériale de 1519 ont survécu en quantité (un registre BnF, fr. 5761). Les lettres à Guillaume du Bellay-Langey, qui auraient été extrêmement importantes pour les années 1533-1536, n'ont été conservées qu'en nombre restreint dans son registre. Par ailleurs, les dépêches envoyées à Sébastien de Laubespine en 1546, conservées à l'origine à Villebon et désormais sur microfilm aux Archives Nationales (682Mi), sont une source majeure pour la fin du règne.

5. Pour l'Italie, le tableau est encore inégal. Parmi les envoyés du roi auprès de la République de Venise, seul Ludovico Canossa, évêque de Bayeux, a conservé un nombre important de dépêches royales pour les années 1526-1528 (BnF nafr. 13122). Miglioranzi en a fait imprimer quelques uns de plus à partir des archives familiales. La correspondance de Georges d'Armagnac à Venise en 1537-38 a été publiée par Nicole Lemaitre mais elle contient relativement peu de dépêches du roi⁵⁷. Guillaume Pellicier (1540-1542) conservait les registres de son ambassade à Venise mais ceux-ci ne contiennent pas les dépêches du roi. Les archives de Vienne en conservent néanmoins une, sans doute interceptée⁵⁸. Quant à l'ambassade cruciale à menée Rome par le comte Alberto Pio da Carpi, quelques minutes isolées ont été conservées par Florimond Robertet et d'autres secrétaires. L'ambassade la mieux conservée est celle de François de Dinteville, évêque d'Auxerre (1531-1533), imprimée en grande partie par Camusat au XVII^e siècle mais ici transcrite d'après les originaux qui se trouvent pour la plupart à la BnF, fonds Dupuy. Georges de Selve quant à lui conservait les minutes de ses dépêches de son séjour romain (1537-1538), avec Charles Hémard de Denonville, dans des registres dont les lettres du roi sont cependant absentes⁵⁹. Les lettres du François I^{er} adressées à Georges d'Armagnac, ambassadeur à Rome (1540-1546), ont disparu, mais son successeur Antoine Guillart, s^f du

⁵⁷ N. Lemaître, *Correspondance du cardinal Georges d'Armagnac*, I, p.75-79, 99, 103

⁵⁸ Le roi à G. Pellicier, 6-I-1541

⁵⁹ AE 109CP/ 4 et 5. Volume 5 contient, partie 4, ses lettres à Georges d'Armagnac à Venise (pas incluses par Lemaître, *Correspondance* vol. I) et aussi, partie 5, quelques dépêches de son ambassade au Pays Bas avec Georges Hellin en 1540.

Mortier (1546-1547), a tenu un registre dans lequel figurent un certain nombre de dépêches du roi.

6. Pendant une grande partie du règne (de 1518 à 1547), Honorat de Caix fut ambassadeur au Portugal. Un petit nombre de ses lettres au roi ont été conservées, avec la minute d'une réponse du souverain⁶⁰. L'essentiel des missives royales qui lui furent adressées durant cette période a été préservé au sein des archives des Habsbourg, après que les lettres aient été interceptées. Rien d'autre n'a toutefois survécu, ce qui représente une perte tout à fait regrettable.

D. L'administration provinciale

La plupart des archives des bailliages et sénéchaussées, qui enregistraient les lettres closes reçues du roi, n'ont pas été bien conservées pour le règne de François I^{er}. Le fonds du bailliage de Rouen ne commence par exemple qu'en 1579, celui de la sénéchaussée de Boulogne en 1550. La prévôté de Paris fait figure d'exception (AN, série Y). Il convient en outre de consulter les papiers de nombreux gouverneurs de province et commandants des armées :

1. Les archives du château de Monchy-Humières, récupérées en grande partie par Philippe de Béthune et se trouvant désormais au fonds français de la BnF, comprennent aussi des papiers qui demeurèrent à Monchy jusqu'au XIX^e siècle. On y trouve d'une part des lettres adressées à Jean d'Humières, gentilhomme picard, gouverneur du Piémont puis des maisons des enfants royaux. Sa correspondance passive s'étend de 1529 à 1547 mais se concentre sur les années 1537-1538 (Piémont). D'autre part, ces archives renferment les papiers de François de Montmorency, s^r de La Rochepot et gouverneur de Picardie (1531-1542). Son mariage avec la sœur d'Humières, Charlotte, permit l'arrivée à Monchy-Humières de ses papiers qui couvrent à peu près la même période, de la fin des années 1530 à la fin des années 1540. Les deux ensembles documentaires contiennent un grand nombre de lettres du roi.

2. Joachim de Matignon fut lieutenant général de Normandie dans les dernières années du règne. Ses archives sont passées à la branche de la famille qui a obtenu la principauté de Monaco, si bien qu'elles se trouvent aujourd'hui aux Archives du Palais à Montecarlo. Une fois de plus, un nombre important de lettres royales datant de 1545 et 1546 survivent. Elles furent en grande partie publiées par L.-H. Labande en 1914.

3. Une grande partie des papiers de Charles Chabot, s^r de Jarnac et gouverneur de La Rochelle a été vendue au cours des années 1930. Il semble qu'environ vingt-cinq lettres royales se

⁶⁰ Par exemple, Evora 7 août 1535 BnF fr.3000 fo.77-79, des dossiers de Breton. Lettre du roi du 2-IX-1535.

trouvaient parmi ces documents, dont plusieurs sont depuis apparues sur le marché des autographes. Deux autres volumes de papiers Chabot ont en outre été identifiés et sont aujourd'hui conservés sous forme de microfilms à l'École nationale des Chartes, où Elisabeth Sosson a pu les exploiter pour sa thèse consacrée à la correspondance de Guy Chabot, s^r de Jarnac et fils de Charles.

4. La Trémoille : le chartrier de Thouars, l'un des ensembles d'archives aristocratiques les plus importants de l'époque (maintenant uniquement disponible sur microfilm, AN, 1AP/24) ne contient que six lettres de François I^{er}.

5. Les lettres adressées à Antoine Motier de La Fayette, gouverneur et sénéchal de Boulogne de 1514 à 1522, ont été conservées en abondance et, rassemblées par Philippe de Béthune au XVII^e, se trouvent à la BnF (fr. 2888, 2934 et surtout 3057).

E. Les « bonnes villes »

Les « bonnes villes », entités corporatives, tenaient généralement des registres de leur administration dans lesquels, dans une plus ou moins grande mesure, elles transcrivaient non seulement les lettres patentes royales, mais aussi des lettres missives. Certains registres se voulaient systématiques, d'autres moins. La plupart des archives communales ou municipales sont de nos jours organisées selon un système de classement national selon lequel les lettres royales originales sont rangées en série AA, des cotes qui s'avèrent généralement décevantes pour les lettres missives de François I^{er}, tandis que les registres se trouvent en série BB. L'enregistrement des lettres missives du roi aux bonnes villes est donc aléatoire et dépend de la méthode retenue par les greffiers ou clercs. À Rouen en 1544, par exemple, on note « certain escript en pappier cacheté du cachet du Roy signé Bochetel, duquel la coppie est enregistree au registres des missives », un volume dont l'on a malheureusement perdu la trace⁶¹. À Troyes en mai 1522, on décide « que doresnavant toutes les lettres missives que l'on apportera qui se adressera à messieurs les maire et eschevins d'icelle ville seront apportees ceans et registrees, mises en ung coffret appart en sorte que quant l'on en aura à besongner qu'on les puisse trouver »⁶². L'enregistrement de telles lettres demeurait très aléatoire. De plus, on observe qu'au cours du règne de François I^{er}, les lettres adressées directement aux villes par le

⁶¹ AD S-M, Archives de Rouen, 3E 1/ANC/A15, fo.242v.

⁶² AM Troyes, BB7, fo.4v

roi, qui étaient très nombreuses sous Louis XI et Charles VIII, sont dans une certaine mesure remplacées par des communications passant par l'intermédiaire des gouverneurs de province.

De nombreuses archives municipales, y compris certaines des plus notables, ont mis leurs registres en ligne. Quelques exemples :

1. Les registres de la ville de Paris, qui renferment un très grand nombre de lettres missives, ont été largement publiés au XIX^e siècle, notamment en trois volumes de *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*. Lorsqu'à la Révolution les archives de la ville ont été absorbées par les Archives nationales, les registres ont été classés dans la série H (H 1779-1781) tandis que beaucoup de lettres originales ont été classées dans la série K (K 952-956).

2. Les archives municipales de Rouen se trouvent aux archives départementales de la Seine-Maritime et sont bien conservées pour le règne au sein de la sous-série 3 E1/ANC/A 11-A 15. Ces documents sont disponibles en ligne.

3. Les archives de la ville de Lyon sont également bien conservées et classées (BB 32 - BB 65) avec des volumes parallèles de brouillons et de copies au propre disponibles en ligne. Certaines lettres originales sont également conservées dans la série AA (AA 20, 24).

4. Les registres de Poitiers s'étendent de BB 15 (1515) à BB 29 (1547) et sont disponibles en ligne. De nombreuses lettres royales ont été publiées dans les *Archives historiques de Poitou*.

5. Les lettres royales originales conservées aux archives municipales de Dijon (B 454, 455 etc.) ont été publiées par J. Garnier, *Correspondance de la mairie de Dijon extraite des archives de cette ville* (t. I, nos. 168-262 *passim*). Les registres des délibérations vont de B 169 (1515) à B 184 (1547).

6. Les archives de Troyes renferment quelques lettres originales (série AA) publiées par Henri Stein au XIX^e siècle. Celles-ci, de même que les registres des conseillers de la ville pour le règne (BB 5-BB 11) sont depuis 2021 déposées aux Archives départementales de l'Aube et disponibles en ligne (numérisation effectuée avec le soutien du ministère de la Culture).

7. Parmi les autres villes, Angers possède une série de registres particulièrement belle et complète pour le règne (BB 16-BB 21, disponibles en ligne). Les registres de Bayonne ont été abondamment publiés pour la période de 1514 à 1529 dans les *Archives municipales de Bayonne : Délibérations du Corps de ville : Registres gascons*, t. II, tout comme ceux de Limoges dans E. Ruben, *Registres consulaires de la ville de Limoges*, t. I.

Nombre d'autres archives municipales ont été consultées, notamment : Rennes (BB 465, 1512-1528), Toulouse (AA 44 ; BB 9), Amiens (AA 5, 12 ; BB 22, 23, 24), Péronne (BB 7, 1515-1529), Compiègne (BB 15, 17, 19, 20), Senlis (BB 5-6), Chauny (BB 2-6), Saint-Quentin (no. 150/G), Harfleur (AD76, 3 E 006) ; auxquelles s'ajoutent les copies et extraits des archives détruites de Beauvais et Abbeville que conservent leurs bibliothèques municipales. Quant aux originaux, normalement classés dans la série AA, on en a trouvé relativement peu. Aux archives municipales de Bourges par exemple, l'article AA 13 renferme un très grand nombre de lettres missives royales postérieures à 1483, mais le nombre des lettres préservées par règne est très inégal : trente-huit lettres du règne de Charles VIII, vingt-six de celui de Louis XII et seize du règne de François I^{er}, la plupart (sept) étant en fait des lettres de Louise de Savoie et seulement quatre étant du roi lui-même⁶³.

De nombreuses archives municipales doivent encore être consultées, parmi lesquelles Bergerac (1 BB/12-29), Marseille (BB 33L-39), Mâcon (BB 25-29) ou Châlons-sur-Marne (BB 6-).

F. Le clergé

Le roi écrit régulièrement aux membres du clergé, notamment aux chapitres des cathédrales, à propos des nominations aux évêchés et aux autres bénéfices. Ceux-ci ont enregistré ses lettres et les archives départementales renferment des séries très importantes concernant les chapitres cathédraux. Les archives de la Seine-Maritime possèdent ainsi les registres capitulaires de la cathédrale Notre-Dame de Rouen (G 2149-2158, 1513-1546), y compris quelques lettres originales (G 3668). Pour d'autres lettres adressées aux chapitres cathédraux, l'on consultera utilement : Saint-Etienne de Bourges (AD Cher, 8 G/161-163) ; Notre-Dame de Senlis (BM Senlis, coll. Afforty) ; Saint-Mammès de Langres (AD Haute-Marne, G 15 ; impr. Roserot ; 19 J 13 et un nombre de lettres originales vendues) ; Saint-Etienne de Limoges (AD Haute-Vienne, 3 G).

G. La correspondance du roi avec les autres princes et pouvoirs extérieurs

⁶³ David Rivault et autres, «Lettres de Charles VIII et de Louis XII conservées dans les fonds d'archives berruyers», *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1999, pp. 55-128

Les archives de nombreux princes étrangers ont été conservées plus systématiquement que celles de la France, ce qui a assuré la conservation de nombreuses lettres dont aucune copie ne subsiste en France.

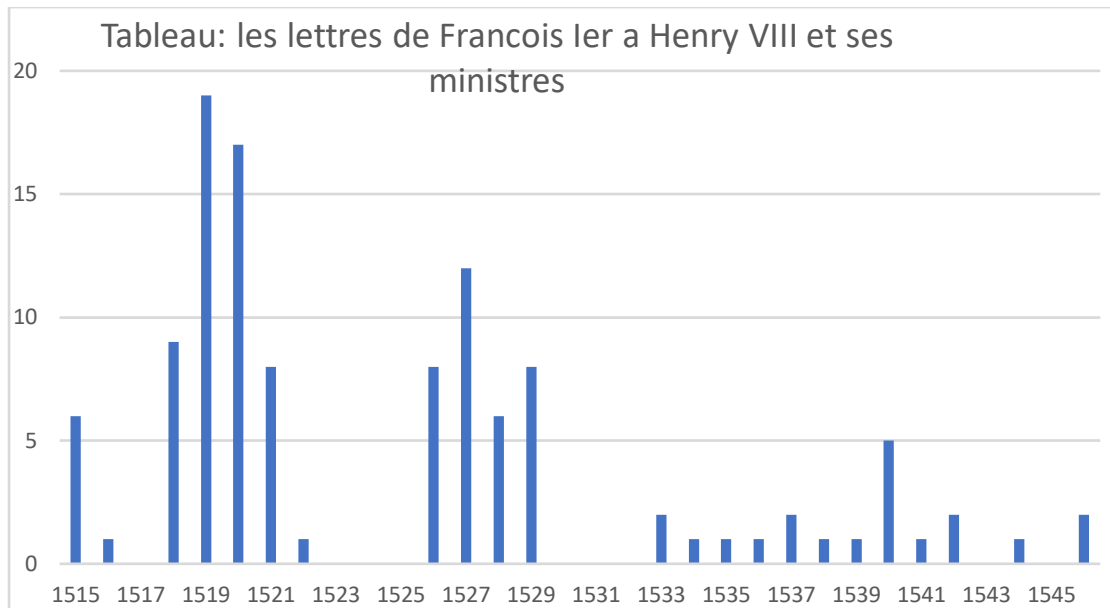
1. Angleterre. Le *State Paper Office* a été créé en Angleterre après 1578 par Sir Thomas Wilson. L'organisation systématique des papiers d'état aux Archives Nationales d'Angleterre est en quelque sorte trompeuse, car elle dépend de la réunion à la couronne des papiers de Thomas Wolsey (1509-1530) et de Thomas Cromwell (1529-1540). Aux *National Archives*, la série SP 1 renferme les papiers d'état d'Henry VIII répartis en 246 volumes. La plupart des papiers qui ont été pris (ou « empruntés » – il fut accusé d'avoir volé de nombreux papiers d'état en 1629) au *State Paper Office* à Westminster par Sir Robert Cotton (1571-1631) au début du XVII^e siècle pour sa grande collection ont finalement été acquis en 1701 par ce qui allait devenir le British Museum. Cotton avait sélectionné dans les papiers de Wolsey des morceaux de choix, parmi lesquels une grande partie de sa correspondance avec François I^{er} (à consulter en particulier dans les volumes « Caligula »). Ceux-ci ont subi les mêmes tribulations que le reste de la collection Cotton, à savoir l'incendie de la bibliothèque d'Ashburnham House en 1731. De nombreuses lettres de François I^{er} ont été gravement sinistrées à cette occasion. On s'est ici efforcé d'en restituer autant que possible les lacunes.

La correspondance de François I^{er} avec Henry VIII et le cardinal Wolsey est relativement bien conservée, bien qu'il y ait plus de lettres à Wolsey qu'au roi jusqu'en 1530. Cela s'explique en partie par le fait que certaines des lettres au roi d'Angleterre restaient chez les secrétaires royaux tels que Richard Pace, William Knight et Stephen Gardiner, dont les papiers n'ont pas été bien conservés⁶⁴. Il y a une forte proportion de lettres autographes de cette période, qui ne se retrouve pas ensuite. De fait, le taux de conservation des lettres du roi de France au cours de la période où Thomas Cromwell était le principal secrétaire d'Henry VIII (1534-1540) est faible. La conservation de la correspondance étrangère dans les papiers de Cromwell n'égale en effet pas celle de Wolsey.⁶⁵ [Annexes, Table 2]

Tableau : les lettres de François I^{er} à Henry VIII et à ses ministres :

⁶⁴ Par exemple, une lettre à Henry VIII «que le. Sr luy a escriptes de sa main» en octobre 1529 (I à G. du Bellay, X 1529) et celles au roi Henry «que le roy lui escript de sa main » (I à Odet de Selve 22-VI-1546) qui ne se trouvent plus aux archives anglaises.

⁶⁵ Pour le contexte de la confiscation des archives de Cromwell en 1540, v. Diarmaid MacCulloch, *Thomas Cromwell : a Life*, Londres, Penguin, 2018, p.2-3.



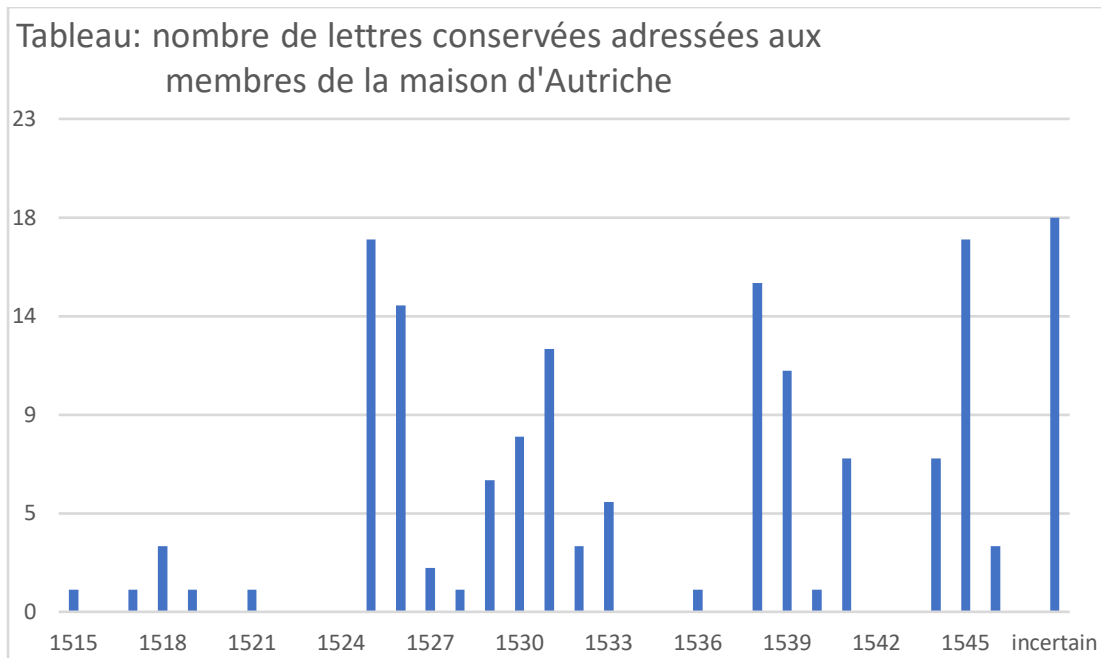
Par conséquent, nous ne connaissons certaines lettres de François à Henry que grâce à des copies conservées dans les collections espagnoles, qui sont en particulier le fait du comte de Gondomar, ambassadeur espagnol à la cour de James I. Nous savons par ailleurs que d'autres missives n'ont pas été conservées⁶⁶. Certaines lettres firent l'objet de controverses en 1538, comme celles qu'échangèrent les rois de France et d'Angleterre en 1536 au sujet de l'étendue de la contribution qu'Henry s'était, selon les termes du traité d'Amiens, engagé à fournir pour la lutte contre l'empereur⁶⁷. Un schéma tout aussi inégal caractérise les années 1540.

2. La maison d'Autriche. La fréquence des lettres adressées aux princes de la maison d'Autriche qui furent conservées se veut un miroir des relations fluctuantes entre la France et l'empereur.

Tableau : le nombre de lettres envoyées par François I^{er} aux membres de la maison d'Autriche

⁶⁶ Par exemple celles mentionnée en la lettre du roi à Castillon 18-VII-1538) et en la lettre à Marillac 25-VIII-1539

⁶⁷ La lettre du roi à 1-VIII-1536, mentionnée dans l'instruction à l'évêque de Tarbes v. 10-II-1538 et à Castillon 22-II-1538.

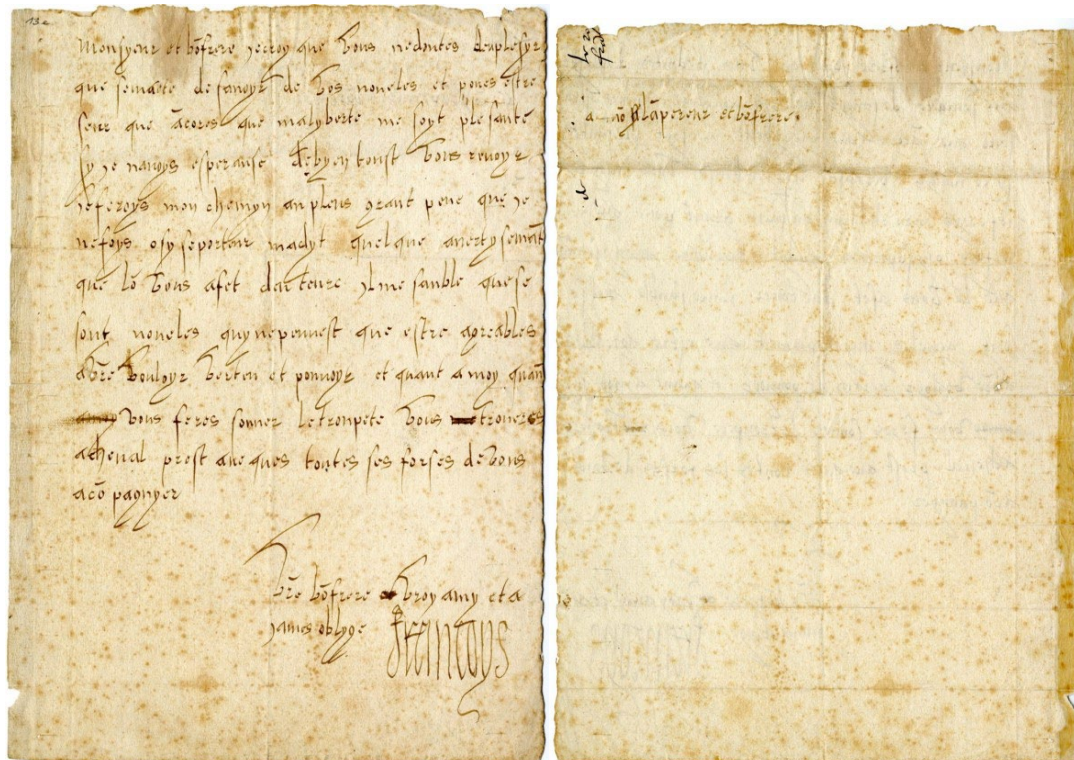


Jusqu'à présent, on n'a pas retrouvé de lettres du roi à Maximilien I^{er} entre 1515 et 1519, bien que l'on sache que François I^{er} a reçu des lettres de l'empereur au cours de cette période⁶⁸. La plupart de la correspondance de l'empereur provient des archives de sa fille Marguerite, parmi lesquelles ces documents furent conservés. La conservation des archives des Habsbourg à cette époque pose un problème complexe [Annexes, Table 3]. Plus encore que François I^{er}, l'empereur Charles Quint était un monarque itinérant et on ignore comment et où ses conseillers, Gattinara, Granvelle ou encore Covos, disposaient de leurs papiers au fur et à mesure qu'ils se déplaçaient de pays en pays. La principale source de la correspondance de Charles Quint se trouve en principe à l'*Haus-, Hof- und Staatsarchiv* (HNSA) de Vienne, dans les séries *Aussenpolitik/Frankreich/Hofkorrespondenz* 1-2, où se trouvent de nombreuses lettres de François I^{er}, et *Diplomatische Korrespondenz/Frankreich/Varia*. Cependant, une grande partie de la correspondance de l'empereur ainsi que celle de sa sœur Marie de Hongrie étaient autrefois conservées aux archives de Bruxelles. Beaucoup de ces documents ont été transportés à Vienne lors de l'abandon des Pays-Bas autrichiens en 1792. Il convient donc également de consulter, à l'HNSA, la série *Länderabteilungen/Belgien PA*, 1-72. Une partie de la correspondance de Marguerite d'Autriche se trouve aux archives départementales du Nord à Lille (série B) et contient des lettres de François I^{er}. Cependant, beaucoup de documents sont demeurés à Bruxelles où ils furent classés dans les Papiers d'État et d'Audience des Archives Générales du Royaume de Belgique (AGR) au XIX^e siècle. Ainsi s'explique en grande partie la

⁶⁸ Par exemple Maximilian à François Ier, Malines, 14 mai 1517, BnF, fr.2964, fo.1.

localisation actuelle de la correspondance de l'empereur lorsqu'il était aux Pays-Bas ou en Allemagne. Quant à ses séjours en Espagne, sa correspondance y aurait été conservée. La série *Estado* des archives de Simancas (AGS) conserve cependant relativement peu de lettres de François I^{er}. Une grande partie de ces documents fut prise sur les ordres de Napoléon, classée aux Archives Nationales aux cotes K 1483 à 1487 et K 1643, avant d'être renvoyée en Espagne en 1940.

Il existe néanmoins une série de lettres, principalement autographes, adressées par François à l'empereur au cours des années 1520. J'ai d'abord cru que, si ces lettres étaient authentiques, elles pouvaient provenir des dossiers que nous venons d'évoquer et avoir été peut-être volées pendant ou après les guerres napoléoniennes⁶⁹. Je n'en suis plus certain désormais. La plupart de ces lettres sont apparues sur le marché des autographes au XIX^e siècle, principalement entre 1840 et 1870. En voici un exemple :

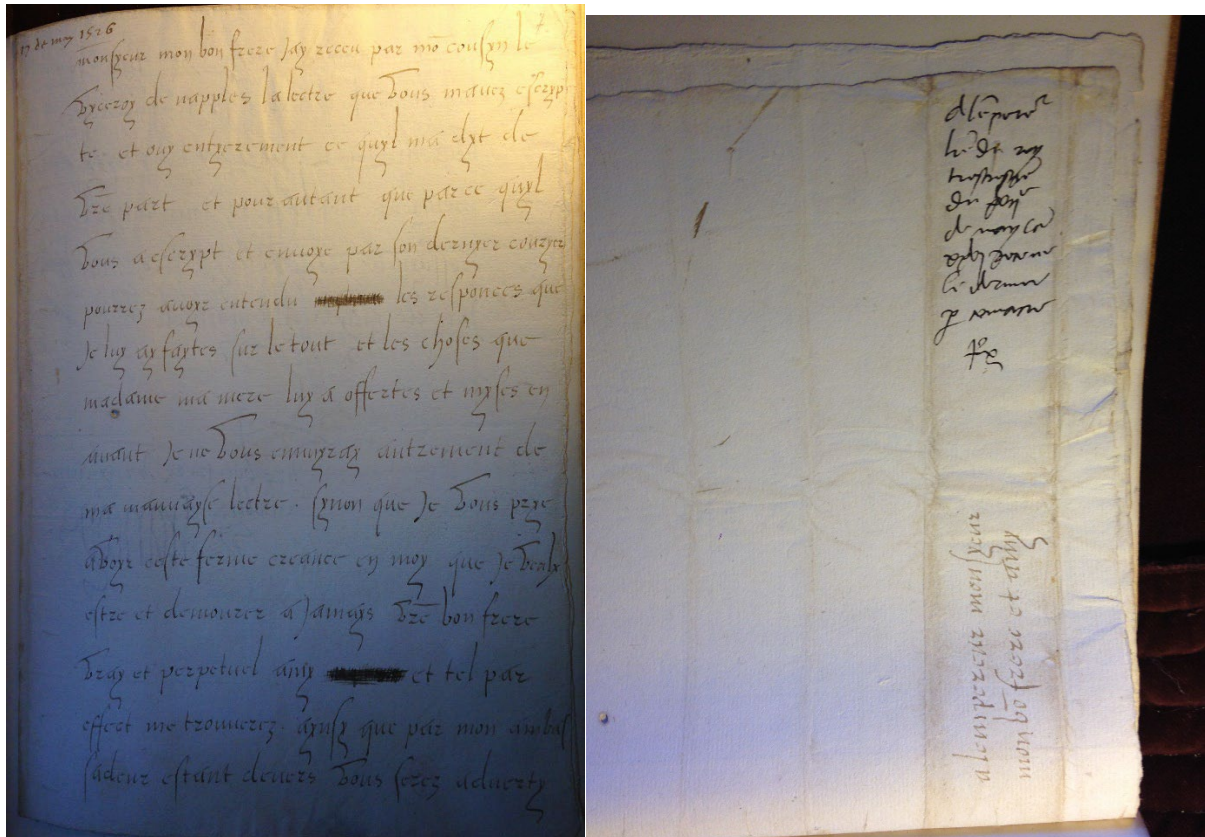


Musée royal de Mariemont, 13a (1526, IV-V)

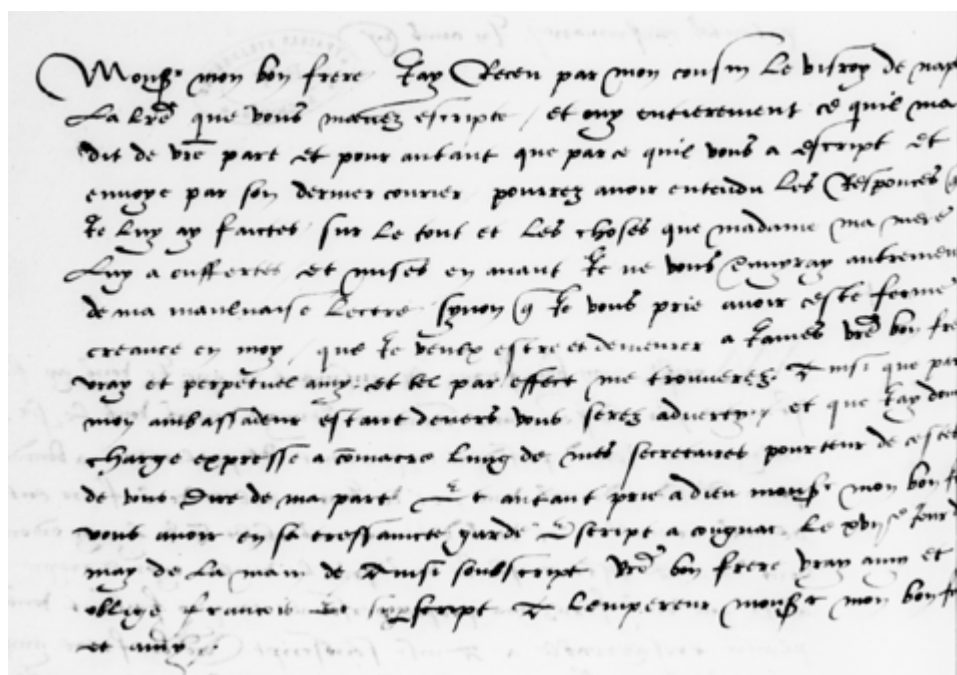
Alfred Morrison a acquis bon nombre de ces autographes, qui furent imprimés dans le catalogue de vente de sa collection. D'autres se trouvent au Musée Royal de Mariemont et à la

⁶⁹ Le grand collectionneur Alfred Morrison en a acheté beaucoup (v. ci-dessous sur les lettres autographes). Il se trouve des copies tardives dans AE, Correspondance politique, Espagne, vol.4 (1526-1529).

Bibliothèque Pierpont Morgan à New York. Champollion en publia quelques-uns mais, comme à son habitude, sans renvoi aux sources. Ces lettres furent suspectées d’être pour la plupart des faux, le XIX^e siècle ayant connu le développement d’une production quasi industrielle de faux historiques et la main de François I^{er} étant facile à copier. Ces originaux ont pourtant pour la plupart toute l’apparence de l’authenticité. J’en veux pour exemple la présence de notes dorsales de réception :



Lettre à l'empereur du 17 mai 1526 (Chantilly, MC, I, ii)



Copie contemporaine de la même lettre, AE, 37CP/4, fo.329v

On peut démontrer que ces lettres originales à l'empereur, datée de 1525-1526, ont été comme beaucoup d'autres copiées dans une sorte de registre de la correspondance du roi et de l'empereur tenu par Jean Lallemand, secrétaire de ce dernier (voir par exemple la lettre ci-dessus). Ce registre fait partie d'une collection de documents rassemblés par les ministres de l'empereur, Lallemand et Gattinara notamment, sur les relations entre leur maître et le roi de France entre 1525 et 1529 (AE, 37CP, vols 3-5)⁷⁰. On pourrait soutenir que le manuscrit AE 37CP/4 a servi de modèle à un faussaire, qui aurait réalisé la série de lettres « autographes » vers le milieu du XIX^e siècle. Un exemple supplémentaire soutiendra cependant notre thèse en faveur du caractère véritablement autographe de ces documents. Il existe en effet au Musée Dobrée de Nantes (Aut. no.512), un original autographe de la lettre du roi à l'empereur que j'ai datée de janvier 1526 (AE 37CP/4, fo.307).

⁷⁰ Ces volumes sont marquées comme acquies par «M.Pfeffel», sans doute Chrétien-Frédéric Pfeffel, juriste des Archives Etrangères, qui participait aux négociations avec le comte de Wynants sur le sort des archives de la Chambre des Comptes de Lille entre la France et les Pays-Bas autrichiens en 1770 et 1771, en particulier des papiers volés de Bruxelles en 1748 et apportés à Lille par les Français (L.P. Gachard, *Rapport de M. le Ministre de l'intérieur sur les archives de la chambre des comptes de Flandre à Lille*, Bruxelles, 1836, p.11-12. Sur le sort de quelques autres papiers concernant 1525, v. aussi Charles Paillard «Projets d'évasion de Francois Ier», p.306.

Mon^{seigneur} mon bon frere Le fr^{ere} de Bourlem sur la p^{re}miere vous
 sique vous serra a l'instance d'audit tout de tout le p^{re}mier qui
 d'un mesy est l'ne s'ne et du tout arrende que ne ferait
 l'imperfection de ma maniere de Lettre pour quoy come
 a celluy qui a assez de paine pour dire s'ne et pour mon bien
 a p^{re}sent Remettez le tout pour vous en aduertir. Vous s'ne
 ne me faire a tort que ap^{re}s d'ice telle amytie se s'ne longuement
 absent de d^{re} tant desirer d'ice. Laquelle principalement est
 hon^{neur} huer pour vous d'ice et apres pour par moy mesmes vous s'ne
 entendre s'ne que s'ne de demeurer a l'ne et en d^{re} endroit
 tel que desirer. Et aussi pour faire s'ne ne vous obliger vous p^{re}
 vous enuoyer quelcun des d^{re} d'ice auquel mon ambassadeur
 pour solliciter la despense d'ice de legat vous me
 si p^{re}miere se vous s'ne de mon mariage / mais se se fait
 pour toujours d'ice d'ice s'ne s'ne s'ne s'ne s'ne s'ne s'ne s'ne
 pour sa vie trop oblige s'ne s'ne s'ne s'ne s'ne s'ne s'ne s'ne
 mon bon frere

AE, CP37/4, fo.307

Mon^{seigneur} mon bon frere Les gens de Bourlem s'ne par d'ice
 vous lequel vous s'ne s'ne s'ne s'ne s'ne s'ne s'ne s'ne
 l'ne s'ne qui d'ice s'ne est mes s'ne et d'ice
 accord que ne ferait l'ne s'ne s'ne s'ne s'ne s'ne s'ne s'ne
 Lettre par d'ice come a l'ne qui apres d'ice pour
 d^{re} s'ne et pour mon bien apres s'ne s'ne s'ne s'ne s'ne s'ne s'ne
 pour vous d'ice vous requerrant ne me ferait
 tort que apres telle amytie se s'ne longuement
 absent de d^{re} tant desirer d'ice. Laquelle principalement
 mant est s'ne pour vous d'ice et apres pour
 par moy mesmes vous s'ne s'ne s'ne s'ne s'ne s'ne s'ne s'ne
 se de demeurer apres au d^{re} endroit tel que
 desirer et s'ne pour s'ne s'ne vous obliger vous p^{re}
 vous enuoyer quelcun des d'ice auquel mon
 ambassadeur pour solliciter la despense d'ice de legat
 vous me s'ne s'ne s'ne s'ne s'ne s'ne s'ne s'ne
 de mon mariage mes s'ne s'ne pour s'ne s'ne s'ne s'ne
 d'ice s'ne

Le bon frere et p^{re}miere
 trop oblige s'ne s'ne s'ne s'ne s'ne s'ne s'ne s'ne

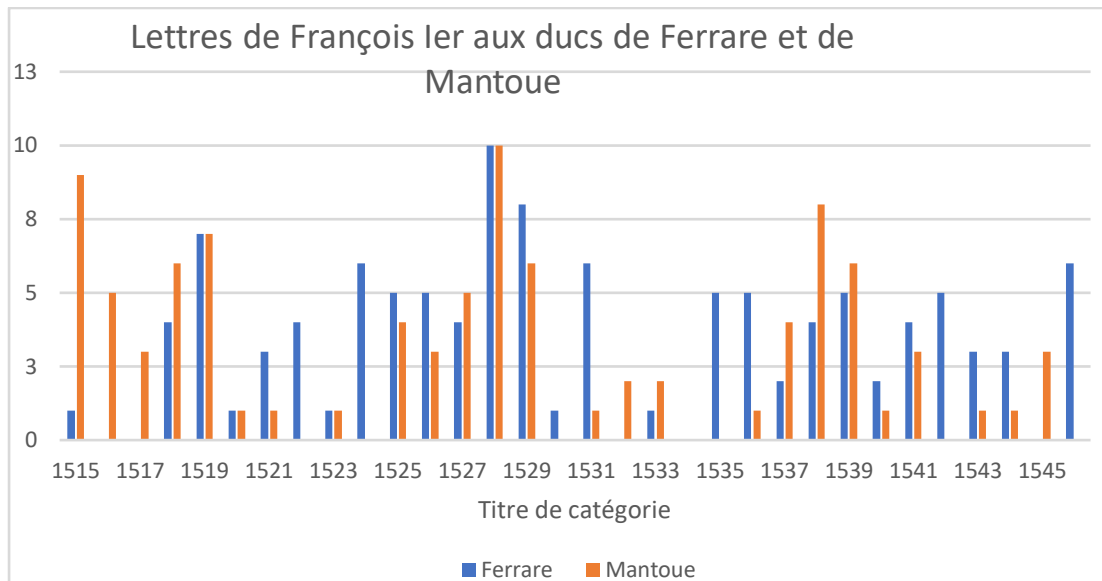
Musée Dobrée, Aut. 512

La comparaison entre les deux révèle que si la lettre « autographe » était un faux, on ne saurait expliquer pourquoi le faussaire aurait écrit « syeur de Blouclans », tout en ayant sous les yeux l'orthographe correcte « Bouclans ». Au contraire, le clerc qui a réalisé la copie (AE 37CP/4, fo.307) savait très bien que le roi de France désignait le sieur de « Bouclans », nom de son maître Jean Lallemand, si bien qu'il se trouvait en mesure de rectifier l'erreur dans son propre document. Quel intérêt de fausser la lettre en écrivant « Blouclans » ? De même, le clerc copiste a transcrit « houhaitee » au lieu de « souetee », « solliciter la dispanse envers le legat vous me si privement [*sic*] » au lieu de « solysyter la dysepanse anvers le legat, vous meseuseres sy pruemant », autant de signes qu'il n'est pas parvenu à déchiffrer avec précision l'écriture de François I^{er}. Un faussaire aurait tout simplement reproduit le texte de la copie. Pourquoi aurait-il transcrit « par » par « pour » ? On pourrait poursuivre ainsi longuement. L'orthographe générale de la lettre correspond à mon sens à ce que l'on connaît du roi dans toutes ses autres lettres orthographes. Il était bien possible d'imiter la main du roi, mais si tel était le cas, le faussaire aurait-il eu en plus une connaissance remarquable des habitudes orthographiques du souverain ? Il est presque certain, donc, que ces lettres sont authentiques. J'ai retenu ici à la fois les textes des copies contemporaines et, lorsque cela fut possible, ceux des originaux afin de permettre au lecteur d'effectuer la comparaison par lui-même. On pourrait suggérer que les lettres originales de François I^{er} datant de 1525-1529 se trouvaient parmi les papiers de Lallemand puis ont été acquises vers la fin du XVIII^e siècle par un agent des archives françaises dont le nom se trouve au début des volumes AE CP37/3-5, M. Pfeffel, peut-être pour la collection de manuscrits du comte de Wynants ou pour les archives de Lille⁷¹. Les lettres originales de François I^{er} auraient été distraites de cette collection.

3. Italie. Les archives des principaux états italiens de la Renaissance sont bien organisées et conservent de nombreuses lettres de François I^{er}. Parmi les plus fructueuses figurent celles de deux princes dont les relations avec la France sont complexes et mouvementées. En premier lieu : Ferrare. Les archives de la maison d'Este sont désormais conservées à l'*Archivio di Stato* de Modène. Non seulement il existe une belle série bien conservée de dépêches d'ambassadeurs en France, dans la série Cancelleria/Ambasciatori, mais encore la série Cancelleria/Carteggi con principi esteri/busta 1559/1, fasc 5, 1-5 contient un grand nombre de lettres du roi de France adressées aux ducs Alfonso I et Ercole II ainsi qu'aux cardinaux Ippolito I et II de Ferrare. À

⁷¹ Charles Paillard, «Projets d'évasion de Francois Ier», p.306: Manuscrits historiques du comte de Wynants (archiviste général dès Pays-Bas à la fin du xviiiie siècle). A cette époque, les papiers l'Etat (en langue française) du règne de Charles-Quint se trouvaient à Bruxelles et Wynants les avait sous sa garde.»

Mantoue subsiste, d'autre part, un nombre tout aussi important de lettres envoyées au marquis Francesco II, au duc Federico II et aux tuteurs de son successeur Francesco III, la duchesse Margherita Paleologina et le cardinal Ercole Gonzaga. Ces documents sont conservés à l'*Archivio di Stato* de Mantoue (Archivio Gonzaga/busta 626). Cette correspondance observe un rythme plus régulier que celle que François I^{er} entretenait avec le roi d'Angleterre et les princes de la maison d'Autriche mais l'on remarque, comme ailleurs, une certaine pénurie en 1532-1535 :



Une cinquantaine de lettres aux papes sont conservées au sein de l'*Archivio Apostolico Vaticano* (fondo della Segreteria di Stato, série Principi, 3-9). Cependant, il s'agit des missives rédigées sur papier. Celles qui furent envoyées sous le sceau du secret, sur parchemin, ne sont malheureusement pas facilement accessibles car elles sont éparpillées dans le fonds *Instrumenta Miscellanea*, une série énorme munie d'un index difficile. À Florence, trois des fonds de l'*Archivio di Stato* se sont révélés particulièrement intéressants. Les archives des institutions républicaines des premières années sont relativement peu nombreuses. Au sein de l'*Archivio Mediceo avanti il Principato* se trouvent, entre autres, les lettres adressées à Giovanni de Medici. L'absence de relations formelles entre la France et les ducs Alessandro et Cosimo I de Florence après 1530 expliquent en partie la pénurie de lettres de François I^{er} à ces derniers, alors que le *Carteggio universale* de Cosimo I^{er} contient des centaines de lettres de l'empereur Charles Quint. Il est maintenant clair que c'est Catherine de Médicis qui a en un

sens assuré les liens du roi avec le duc Cosimo I^{er}⁷². Les lettres reçues par la famille Strozzi, Filippo et ses fils, et conservées au sein des *Carte Stroziane* compensent ce manque. *L'Archivio di Stato* de Venise contient peu de lettres originales de François I^{er}, sans doute du fait des incendies de 1574 et 1577, bien que les *Diarii* de Marino Sanudo puissent contribuer à combler les pertes. Un petit nombre de lettres ont par ailleurs été identifiées au sein des archives de Turin, Gênes, Milan et Lucques.

4. Suisse. Les lettres envoyées aux cantons et communautés de Suisse (les « anciens ligues des Hautes Allemagnes »), leurs bourgmestres, conseils et amans prirent au cours du règne de François I^{er} principalement la forme de lettres de sceau plaqué sur parchemin, débutant par la formule « Francoys par la grâce de Dieu... ». Des originaux, dont 119 lettres de François I^{er}, se trouvent au *Staatsarchiv* de Berne (Staatliche Sammlungen : Urkunden C.I.a – 7, F. Frankreich, lettres royales). Un petit nombre de ces lettres fut publié par Champollion-Figeac dans son ouvrage *Documents historiques inédits*. Il ne nous a pas encore été possible de consulter en détail, à l'*Altes Kanzleiarchiv*, la série A/V, Akten der Kanzlei : Korrespondenz mit ausländischen Regierungen : Frankreichbücher 59-60, qui contient quelques lettres du roi. Les autres archives d'importance ayant été consultées sont : le *Staatsarchiv* de Lucerne où se trouvent 74 lettres, là encore toutes sur parchemin et pour la plupart scellées du sceau du secret (Staatliche Bestände : Urkunden Fach 1, Diplomatie : Missiven, Urkunden 6 : 86-160) ; le *Staatsarchiv* de Zurich (Staatliche Bestände: Akten, Fach 1 Ausland AKT/ A1/ F1 SCH 1 Könige et Altes Hauptarchiv : Urkunden C IV, Ausland : C IV 9.5 lettres royales 1513-1561) ; le *Staatsarchiv* de Bâle (Fremde Staaten : Frankreich A/1-A/7). Il m'a en général été nécessaire d'attribuer un millésime aux nombreuses lettres écrites avant 1527-1528 et conservées au sein des archives suisses.

5. Le Saint-Empire. Les princes allemands dont les archives sont les plus importantes pour l'étude des lettres de François I^{er} sont le Landgrave de Hesse : *Hessisches Hauptstaatsarchiv*, Marbourg, Akten bis 1867 : 3 Politisches Archiv Landgraf Philipps des Großmütigen , nos. 1820-1837 *passim* ; les ducs de Wurtemberg : *Hauptstaatsarchiv*, Stuttgart (LB-W), AA/115, bueschelen 1, 3, 10, 12 ; le prince-électeur de Saxe : *Staatsarchiv* de Weimar : Reg. C, 366, 368, 372, 374, 377, 380, 383, 384; Reg.O, B/1 ; le duc de Prusse : *Geheimes Staatsarchiv Preußischer Kulturbesitz*, Berlin-Dahlem, HBA, G/741 nos.7-52 *passim*. Les archives bavaroises, conservées à l'*Hauptstaatsarchiv* de Munich (Kurbayern Äußeres Archiv 2094

⁷² V. Nevejans, thèse, *Les diplomaties plurielles de Côme Ier de Médicis*, p.132-145 pour la période 1533-1547.

etc.) renferment un petit nombre de lettres adressées par François I^{er} aux ducs de Bavière. Parmi les villes impériales, seules les archives de Strasbourg ont pu être consultées : AA 374, 445, 503, 524, 1853, 1855 ; II/84, II/86; 1/AST (archives Saint-Thomas). Des sources imprimées ont été utilisées pour la correspondance avec les archevêques de Cologne.

Le duché de Lorraine, terre d'Empire mais très lié à la France, fait figure de cas particulier. L'on se serait attendu à ce que la cour de France entretienne une correspondance continue avec Antoine de Lorraine sous le règne de François I^{er}. En fait, très peu de lettres de ce dernier au duc ont survécu. L'histoire du Trésor des Chartes de Lorraine est extrêmement complexe⁷³. Une partie fut transférée à la France lors des guerres du XVII^e siècle et restituée de manière incomplète au duc Léopold à la fin du siècle. Certains documents ont trouvé leur place dans des collections telles que AE Correspondance politique, Lorraine ou encore la collection Lorraine de la Bibliothèque nationale de France⁷⁴. Les archives portées à Vienne par le duc François III en vertu du traité de 1737, qui conduisit plus tard à l'annexion de la Lorraine par la France, furent en 1923 transférées de Vienne à Nancy selon les termes du traité de Saint-Germain, conclu avec la république autrichienne en 1919. Cependant, aucune de ces collections ne semble avoir conservé une correspondance personnelle entre François I^{er} et le duc Antoine, en dépit des nombreuses lettres patentes qui parsèment les archives.

6. Scandinavie. Les archives du royaume de Danemark à Copenhague ont préservé bon nombre de lettres de François I^{er}, pour la plupart publiées par C.F. Wegener dans *Aarsberetninger fran det Kongelige Geheimearchiv inholdende Bidrag til Dansk Historie af Utrichte Kilder* (Copenhague, 1861-65, t. III et IV). L'incendie survenu aux archives du royaume de Suède en 1697 a malheureusement anéanti la plupart des registres postérieurs à 1522.

⁷³ *Inventaire-sommaire des Archives départementales, Meurthe-et-Moselle*, série 3F, fonds de Vienne, nos 28-99 ne contiennent rien sur le règne de François I^{er}. Voy. aussi AN J 933 pour quelques lettres-patentes de François I^{er}.

⁷⁴ AE 62CP/1-6, Lorraine où l'on trouve quelques lettres qui proviennent des papiers du duc Antoine mais seules des lettres-patentes de François I^{er}. Et BnF, coll. Lorraine, en particulier 12, «lettres de François I^{er}» mais seulement une lettre (Paul Marichal, *Catalogue des manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale sous les n° 1 à 725 de la collection de Lorraine*, Nancy, 1896).

Lire, rédiger, répondre

Rédiger : la plume du roi

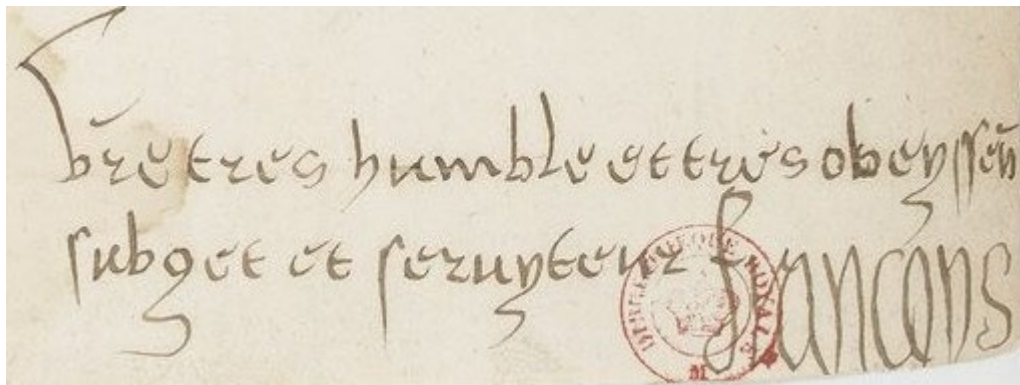
Il est impossible, à la lumière de l'ensemble ces éléments, de supposer que la vaste correspondance de l'État n'impliquait pas la participation personnelle du roi. Il va néanmoins de soi qu'en dehors de ses lettres autographes, les missives étaient rédigées par ses secrétaires, une situation tout à fait normale au XVI^e siècle. Les lettres purement autographes (ou olographes) survivent en nombre sensiblement plus important que pour ses prédécesseurs : Claude Jeay n'en a par exemple retrouvé que sept pour Louis XI⁷⁵. Ce chiffre s'oppose aux 160 lettres de François I^{er} identifiées à ce jour, ce qui représente environ 3% du nombre total de lettres conservées pour ce souverain. On note qu'un nombre significatif de ces autographes se concentre entre 1525 et 1529.



⁷⁵ C. Jeay, *Signature et pouvoir*, p.524-526.

Le roi lui-même insista en 1542 que « je ne desadvouheray jamais mon ecripture ny mon seing »⁷⁶. Les lettres autographes s'écartent de toutes les formules, au point souvent de ne porter aucune date⁷⁷. Il n'est peut-être pas surprenant que bon nombre des collections qui renferment les autographes du roi aient été rassemblées à la fin du XVI^e et au XVII^e siècle, période où leur valeur commença à être largement appréciée. Des indices éclairent occasionnellement leur composition. On trouve des copies faites par ses ambassadeurs des lettres autographes du roi⁷⁸. En mars 1527, nous constatons que deux lettres autographes ont été en fait composées par l'ambassadeur français en Angleterre, envoyées à Saint-Germain puis rapportées à Londres par Pierre d'Ouarty, le serviteur intime du roi⁷⁹. La participation personnelle du roi s'étale sur une gamme allant de la dictée directe, dont il existe des preuves (par exemple, l'usage un style plus *staccato*), aux instructions générales et enfin à la reproduction stéréotypée de types de lettres. Il convient de souligner que très peu de personnes « publiques » ont écrit leurs propres lettres, Philippe II d'Espagne en étant un exemple notable. La dictée et la formulation d'objectifs généraux étaient la norme absolue.

Le style d'écriture du roi est bien établi avant son avènement à la couronne :



Lettre à Louis XII, 1512 (BnF, Dupuy 211, fo.1)

⁷⁶ Le roi aux Etats de l'Empire, ?III-1542.

⁷⁷ Le roi très rarement datait ses lettres olographes par exemple celle du 22 décembre 1546 (Pierpont Morgan Library) et à Wolsey, Paris 22 juillet 1527 (BL Cotton, Calig. E II, fo.106)

⁷⁸ Par exemple une lettre à Clément VII juillet 1528 (BnF fr.5499, fo.156)

⁷⁹ Voy. Le roi à ses ambassadeurs en Angleterre, 10.III-1527, mentionnée dans le récit de cette ambassade, BnF, nafr.7004). Malheureusement les originaux n'ont pas été préservés.

La signature sur roi à l'âge de 19 ans (septembre 1513 ?) (MRM Aut. 13b, fo.1 à Marguerite d'Autriche)

En dépit de son goût pour la poésie et de ses intérêts littéraires, le roi n'était pas à l'aise avec le fait d'écrire de sa main. Son écriture ne peut pas être qualifiée de « développée » et n'indique pas la capacité de « mouvement décidé », ni l'absence d'hésitation, loin de là. Les exemples les plus authentiques contiennent des ratures et des taches, l'élosion inappropriée de certains mots et démontrent une incapacité à reconnaître les fins de lignes :

Fig. * : BnF, fr.3021-fo.1(1515) ; Dupuy 211, fo.6 (1523)

Le contraste avec l'écriture manuscrite de sa sœur Marguerite est saisissant.

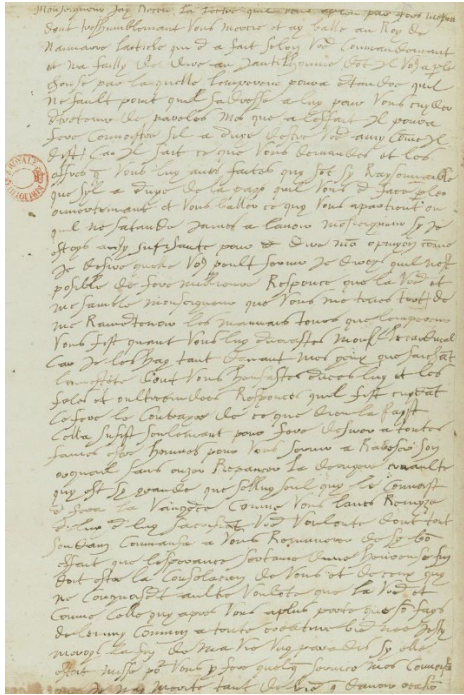


Fig. * BnF Dupuy 211-, fo.3

La main de François I^{er} peut aussi être comparée à celle de Louis XI, qui contraste par sa fluidité⁸⁰.

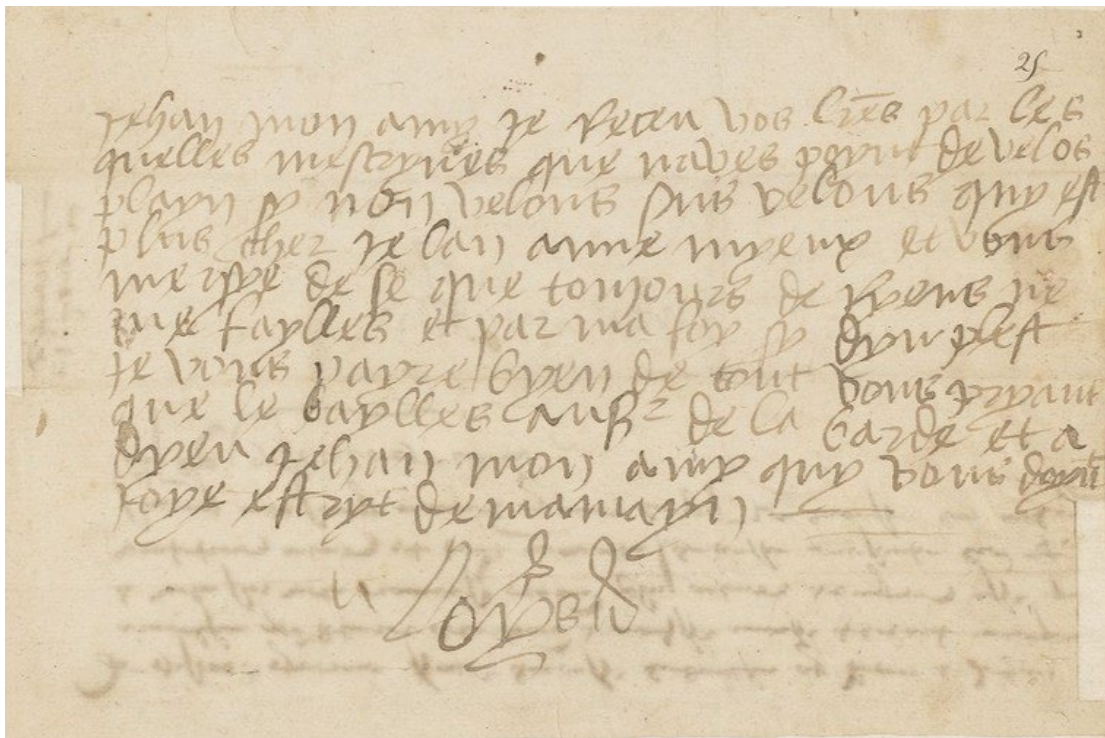


Fig. Louis XI à Giovanni Arnolfini, BnF, fr.20855, fo.25 [août 1460]

⁸⁰ Une lettre entièrement autographe de Louis XI: BnF, fr.20855, fo.25 à Giovanni Arnolfini, 1460. Voy. aussi Ekaterina Nosova, «L'expertise de la signature du roi Louis XI à l'aide des méthodes judiciaires» *Le Moyen Age* 2020, i (t.CXXVI), p.45-57.

Certaines lettres de François I^{er} sont néanmoins plus soignées, en particulier celles adressées aux autres princes. En illustration, deux missives envoyées à Charles-Quint en 1545 dont la seconde est beaucoup plus appliquée :

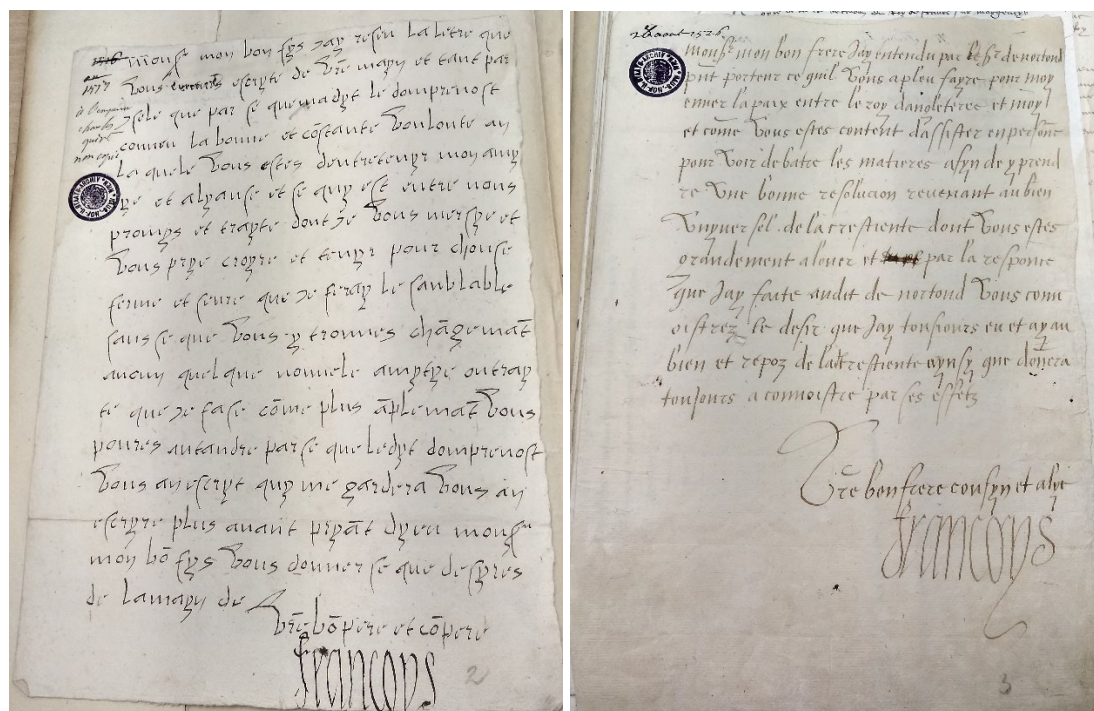


Fig. HSHA Frankreich, Hofkorr. 1

Il est certain qu'il est arrivé au roi, de temps en temps, d'écrire de sa main des lettres selon la « minute » d'un secrétaire voire d'un ambassadeur⁸¹. On pourrait se demander si les lettres plus soignées n'auraient pas parfois été écrites par des secrétaires spécialement commis à ce faire. Il n'y a cependant absolument aucune preuve directe de l'existence d'un « secrétaire de la main » comme sous Louis XIV⁸². La main de François I^{er} est plus proche de celle de Louis XII, bien que beaucoup plus de lettres autographes survivent pour François que pour n'importe lequel de ses prédécesseurs.

On a supposé que de nombreuses lettres autographes du roi avaient été contrefaites au cours du XIX^e siècle, car sa main était relativement facile à imiter. De fait, certains documents ont été

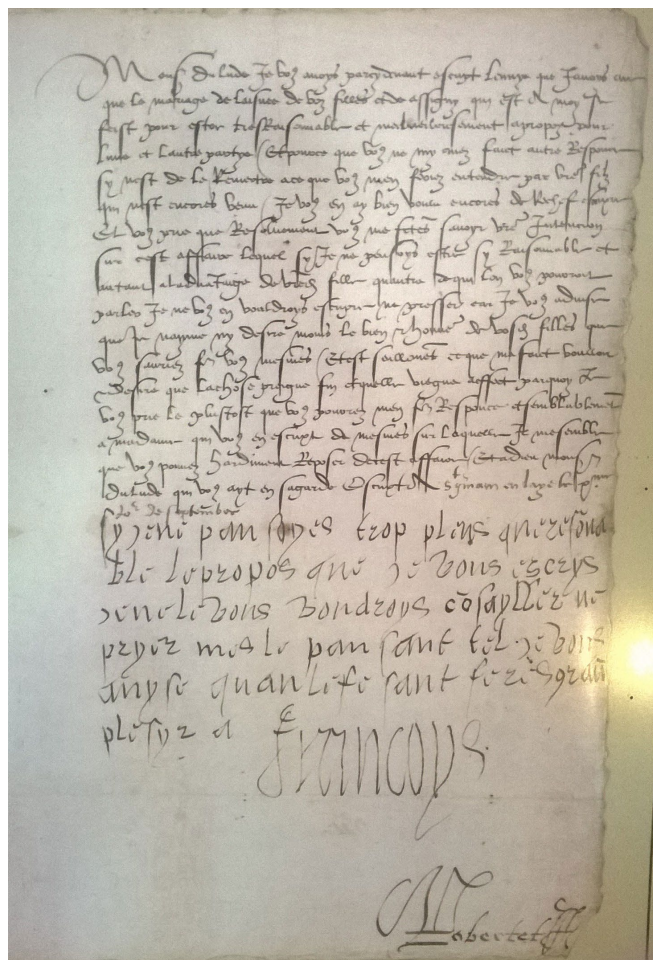
⁸¹ Voy. La note en marge : « «Minute pour escrire de par le Roy au Roy des Romains pour l'entretenir tousiours en amytié si on [comp?]toit que bon soit» c'est-à-dire à Charles-Quint de la fin de 1519 (BnF fr.2933, fo.91). En 1527, l'ambassadeur Passano à Londres prépara la minute d'une lettre autographe du roi destiné à Henry VIII (v. 10-III-1527).

⁸² Toussaint Rose était autorisé, comme secrétaire de la plume du roi non seulement de reproduire la signature du roi mais aussi certaines «lettres autographes» du roi (Marc de Villiers Du Terrage, *Un secrétaire de Louis XIV, Toussaint Rose, Marquis de Coye, président de la Chambre des comptes, membre de l'Académie française*, Paris : May et Motteroz, 1891)

clairement identifiés comme des faux : c'est le cas d'une lettre à Jean du Bellay ou encore d'une lettre conservée à la Bibliothèque Pierpont Morgan. Les filigranes permettent parfois de révéler la supercherie, quoique certains faussaires aient pris la peine d'utiliser du papier datant du XVI^e siècle. Cependant, il se peut que l'on ait été excessivement prudent. La série déjà mentionnée de lettres autographes du roi à l'empereur en 1525-1529 a été vendue lors du démantèlement de la collection Morrison. Celles-ci ne sont pas, pour la plupart, encore réapparues sur le marché des autographes. Cependant on peut observer qu'au moins l'une de ces lettres (11-VIII-1529) reprend exactement le texte d'une copie dite « de la main » du roi, conservée aux archives impériales (HHSA, PA/20/1/717r, 791r). S'il s'agissait d'un faux, il faudrait supposer une visite aux archives de Vienne au milieu du XIX^e siècle de la part du faussaire. Il existe une autre lettre dite autographe (22-VI-1531) conservée au Musée national David Ross McCord, Canada (Catalogue de Ricci), mais le texte autographe authentique survit à Vienne avec une copie à Besançon. De même la lettre autographe de mars 1526, connue par fac-similé, correspond à une copie se trouvant dans les papiers Granvelle à Besançon mais, si elle a été contrefaite, les variantes substantielles entre « l'original » et la copie authentique sont difficiles à expliquer. La raison pour laquelle tant de lettres autographes du roi à Charles Quint datant de cette période sont apparues sur le marché des autographes au XIX^e siècle reste à déterminer, bien qu'il soit possible qu'elles aient été volées lors du transfert d'archives espagnoles concernant la France à l'époque napoléonienne.

Le style et l'étendue des lettres autographes du roi doivent être pris en compte. Parmi les lettres autographes qui survivent comme originaux, les destinataires se limitent à un groupe très exclusif : d'abord, la mère du roi Louise de Savoie, bien sûr ; les papes Léon X, Clément VII et Paul III ; des monarques de statut égal comme l'empereur et le roi d'Angleterre mais aucunes des nombreuses personnalités princières d'Allemagne et d'Italie auxquelles le roi écrivait souvent, puis des personnalités ministérielles étrangères particulièrement influentes. Il convient de noter ici le grand nombre de lettres adressées au cardinal Thomas Wolsey. Aucune lettre autographe adressée aux conseillers des Habsbourg tels que Chièvres, Granvelle ou Covos ne semble avoir survécu, ce qui n'est peut-être que le fait des aléas de la conservation archivistique. Il peut sembler surprenant que presque aucune des lettres autographes conservées n'a été écrite aux ambassadeurs de François I^{er}, si ce n'est de rares exceptions envoyées à Jacques Mesnage à la fin du règne. Enfin, un nombre infime de missives fut écrit aux hommes de cour et aux conseillers, notamment à Anne de Montmorency et au cardinal Jean de

Lorraine⁸³. Nous ne connaissons qu'un seul passage olographe d'une lettre au Parlement de Paris, conservé sous forme de copie⁸⁴. Il arrivait que le roi ajoute un post-scriptum à une lettre adressée à un conseiller, comme dans cette missive écrite à Jean de Daillon, comte du Lude, qui illustre l'écriture parfois fort maladroite du souverain :



Fig* François Ier à Jean de Daillon, 10-IX-1522 (Archives du château du Lude, photo de Laurent Vissière)

On a montré ci-dessus que l'écriture manuscrite des originaux des lettres autographes du roi est plutôt sous-développée. Comme je l'ai souligné ailleurs⁸⁵, il y a un gouffre entre le style des soi-disantes « lettres d'amour » du roi, essentiellement des essais soignés sur l'amour courtois et la plupart des lettres autographes qui survivent sous forme d'originaux. Ces derniers sont

⁸³ Par exemple le roi à Montmorency : ? VII-1531 ; à Jean de Lorraine, 27-VII-1527 ; le roi au Parlement de Paris, 23-V-1522. La copie de la lettre à Duprat 23-IX-1523, post-scriptum.

⁸⁴ Le Roi au Parlement de Paris, 23-V-1522.

⁸⁵ D. Potter, «The Letters of Francis I: culture, stye of rule and the written word» *French History* 29, iv (2015), p.445-468

souvent écrits avec négligence voire de manière inepte, alors que les lettres d'amours sont habilement conçues et ne nous ont été conservées que sous forme de copies, quasiment contemporaines. Prenons pour exemple une lettre qu'il a peut-être écrite à la fin des années 1520 :

Combien que l'escripiture soit estimee le seul remedde de contantement à ceulx qui n'ont le bien du veoir, si ne lerra la force de mon amour de sentir peine congnoissant la felicité qu'aura ce papier de vostre heureuse veue et celuy dont il vient - et pour qui il est regardé n'en pouoir jouyr et s'il n'estoit amye que je suis - seur que la souvenance de l'absence de vostre amy en voyant cest escript aura la mesme auctorité envers vous que d'effect envers moy, je reputederoys en mon malheur tant d'heur à ceste lectre que je ne me fusse jamais consenti à l'ecripre...⁸⁶

Cette missive, vraisemblablement écrite à une « maîtresse » (au sens courtois), illustre certaines des techniques des écrits courtois, en particulier l'idée élaborée et la complexité de la syntaxe. D'autres lettres peuvent être ancrées avec certitude dans des occasions particulières. Ainsi, en 1525 :

Estant ma triste fortune convertie a pitie, m'a donne par la peine congnoissance de mon aise, me faisant trouver l'occasion plaisante que peult remedier à tel ennuy et pource que le penser de vous revoir est seul en ceste puissance, ay delibereé pour plus grant bien en desirer veoir l'effaict mais si l'escript de l'heureuse esperance est accompaigné de tant de force que sera le veoir et la parler. O amye comme à tous aultres est incongneue la perfection de vraye amour et comme à nous elle est prochaine et certaine, car l'eslongnement, perte de veue et longue absence ny nulles occasions que sur tout le monde eut puissance ne sont que les despoilles du triumphe de nostre fermeté, doncques à bon droict devons nous continuer affection de si grant contantement, non estant moins heureuse conversation que agreable la pensee ..⁸⁷

Puis au début de 1530 :

A ceste heure que nous partons pour seurement vous approcher, me semble ne vous devoir celer ne m'estre moins d'aise l'esperance de tost vous revoir que la liberté de mes enfans pour laquelle veue ne sera laissee nulle sorte de diligence affin que l'esperance par tant de moys soustenue par seure foy, ne perde une aultre foiz son profitable credit. Et soyez seure, amye, que le voulloir n'est moindre en moy que le desir est en vous et que nulle chose n'a la force de le remuer. Je me fusse resiouy avec vous de la liberté des mes enfans comme à celle qui a sa fortune commune et la mienne, mais le penser de vous povoir bien tost veoir a osté le lieu à tel contentement pour obeyr à la souvenance d'amour, laquelle pour vostre moyen a tousiours eu et aura puissance sur vostre trop esprouvé amy.⁸⁸

⁸⁶ Le roi à ? BnF, fr.2372, fo.274v-75r. I have used these texts of this manuscript rather than the version given by Champollion-Figeac in *Poésies*.

⁸⁷ Le roi à ?, BnF, fr.2372, fo. 253r-v.

⁸⁸ Le roi à la reine Léonor, vers mai 1530 BnF, fr. 2372, fo.270v-71r.

La plupart des lettres adressées aux dames de la cour sont dites à M^{me} d'Etampes ou à Diane de Poitiers, mais il paraît invraisemblable que la première ait été en mesure de recueillir et de préserver les lettres de François I^{er} après la mort de celui-ci. La seconde, en revanche, a pu se trouver en position de ce faire. Chloé Pardanaud a suggéré que François a peut-être choisi des destinataires fictifs pour ses poèmes et ses lettres, parce que cela lui offrait un moyen d'exprimer son sentiment d'impuissance sans perdre la face vis-à-vis de lui-même ou des autres. Je n'en suis pas certain ; cela représenterait un remarquable projet d'invention, alors que seules quelques-unes de ces lettres sont spécifiquement datées de la période de Madrid⁸⁹. Les destinataires sont plus ou moins identifiés, comme la reine Éléonore ou sa sœur Marguerite, pour qui la lettre suivante a été écrite :

Ung chacun se scait esiouys ma mignonne de son aise mais celluy qui l'a tant forte qu'elle antcippe et occupe toute demonstracion se peult dire la sentir parfaitement. Parquoy puis que par ceste raison je ne puis, encores moins doibe je faire tant d'injure à ma félicité que de l'obliger et soubmettre à la foiblesse de ma plume seulement le peult savoir votre esprit et amour pour estre perpetuellement escript au papier de vostre chair par l'ancre de vostre sang commun à vous et à ..⁹⁰

L'idée de connaître ses sentiments comme « à jamais écrits sur le papier de votre chair par l'encre du sang commun à nous deux » déploie l'intensité artificielle de ces lettres. Marguerite elle-même partage cette force et ce sens de la communion tacite, lorsqu'elle écrit à son frère : « l'on m'escript que vostre santé est bien, nonobstant que j'entende bien quel bien c'est, car je le sens plus vivement que par lecture l'on ne le me peult desclairer »⁹¹. De pareils sentiments se trouvent ailleurs dans la correspondance royale, comme dans la lettre d'Henri d'Albret à Jeanne d'Albret : « Je ne vous diray l'ayse que se m'a esté d'avoir entendu la continuasion de voz beaus maus, pour se que m'estent de sy pres que vous estes, vous devés sentir tout ce que je sens, soit bien ou mal »⁹². Marguerite écrivit pourtant depuis Pau, en 1537, dans une autre lettre, qu'« estant au pié de ces montagnes et séparée de la bonne compagnie... j'ai aprins à vivre plus de papier que d'aultre chouse »⁹³. La série des « lettres d'amour » de François I^{er} est essentiellement une évocation maniérée de la lettre d'amour idéale, employant les tropes

⁸⁹ Pardanaud, *Plumes royales*, p.632. Quelques lettres de la reine Léonor pour cette période ont été publiées par C. Pardanaud, 'Plaider, convaincre, entrer en scène. Éléonore d'Autriche et la libération des enfants de France d'après sa correspondance inédite', *Seizième siècle*, 2008, iv, p.195-216. M. Maxim Hofmann (Univ. de Ghent) est en train d'établir un inventaire de la correspondance de la reine Léonor qui est remarquablement nombreux.

⁹⁰ Le roi à Marguerite de Navarre, BnF, fr.2372, fo.245

⁹¹ Génin, *Lettres de Marguerite de Navarre*, II, 50.

⁹² Rochambeau, *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret*, 72.

⁹³ Marguerite à Jean Breton, 17 décembre., Génin, *Lettres de Marguerite*, I, 406 (BnF, fr.3081, fo.4 – orthographe corrigée).

littéraires usés de l'amour chevaleresque : protestations de « service », de « paine » et d'absence, assurance de placer la bien-aimée sur un piédestal, anxiété dans l'attente de nouvelles, etc. On pourrait opérer une comparaison révélatrice avec les lettres d'amour d'Henry VIII à Anne Boleyn, pareillement de sa main et transmettant une passion réelle et torturée⁹⁴. Le fait même que la plupart des lettres de François sont impossibles à dater reflète le fait que ces écrits sont pour l'essentiel dépourvus de détails circonstanciels et pourraient être adressés à plus ou moins n'importe qui.

Dans les lettres de François I^{er}, il y a cependant plus que la simple expression de l'idée qu'une lettre est un moyen de communication de second ordre. Certes, une telle conception transparaît de son aveu de « l'imperfection de ce mauvais écrit » ou de l'affirmation qu'« une tant agréable pensée n'est en la puissance de l'écriture »⁹⁵. En 1519, le roi écrit plusieurs fois que la parole servirait plus que toutes les lettres que l'on pourrait écrire⁹⁶. Il est encore catégorique en 1533 : « que la presence des princes, avecques les parolles portees de l'un à l'autre, a trop plus de force que chose qu'ilz puissent escrire l'un à l'autre, ne faire dire par leurs ambassadeurs »⁹⁷. Le roi parlait autant de l'imperfection de son écriture maladroite que de l'insuffisance de sa pensée. Marot aussi s'est parfois laissé aller à l'idée que la communion des âmes était meilleure sans paroles⁹⁸. Ceci, bien qu'il s'agisse certainement d'une conception littéraire, indique que François était l'un des rares monarques de l'époque à remettre en question l'efficacité de ses sentiments et à s'interroger sur les moyens de les exprimer. Pardanaud affirme que ses lettres se caractérisent par l'évitement presque complet de la première personne du singulier, comme marque de son désir de ne pas affronter son dilemme en prison ; cette thèse devrait toutefois être remise en cause au vu des exemples que j'ai donnés ici. Il est vrai néanmoins que le roi se livre à une série de circonlocutions tortueuses et a tendance à avoir recours à la voix passive : ainsi dans « Car mon pouvoir en tel travail, pour ceste heure, seroit trop foible ; mais vostre

⁹⁴ Ces lettres, qui se trouvent aux AAV, attendent une édition scientifique moderne. Cependant il y a *Love Letters of Henry Eighth to Anne Boleyn*. John W. and Company, with designs by Florence Swan (1899). Boston and London:1906.

⁹⁵ Champollion, *Poésies*, no.6, p.193 ; no. 3, p.192.

⁹⁶ Le roi à Bonnivet «car vous dictes la parolle a plus d'effect que n'ont les lettres» (19-II-1519) ; «Vostre parolle y pourra plus servir que toutes les lettres que luy pourroye escrire.» (24-III-1519) ; «si vous pavez aller en bonne seureté parler à luy que vostre voiage et [ce] que luy direz de par moy servira grandement et plus / que toutes les lettres que on luy pourroit escrire.» (28-III-1519).

⁹⁷ Le roi à Jean de Dinteville, 12-VIII-1533 ; opinions répétées quelques jours plus tard : «d'autant que la parolle de prince à prince presens a par trop plus de force et de vigueur, pour tirer l'ung de l'autre ce qu'ilz désirent obtenir, que les propoz et lectres qu'ilz peuvent escrire et faire porter par leurs ambassadeurs.» (à J. de Dinteville, 27-VIII-1533)

⁹⁸ Gérard Defaux, «Parole, présence, écriture : vers une rhétorique de l'intériorité,» dans *Marot, Rabelais, Montaigne : l'écriture comme présence*, 13-56.

puissance peult, non mon povoir », nous noterons la dualité entre pouvoir et puissance⁹⁹. De pareilles remarques peuvent être faites à propos des curieuses Épîtres en prose dont François se servit pour introduire les groupes d'Épîtres poétiques qu'il écrivit, pour la plupart, en 1525 (contenues dans le manuscrit BnF fr. 2372). Elles firent effectivement office de *captatio benevolentiae* pour les poèmes suivants. La première, invoquant « le reste de mon ingrat fortune », en écho à sa première lettre à Louise, demande que « l'occasion, le lieu, le temps et commodité me soient rudes par triste prison vous plaira excuser le fruit qu'a meury mon esperit en ce penible lieu »¹⁰⁰. Dans le deuxième groupe intitulé « Triste penser », l'on trouve : « Donnant peine au corps et contentement à l'esprit, travail à l'impuissance et satisfacion au savoir, lequel encores qu'il ait la connaissance que ma triste prison vous soit trop prochaine et que l'ennuy qu'en prend double son infortune, luy semble se pouoir par raison plaindre à tous ceulx qui peuent estimer la captivité de la pensée plus que celle de la personne »¹⁰¹.

La relative rareté du « je » n'implique pas pour autant que François se place, dans ces lettres, au centre de l'univers. La compression du sens, caractéristique de toutes ses lettres de courtoisie, mais aussi la métaphore, la personnification et le symbolisme qui leur sont inhérents et anticipent en quelque sorte la diction du Grand Siècle, sont le signe d'une écriture étonnamment différente de presque toutes les autres lettres du roi.

La conclusion à laquelle je suis arrivé après avoir réfléchi à ces textes est qu'il vaut mieux les considérer comme des poèmes en prose, même s'ils sont parfois fondés sur des besoins spécifiques d'échange. Néanmoins, il est tout aussi clair que la voix du roi dans ces lettres est en tout différente du ton qu'il adopte dans ses lettres autographes clairement authentiques. Il me semble voir ce déployer ici un mode d'écriture très idiosyncratique qui reflète le plaisir, le danger, la réponse à des événements simples et donne au moins un soupçon de la personnalité du roi. De telles lettres sont dépourvues d'ornement mais pas de l'humour sec occasionnel. De plus, la conscience que le roi a de lui-même, du « je », est fermement placée au centre de ces écrits.

⁹⁹ Champollion, *Poésies*, no.21, p.200.

¹⁰⁰ BnF, fr.2372, fo.2: et continue... «et entendre que en quelque peine, tourment et garde que puisse estre le corps, la volente ne cherchera que la doulce occasion de faire chose qui vous puisse donner congnoissance que ce qui est demoure en luy libre et non mort n'est desdye que a vous faire service.»

¹⁰¹ BnF, fr.2372, p.26-7.

Rédiger : les problèmes de date

L'une des plus grandes difficultés de l'analyse des lettres missives de François I^{er} pendant le premier tiers du règne est la coutume bien établie d'omettre la date de l'année, le millésime, dans ces lettres. Depuis le XIV^e siècle, il arrivait parfois que les lettres closes « De par le Roy » reçoivent un millésime¹⁰². En 1515 cependant, cette pratique n'était plus systématique et de nombreuses « lettres closes » n'en portaient pas. L'absence du millésime dans les lettres missives elles-mêmes est absolument normal. Ce constat va, en partie, dans le sens de l'hypothèse selon laquelle ces lettres étaient éphémères et dépourvues de valeur juridique. Une telle pratique a dû cependant sérieusement entraver l'établissement systématique de dossiers et d'une « mémoire archivistique » des actions politiques de la couronne. Avant 1528, l'apparition de millésimes dans les lettres missives simples est extrêmement rare¹⁰³. Ainsi, j'ai dû recourir à un certain nombre de techniques pour établir l'année de rédaction d'une lettre. L'outil le plus utile est l'itinéraire royal publié au vol. IX du *Catalogue des actes de François I^{er}*. Alors qu'ils négligeaient la date de l'année, les secrétaires étaient scrupuleux en établissant le lieu, le jour et le mois de la rédaction. Pour les lettres datées des lieux de séjour fréquents de la cour (Paris, Saint-Germain-en-Laye, Blois etc.), cela pose cependant des problèmes évidents. Nous avons alors recours au contenu des lettres elles-mêmes qui, souvent, rend assez claire l'année de rédaction. Il est surprenant de voir que très peu de ces lettres restent sans millésime probable et ne peuvent pas se voir attribuer une date vraisemblable.

Quand donc le millésime est-il devenu la norme pour les lettres missives royales ? Michaud a suggéré que « cet usage s'établit progressivement sous le règne d'Henri II »¹⁰⁴ mais l'étude des lettres de François I^{er} rend tout à fait clair que cette évolution remonte aux années 1520. Après le retour du roi de captivité, la procédure du secrétariat est restée sensiblement la même, bien qu'il existe quelques exemples isolés de mention de l'année en 1526, en particulier pour des lettres envoyées à l'étranger. Les millésimes deviennent plus fréquents au cours du dernier trimestre de l'année. Le premier exemple en 1527 que nous pouvons relever se trouve dans une lettre royale rédigée par Jean Breton à Ludovico Canossa (01-II-1527). Ceci est tout à fait remarquable et les cas suivants sont une lettre à la Chambre des comptes (09-III-1527), une

¹⁰² R. Cazelles, *Annuaire-bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1956-1957, p.61-225 ; P. Gasnault, «Nouvelles lettres closes et "de par le roy" de Philippe VI de Valois», *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 120, 1962, p.172-178

¹⁰³ Par exemple dans une lettre au canton de Lucerne le 8 juin 1523 ou à Montmorency le 28-VI-1523, toutes les deux contresignées de Jean Breton.

¹⁰⁴ Michaud, *La grande chancellerie*, p.231.

envoyée au marquis de Mantoue (17-III-1527) et une missive à Francesco Guicciardini (08-IV-1527), toujours par Jean Breton. Par la suite, le millésime devint rapidement normal, notamment dans les lettres royales rédigée par Jean Breton. Il va sans dire qu'il était encore la plupart du temps exprimé en chiffres romains, en mots ou en lettres, bien qu'il existe quelques premiers cas d'utilisation de chiffres arabes. Un exemple remarquable se trouve dans une lettre adressée à Ludovico di Gonzaga-Fermo (10-II-1525), mais cette pratique reste rare jusqu'à la fin du règne. Nous citerons encore néanmoins une lettre à Anne de Montmorency contresignée par Jean Robertet le 10 juillet 1529¹⁰⁵, deux lettres à Dubourg (03-XII-1537 (i) ; 04-XII-1537), une à La Rochepot (11-III-1539) et une au duc de Ferrare (10-VII-1542).

Le personnel du secrétariat

Comme l'a justement dit Jérémie Ferrer-Bartomeu, les principales monarchies de l'Europe de l'ouest au XVI^e siècle « se dotent d'une administration exclusivement dédiée à l'écrit, de sa préparation à sa mise en circulation, à sa réception et à son classement »¹⁰⁶. En France, s'il y a un lieu commun à toutes les formes de lettres missives qui ont été évoquées, c'est qu'elles échappent au contrôle formel de la chancellerie royale et à l'apposition de ses sceaux. Elles fournissaient un moyen grâce auquel le roi menait, par l'intermédiaire de ses conseillers, une vaste gamme d'affaires qui n'étaient ainsi pas soumises aux règles formelles du type des actes rassemblés par le *Catalogue des actes de François I^{er}*. Ceux qui rédigeaient les lettres missives tenaient parfois des offices de la chancellerie royale mais leurs tâches étaient plus variées et imprévisibles. Les secrétaires qui rédigent les lettres du roi étaient avant tout « des agents techniques de premier ordre » et non, comme entre 1560 et 1588, des hommes politiques¹⁰⁷.

Compte tenu à présent de l'importante masse de lettres missives émises avec la signature du roi, les secrétaires des finances/commandements étaient au cœur même du gouvernement. Pour cette période, ils n'ont pourtant jamais fait l'objet d'une étude systématique. On sait que Louis XI employait un très grand nombre de secrétaires à la rédaction de ses lettres¹⁰⁸ mais que deux d'entre eux, Tilhart et Bourré, en ont signé et contresigné la majeure partie¹⁰⁹. Sous

¹⁰⁵ BnF fr.3001, fo. 85.

¹⁰⁶ Ferrer-Bartomeu, « L'état à la lettre : la mise en circulation de l'information politique et administrative dans les arcanes du pouvoir (royaume de France, 1570-1610) » p.3

¹⁰⁷ Ibid., p.4.

¹⁰⁸ *Oeuvres* de Brantôme éd. Lalanne, II, p.333, qui pensa que Louis XI appela des secrétaires par hasard à tel ou tel lieu ou pour tel ou tel service, sans doute une exagération.

¹⁰⁹ C. Jeay, *Signature et pouvoir*, p. 254-255.

Charles VIII, bien que quarante-deux secrétaires aient contresigné les lettres royales, quatre d'entre-eux en ont signé les trois quarts¹¹⁰. En 1515, la situation avait évolué, à la suite de la maîtrise du secrétariat par Florimond Robertet, vers un nombre strictement défini de secrétaires des finances/commandements qui monopolisaient la rédaction des lettres missives du roi. Grâce à l'établissement de ma base de données, on peut au moins approcher le problème de manière systématique. La table qui suit présente le nombre de contreseings de lettres missives (originaux ou copies) pour lesquels nous disposons des noms correspondants. Beaucoup de lettres, cela va sans dire, ne sont préservées que sous forme de copies dépourvues des noms des secrétaires. Sont exclues les lettres sans date connue ainsi que les noms des secrétaires qui n'ont que rarement contresigné les missives du roi, en dépit de leur importance dans le travail du Conseil, comme Thierry Fouet, dit Dorne¹¹¹.



François Charbonnier présentant Guillaume Crétin au roi, 1515 (BnF fr.2817. fo.Iv)

¹¹⁰ R. Scheurer, « La chancellerie de France et les écritures royales au temps de Charles VIII et Louis XII », *Positions de thèses de l'École des Chartes*, 1962, p.107-112.

¹¹¹ Sur lui, voy. Thierry Rentet, «Un secrétaire au travail : l'exemple de Thierry Fouet dit Dornes» dans Michon, *Les conseillers*, p.613-615. On pourrait mentionner aussi Pierre Charbonnier, secrétaire du roi avant son avènement et trésorier des aumônes, qui ne contresigna qu'une missive qui reste (8-III-1519), qualifié aussi de valet de chambre et vicomte d'Arques (4-VI-1521)

Quant aux Robertet, les lettres qui nous restent sous forme de copies ne font pas la distinction entre les deux membres de cette famille, que nous évoquerons plus bas. On a par conséquent choisi de consacrer à ces cas indéterminés une colonne à part (« F/J Robertet ») :

TABLE : les contreseings des secrétaires sur les lettres missives de François Ier.

date	F. Robertet	J. Robertet	F/J Robertet	Neufville	Gedoyne	Breton	Bayard	Bochetel	Laubespine
1515	69			31	5				
1516	30			27	8				
1517	31			23	8				
1518	68			15	29	1			
1519	98			6	14				
1520	12	5	17	9	4				
1521	85	7	58	32	6	1			
1522	16	8	12	41	8	12			
1523	32	33	33	10	10	14			
1524	18	19	18	23	4	20			
1525	1	10	3	-	-		2		
1526	20	14	11	-	-	31	-		
1527	14	20	29	2	2	23	1		
1528	-		55	5	2	54	3		
1529			56	1	2	36	2		
1530		17		1	-	57	3	2	
1531		3		-	1	34	8	12	
1532		1		-	-	76	20	7	
1533						49	19	7	
1534						33	9	6	
1535						34	3	7	
1536						156	61	48	
1537						202	20	47	
1538						61	18	33	
1539						25	17	23	

1540						17	15	18	
1541						14	53	44	
1542						2	127	28	2
1543							31	22	22
1544							24	40	5
1545							45	15	39
1546							31	13	61
1547							7	7	5

Le nombre des vrais secrétaires était restreint. Florimond Robertet fut secrétaire des finances dès mai 1495 et contresigna au moins 186 missives royales avant 1498 dans l'exercice de cette fonction¹¹².



Florimond Robertet, château de Beauregard

Il conserva cette fonction sous Louis XII et François I^{er} et doit être considéré comme le pilier de l'administration, étroitement allié à Louise de Savoie et collaborant avec les conseillers qui

¹¹² B. Chevalier dans *Conseillers*, p.101

tenaient le maniement des affaires, comme Duprat et Bonnivet. Robertet, comme ses collègues secrétaires royaux, Robert Gedoyn ou encore Nicolas de Neufville, occupait la charge de secrétaire signant en finances (parfois secrétaires des commandements). Nicolas II de Neufville, s^r de Villeroy reçut ses provisions de secrétaire des finances le 2 janvier 1515¹¹³. Comme Robertet, par conséquent, il était habilité à contresigner toute une série d'ordonnances royales, y compris les autorisations de dépenses. Ils avaient également pour rôle de contresigner les lettres missives du roi. Bien qu'ils aient tenu des offices dont ils furent pourvus par lettres patentes, celles-ci n'ont pas survécu en grand nombre. Jean Breton, Thierry Dorne et Gilbert Bayard recevaient 1000 l.t. par an en 1532 pour l'exercice de leurs fonctions et, collectivement, 448 l.t. pour « droict de manteaux » en 1534¹¹⁴. En 1537, Neufville, Breton et Bayard recevaient chacun 1623.2.6 l.t. pour leurs gages ordinaires, manteaux et pensions¹¹⁵. Les secrétaires des finances tenaient des offices en même temps que d'autres charges. En 1536, par exemple, il y avait cinq secrétaires de la chambre, dont deux, Nicolas de Neufville de Villeroy et Jean Breton de Villandry, étaient identifiés comme conseillers du roi et secrétaires de ses finances. Jean Breton était général des finances d'une circonscription qui comprenait l'ancien apanage d'Orléans puis, entre 1528 et 1541, il cumula un grand nombre d'autres charges, y compris celle de contrôleur-général des guerres¹¹⁶. Quant à Neufville-Villeroy, il devint en 1525 trésorier de France en Outre-Seine et Yonne, un office de prestige, qui s'ajouta à de nombreuses autres charges financières¹¹⁷. Quoiqu'il en détienne toujours l'office, il ne contresigna cependant plus les missives du roi après 1530. Ce rôle dépendait en effet de la faveur du roi, de celle de ses principaux conseillers et de la présence au Conseil du roi¹¹⁸.

Les liens de famille pesaient très lourds dans la sélection des secrétaires, les charges étant normalement transmises de père en fils ou, souvent, de père en gendre. Pendant les premières années du règne, Florimond I Robertet dominait aux côtés de Jean Gedoyn et de Nicolas de Neufville. Robertet a promu à partir de 1520 la carrière de son neveu Jean, fils de son frère François et appelé « le bailli Robertet »¹¹⁹. On oublie généralement que, dans les textes édités,

¹¹³ CAF, I, 2, 7 (d'après AN P 2303, p.771)

¹¹⁴ CAF II, 255, 5101; 760, 7432

¹¹⁵ CAF VIII, 72, 29893

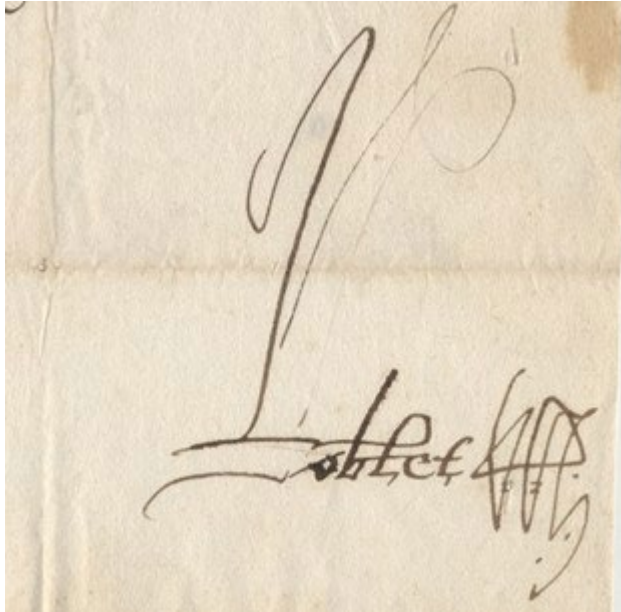
¹¹⁶ Pour Jean Breton: surtout Philippe Hamon, «Jean Breton» dans Michon (ed). *Les conseillers de François Ier*, p.335-342.

¹¹⁷ P. Hamon, « Nicolas II de Neufville (?-1554) », dan Michon, *Conseillers*, p. 343-346.

¹¹⁸ Breton et Bochetel sont les plus assidus en leur présence au conseil du roi de tous les conseillers mentionnés dans l'authentications des actes royaux pendant les années 1530 (selon Cédric Michon).

¹¹⁹ Son premier contreseing à une missive du roi : 13-XI-1519

la signature « Robertet » peut cacher deux personnes différentes. La signature de Florimond est bien connue et apparaît sur un grand nombre de lettres du roi :

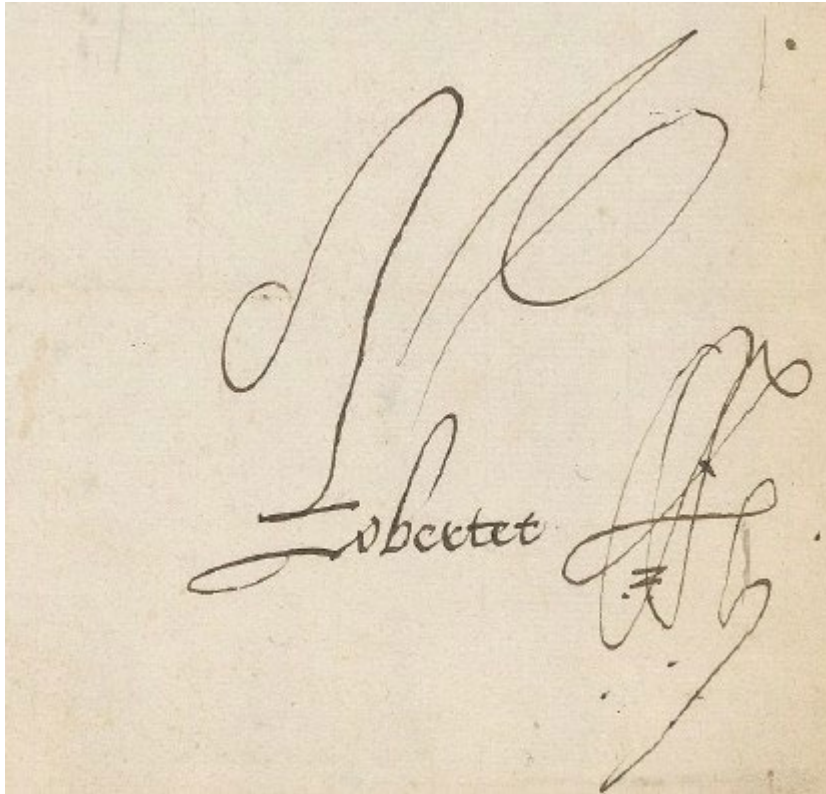


Lettre du roi de la vente Selve, no.16

D'autre part, il y a un autre Robertet dont la signature est moins connue mais presque tout aussi importante :

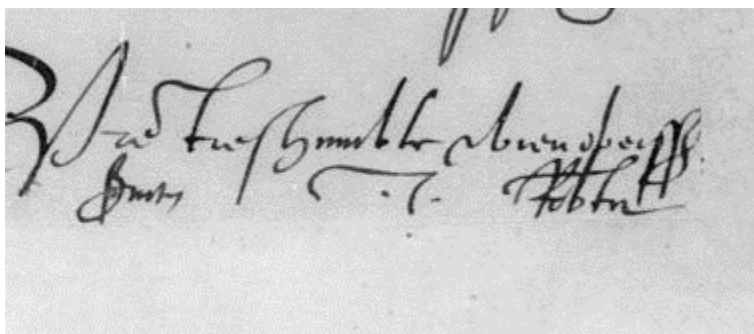


Lettre du roi 1527, contresignature de Jean Robertet, HSA Stuttgart A 115, bueschel 1.



Lettre du roi, 1532, BnF Dupuy 726, fo.16, contresignature d'un autre Robertet (François sr d'Alluyes ?)

Ce Robertet écrivit une série de lettres à Anne de Montmorency entre 1523 et 1531, qui se trouvent, par exemple, conservés dans le manuscrit BnF fr. 3046. Il s'y trouve mentionné en note dorsale en tant que « bailli Robertet ». Ci-dessous, sa signature est différente :



Signature du bailli Robertet, lettre à Montmorency, 28 juillet [1523] BnF, fr.3046, fo.47

Signature du trésorier Florimond Robertet (lettre à Marguerite d'Angoulême, Medane, 6 octobre [1525], BnF, fr.3046, fo.63 (note dorsale : «Monsr le tresorier Robertet»).

Ce bailli Robertet fait clairement référence en 1523 à « mons^r d'Alluye, mon oncle »¹²⁰, qui ne peut qu'être Florimond I Robertet. On en déduit par conséquent qu'il s'agit de son neveu Jean, bailli d'Usson et certainement secrétaire des finances, plutôt que le fils de Florimond, François, bailli du Palais et secrétaire du roi. Sa signature personnelle est très proche de celle du grand Robertet et il lui a fallu se servir d'une signature différente pour les lettres royales qu'il a rédigées.

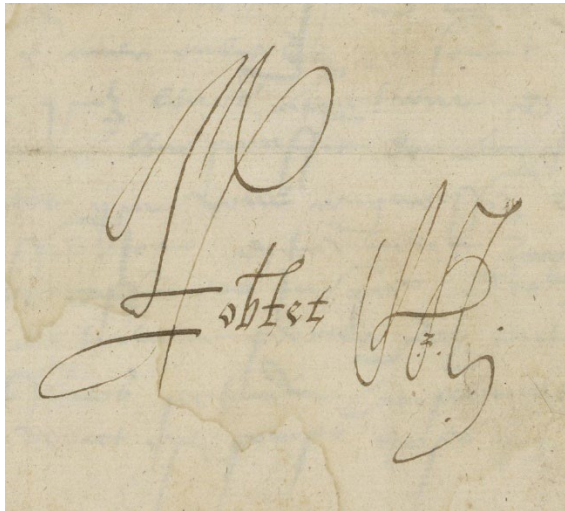
« Maître Jean Robertet » est identifié dès mai-juin 1518 comme une personne recevant des lettres du roi « pour avoir des certains chiffres »¹²¹. Il est désigné en 1527 « chevalier, conseiller dud. Seigneur, son secrétaire d'état, de chambre et de ses finances » ; la même année, il assiste au conseil étroit et, après sa mort, il est décrit comme « maistre Jean Robertet en son vivant conseiller, secrétaire en ses finances, maistre ordinaire en la chambre des comptes »¹²². Jean Robertet disparut à une date incertaine au milieu des années 1530, après avoir cessé de contresigner les lettres du roi en janvier 1532. Compte tenu de la confusion qui afflige la généalogie de la famille, sa descendance reste incertaine. Sous François I^{er} l'influence de la famille se poursuit avec François, fils de Florimond, secrétaire des finances et bailli du Palais mais ni lui ni son frère Claude, s^r d'Alluye, n'exercent des fonctions au sein du conseil étroit sous François I^{er}. C'est peut-être François, secrétaire des finances, qui contresigne

¹²⁰ Fontainebleau 28 juillet [1523], BnF, fr.3046, fo.47. Le même bailli Robertet écrit au grand maître le 20 novembre [1527] : « pour ce qu'hier en l'absence de mons^r d'Alluye qui est encores malade, je presentay voz lettres à Madame ». (BnF, fr.3046, fo.58)

¹²¹ AN KK 289, fo.670r.

¹²² AN U//2029, fo.287r-v, fo.276v; U//2033, fo.245 (28 mai 1538). Voy. Fauvelet du Toc, *Histoire des secrétaires d'état*, p.41-42, où il constate que Robertet et les autres secrétaires du roi reçurent le titre de secrétaire d'état afin de souligner leur parité avec les secrétaires de l'empereur. C'est vrai que Robert Gedoyn est aussi qualifié de « secrétaire d'estat et signant en finances» dans un procès-verbal du Parlement de Paris de novembre 1529 (BnF, Clair 330, fo.126).

exceptionnellement une lettre du roi au s^r de Jarnac en novembre 1543 avec un parafe très proche de celui de son père Florimond :



François I^{er} à Jarnac de La Fère novembre 1543 (Papiers Chabot II, no.37) : modification de la signature mais même parafe de la lettre contresigné par (François ?) Robertet ci-dessus.

Bien sûr, les deux Florimond, s^{rs} d'Alluye et de Fresnes, dominent le secrétariat sous Catherine de Médicis et jusqu'aux années 1560¹²³.

Robert Gedoyn, bien qu'il n'ait pas été le plus influent des secrétaires aux finances, a fortement poussé les intérêts de son gendre Jean Breton. Gedoyn et Breton étaient originaires du notariat orléanais. Vers 1521 le premier, ayant occupé le poste de secrétaire des finances pendant vingt-et-un ans, période au cours de laquelle « en plusieurs charges il s'est toujours acquitté et employé vertueusement », et « considerans aussi les peines, travaux, labeurs qu'il a prins lesquels pour raison de son ancien aage il ne pourroit dorénavant porter » avait demandé au roi de pourvoir son gendre Jean Breton, déjà notaire et secrétaire du roi, de son office, « pour tenir et exercer par eulx et le survivant d'eulx à ungs mesmes gaiges ». Breton avait servi le roi « pres et à l'entour de nostre personne ou l'avons retenu que en plusieurs voyages loingtains où l'avons employé en grant peril et dangier de sa personne en aucunes grosses matieres d'importance et qui grandement touchoient nous et noz affaires »¹²⁴.

Ces « grosses matières et affaires » doivent être évaluées : comme dans bien d'autres aspects du monde politique du royaume de France, la prise du roi en 1525 et son emprisonnement en

¹²³ Deux des secrétaires d'état sous Catherine de Médicis étaient Florimond II sr de Fresnes, d. 1567, et Florimond III sr d'Alluye (m.1569) fils de Claude sr d'Alluye, fils de Florimond I.

¹²⁴ Le texte se trouve en copie à BnF, fr.14368, fo125v-126v (et avec un autre sur la dérogation de l'édit sur la révocation des survivances des offices) et Vienne, OSA 6779, fo.102v. La date de 1521 est suggérée par un acte mentionné dans BnF, Titres, p.o. 505, dossiers 11432, fo.31. Sur Jean Breton : Philippe Hamon, «Jean Breton (v.1492-1542), dan Michon, *Les conseillers*, p.355-342.

Espagne entraînent un bouleversement au sein du secrétariat royal. Parmi les « gens des finances » répertoriés comme prisonniers, l'on trouve Jean Breton de Villedieu et Thierry Dorne. Florimond Robertet était resté à Lyon pour assister Louise de Savoie comme régente et c'est son neveu, le bailli, qui accompagna le roi en Italie où il contresigna plusieurs de ses lettres. Quoiqu'il ne figurât pas sur la liste des prisonniers, il semble avoir contresigné des lettres du roi à Madrid, tout comme Breton. Dès 1523, il avait été investi d'une plus grande part de la gestion de la correspondance du roi. À partir de 1526, il assumait un rôle beaucoup plus actif, devenant le principal secrétaire royal après la mort de son oncle le 29 novembre 1527. Robert Gedoy et de Neufville, bien qu'ils continuassent à contresigner un petit nombre de lettres royales, ne retrouvèrent pas un rôle de premier plan après 1526 alors que deux nouveaux personnages firent leur apparition : Jean Breton, que nous venons d'évoquer et qui était étroitement lié au nouveau grand maître Anne de Montmorency, et Gilbert Bayard. À partir de 1526, Breton fut de loin la personnalité la plus importante aux côtés de Jean Robertet. Ce dernier mourut probablement peu de temps après avoir contresigné sa dernière lettre royale en 1532. Guillaume Bochetel commença à contresigner les lettres du roi en 1530 : le trio formé par Breton, Bayard et Bochetel se maintint tout au long des années 1530, Breton étant de loin le plus actif d'entre-eux.

La chute du connétable en 1541 entraîna d'importants changements : Breton, que le nonce du pape décrivait en mars comme une *creatura* de Montmorency, fut écarté et mourut le 19 août 1542¹²⁵. Nous n'avons pas retrouvé de lettre missive royale contresignée par lui postérieure au 12 mai 1542 et seulement deux pour les premiers mois de cette année. Les dernières années du règne (1542-1547) témoignent de la gestion de la correspondance du roi par le trio qui domine le secrétariat du roi pendant les années du « règne » de la duchesse d'Etampes (1540-1547) : Gilbert Bayard, Guillaume Bochetel et Claude de Laubespine.

¹²⁵ BnF, it.1715, p.62



Claude de Laubespine (m. 1567) Oxford, Asmolean (d'après un crayon de François Clouet)

Celui-ci, notaire et secrétaire du roi depuis le 10 mars 1538¹²⁶ et cleric de Guillaume Bochetel¹²⁷, épousa la fille de celui-ci en janvier 1543. Le 23 août 1542, il fut pourvu de l'office de secrétaire des finances tenu en survivance de son beau-père. Puis le 14 décembre, il reçut l'office de Jean Breton¹²⁸. Il s'y employa dès l'été 1542, rattaché au service du cardinal de Tournon et du conseil à Lyon pendant que le roi était aux armées. C'est lui qui réceptionna nombre des lettres écrites par le roi au cardinal et qui les conserva dans ses archives. Son rôle s'est certainement accru au cours des années 1545-1547.

Les secrétaires royaux étaient choisis pour participer à d'importantes ambassades ou à des négociations de traités, en partie pour leurs compétences techniques et en partie pour tester leur potentiel. Florimond Robertet lui-même rejoignit Gouffier de Boisy pour des négociations avec les Habsbourg à Cambrai en mars 1517. Villeroy servit auprès de l'importante ambassade de l'amiral Bonnivet en Angleterre en 1518 et avec Boisy en Espagne en mai 1519. Robert Gedoyne rejoignit le chancelier Duprat à la conférence de paix de Calais en 1520. Jean Breton, au début de sa carrière, fut envoyé en ambassade spéciale à Rome, en mai 1521. En octobre 1527, il partit rejoindre la grande ambassade de Montmorency en Angleterre avec des instructions complémentaires. Gilbert Bayard fut envoyé en Espagne en décembre 1527 puis il se distingua

¹²⁶ *CAF*, VIII, 673, 32789.

¹²⁷ *CAF*, VIII, 72, 29896.; 197, 31083, paiement pour avoir écrit plusieurs lettres patentes et missives pour Bochetel (mars 1539).

¹²⁸ *CAF*, VIII, 714, 33021 (BnF, fr.18243, fo.14, copie du 17^e s des documents se rapportant aux secrétaires d'état) ; VIII, 716, 33031 ; VIII, 728, 33098

au service du roi en tant qu'ambassadeur auprès de Marguerite d'Autriche en 1529-30 et accompagna de nouveau Chabot pour négocier avec l'empereur en Italie en août-octobre 1529. Il prit part aux négociations de paix avec l'empereur à Leucate fin 1537-janvier 1538 et à celles qui aboutirent à la paix de Crépy en 1544. Bochetel, qui se signala d'abord en accompagnant les enfants du roi et la reine Éléonore d'Espagne en France en 1530, fut attaché à l'ambassade de l'amiral Chabot en Angleterre en mai 1535, quoiqu'ils ne dépassèrent pas Calais. S'occupant à partir de 1538 de la correspondance avec les ambassadeurs en Angleterre, Bochetel était l'expert technique attaché à l'équipe française de négociateurs à Ardres en avril-juin 1546¹²⁹. Claude de Laubespine, quant à lui, s'illustra lorsqu'en juillet 1542 il fut envoyé en Angleterre pour sauver l'alliance avec cette dernière¹³⁰.

Gilbert Bayard, d'abord simple notaire et secrétaire du roi, reçut pendant deux ans et jusqu'en mars 1518 l'argent nécessaire pour « grossoyer et mectre au nect à ses despens » une centaine de « lettres missives » du roi ainsi que des lettres patentes¹³¹. La même année, Thierry Fouet, dit Dorne, qui contresigna parfois les lettres du roi dans les années 1520, fut payé pour avoir « dressé et mynuté et fait escrire, grossoyer et mectre en forme au nect » un « grand nombre » de « depesches, expéditions et escriptures tant de lettres closes que provisions, ordonnances, declarations, instructions et autres depesches pour le fait des finances du domaine et autres ses urgens et necessaires affaires tant deça et delà les monts et matieres secretes »¹³². Le petit nombre de secrétaires des finances recevaient ainsi l'assistance d'un groupe de notaires et secrétaires pour la rédaction de la correspondance royale, tous ces officiers étant sans doute secondés par un important corps de clercs au sujet duquel nous disposons de beaucoup moins d'informations. À la fin du siècle, le nombre d'adjoints aux secrétaires d'état fut limité à un commis et six clercs. Les secrétaires n'avaient en outre que le droit de s'asseoir à une table à part lors des séances du conseil.¹³³ Au cours du règne de François I^{er} toutefois, une demi-douzaine de technocrates assurait la gestion de la correspondance du roi, assistés d'une pléthore méconnue de techniciens dont on ne sait le plus souvent que les noms : Gabriel de Harville et Gabriel Ravail furent clercs pour Jean Robertet¹³⁴ ; les clercs Noël Boucher et Jean du Thier

¹²⁹ Sur Guillaume Bochetel, on a maintenant Damien Fontvieille, *Le clan Bochetel au service de la couronne de France*, Chartes, 2022.

¹³⁰ *L&P*, XVII, app. no.34, p.742 Chapuys à la reine de Hongrie, Londres, 2 août 1542

¹³¹ AN KK/289, fo.373r, 100 lt.

¹³² AN, KK/289, fo.390r, 200 lt

¹³³ J. Ferrer-Bartomeu, *L'État à la lettre*, p.290

¹³⁴ *CAF*, I, 601, 3150

étaient au service de Jean Breton et recevaient, en 1528, 200 l.t. pour deux ans¹³⁵. Du Thier, bien entendu, fait le pont avec le règne d'Henri II grâce à la faveur du connétable et à son emploi comme secrétaire d'état chargé des affaires d'Italie. On ne sait que peu de choses de Pierre Calabre, « commis » de Jean Breton¹³⁶.

Sous Henri II et ses successeurs, les secrétaires se virent de fait attribuer formellement des provinces et des pays étrangers¹³⁷. Tous les secrétaires des finances avaient en revanche sous François I^{er} le droit de formuler et de contresigner des lettres sur n'importe quel sujet, de manière largement empirique, selon des rapports de proximité, souvent physique, entre eux et le roi. Des tendances à se spécialiser se dessinaient néanmoins déjà : Guillaume Bochetel par exemple se chargea entre 1538 et 1542 de la plupart des dépêches relatives à l'Angleterre.

La rédaction des lettres

Afin de maîtriser l'appareil de l'état royal, vaste pour l'époque, et conduire sa politique, le roi s'entourait d'un cercle de conseillers et de techniciens/ secrétaires. Le premier secrétaire royal des années 1530 était Jean Breton, s^r de Villandry, dont le fils avait épousé Claude, fille de Florimond I^{er} Robertet. Les papiers de Breton qui nous restent sont précieux en ce sens qu'ils contiennent un certain nombre de minutes de lettres du roi. Ils sont cependant très dispersés dans le fonds français de la BnF. En outre, de nombreuses preuves indiquent qu'il a écrit des lettres royales de sa propre main plutôt qu'en ayant recours à un clerc, ce qui était la procédure normale¹³⁸. Il bénéficiait clairement et largement de la confiance d'Anne de Montmorency.

De nombreux éléments, au sein des minutes conservées à la BnF, révèlent l'intervention de Jean Breton dans le maniement de la correspondance du roi.

¹³⁵ *CAF*, I, 592, 3107

¹³⁶ *CAF*, VI, 72, 19264. Pour le période après 1547, v. aussi D. Fontvieille, « Les commis des secrétaires d'Etat en France à la Renaissance. Entre domesticité et structuration d'une administration », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2023,i (no.70-i)

¹³⁷ Nicola M. Sutherland, *The French Secretaries of State in the Age of Catherine de Medici*, Londres, Athlone Press, 1962.

¹³⁸ Par exemple deux lettres à la fin de 1529 : 29-X ; 23-XII.

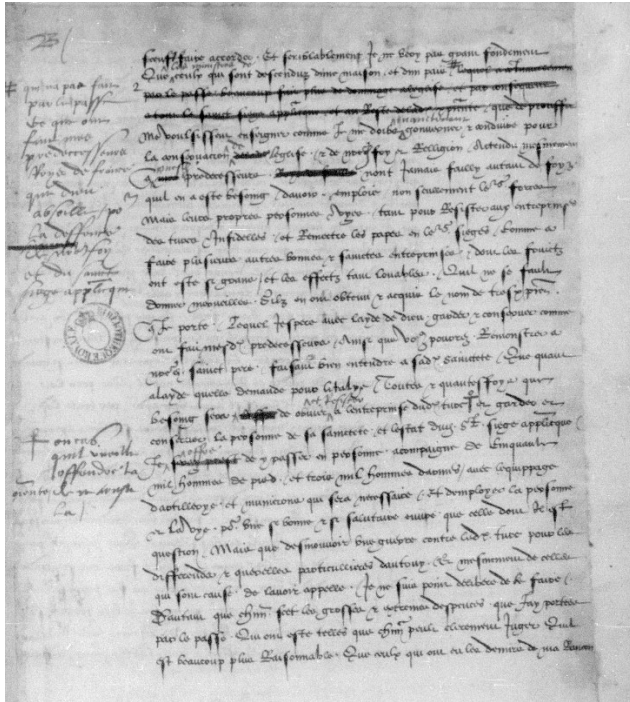
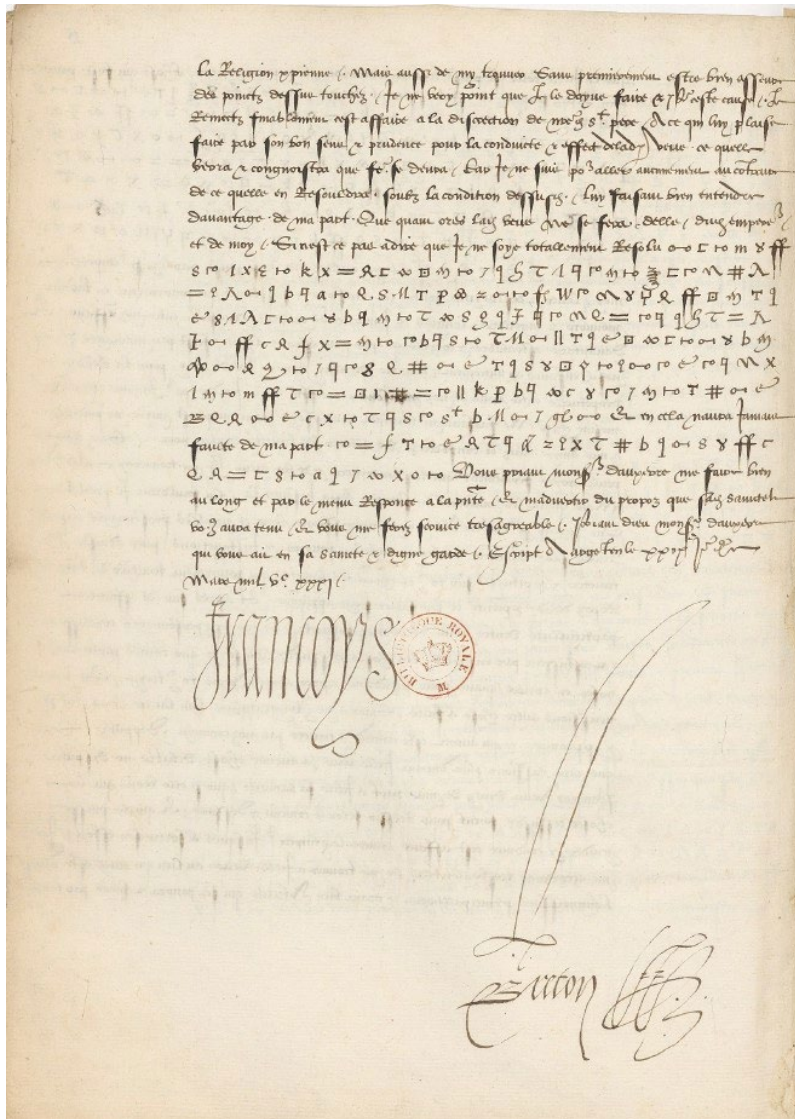


Fig. * : Jean Breton corrige de sa main une longue lettre du roi à François de Dinteville, 25-I-1532

Plusieurs volumes de la BnF renferment les minutes des lettres royales qu'il a rédigées dans le cadre des échanges avec les agents du roi tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du royaume¹³⁹. Ces minutes sont ainsi les meilleurs témoins de la rédaction des lettres du roi par ses secrétaires. On peut aussi créditer Breton d'une certaine refonte du secrétariat royal : les lettres qu'il rédige emploient des clercs manifestement chargés d'améliorer le style général et la présentation des missives royales (exemple : à Lautrec, 05-IX-1528). En particulier, nous signalerons une lettre fort belle et en partie en chiffrée, qui date de 1532 :

¹³⁹ Surtout BnF, fr.3000, 2977, 3020, 3044, 3091 et Moreau 737, Dupuy 265.



BnF, Dupuy 726, fo.33v (29-III-1532)

L'intervention de Breton dans le maniement de la correspondance royale se manifeste, en 1530, par la voix du roi lui-même :

J'ay bien pensé à ce que m'a dit led. Ysernay touchant ce mot « prouffict » laissé en la ratiffication dont m'avez envoyé la mynute. Villandry, qui l'a depeschee, m'a assureé sur son honneur que son clerc a grossoyé la mynute, et apres, luy mesmes avec sond. clerc, l'a collationnée et ne pense qu'il y ait esté obmis ung seul mot.¹⁴⁰

Le contexte de rédaction : écrire et mener vie de cour

Tels étaient donc le processus et le style de rédaction des lettres de François I^{er}, mais il faut aussi tenir compte du contexte dans lequel elles ont été rédigées. Il est aisé de supposer que les

¹⁴⁰ Le roi à Montmorency et Tournon 14-VI-1530, lettre rédigée par Jean Robertet.

lettres du roi sont simplement le fait de l'appareil de l'état, formulées pendant que François continuait à s'amuser. Il convient d'examiner les éléments de preuve dont nous disposons. Ceux-ci sont parfois étonnamment abondants, en particulier au sein de la correspondance parallèle qu'entretenaient les secrétaires royaux au cours des années 1520 et 1530. Il faut se souvenir des impératifs évidents de la période : la guerre d'une part et une cour en perpétuel mouvement de l'autre. Les décisions concernant les dispositions militaires occupent par conséquent une place importante dans les lettres du roi. Par exemple, en juin 1521, il répondit à un message d'Asparros en Navarre que, s'il avait reçu à temps l'information « j'eusse mis peine de vous repondre et satisfaire entierement à tout ce qu'il m'eust semblé estre necessaire et que vous poviez demander »¹⁴¹. René de Savoie observe en décembre 1523 que le roi « prend luy mesmes la peyne tres souvent y conseiller »¹⁴².

Le manque de temps à consacrer à un exposé détaillé et l'urgence des événements ont souvent amené le roi à écourter ses remarques écrites tout en demandant à un messager, d'ordinaire un membre de sa maison ou de son entourage, de livrer directement ses pensées au destinataire. De telles lettres de créance pouvaient contenir une note d'approbation¹⁴³. En juin 1530, par exemple, la lettre du roi à Montmorency, portant créance à un serviteur et entièrement rédigée de la main de Jean Breton, expliquait que « pource ce qu'il vous satisfera de bouche à tout ainsi que je luy a donné charge, je ne vous escripray autrement de ma main ». Dans le même temps, cependant, nous voyons le roi assumer personnellement la rédaction d'une ratification diplomatique¹⁴⁴. En 1527, le roi écrit à Montmorency qu'il a commandé à Jean Robertet la rédaction d'une lettre au chancelier « qui s'est trouvé à mon lever » et dépêché Jean Breton pour accompagner le grand maître lors de son ambassade en Angleterre¹⁴⁵. En novembre 1526, Jean Robertet, ayant reçu les dépêches d'Italie concernant l'accord entre le pape et l'empereur, propose que « je m'en veoyz demain matin devers le Roy pour luy faire le tout entendre et

¹⁴¹ Le roi à Asparros, Argilly, 22-VI-1521. C'est un rare cas où on a l'original et la minute d'une lettre (BnF, fr.2933, fo.295) où les changements de Robertet furent insérés dans la version finale.

¹⁴² René de Savoie à Montmorency, Blois, 30 déc. [1523], 2987, fo.61.

¹⁴³ Voy. La lettre du roi à Montmorency et Bayard, 26-IX-1521, créance pour le capitaine Pierrepont, avec le contenu de la créance : « non seulement je suis content mais povez estre seurs que j'en feray telle demonstracion que tout le monde le congnoistra. » Sur les origines médiévales de la lettre de créance: voy. J.J. Murphy, *Rhetoric in the Middle Ages: A History of Rhetorical Theory from Saint Augustine to the Renaissance* (Berkeley, Cal., 1974), 194-5.

¹⁴⁴ Le roi à Montmorency 5-VII-1530 ; au même, 14-VI-1530 : « J'ay bien pencé à ce que m'a dit Ysernay, touchant ce mot prouffict laissé en la ratiffication. »

¹⁴⁵ Le roi à Montmorency, 8-X-1527.

savoyr de luy le resolution qu'il luy plaira y prandre afin de incontinent la faire entendre à monsr de Lautrech »¹⁴⁶.

Le mouvement constant était une autre contrainte. 1530 est par exemple une année de négociations frénétiques pour obtenir le retour des enfants royaux et l'arrivée de la nouvelle reine en France. On retrouve François I^{er} dictant, dans une lettre à Montmorency en juillet, qu'il était minuit et que son lit n'était pas encore arrivé, signalé à deux lieues de là¹⁴⁷. Le secrétaire Breton a rapporté en mars que le voyage par voie fluviale de Gien à Blois était si lent qu'ils portaient tôt le matin et arrivaient à destination après minuit, certains des bateaux s'étant échoués sur les hauts-fonds et que ni lumière ni nourriture n'étaient disponibles. Les femmes de la cour devaient dormir dans les barques tout habillées car aucun lit n'était arrivé¹⁴⁸. Il arriva à l'occasion que l'on remit des lettres au roi le soir, au retour de la chasse¹⁴⁹. Minuit apparaît plusieurs fois dans la datation des lettres royales : une autre missive, envoyée de San Lanfranco au camp devant Pavie en décembre 1524, fut écrite « a mynuyt », de même qu'une lettre écrite à Briançon en 1524 concernant les déploiements militaires du lendemain¹⁵⁰. La chasse dominait parfois la routine du roi, y compris dans les moments de crise politique¹⁵¹. Cette pratique a certainement joué un rôle dans la vie du souverain, à côté du travail et des plaisirs. Les lettres adressées par ses secrétaires à ses conseillers rendent normalement compte de la chasse du roi : « le roy a couru à nuyt des chyens gros et a failly le cerf » au milieu de la promulgation de la paix de Cambrai, par exemple¹⁵². La chasse passait même parfois en priorité : à Chantilly en octobre 1527, le secrétaire Breton dut attendre ses instructions pour se rendre en Angleterre car le roi « a couru ce jourd'huy le cerf »¹⁵³. Le plus souvent néanmoins, travail et plaisir étaient intimement liés. Un matin de 1527, le roi s'entretint avec l'ambassadeur de Venise avant d'aller à la chasse¹⁵⁴. Le 27 juin 1529, au château de Coucy, où il s'était rendu à l'improviste, le roi prit deux grands cerfs à la chasse puis le 28, après dîner, s'entretint longuement avec les ambassadeurs de Venise, de Milan et de Ferrare, en présence de l'envoyé

¹⁴⁶ Jean Robertet à Montmorency, Paris, 20 novembre [1527], BnF, fr.3046, fo.58.

¹⁴⁷ Champollion, *Poésies*, lettre 29 – BnF, fr. 3016, fo.5.

¹⁴⁸ Breton à Montmorency, Gien, 1 mars 1529/30, BnF, fr. 3001, fo. 20, autographe.

¹⁴⁹ Breton à Montmorency, Blois, 10 mars 1529/30, BnF, fr.3001, fo.27, autographe.

¹⁵⁰ Le roi à Montmorency, 28-XII-1524 ; le roi à ? Bonnivet, 14-X-1524 (Champollion, *Captivité*, 28).

¹⁵¹ Voy. les lettres des secrétaires du roi à Montmorency, BnF, fr.3046 passim.

¹⁵² Bailli Robertet à Montmorency, Saint-Quentin 17 août [1529] («ce vendredy au soy»), BnF, fr.3046, fo.66.

¹⁵³ Bailli Robertet à Montmorency, 19 oct [1527] BnF, fr.2976, fo.114; Jean Breton au même, Montpipeau, 10 oct. [1526], BnF, fr.3018, fo.69 : «Led. sr courit hier le serf, mays il le faillist. Il est encores tout prest à monter à cheval pour en aller courir ung autre ce jourduy. Si la pluye qui ne cesse point icy, ne l'en garde. . . .en achevant la presente le Roy est monté à cheval pour aller courir son cerf.»

¹⁵⁴ Bailli Robertet to Montmorency, St Germain, « ce lundy à v heures du soir », BnF, fr.2976, fo.31.

anglais, sur ses intentions en cas d'échec des négociations de paix. Le jour suivant, à nouveau après-dîner, il s'entretint des finances avec le général de Normandie. Puis des lettres furent rédigées à destination de du Bellay en Angleterre au sujet des négociations à Cambrai, dans le sens suggéré par Montmorency mais avec un passage spécifié par le roi. Le soir même, de bonne humeur, le roi sortit tirer à l'arbalète. Il était toujours dehors lorsque son secrétaire expédia ce récit à 20 heures¹⁵⁵. L'intense routine de chasse du roi mit à l'épreuve la patience de son secrétaire en août de la même année, alors que les négociations de Cambrai continuaient. Jean Robertet écrivit ainsi de La Fère que « le Roy estoit ce matin allé courre où monseigneur l'amiral là esté trouvé dez qu'il a eu vostre lettre et a esté dedens le boys où il faisoit aussy moullé qu'en lieu là où je feuz oncques. Et là led. Sr m'a fait faire soubz ung arbre la lettre qu'il escript à Madame qu'il vous plaira monseigneur excuser car j'estoys sy moullé que je ne savoyz où me mectre »¹⁵⁶. Trois ans plus tard, on retrouve Jean Breton sérieusement gêné dans son travail par les mouvements incessants de la cour à travers la Bretagne puis au nord, par Paris. Il s'excusa auprès de François de Dinteville de n'avoir pu rédiger les réponses du roi à ses lettres et expliqua que « il y a deux mois entiers ce me semble que nous sommes continuellement à cheval, de sorte qu'il n'y a jamais ordre de vous avoir peu respondre jusqu'à cette heure »¹⁵⁷. La sécurité des postes est parfois fragile et Dinteville, ayant reçu le 3 mars 1532 un paquet du 11 février, se lamente le 10 avril qu'il n'a reçu depuis aucunes lettres « touchant les affaires du roi »¹⁵⁸. Cette impression se confirme à la lecture des dépêches d'Hémard de Denonville et de Georges de Selve, qui se plaignent de temps en temps de n'avoir pas reçu de lettres du roi. Pendant l'hiver 1537-8, ils ne reçoivent plus qu'une dépêche par mois de la cour¹⁵⁹. En 1537, lors de la traversée des Alpes par l'armée royale, Breton est encore plus souffrant. Il écrit de Briançon :

Croirez hardiment que de toutes les mauvaises journées de quoy l'on ouyt oncques parler que nous les avons eues depuis que nous sommes partiz de Pinerol. Car nous n'avons jamais trouvé que glaces par toutes les montaignes et est demeuré ung nombre infyny de mulletz et de bagaiges perduz et le jour que nous arrivasmes à Suzanne il estoit pour le moins huit ou neuf heures au soir et toute la nuit tous les mulletz tant du

¹⁵⁵ Bailli Robertet à Montmorency, Coucy, 29 juin 1529, BnF, fr.2976, fo.83.

¹⁵⁶ Bailli Robertet à Montmorency, La Fère, 6 Aug. [1529], BnF, fr.3046, fo.61.

¹⁵⁷ Jean Breton à François de Dinteville, 16 octobre 1532, BnF, Dupuy 726, fo.62.

¹⁵⁸ François de Dinteville à Jean Breton, 10 avril 1532, BnF, Dupuy 260, fo.186.

¹⁵⁹ Par exemple AE 109CP/4, fo.274r : de Rome le 7 avril 1538 : « noz dernieres furent du xxijje du passé que nous envoyasmes par voye de Plaisance ... et depuis nous n'avons riens receu de vous.» Le précédente dépêche du roi fut du 15 mars qui n'arrive que le 19 avril.

Roy que autres demourerent sur les montaignes et n'en arriva pas une douzaine jusques au lendemain qu'il estoit bien mydy.¹⁶⁰

*

Pour la seconde moitié du XVI^e siècle, il existe de nombreuses preuves des échanges entre le roi et ses secrétaires d'état dans le cadre de la présentation de la correspondance reçue et de la formulation des réponses. Catherine de Médicis, qui fondait son jugement de la conduite des affaires sur son expérience remontant au règne de François I^{er}, conseilla à son fils Henri III en 1575 de fixer une heure précise pour se réveiller. Même s'il restait au lit pendant un certain temps, il devrait en profiter pour écouter les dépêches apportées par les secrétaires et leur donner ses instructions, avec lesquelles ils pourraient ainsi se rendre à leur logement et en rapporter le lendemain matin les minutes des réponses du roi, pour que celui-ci puisse y ajouter ses commentaires¹⁶¹.

Jérémie Ferrer-Bartomeu a évoqué les tensions et les conflits qui animèrent les années 1570-1600 au sujet du rôle des secrétaires dans la présentation des lettres au roi et sur leur droit d'ouvrir eux-mêmes les paquets, voire d'en résumer le contenu pour le roi. C'est ainsi que cela se passait sous Charles IX et Henri III. Villeroy remarque dans ses *Mémoires* que l'urgence et le pragmatisme l'exigeaient¹⁶². Au début de son règne, Henri III s'attacha néanmoins à réglementer le processus de présentation des placets au roi lors de son conseil du matin, ses réponses et la rédaction des documents nécessaires par les secrétaires¹⁶³. Un règlement beaucoup plus précis fut rédigé en 1588, selon lequel les lettres reçues devaient être remises dans un sac de velours violet et apportées au roi par un valet de chambre à 5 heures du matin, sans avoir été ouvertes au préalable¹⁶⁴.

Pour le règne de François I^{er} en revanche, les témoignages sont plus rares et l'on manque de règlements systématiques. Les secrétaires en résidence auprès du roi géraient certainement sa correspondance et l'on peut apprendre beaucoup de leurs échanges avec les principaux conseillers du roi, parmi lesquels le grand maître Montmorency lorsqu'il était absent de la cour, par exemple. Le roi écoutait le contenu des dépêches qui lui étaient lues. Par exemple, en octobre 1526, alors que le grand maître est absent de la cour, le roi écrit : « Quant à

¹⁶⁰ 7 décembre 1537, BnF Dupuy 726, fo.104. Le destinataire de cette lettre est incertain mais il est auprès du duc d'Orléans.

¹⁶¹ *Lettres de Catherine de Médicis*, V, p.73-75.

¹⁶² Ferrer-Bartomeu, *L'État à la lettre*, p.276-77.

¹⁶³ *Ibid.*, p.286.

¹⁶⁴ *Ibid.*, p.289-90.

l'advertissement venu de Romme que m'avez envoyé, **je l'ay bien veu et entendu de mot à mot** »¹⁶⁵. En 1528, il répond à une dépêche du chancelier « que j'ay fait lyre de mot à mot devant moy »¹⁶⁶. Alors qu'en 1529 l'amélioration des relations de la France avec Charles Quint lui fait encourir le mécontentement d'Henry VIII, François I^{er} se montre tout aussi investi dans la rédaction des dépêches, écrivant que « je fais mon compte, avant le partement dud. sr de Tarbe, resouldre l'expedicion qu'il sera requis d'en faire aud. Roy d'Angleterre affin que cela ne le puisse faire entrer en aucune doubte ou suspeçon »¹⁶⁷. Ayant reçu du grand maître en 1530 les dépêches envoyées d'Espagne par Turenne, le roi déclare « que j'ay bien voullu veoir tout au long, affin d'entendre ce qu'il avoit fait au fait de sa charge »¹⁶⁸. En juillet 1528, lorsque Montmorency est à Saint-Germain avec Louise de Savoie, le roi est à Fontainebleau. Le grand maître maintient le contact par l'intermédiaire de Jean Breton, qui répond ainsi à l'une de ses missives :

J'ay a ce matin receu vostre paquet devesché d'hier à Saint Germain et ay leu au Roy vostre lectre à son levé, lequel a esté fort aisé d'entendre les nouvelles que luy ont escriptes de Madame. A ce soir, Monseigneur, ainsi que led. seigneur se vouloit coucher, sont arrivés lettres de monseigneur de Saint Pol et de messieurs le mareschal de Trevolce et Pomponyo et a le Roy veu le tout.

Le roi réfléchit immédiatement à ces dépêches et à d'autres et ordonne qu'elles soient toutes transmises à Montmorency pour prendre l'avis de Louise de Savoie. Évidemment, il importait à Montmorency que le roi ait vu ses lettres. En avril 1528, il demanda plus spécialement à Breton si le roi les lisait et celui-ci lui répondit que :

J'en ay veu lire beaucoup devant luy et quasy toutes et s'il en est demouré quelques unes que je n'ay veu lire à son lever ou au long du jour, je pense que monsr l'amiral les luy a leues en ses affaires, au moins je le luy ay ouy dire ainsy.¹⁶⁹

Toujours en 1528, nous trouvons le secrétaire recevant un paquet de Ferrare en chiffre et en faisant des extraits pour que le roi puisse les lire après leur déchiffrement ; en juillet de la même

¹⁶⁵ Le roi à Montmorency, 29-X-1526.

¹⁶⁶ Le roi au chancelier, 25-IV-1528.

¹⁶⁷ Le roi à Montmorency, 23-XII-1529

¹⁶⁸ Le roi à Montmorency, 6-III-1530

¹⁶⁹ Jean Breton à Montmorency, 27 July, BL, Egerton 17 fo.159; le roi au même, 28 juillet 1528, BnF, fr.3001, p.15; Breton à Montmorency, Tours, 2 April [1528] BnF, fr.3018, fo.42v. V.-L Bourrilly and P. de Vaissière, *Ambassades en Angleterre de Jean du Bellay* (Paris, 1905), 292-367 passim pour l'itinéraire du roi à cette période. Marguerite de Navarre décrit Breton de Villandry and Châteaubriand comme «ceux que je congnois estre vous-mesmes.» (Marguerite de Navarre à Montmorency, Valence, 1536, Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême I*, 321.

année, le roi s'attend à lire des dépêches chiffrées¹⁷⁰. Breton mentionna parfois l'étendue de l'intervention du roi, comme en mars 1530, lorsqu'il écrivit à propos d'une missive royale que :

le Roy **la m'a nommé de mot à mot** comme verrez et hier au soir je la luy feis veoir affin d'y adjouster ou dyminuer ce qu'il luy plairoit. Et l'a trouvee comme il l'avoit ordonnee sinon qu'il y feist adjouster ce petit article que vous verrez dessoubs sa signature.

Ce post-scriptum concerne la manière de réduire les objections des représentants de l'empereur lors du décompte de la rançon des enfants de France, avant l'examen de tous les documents nécessaires¹⁷¹. De même, en mars 1530, Jean Robertet écrit à Montmorency qu'il attend la décision du roi sur les réponses à ses lettres et que, quant à l'argent de la rançon, le roi « m'a mandé vous escrire en la forme qu'il vous plaira veoyr »¹⁷². Lorsque de longues dépêches chiffrées arrivent d'Italie la veille de Noël 1529 à Nogent-sur-Seine, où le roi est « aussi mal logé qu'il est possible », Breton les déchiffre et les lit « mot à mot » au roi¹⁷³. En 1536, en l'absence du grand maître de la cour, le roi lui écrit encore que « ay le tout bien veu et entendu »¹⁷⁴. En octobre suivant, il a « bien veu entendu le tout », venant de La Rochepot en Picardie¹⁷⁵ et, ayant reçu une lettre du comte de Pontremoli sur le sort de Pinerolo, il répond « apres avoir en bien veu et noté le contenu de lad. lectre »¹⁷⁶.

¹⁷⁰ Breton à Montmorency, 27 mars 1528/9, BnF, fr.3001, fo.6; le même au même, mars [1528], BnF, fr.3018, fo/34 : nouvelles de Lautrec «la plupart desquelles estoient en chiffre.» Breton a « leu de mot à mot lad. lettre aud. sr » et a envoyé une copie à Montmorency et une l'autre à Duprat afin d'envoyer argent en Italie «en extreme dilligence.» Le roi à Montmorency, 28-VII-1528 : «ay le tout veu et entendu, excepté seulement ce qui est en chiffre, que je pourray veoir à ce soir ou demain au matin.» (BnF, fr.3001, fo.15).

¹⁷¹ Breton à Montmorency, Blois, 29 mars '1529'/30, à propos des dépêches reçues du jour auparavant- BnF, fr.3001, fo.41-2. La lettre du roi existe avec un post-scriptum du 27 mars, *ibid.*, fo.38.

¹⁷² Bailli Robertet à Montmorency, Blois, 18 mars [1530], BnF fr. 2976, fo.56v. La même à Montmorency 28 juillet [1523] : lettres reçues de Montmorency à Florimond Robertet «lesquelles apres avoyr veues comme il m'avoit donné charge je luy ay seurement fait tenyr et ay bien fait veoyr au long au Roy celles que luy avez escriptes ainsy qu'il vous plaira veoyr par la responce que led. sr vous en fait.» (BnF fr.3046, fo.47). Breton à Montmorency, 31 octobre 1526, fr.3108, fo.96 : «le Roy a commandé une lettre à son ambassadeur en Espagne laquelle j'ay dressee et envoyee à Monsr le chancellier pour la faire escrire au chiffre.»

¹⁷³ Breton à Montmorency, Nogent-sur-Seine, «vendredy veille de Noel 1529», BnF fr.3001, fo.96. Voir aussi Breton à Montmorency, 24 mars [1528], fr.3018, fo.39 : lettres en chiffre de Lautrec, «j'ay leu de mot à mot ...aud. s^e et pareillement à madame.» et 12 décembre 1528, *ibid.*, fo.104 un extrait de toutes dépêches «que j'ay leu de mot à mot au Roy.» Longue extrait de dépêches d'Italie apr Breton début d'août 1529 «pour montrer au Roy et scavoit sa volonté» (fr. 3020, fo.61-72). Bailli Robertet à Montmorency, La Fère, 8 juillet [1529] BnF, fr.3046, fo.14, à propos d'une lettre d'Angleterre «laquelle monseigneur je leuz hier au Roy de mot à mot qui en fut merueilleusement aysé. Il m'a sur ce commandé vous faire une bonne responce que nous pourrons demain envoyer affin de les entretenyr en ceste bonne oppynyon où ilz sont actendant la venue de Bryant.»

¹⁷⁴ Le roi à Montmorency, 27-VII-1536. Il continue : « vous advisant, mon cousin, qu'il me semble que le myeulx que vous puissiez faire se sera, suivant ce que vous m'escripvez, de vous rendre en ma ville de Marseille le plus tost que vous pourrez ».

¹⁷⁵ Le roi à La Rochepot 13-X-1537.

¹⁷⁶ Le roi à Montmorency, 29-X-1537.

En 1519, Florimond Robertet écrit que le roi, sa mère et Boisy ont vu les dépêches d'Allemagne mais les ont envoyées au chancelier Duprat pour qu'il les déchiffre et en traduise certaines du latin. Puis, après le dîner, les décisions furent prises et le résultat renvoyé à Duprat pour « en faire la despesche »¹⁷⁷. À Briançon en 1537, Breton rédigea les lettres du roi à Montmorency et les accompagna d'une série de ses propres lettres qui illustrent la manière dont les premières ont été composées. Le 6 novembre, il rapporte que le roi s'attendait à recevoir le lendemain matin à son lever une réponse à la lettre qu'il avait envoyé la veille au grand maître et qu'il enverrait un autre courrier en réponse. Il a également transmis une demi-douzaine d'autres dépêches dans le paquet¹⁷⁸. Plus tard dans la soirée, demandant anxieusement de nouvelles lettres, trois ou quatre fois par heure, le roi reçoit la nouvelle qu'il attend et lance une autre longue dépêche. Toujours le même jour, Breton « feiz signer au Roy » un don au comte Guillaume de Furstenberg¹⁷⁹. Peu de temps après, il rapporte que « j'ay aussi fait la lettre du Roy dont m'avez escript à messrs les cardinal de Tournon et Chancellier pour faire payer les quatre mil livres que le Roy a données au conte Guillaume »¹⁸⁰. En juin 1537, il lit la dépêche de Montmorency sur Venise « de mot à mot » au roi, qui l'instruit de sa réponse¹⁸¹. Le 24 juin 1537, les réponses du roi aux dépêches sont terminées dès le matin mais retenues jusqu'au soir, heure à laquelle d'autres nouvelles sont attendues. Brissac arriva plus tard dans la journée, porteur de paquets de lettres que le roi était en train de lire pendant la rédaction de sa dépêche principale¹⁸². Ce serait donc une erreur que de croire que les secrétaires royaux rédigeaient les dépêches d'état et se contentaient de les faire signer par le roi, voire qu'ils y apposaient les signatures eux-mêmes. Chaque dépêche fait mention de la réception des nouvelles par le roi, dont il peut être « fort/merveilleusement aisé » ou « mal content » et « en une merveilleuse peine » ainsi que de sa décision quant à la réponse. Le libellé exact était bien sûr généralement, quoique pas toujours, laissé au secrétaire.

Le fardeau des affaires était de toute évidence énorme. Fin juin 1537, Breton était « tant occupé que je ne scay de quel costé me tourner »¹⁸³. Parfois, le roi recevait des nouvelles et répondait

¹⁷⁷ Robertet à Bonnavet, 4 mars [1519], BnF, fr.5756, fo.17v (copie en registre).

¹⁷⁸ Breton à Montmorency, Briançon, 6 nov. 1537, BnF, fr.3056 fo.43.

¹⁷⁹ Breton à Montmorency, Briançon, 8 Nov. 1537, BnF, fr.3056, fo.55.

¹⁸⁰ Breton à Montmorency, 12 nov. 1537 BnF, fr.3056, fo.120v.

¹⁸¹ Breton à Montmorency, Fontainebleau, 19 juin 1537, BnF, fr.3055 p.17, 1er juillet 1537, *ibid.*, p. 51.

¹⁸² Breton à Montmorency, Fontainebleau, 26 juin 1537, BnF, fr.3055, p. 55.

¹⁸³ Breton à Montmorency, Fontainebleau, 26 juin 1537, BnF, fr.3055, p.41.

par une brève note (« ung mot de réponse ») pour accompagner un messenger¹⁸⁴. Mais le plus souvent, tout le processus était collaboratif. Les lettres sortaient scellées par le cachet ou le sceau du secret. En 1526, Montmorency en avait le contrôle quotidien : là se trouvait la source de son influence sur le « maniment des affaires ». Alors qu'il était absent de la cour, Chabot dut lui demander de le renvoyer car « vous scavez combien il est malaisé de s'ayder de la main du Roy ». Le cachet permettait en effet à son détenteur d'expédier des lettres aux ambassadeurs, aux gouverneurs et aux commandants sans avoir besoin d'instructions royales détaillées transmises par l'intermédiaire de secrétaires. Il n'est pas certain cependant qu'il ait donné le droit d'appliquer un fac-similé de la signature du roi¹⁸⁵. Ainsi, Breton envoya en juillet 1528 à Montmorency la minute des instructions de Langeac, nouvellement nommé ambassadeur à Venise, « affin qu'il vous plaise la veoir et entend le contenu et si vous la trouvez bonne il vous plaise la faire cacheter et renvoyer incontinent es mains de monsr le tresorier Babou [qui] l'envoyera si j'estoys d'aventure party d'icy, à l'ambassadeur de Venise pour la faire tenir aud. sr d'Avranches par le premier courrier »¹⁸⁶. Montmorency, suggéra-t-on, pourrait ajouter d'autres éléments dans une lettre à part rédigée par son secrétaire Nicolas Berthereau plutôt que de perdre du temps en redoublant la lettre du roi. Par ailleurs, dans la même dépêche, Breton se montre incertain des instructions destinées à Passano, l'envoyé à Rome, parce que le chancelier Duprat a voulu les formuler ; Breton suggère que Montmorency ajoute une instruction distincte au cas où les premières aient besoin d'être complétées.

Les secrétaires des finances assuraient la correspondance avec les ambassadeurs, qui recevaient les lettres du roi, de celui qui tenaient « le maniment des affaires » et du secrétaire. Celui-ci s'occupait des questions de coordination et d'administration des ambassades. Par exemple, François de Dinteville à Rome en 1532-1533 était sûr « que vous luy lirez mes lettres »¹⁸⁷. Il

¹⁸⁴ Breton à Montmorency, Fontainebleau, 17 juin 37, 3055, p.6; 7 juillet, ib , p.61; Breton à Yzernay, 22 juillet 1528, BnF, fr.3014, fo.66.

¹⁸⁵ Chabot à Montmorency, Nogent-sur-Seine, 22 déc. [1529], BnF, fr.3066, p.157: «il seroit bien de besoing si ne povez revenir si tost, que renvoissiez le cachet, car il y a force despeschez qui sont retardées à faulte de cela et vous scavez combien il est malaisé de s'ayder de la main du Roy.»; 24 déc. [1529], BnF, fr.3066, p.161: «J'ay receu vostre lettre avec le cachet que m'avez envoieé dont nous avons bien à faire pour tout plain de depesches qui en estoient retardées.» Breton à Montmorency, Montpipeau, 10 oct. [1526], fr.3108, fo.69 : il envoie plusieurs dépêches aux ambassadeurs. «vostre plaisir sera veoir le tout, et si vous les trouvez bien, les cacheter» et dans les même paquets et sans les confondre. Voy. aussi BnF, fr.3108, fo.72 (Paris, 3 juillet 1528).

¹⁸⁶ Breton à Montmorency, Saint-Germain, 6 juillet 1528, BnF, fr.3014, fo.68. Dans la lettre du roi du 28 juillet [1528], BnF, fr.3032, fo.23, il approuve que le grand maître a, avant son départ, «fait les depesches en Souisse et à Venise que vous avez faittes, que j'ay trouvé si bonne et si à propoz qu'il est impossible de myeulx. Et suyvant vostre advis j'ay fait faire une recharge à l'ambassadeur de Venise laquelle je feray depescher demain par courrier expres.»

¹⁸⁷ F. de Dinteville, 31 janvier «1532» BnF, Dupuy 260, fo.105r

demandait normalement l'intervention du secrétaire Breton pour éclaircir les intentions du roi. En janvier 1533, il demanda par exemple à ce dernier (« monseigneur ») « ung petit mot d'avis de l'intencion du Roy à quelle fin il veult que je tende affin que si par ung moyen je n'y puis arriver j'essaye l'autre » ainsi que des lettres de créance du roi pour ses interlocuteurs. Il se confesse « seul et sot » et demande si « je fais faulte, si le Roy se contente et les autres pareillement de ma façon de faire »¹⁸⁸. Quelques jours plus tard il demande « en chiffre ou autrement de m'advertir de l'intencion du Roy et de vostre bon advis » sur les réponses à faire concernant l'aide contre de Turc en Hongrie¹⁸⁹.

La correspondance du roi est en général conduite parallèlement à celle du conseiller qui détient le « maniement » de ses affaires. Celle de Philippe Chabot de Brion était gérée par Palamèdes Gontier¹⁹⁰. Le cas d'Anne de Montmorency est plus connu, évidemment, du fait de la préservation de ses papiers. Il ne fait aucune doute que le secrétaire du grand maître/connétable, Nicolas Berthereau¹⁹¹, a souvent rédigé les lettres de son maître en parallèle avec celles que les secrétaires des finances écrivaient au nom du roi. Il fallut en effet au roi en 1541, lors de la chute du connétable, ordonner à ses ambassadeurs de s'adresser exclusivement à lui-même et à aucun autre conseiller. Après un court intervalle, une correspondance parallèle fut à nouveau établie avec les ministres qui succédèrent à Montmorency, Chabot de Brion, Annebault et Tournon. Mais François de Dinteville se montre catégorique lorsqu'en 1532 il est accusé d'avoir chargé son homme envoyé à la cour de s'adresser à d'autres, que Berthereau (« mons^r l'eleu ») « ne fait pas les lettres que le Roy m'escript »¹⁹².

L'expression typique qui caractérise la participation du roi aux échanges avec ses conseillers et ses sujets est « je vous ay fait faire responce »¹⁹³, ou bien « j'ay ordonné que l'on luy face une depesche pour luy mander ce qu'il aura à faire »¹⁹⁴. Cela signifie que le roi a ordonné les actions et a laissé aux secrétaires et conseillers le soin du détail de la formulation. La correspondance entre le roi et ses principaux conseillers, lors de leurs périodes de séparation, est une porte d'entrée privilégiée dans leurs entretiens. En 1537, le roi « faict dresser » une réponse au s^r de Velly, son envoyé vers l'empereur, et invite le grand maître à voir la minute

¹⁸⁸ F. de Dinteville à Jean Breton, 4 janvier «1532», BnF, Dupuy 260, fo.77v.

¹⁸⁹ Dinteville à Jean Breton, 17 janvier «1532» Dupuy 260 fo.89r

¹⁹⁰ François de Dinteville à Palamèdes Gontier trésorier de Bretagne, 24 mai 1532, BnF, Dupuy 260, fo.331.

¹⁹¹ Voy. Thierry Rentet, *Anne de Montmorency*, passim, et par exemple les lettres de Montmorency et Berthereau qui se trouvent en BnF Dupuy 726.

¹⁹² François de Dinteville à Breton, 26 mai 1532, BnF, Dupuy 260, fo.224v.

¹⁹³ Le roi à Antoine Poton, 19-IV-1528, BnF fr.2980, fo.13.

¹⁹⁴ Le roi au cardinal de Tournon 20-IV-1537.

« vous pryant, mon cousin, me renvoyer incontinant lad. depesche apres y avoir adjousté ou dimynué ce que bon vous semblera, affin que je puisse depescher led. cousin dud. sr de Velly »¹⁹⁵. Après avoir reçu la réponse du grand maître, le roi la communique à Velly :

et pareillement les mynutes des lettres missives que je luy escripvoys aud. Lyon, et a trouvé pour conclusion son expedition si tresbonne, si tresample et si tresbien, qu'il luy semble qu'il ne se y peult riens adiouster. Et apres avoir eu encores parlé assez bonne piece à luy, et luy avoir amplement dict et declairé mon vouloir et intention.¹⁹⁶

« Faire signer au Roy »

Nous en venons à l'épineux problème de la signature royale. Les rois de France ont apposé leurs chirographes ou monogrammes sur les actes publics depuis l'époque carolingienne¹⁹⁷. La signature complète, accompagnée d'un parafe, sorte de « code » personnel, remonte quant à elle au XIV^e siècle, sous le règne de Jean Le Bon. La première lettre entièrement rédigée de la main d'un souverain français est le fait de Charles V en 1367. La signature a été décrite comme « la manifestation privilégiée de la personne royale » dans les actes d'état et s'est peu à peu détachée du « signe » orné¹⁹⁸. Des ajouts substantiels au corps du texte, écrits de la main du roi, ne subsistent qu'à partir du XV^e siècle, en nombre relativement restreint¹⁹⁹. Les actes du XIV^e siècle contiennent, sous Charles V, la formule « Nous avons ces lettres signées de nostre propre main et seellees de nostre anel », suivie d'une injonction stricte d'obéir sous peine d'encourir « nostre indignacion, et sur peinne de perdre vostre office »²⁰⁰. Après le règne de Louis XI le parafe, jusqu'alors partie intrinsèque de la signature du roi, est définitivement

¹⁹⁵ Le roi à Montmorency, 30-X-1537

¹⁹⁶ Le roi à Montmorency, 2-XI-1537

¹⁹⁷ A. Giry, *Manuel de Paléographie*, Paris, 1894, p.592-621.

¹⁹⁸ C. Jeay, *Signature et pouvoir au Moyen Âge* (Mémoires et documents de l'Ecole des Chartes, 99), Paris, 2015, *ibid.*, « Naissance de la signature dans les cours royales et princières de France (xive-xve siècle). Auctor et auctoritas » dans *Invention et conformisme dans l'écriture médiévale. Actes du Colloque tenu à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (1999)* ed. M. Zimmerman (Paris, 2001), 460. G. Constable, *Lettres and Letter-collections. Typologie des sources du Moyen Age occidental* (Turnhout, 1976), 42-4, maintient que les autographes royaux trouvent leurs origines à la fin du XVe siècles.

¹⁹⁹ Par exemple un post-scriptum autographe de Louis comme dauphin, Besançon, 10 sept. [1456], MRM, Aut. 12/5b; un post-scriptum autographe à une lettre de Charles VIII, Courcelles, 17 août. Dans le *Catalogue of the of collection Autograph Letters and Historical Documents formed between 1865 and 1882 by A. Morrison*, 6 vols (London, 1883-92), vol. I.

²⁰⁰ Lettre close de Charles, dauphin et régent de France Melun, 12 mars [1360]. MRM, Aut. 12/8. voy. Gilles Docquier. «Le document autographe. Une « non-réalité » pour l'historien ?» *Le Moyen Age*, CXVII (2012,ii), 387-410 at 401.è

abandonné. L'on a remarqué qu'il est évidemment arrivé aux secrétaires du roi, comme Nicole Tilhart, d'apposer la signature du roi à ses lettres²⁰¹.

François I^{er} hérita de Louis XI le cadre normal de la rédaction des lettres missives : minute, rédaction de l'original, apposition de la signature du roi et enfin contreseing du secrétaire et fermeture par le cachet/ signet. La signature de François I^{er} demeura plus ou moins inchangée tout au long du règne, quoique l'on puisse identifier des variations. Celles-ci semblent plutôt liées aux secrétaires. Par contraste, la signature de Charles VIII change clairement en 1495 et les occasions où le roi appose sa signature lui-même apparaissent évidentes²⁰². Selon Claude Jeay, sous Louis XI l'irrégularité et la cursivité de la signature « plaide en faveur d'une intervention personnelle du souverain »²⁰³. Il est évident qu'en dehors des documents émanant de la chancellerie royale et répertoriés dans le *CAF*, le nombre de lettres missives royales était relativement élevé, comme l'on a vu. L'idée que le roi ait pu ajouter sa signature à toutes ces lettres est improbable et de fait, absurde. Hélène Michaud remarque que, compte tenu de la régularité de la signature du roi, il est impossible « dans l'état actuel de nos connaissances » d'être certain que toutes les signatures du roi étaient autographes²⁰⁴. L'on pourrait penser que les lettres missives émanant du roi lui-même ont été plus susceptibles d'être signées de sa main mais, au vu de leur nombre estimé, la logique exige que beaucoup de signatures aient été apposées par les secrétaires des finances, en dépit de l'absence de textes formels les autorisant à ce faire. À certaines occasions, le fait que le roi AVAIT effectivement lui-même signé une lettre était souligné. Il déclare ainsi en 1530 qu'afin de résoudre une dispute, « j'ay signé de ma propre main trois ou quatre lettres missives bien amples et expresses, adressees aux presidens et gens de ma court de Parlement de Paris »²⁰⁵. La lettre royale « commandée » en 1533 par le grand maître et envoyée aux capitouls de Toulouse afin d'accuser réception d'un bijou antique dit le « camayeul », fut décrite par Montmorency comme « signés de la propre main dud. sr sans caichet »²⁰⁶. D'autres missives portent des mentions indiquant que le roi avait signé lui-même²⁰⁷. Dans une lettre au chancelier d'août 1536, il est ainsi écrit que « Le roy

²⁰¹ C. Jeay, *Signature et pouvoir*, p.199-200, 246-247.

²⁰² C. Jeay, *Signature et pouvoir*, p.131-143.

²⁰³ Ibid., p. 244.

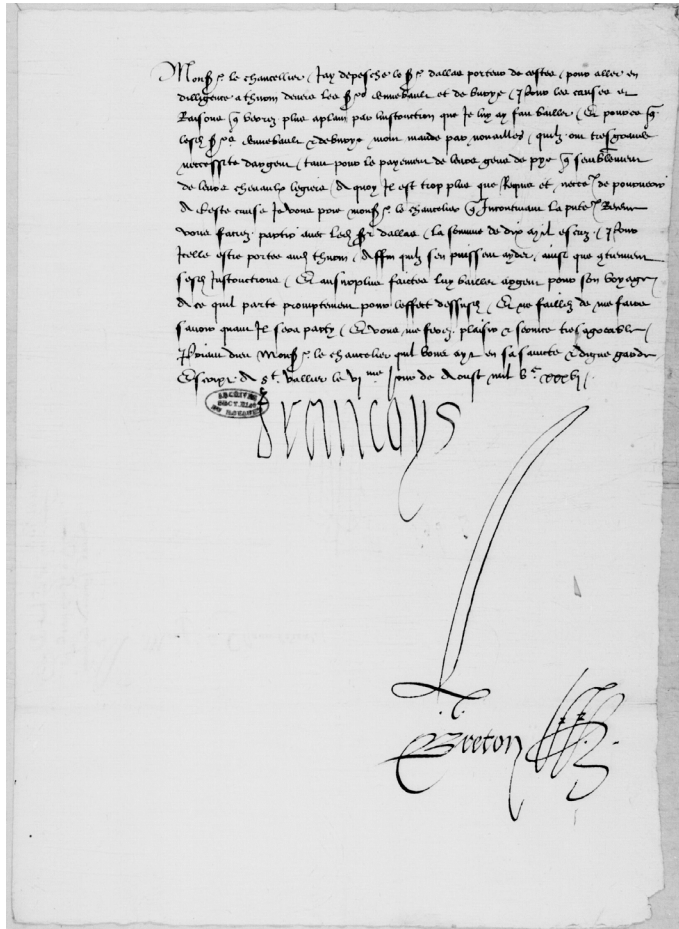
²⁰⁴ Michaud, *La grande chancellerie*, p.231-232.

²⁰⁵ Le roi à Montmorency et Tourmon, 9-V-1530

²⁰⁶ Le roi à la ville de Toulouse, 24-XI-1533.

²⁰⁷ Le roi aux commissaires des coffres du Louvre, 28-VIII-1536, « laquelle j'ay pourcee signee de ma main»; le roi à Dubourg, 6-VIII-1536 (ii) et une lettre du roi à Henry VIII (ment. dans une lettre du roi à Marillac 31-VII-1539 ; 25-VIII-1539).

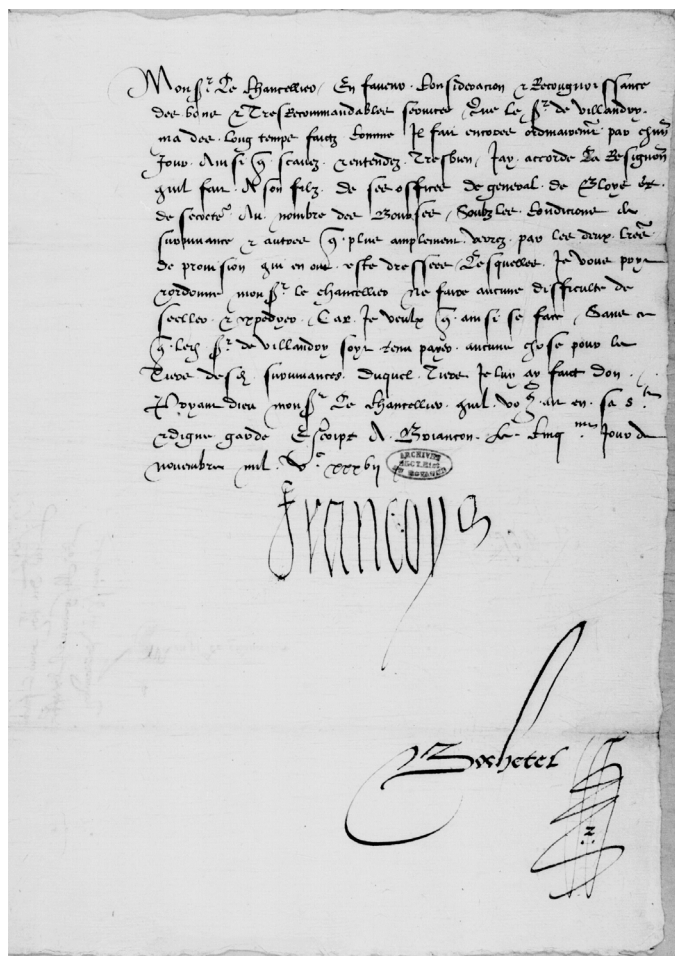
pour le fait des X^m escuz envoyez a Thurin par le s^r d'Allas. Signee de la main » et il est clair que la signature est plus irrégulière que d'habitude :



AN J 965, no.5/4 (06-VIII-1536)

En 1537 à nouveau, le roi écrit une lettre en faveur de Jean Breton au chancelier Dubourg, qui, d'après les dires du secrétaire, fut signée par le roi « de sa propre main »²⁰⁸.

²⁰⁸ Breton au chancelier, 5 nov 1537, J 968, no.2/51.



AN J 965 no.6/53 (05-XI-1537)

Les lettres autographes du roi exceptées, l'impression visuelle de la signature doit être considérée comme relevant de la responsabilité du secrétaire qui a contresigné les lettres. Nous savons par une analyse détaillée des signatures de Louis XI que certains secrétaires étaient habilités à apposer la signature reconnaissable du roi au bas de ses lettres. Ces signatures devaient être légalement considérées comme la représentation de la volonté du roi²⁰⁹. Qu'il y ait eu un « secrétaire de la main » sous Louis XI fut affirmé sur la base d'une remarque de Brantôme²¹⁰ et d'une note du roi lui-même à Ymbert de Batarnay : « escripvez la lettre de ma main ainsi que accoustumé de faire »²¹¹. Les enquêtes conduites pendant l'annulation du mariage de Louis XII et Jeanne de France en 1499 rendent clair que sous Louis XI, Nicole

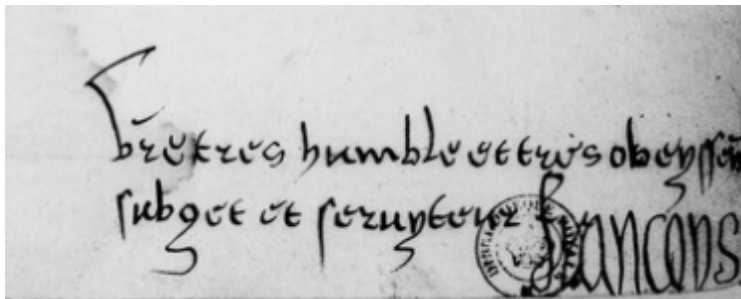
²⁰⁹ Ekaterina Nosova, « L'expertise de la signature du roi Louis XI à l'aide des méthodes judiciaires » *Le Moyen Age* 2020, i (t.CXXVI), p.45-57.

²¹⁰ Michel François, « Les signatures de Louis XI » *Bulletin philologique et historique*, 1959, p.222.

²¹¹ Louis XI à Batarnay, 20 juillet BnF fr.2908, fo.5. C. Jeay, *Signature et pouvoir au Moyen Age*, Paris, 2015, p.230. Fauvelet du Toc mentionne la remarque de Brantôme mais dans le contexte de son argument que Louis XI employait un grand nombre de secrétaires sans adhérer à la règle que seuls les membres de la compagnie les notaires et secrétaires du roi devaient servir comme tels. (Antoine Fauvelet du Toc, *Histoire des secrétaires d'état*, Paris, 1668, p.19-20)

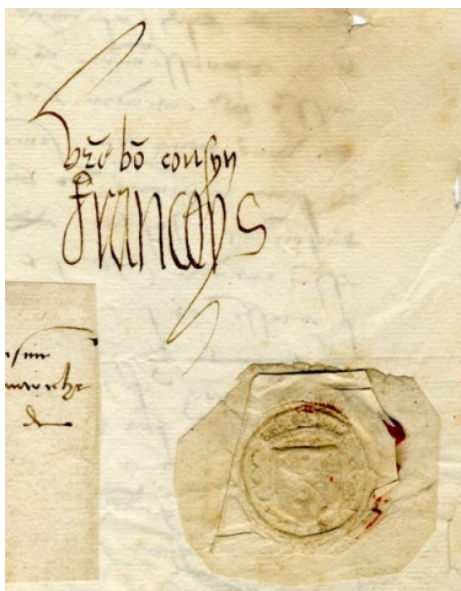
Tilhart « ex suo mandato et suo nomine, signabat, propter magnam fiduciam quam in eo habebat »²¹². Un problème demeure cependant : les sources concernant les pouvoirs des secrétaires des finances/commandements ne mentionnent pas le pouvoir d'apposer un fac-similé de la signature royale sur les lettres missives, même si cela devait logiquement se produire. On pourrait suggérer que porter à la connaissance du public des pouvoirs formels permettant de signer au nom du roi aurait entraîné des problèmes de confiance et pu remettre en cause la légitimité des lettres royales.

François I^{er} a conservé, après son avènement au trône, pour les lettres à sa famille la forme de signature qu'il employait auparavant, le style d'écriture différant à un certain degré de celui auquel il avait recours pour ses lettres autographes :



13-IX-[1512]

En 1513 le style d'écriture a évolué et la signature revêt la forme normale pour le règne :



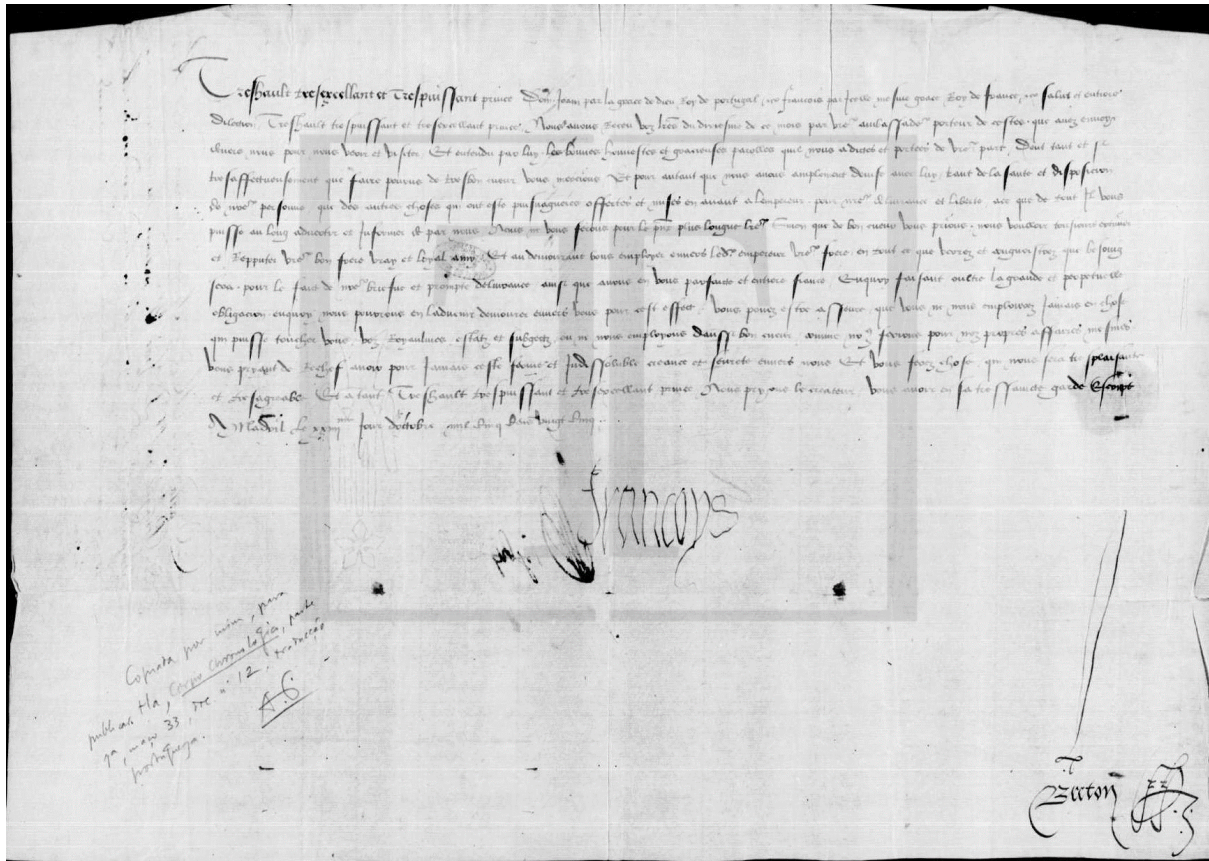
A Marguerite d'Autriche, 22-IX-[1513]

²¹² C.Jeay, *Signature et pouvoir*, p.197-198.

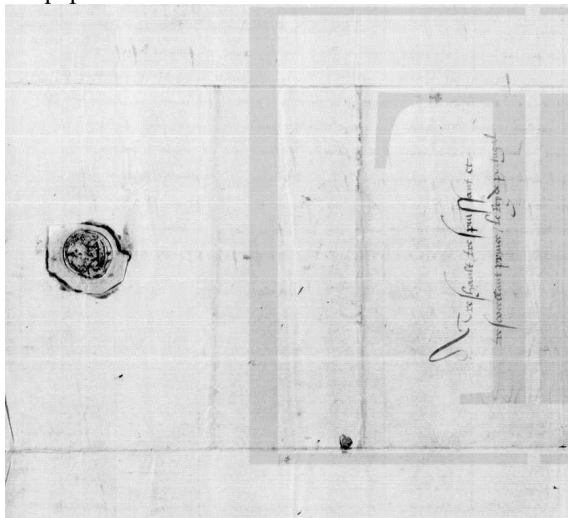
À Louise de Savoie, [août 1515]

Il existe en effet une grande variété de « types » de signature royale pour les lettres. Ekaterina Nosova a observé à propos de la signature de Louis XI qu'elle avait tendance tout au long du règne à s'agrandir et a suggéré que l'intervention des secrétaires dans l'apposition de la signature favorisait ce processus d'agrandissement²¹³. Le problème de l'authenticité de la signature de secrétariat de François I^{er} peut s'expliquer de cette façon car elle avait tendance à être beaucoup plus grande que les signatures sur les lettres purement personnelles et entièrement autographes du roi. Lorsqu'une véritable signature royale apparaît sur une lettre de secrétariat, c'est souvent dans des circonstances inhabituelles telles que la lettre au roi du Portugal (24-X-1525), indiquant un écrivain clairement malade et ébranlé.

²¹³ Nosova, p.56



Le roi au roi Joao de Portugal, 24-X-1525 (Lisbon, TT, Gavetas 20-14-42 (forme de lettre de sceau plaqué mais sur papier et scellée du cachet :



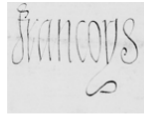
Il est possible d'identifier les variantes de la signature royale en fonction des catégories de lettres signées par tel ou tel secrétaire. Par exemple, la suite de lettres adressées au chancelier Duprat en 1536-7 permet d'identifier une signature royale caractéristique des lettres rédigées par Jean Breton :

Lettres du roi au chancelier Dubourg 1536-1537, AN J 965, dossier 6

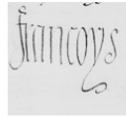
(i) contresignées par Jean Breton



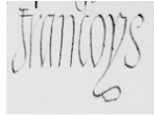
24-IX-1536



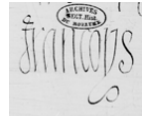
20-III-1537



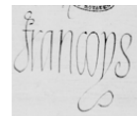
23-III-1537



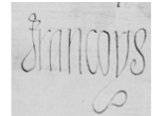
27-III-1537



7-IV-1537



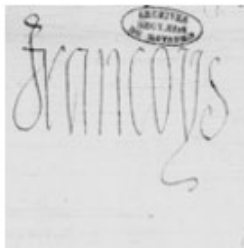
12-IV-1537



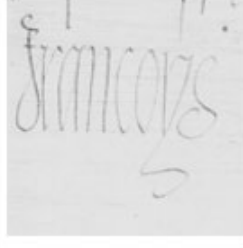
13-IV-1537

Le style, dans celles rédigées par Guillaume Bochetel, est légèrement différent :

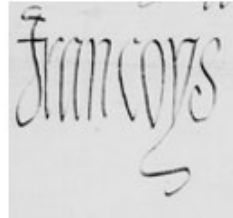
(ii) contresignées par Guillaume Bochetel



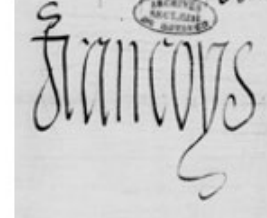
3-III-1537



9-IV-1537

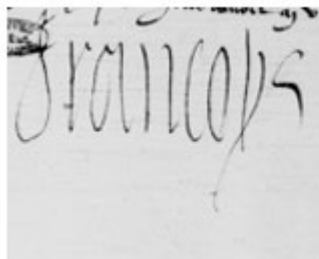
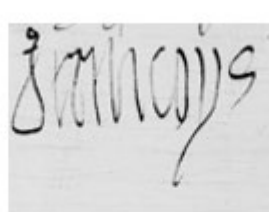
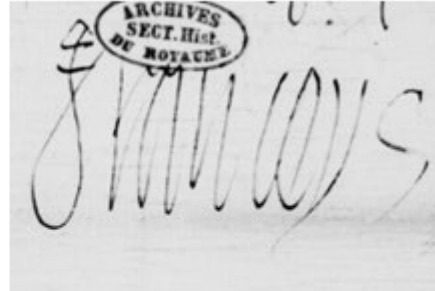


2-IV-1537



24-IV-1537

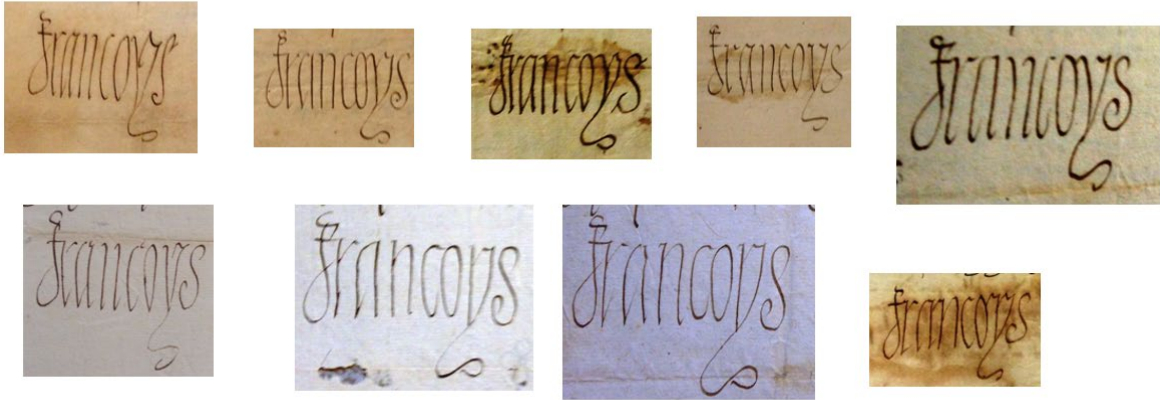
Enfin, quelques lettres restent sans contreseing. Elles sont probablement signées de la main du roi lui-même :

17/18-IV/11-VII1537 – sans
contreseing

Parmi les lettres adressées à Piero Strozzi entre 1535 et 1542, on trouve un mélange des deux types :

Lettres à Piero Strozzi 1535-1542



Si l'on examine les lettres adressées au cardinal de Tournon en 1542 et conservées par Claude de Laubespine, le style est proche de celles rédigées par Breton et la signature remarquablement régulière :

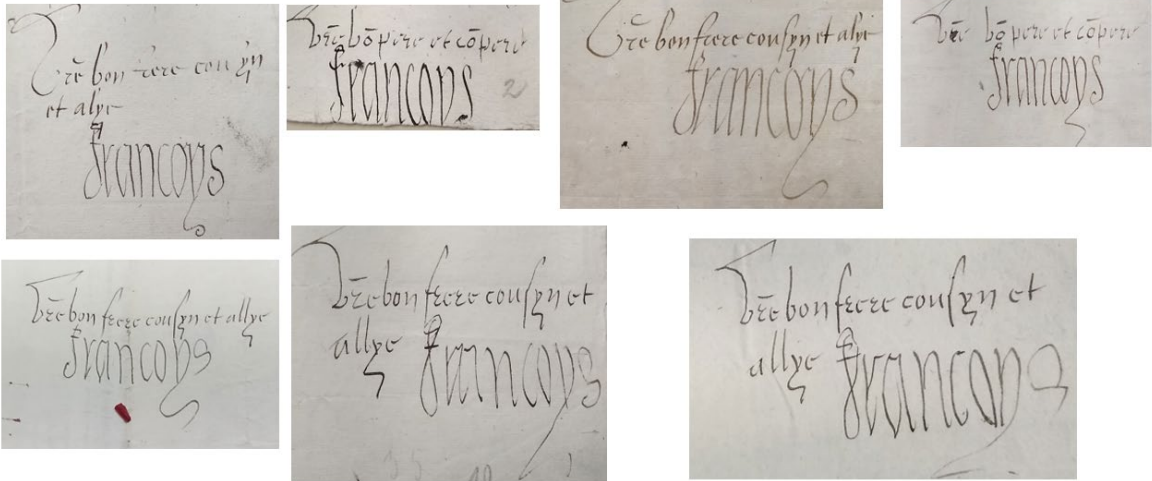
Des lettres au cardinal de Tournon, toutes de 1542, crs Gilbert Bayard



Cela suggère que Laubespine a hérité des commis de Breton.

Parmi les lettres autographes adressées à Charles Quint, on observe une grande diversité de types de signature, y compris et au minimum l'une (la première) qui serait due à un secrétaire :

Lettres à l'empereur Charles-Quint



La variabilité marque aussi les lettres adressées à Jean de Selve en 1515 et 1516 :

Lettres à Jean de Selve 1515-1516



Le style des lettres du roi

Quant au style des lettres missives, il était bien sûr très éloigné de celui des véritables lettres autographes du roi et il faut signaler que les lettres de François I^{er} ne déploient pas souvent le ton « vif et directif, plaisantant et faisant des traits d'humour » de celles de Louis XI²¹⁴. Les lettres ordinaires s'élaboraient selon la forme légaliste établie de longue date et pratiquée dans les chancelleries royales et aristocratiques ainsi que par les cours de justice. Un exemple est la répétition sans fin et très évidente, qui tient à la nécessité d'éviter l'ambiguïté, de *ledit*, *audit*,

²¹⁴ C. Jeay, *Signature et pouvoir*, p.133.

dudit etc. Plus curieux est l'inexorable dédoublement des mots pour donner de l'emphase, ou peut-être de la dignité, à un discours. Les plus courants sont répertoriés ci-dessous :

Le dédoublement dans le style formaliste des chancelleries (lettres de François I^{er})
Les noms
Vouloir et intencion Causes et raisons Seureté et conservacion Charge et conduite Importance et consequence Temps et occasion Advis et opinion Faulte et nécessité Nourriture et fournissement Forme et façon
les adjectifs, adverbes
Requis et nécessaire Fors et excepté Soigneusement et dilligemment Prins et arrestés Jointz et unis
Les verbes
dire et exposer dire et faire entendre toucher et concerner ordonner et enjoindre penser et regarder vouloir et entendre conduire et gouverner pourveoir et donner ordre guider et conduire ériger et dresser changer et muer garder et observer

De telles lettres déployaient un vocabulaire d'approbation ou de désapprobation établi depuis longtemps. Le roi est « content », « très content » ou « merveilleusement aisé » des actions de ses conseillers et serviteurs et, d'autre part, « mal content » ou « très malcontent » lorsqu'ils manquent de se conformer ou d'agir selon sa volonté : alors, ils lui « tresfort desplaisent » ou

lui donne du « desplaisir ». Il « se donne des merveilles » à des oppositions inattendues et trouve « estrange »²¹⁵ des nouvelles d'un manque de bonne volonté. Il regarde également comme « estrange », ou « merueilleusement estrange »²¹⁶, un mot qui transmet un certain ton de menace, les preuves de manœuvres inexplicables de ses ennemis ou une opposition couverte. Le vocabulaire du déplaisir est incorporé dans les formulaires des lettres closes : « sur tant que vous craignez me désobéir » par exemple. En anticipant l'exécution des actes proposés, le roi promet à ses sujets et serviteurs d'une part « que vous me ferez service agréable » et aux princes français et aux pouvoirs étrangers d'autre part, que « vous me ferez plaisir ».

Un autre lieu commun constamment réitéré est la formule employée pour démontrer l'alliance et la coopération entre les princes : leurs affaires devaient être essentiellement « une mesme chose ». Diverses versions de cette formule ont proliféré dans les lettres, aussi quelques exemples suffiront : « ceste entreprinse n'est moins pour le bien, honneur, conservacion d'eulx et de leurs estatx que pour es seureté et establissement des myens propres pour les penser et avoir tousiours cuidé estre une mesme chose »²¹⁷, « Et pour autant que je tiens et repute les affaires d'icelluy mon bon frere pour la vraye et inviolable amytié qui est entre nous, estre avec les miens une mesme chose »²¹⁸, « pour estimer les affaires du royaume d'Escosse telz et semblables que ceulx du mien propre »²¹⁹. Ces formules, prises au hasard tout au long du règne, témoignent d'un mode d'expression bien enraciné dans le parler épistolaire royal. Une autre expression fort répandue dans les lettres est, peut-être, une phrase appréciée du roi : « toucher au doigt/ doy »²²⁰.

Le recours à ces formules n'excluait pas l'apport royal dans la rédaction des lettres, comme on l'a démontré dans le cas des lettres autographes. Dans la correspondance rédigée par ses secrétaires, on peut trouver des manières d'écrire qui pourraient témoigner d'un style plus individuel. Par exemple, il lui arrive de déployer des métaphores militaires ou de sociabilité : ainsi, de l'empereur Maximilien, les gens « congnoissent assez le port de son arbalestre »²²¹. En 1521, pendant sa campagne aux Pays Bas, il décrit ainsi ses approches de l'ennemi : « s'ilz

²¹⁵ Par exemple Jean Robertet à Montmorency, Cléry, 22 février [1529], BnF, fr.3046, fo.32

²¹⁶ Par exemple : le roi au cardinal de Tournon, 16-X-1536.

²¹⁷ Le roi à Ludovico di Canossa, 8-VIII-1523.

²¹⁸ Instruction à Passano, 12-XII-1528.

²¹⁹ Le roi au comte de Lennox, 13-II-1544.

²²⁰ Mais curieusement seuls entre 1526 et 1539 : 3-VI-1526; 25-X-1526 ; 10-II-1532 ; 7-I-1533 ; 27-VIII-1533; 29-X-1539

²²¹ Le roi à ?-X-1515.

eussent demouré deux jours, je leur eusse fait un tel banquet que pour le moins leur artillerye y fust demourée »²²² et « leur ay présenté la bataille, de laquelle ilz n'ont point voulu menger »²²³. Le roi s'exprime souvent à travers de banals clichés ou des dictons populaires, parmi lesquels « charité bien ordonné commence par soy »²²⁴. En 1534, il écrit encore, à propos d'une guerre avec l'empereur, « que l'on doibt cueillir le fruit quant il est meur et non autrement »²²⁵. L'empereur justement, en 1536, « n'a recité que la moytié de la cronicque, prenant seulement ce qui faict pour luy et laissant ce qui faict pour moy », ajoutant que « noz espées sont trop courtes pour nous combattre de si loing »²²⁶. En 1532, en recevant la proposition d'Henry VIII de mener une action diplomatique commune en Allemagne, le roi observe que le souverain anglais « ne voudroit demourer seul en la dance »²²⁷. François I^{er} écrit encore, à propos de la prétention de l'empereur de lui avoir tenu la dragée haute lors de l'affrontement de Maroilles en 1543 : « c'est chose si sottement controuuee que les enffans s'en devroient prendre à rire »²²⁸. En ordonnant au maréchal du Biez d'effectuer l'avitaillement d'Ardres en 1545, il l'instruit de le faire « sy dextrement que vous n'y jouez que jeu seur »²²⁹. Des Protestants allemands en 1546, il prédit que « s'ilz continuent encores quelque peu de temps ce qu'ilz ont commencé, je voy le jeu gagné pour eulx »²³⁰. La même année, après une confrontation militaire à Boulogne, il prévoit que les Anglais « mectront paine d'abiller ce compte là le myeulx qu'ilz pourront si esse ce qu'ilz n'en scauroient faire saulce qui vaille pour eulx »²³¹.

Les lettres expriment-elles la pensée du roi ? Un exemple : la guerre et la paix

Hormis la question de la participation du roi à la rédaction de ses lettres, il importe d'identifier les thèmes qu'elles abordent, c'est-à-dire les aspects plutôt politiques. Parcourir les écrits du roi en matière de guerre et de paix permet de saisir un peu de la complexité de ses pensées et de

²²² Le roi à ses commissaires à Calais, 27-IX-1521.

²²³ Le roi au chancelier Duprat, 25-X-1521.

²²⁴ Le roi, instruction au cardinaux d'Auch et de Côme. 11-VIII-1522.

²²⁵ Le roi, instruction aux ambassadeurs anglais, 24-IV-1534.

²²⁶ Le roi au pape Paul III, 11-V-1536.

²²⁷ Le roi à Pommeraye, 10-II-1532.

²²⁸ Le roi aux Suisses, 2-II-1544.

²²⁹ Le roi à Oudart du Biez, 9-II-1545.

²³⁰ Le roi à Bassefontaine, 30-X-1546.

²³¹ Le roi à Mesnage, 12-I-1546.

faire l'hypothèse d'une attention royale accrue sur ces sujets. Le roi échange des lettres avec ses conseillers et ses familiers, parfois écrites de sa propre main. Ses lettres autographes sont toutefois moins préservées que celles de son fils Henri II²³². Pendant toute la première moitié du règne, on y découvre l'expression d'une joie pure face à la guerre. Le roi se voit en guerrier qui « de sa nature ayme les armes et les gens hardis et belliqueux »²³³. Une lettre remarquable, qui fut rédigée par un secrétaire mais est teintée d'un style royal tout personnel et fut certainement diffusée partout dans le royaume, est à cet égard exemplaire : il s'agit de son récit de la bataille de Marignan adressé à sa mère, dans lequel il déploie toute la rhétorique traditionnelle de la guerre à la mode du *Jouvençel* de Jean de Bueil. À la fin de la première journée de bataille, il est « si bien acompaigné de quelques gentilz gallans » qui « defirent quatre mil Suisses » en « leur faisant gecter leurs picques et crier France ». Plus tard cependant, « la nuict estoit ja noir obscure, toutesfois quant il vint à crier France, je vous assure qu'ilz gecterent v ou vj^e picques au nez et nous monstrent qu'ilz n'estoient pas noz amys »²³⁴. En mai 1521, c'est avec un esprit semblable qu'il écrit du « deffy que m'a faict messire Robert de la Marck, que ay gayement accepté »²³⁵. Quelques mois plus tard, exultant à l'annonce de la retraite de l'armée impériale devant Mézières, le roi déclare que « s'ilz eussent demouré deux jours, je leur eusse faict un tel bancquet que pour le moings leur artillerye y fust demourée . . . et qu'il touche maintenant à moy de faire la revanche »²³⁶. L'ambassadeur anglais le décrit au camp d'Attigny en octobre 1521 : « Aujourd'hui tous les Suisses se présentèrent devant lui en bataille rangée, et lui-même marcha à pied avec eux dans leur ordre, armé d'une pique à la main. . . Je n'ai jamais vu un meilleur troupe »²³⁷. Les mêmes perspectives, presque mystiques, sur la guerre continuent à être exprimées jusque dans les années 1530. Ainsi,

²³² Sur celles-ci, Chloe Pardanaud, « "James mestre n'e ma tant servyteur que je vous ayme" : quelques lettres autographes inédites du roi Henri II au connétable Anne de Montmorency, relatives à la bataille de Saint-Quentin et à la captivité du connétable (été 1557- hiver 1558) » *Réforme, Humanisme, Renaissance*, 2006, vol. 63, i, p. 111-131.

²³³ Le roi, Instructions aux ambassadeurs vers les Ligues, octobre 1515, Barrillon I, p.148-159.

²³⁴ Le roi à Louise de Savoie, 4 septembre 1515 Antoine de Laval, *Dessins des professions nobles et publiques*, Paris, veuve Abel L'Angelier, 1612, p. 263-69 (publié pour la première fois, 1603). Selon Henri Faure, *Antoine de Laval et les écrivains bourbonnais de son temps*, Moulins, 1870, p. 190, c'est à lui que nous devons la préservation de cette lettre mais le texte était connu publiquement au début du xvi^e siècle, voy. BnF, 24396, fo.125v-26v le manuscrit le plus ancien, provenant de la famille d'Urfé.

²³⁵ Le roi à son ambassadeur à Rome, Carpi, [mai 1521] BnF fr.2962, fo.114.

²³⁶ Le roi au chancelier Duprat et autres, 27 septembre [1521], AN, J 665,ii, no.19.

²³⁷ «this day [came] afore hym all the Swiches in bataille and he hym self [mar]ched on fote with theym in their ordre armed with a pike in his hande. The ordre of the said Swich and the ordre of the [A]lmayns is all one . . . I assure your hignes I never in my life sawe a bande of goodliremen then they be.» (Fitzwilliam à Wolsey, camp d'Attigny, 4 octobre 1521, BL Calig. D VIII, fo.101).

alors qu'il est sur le point de partir en campagne, à la fin de 1537, le roi s'inquiète de l'état du camp :

Car d'arriver en personne en mondict camp, qui est le dernier remede et esperance, sans argent, vous scavez, mon cousin, quelle deffaveur de me seroit. Mais sitost que vous aurez vostre cas prest et en ordre, et où vous congnoistrez que lesd. ennemys fussent pour voulloir faire quelque effect, ne faillez de m'advertir de si bonne heure que je puisse estre joint à temps avecques vous pour **boire au calice** et avoir ma part du bien ou du mal.²³⁸

Et deux jours plus tard, il ajoute : « s'ilz font contenance de voulloir venir au combat, que vous ne fauldrz de m'en advertir de bonne heure, pour avoir ma part du bien et du mal qui y sera »²³⁹.

De tels écrits combinent le cynisme et l'idéalisme conventionnel. En 1522, confronté aux sollicitations de la ville de Solothurn qui requiert son aide face au duc de Wurtemberg, il réplique à leurs plaintes qu'il a « gros et insupportables affaires que continuellement nous convient supporter, tant en Italie, Picardie, Champaigne que Guyenne, esquelz lieux entretenons troys grosses armees, ainsi qu'il est notoyre », tout en insistant sur la priorité accordée aux affaires de son propre royaume²⁴⁰. Il peut parfois se montrer brutal :

ay sceu la forme de la prinse du chasteau de Viglance, et comme tout ce qui estoit dedans a esté haché en pieces, reservé le capitaine et quelzques ungs qui ont esté penduz, *chose que j'ay eu plaisir d'entendre*, estant bien de vostre advis que cela sera cause que les ennemys ne soient plus pour eulx voulloir tant opiniastres à tenir telles places, considéré l'exemple qu'ilz ont veu.²⁴¹

On sait que l'humeur du roi variait souvent selon son état de santé. Après s'être rétabli d'une maladie en juillet 1528 et dans un instant d'énergie et d'optimisme, il écrivit que « graces à nostre seigneur il me semble que mes affaires sont en si tresbien chemin de bien se que je n'en doys avec sa bonne ayde esperer que mieulx ». Malgré l'envie que peut engendrer sa prospérité, dit-il, la raison du plus fort est toujours la meilleure : « j'ay toute ma vye oy dire que la force courague [encourage] tousiours la raison »²⁴². Il arrive au roi de céder à un optimisme facile : en octobre 1521, alors qu'il est sur le point de perdre Tournai, il écrit ainsi que :

graces à Dieu mes affaires de tous coustez ne sauroient mieulx aller ne prosperer qu'ilz font, car j'ay reduit et chassé jusques dedens Valenciennes toute la force et puissance de l'Empereur

²³⁸ Le roi à Montmorency, 5-XI-1537-ii.

²³⁹ Le roi à Montmorency, 7-XI-1537.

²⁴⁰ Le roi à la ville de Solothurn, 20 mai 1522, Staatsarchiv, Stuttgart, A115, büschel 1.

²⁴¹ Le roi à Anne de Montmorency, Briançon le 8 novembre 1537, BnF, fr.3056, fo.61

²⁴² Le roi à Montmorency, 28 juillet [1528] BnF, fr.3001, fo.15.

et leur ay presenté la bataille, de laquelle ilz n'ont point voulu menger, et suis maistre et seigneur de la campagne.²⁴³

En janvier 1524, il souhaite « faire tel exploict sur lesd. ennemys et en tel endroit d'Ytallye qu'il mectra fin à la guerre, et parfaicte seureté en tous ses estatz tant deca que delà les mons »²⁴⁴.

En juillet 1528, il se dit certain que, vu « la prosperité où sont mes affaires de delà », l'expédition à Naples « seroit la totale ruyne desd. annemys ». Il convient néanmoins d'admettre que ces propos sont dans une certaine mesure motivés par les besoins de la propagande²⁴⁵.

La question de l'honneur, la réputation et la grandeur ne sont jamais loin de ses pensées. En 1519, au moment de l'élection impériale, il réplique à l'avis de Charles Guillart de ne pas poursuivre ses objectifs « par force ni par dons » que :

Si nous avions à besogner à gens vertueux ou ayant l'ombre de vertus, votre expedient seroit tres honneste, mais en temps qui court à present, qui en veult avoir, soit papauté ou empire ou autre chose, il y fault venir par les moyens de don et force et ceulx ausquels on a à besogner ne font pas la petite bouche de demander.

Mais, il importe de se souvenir qu'il dit plus loin : « la fin que je tendz n'est pernicieuse ni mauvaise, car avarice, cupiditer de dominer, ni ambition ne me meuvent, mais seulement l'intention qu'ay de faire la guerre aux Turcs »²⁴⁶.

D'autre part, les scrupules dynastiques excluèrent l'acceptation sans réserve de la raison du plus fort. Au pape en 1532, il déclare :

le tort evident qui m'a esté fait par cydevant de m'avoir contrainct jusques là que de bailler et dellaisser ce que je ne povoye accorder et qui de droict et de raison appartient à moy et à mes enffans, lesquelz avec le temps, quant ores je ne seroye pour en faire querelle durant ma vye, sy fault il que sadicte saincteté et ung chacun entende qu'ilz ne seront pour laisser les choses ainsin qu'elles sont, ains au contraire par adventure pour eulx ressentir vifvement de la violence qui m'a esté faite en ceste endroit faisant bien entendre à sadicte saincteté ainsin que autresfois je luy ay fait remonstrer»

Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, qu'il envisage le « recouvrement des choses qui justement et de droict appartiennent à moy et à mesd. enfans lesquelles pour la necessité du temps et inconveniens de la guerre survenuz j'ay esté contrainct et forcé delaisser »²⁴⁷. Peut-on l'expliquer mieux que ne le fit en 1545 l'ambassadeur du roi auprès de l'empereur, Jacques

²⁴³ Le roi au chancelier Duprat, 25 octobre [1521], AN, J 665, ii, no.28.

²⁴⁴ Le roi, Instructions à Bonnavet et Montmorency, 18 janvier [1524], BnF fr.3897-140-42

²⁴⁵ Le roi au comte de Saint-Pol, début août 1528, Archivio di Stato, Florence, Otto di Pratica, Responsive, 46, fo. 272-273, copie. Je remercie Marcello Simonetta pour me l'avoir signalée, entre'autres.

²⁴⁶ Le roi à Charles Guillart, 7 février [1521], BnF fr.5761, fo.54, copie par Robertet.

²⁴⁷ Le roi à François de Dinteville, 29-III-1532

Mesnage, lorsqu'il exposa à Charles Quint un plan fantôme consistant à échanger le Piémont contre les droits du roi à Milan et Naples ? Si l'empereur :

ou sa posterité avoient pour quelque temps par force d'armes le pouvoir de tenir lesdictz estatz, ilz demeureroient tousiours en scrupule et doubte de ne les pouvoir conserver et perpetuer en leur dite maison, s'ilz n'avoient droict que de seulle force....

Mesnage ajoute que, quand bien même les successeurs du roi François auraient perdu six batailles, « desquelles les victoires sont en la main de Dieu seul et non en la force des hommes », ceux de l'empereur

ne pourroit avoir acquis tant comme par amictyé vous luy vouldrez laisser, pour le bien et restitution de toute la Chrestienté, et pour le desir que vous avez que voz deux magestez et voz posteritez soiez une seulle volonté et force²⁴⁸.

Aux questions d'honneur, de réputation et de grandeur s'ajoute parfois le sentiment d'avoir été trahi par ses alliés. En septembre 1521, le roi dit à propos de ses ennemis qu'il « ne se peut par honneur pour le devoir et la raison souffrir ne toller [leur implantation dans le duché de Milan] »²⁴⁹. Il remplit de son amertume contre le pape de longues lettres et instructions. Ses relations avec Léon X allant de mal en pis, il s'abrite souvent derrière le manteau d'une pensée philosophique pour affirmer que les princes ne doivent disputer des menues affaires : « nous tenons chacun de nous tel lieu que cella ne seroit guieres honneste ». Lorsque le roi apprend que le pape veut délaïsser l'alliance française, il en tire des réflexions sur les fonctions de la diplomatie et des traités en général :

s'il estoit condesient et honneste de se despartir des amytez convenances et traictez faitz et concludz pour estre pressé au contraire, d'ailleurs il ne faudroit plus traicter ne capituler, d'autant que ce seroit à la liberté d'un chacun s'en despartir quant il vouldroit. *Ce sont actes esquelz on entre volontairement, mais apres que l'entree est faicte il y fault demeurer necessairement.* Je croy que entendez assez que si nostre st pere est pressé de sa part que le suis trop plus de la myenne et les principaulx de la Chrestienté s'en sont entremis et entremectent et non sans cause. J'ay la force à la main et congnoist on assez de combien pouroit servir à accorder avecques moy et me faire retirer mon armee. Et sur ce m'ont esté faictes et font chacun jour de grosses offres, esquelles n'ay voullu entendre pour ne contrevénir à mes promesses et obligacions.²⁵⁰

En réponse au pape qui se plaint que les engagements pris à son égard n'aient pas été honorés, François I^{er} réfléchit sur son comportement après la bataille de Marignan :

²⁴⁸ Jacques Mesnage au roi, Luxembourg, 18 mars 1545/6, minute : BnF fr.17890, fo.97v.

²⁴⁹ Le roi à Lamet, Pont Favergy, 30 septembre [1521], crs Robertet, BnF fr.2994, fo.1.

²⁵⁰ Le roi au comte de Carpi, [19-VI-1521], BnF fr.2962, fo.120, copie partielle de l'original qui se trouve à la Bibliothèque Pierpont Morgan, New York, intercepté par les agents de l'Empereur, qui ajoutent leur commentaire en marge. Weiss, *Papiers du cardinal de Granvelle* I, p.116-124 l'a publié d'une copie extraite à la Bibliothèque de Besançon. J'ai suivi l'original à New York.

Et quant à ce qu'il vous a dit que, moy estant en prospérité, ne le doibz despriser, je ne scay où est ceste prospérité. Elle est soubz la main de Dieu qui donne les victoires où il luy plaist. Mais tant y a que, apres la victoire qu'il pleut à Dieu me donner à Milan, peust bien experimenter si prosperité m'esleva le cueur, d'autant / que, combien qu'il fut auparavant icelle victoire en armes contre moy, favorisant mon ennemy, neantmoins, icelle victoire eue, me soubmiz et gecte plus à luy que n'eusse voullu faire auparavant la bataille. Il me desplaist entrer si avant en propos pour ung riens mais, pour respondre à la verité à ce que m'escrivez sans contrainct de ce faire. Vous me mandez aussi que le trouvez ferme et invariable à entretenir ce que accordé avecques moy. Croyez qu'il ne me trouverera de ma part autre. J'ay plus Dieu et mon honneur devant mes yeulx, que toutes les petites trafficques, dissimulations et menees dont pourroye user quant voudroye, je me suis graces à nostre Sr bien trouvé jusques à present de tenir mes foy et promesse sans varier ne dissimuler. J'espere continuer avecques l'ayde de Dieu jusques à la fin.²⁵¹

En 1523, le roi envoie au pape Adrien VI une longue lettre argumentée pour s'opposer à une trêve de trois ans avec un pape qu'il regarde avec une méfiance extrême. Il y fait référence aux Proverbes (ch. 21) :

Nostre esperance a esté tousiours et est encores, que *Dieu qui a le cueur des princes en sa main*, qui scait et congoist quelle est nostre volenté, ne permectra que l'iniquité et malice, cautelles et subtilitez de noz ennemys nous surmontent, actendu que sans fainte desirons la paix, et nostre vouloir est naturellement incliné à faire la guerre pour l'augmentacion de nostre foy et de y employer nostre force et avoir, nous contentant de nostre, sans appeler ne desirer l'autrui²⁵².

Le thème de la défense de la Chrétienté demeure tout au long du règne un recours constant de la rhétorique royale et ce, en dépit des contradictions nées des négociations plus ou moins ouvertes avec les Turcs. La défense de la Chrétienté, bien que souvent sapée par des préoccupations plus immédiates, demeure néanmoins une source d'anxiété. François I^{er} peut ainsi écrire sérieusement en 1519 : « depuis que par la grâce de Dieu sommes parvenuz à la couronne de France, avons tasché de tout nostre pouvoir mectre paix en la Chrestienté affin que icelle d'ung commun accord à louenge de Dieu, exaltacion et augmentacion de nostre foy à plus grosse force, peust obvier et resister à l'entreprinse du Turc, qui la menasse et fait ses preparations pour l'invader »²⁵³. En novembre 1526, alors qu'il est sur le point de réactiver ses alliances en Italie, il demande à l'empereur dans une lettre autographe, pour une fois très longue :

Vouloyr consyderer de combyen est maytenant requyse, utylle et necessaryre la payx unyverselle en ceste relygyon chretyenne à present tant désolee, aflygee et ruynee par le moyen des guerres et dyvvisions quy ont été par cy devant entre nous, qu'yl n'est possible de plus, et combyen

²⁵¹ Ibid.

²⁵² Le roi au pape Adrien VI, [4 juillet] 1523, BnF, fr.3002, fo.5r, copie. Voy. aussi Ludwig Pastor, *History of the Popes*, 40 vol., Londres, Kegan Paul, 1899-1953, IX, p.198.

²⁵³ Le roi à Thomas Wolsey, 17 mars 1519, BL, Cotton, Caligula E I fo.215.

d'innumérables, infynys maulx et de sang humayn est pour estre encores espandu quy ne vyendra a ladyte payx²⁵⁴.

La rhétorique de la paix se fait parfois plus prégnante, en particulier lorsqu'il semble que la conclusion d'un armistice vaille mieux pour la sécurité du royaume.

Sans doute, les années s'écoulant, la confrontation avec Charles d'Autriche devint la préoccupation principale du roi. Sa crainte était liée à la confrontation avec les Turcs. On ne peut douter que le roi ait été très sensible aux accusations de collaboration avec les infidèles et qu'il ait employé tout un réseau d'agents et de diplomates à le défendre contre les reproches continuels de trahison envers la Chrétienté lancés par les agents de Charles Quint. En 1542, accusé une fois de plus de vouloir « pratiquer » le Turc en représailles à l'assassinat de ses envoyés Rincon et Fregoso, le roi de France écrit aux états de l'empire avec une véhémence inhabituelle : « Je n'ay point practiqué le Turcq pour estre son tributaire, son subgett, ny son esclave comme led. Turcq dict que beaucoup ont fait. Je luy practique pour le benefice de la Chrestienté et l'eusse fait si l'on n'eust pris mes ambassadeurs que j'envoye pour ceste occasion »²⁵⁵. De plus, il s'offense régulièrement des invitations de l'empereur à contribuer à ses côtés à la lutte contre les ennemis de la foi, hérétiques suisses et Turcs. Lorsque Charles Quint formule une telle demande en 1531, la réponse faite à l'ambassadeur impérial est aigre :

que par le traicté de Cambray icelluy Empereur m'a lyé les mains si bien qu'il ne veult que je m'empesche de chose où il y ait honneur et prouffict. Mais que pour la guerre du Turcq et des Suisses là où il n'y a que coups et despence d'argent, on me faisoit souvent demande pour y entrer, ce que je n'avoie deliberé de faire en quelque façon ou maniere que ce soit, et qu'il entendist bien une chose : que s'il faut que je face despence pour mes alliez je veulx et entends y avoir honneur et prouffict ou autrement je ne feroye que regarder sans me mesler de rien.²⁵⁶

Néanmoins, la tendance du roi à exulter de façon triomphale reste dominante. En 1515, il écrit une suite de lettres autographes à sa mère lors de son passage des Alpes ainsi qu'un long bulletin de la bataille de Marignan, rédigé par un secrétaire mais auquel il a probablement contribué, ce que nous avons déjà évoqué. Dans une lettre à Louise de Savoie consacrée à la retraite des ennemis devant Mézières en septembre 1521, le roi chevalier, rendant grâce à Dieu, déclare que « sans poynt de fote yl a montré se coup qu'yl est bon francoys », trope qu'il répète en 1524 dans une

²⁵⁴ Le roi à Charles-Quint, nov. 1526, BnF, Coll. Rothschild et Roger Gaucheron, *Lettres autographes et manuscrits de la collection Henri de Rothschild*, Paris, Soc. Des Bibliophiles français, 1924, I, p. 73.

²⁵⁵ Le roi à la Diète impériale, août 1542, Vienna, Haus- Hof- und Staatsarchiv, Frankreich, Varia, 2-12-133, fo.13.

²⁵⁶ Le roi à François de Dinteville, 21 novembre 1531, BnF, Dupuy 547, fo.38-.

lettre à Duprat²⁵⁷. Peu après, en novembre, à propos cette fois de la prise de Hesdin, il explique qu'elle est « tant à mon honneur, gloire et reputation de toute la nation françoise qu'il n'est possible de plus », que les ennemis « ne se sont jamaiz comparuz à lieu quell qu'il soit, qu'ilz n'aient esté battuz » et que, bien que le temps a prévenu d'autres conquêtes « l'onneur de victoire m'en demeurent »²⁵⁸. Il n'y a aucun doute que Louise de Savoie l'a encouragé à poursuivre ainsi honneur et réputation. Les projets du roi, écrit-elle en septembre 1521, seraient « le vray establissement de toute la gloire, honneur et repputacion dud. Seigneur »²⁵⁹. Elle estime que, par la prise de Fontarabie, le roi a « acquis une telle repputacion que il en sera crainct par toute la Chrestienté »²⁶⁰. Terminer la campagne avec un avantage sera à ses yeux « honorable et prouffictable » pour les affaires du roi²⁶¹.

François I^{er} possède, au-delà de ces valeurs chevaleresques, une solide connaissance des impératifs stratégiques. En cherchant à dissuader les cantons suisses de se fier à l'empereur Maximilien en 1515, il remarque qu'« ilz congnoissent assez le port de son arbalestre et de combien ilz peuvent amender de luy²⁶² ». En 1528, il est certain que ses affaires en Italie seront une réussite, pensant, avec raison, que l'empereur aurait du mal à lever des gens de guerre « actendu principalement les grandes guerres, divisions, changemens et mutacions qui sont de ceste heure aux Allemaignes »²⁶³. Le roi s'intéresse à l'organisation militaire. Dans sa lettre de mai 1521 au comte de Carpi, il se plaint de l'absence de soutien du pape Léon X :

J'ay troys grosses armees sur mes bras avec l'artillerie necessaire, l'une à Mouzon, l'autre en Picardie et le tierce à Navarre sans celle que dresse par mer, et la gendarmerie que ay en Italie preste à luy faire service²⁶⁴.

Le bâtard de Savoie écrit en décembre 1523 qu'en ce qui concerne le paiement de ses armées, le roi « prend luy mesmes la peyne tres souvent y adviser »²⁶⁵. Dans sa lettre à Lautrec de

²⁵⁷ Le roi à Louise de Savoie, c. 28 sept. 1521 BnF, fr.3897, fo.132. Au même temps le roi écrit à Lautrec que sa campagne a été « si bien et otant à mon honneur, gloire et repputacion de toute la nation françoise qu'il n'est possible de plus » (6 novembre [1521] BnF, fr. 2963, fo.40-41.) Le roi à Duprat, 17-II-1524.

²⁵⁸ Le roi à [Lautrec], Doullens, 6-XI-1521.

²⁵⁹ Louise de Savoie à Robertet, 17-XI-1521.

²⁶⁰ Louise de Savoie à Robertet, 25 octobre [1521], BnF fr.2978, fo.19.

²⁶¹ Louise de Savoie à Robertet, 2 novembre [1522] BnF fr.26 ; 28 octobre [1521], BnF fr.fo.22.

²⁶² Barrillon, I, p. p.148-159.

²⁶³ Le roi à Montmorency, 28-VII-1528.

²⁶⁴ Le roi à Carpi, [mai 1521], BnF, fr.2962, fo.114, minute. Voy. aussi la déclaration contre l'empereur de 1521, BnF fr.2962, fo. 141 : « combien que led. s' ait son armee preste qu'est grosse comme de deux mill cinq cens lances, vingt cinq mille hommes de pié exercez aux armes choisiz et esleuz entre plusieurs autres et une grosse bande d'artillerie, sans ung gros nombre de gentilzhommes dee sa maison . . . et que du costé de la Picardie ait autre gros nombre de gens tant de cheval que à pié et bonne bande d'artillerie ; et pareillement l'armee de Navarre ».

²⁶⁵ René de Savoie, Blois, 30 déc. [1523], BnF, fr.2987, fo.61.

novembre 1521, il expose son plan d'action pour l'hiver : « je me retirerai à Paris et es environs pour donner ordre en mes affaires pour l'annee qui vient ... congnoissant de combien importe estre le premier prest en la campagne ». Puis, en un remarquable tour d'horizon, le roi rend compte des succès de Hesdin et Fontarabie, où l'ennemi ne sait plus où se tourner. Il a envoyé en Italie de grosses sommes pour entretenir ses troupes mais se montre réaliste : beaucoup reste à faire. Certes, « les choses sont si bien de toutes pars qu'il n'est possible de mieulx » mais le dénouement de la guerre, estime-t-il, dépend de Milan. Si l'on pouvait payer les Suisses, tout se mettrait en place²⁶⁶.

Le roi fait parfois preuve d'un certain savoir géopolitique. En 1527, il est très clair quant à ses priorités : réviser le traité de Madrid et retrouver ses enfants. Il écrit ainsi en octobre : « j'entends tresbien que là gist le principal de mon affaire »²⁶⁷. Au comte de Carpi, son ambassadeur à Rome, il peut écrire à propos de l'empereur en 1520 :

aultant que ses pays sont dispersés en divers lieux et loing les uns des autres et de l'obéissance et qualité que chacun sçait, il sera assez empesché de les guider et conserver, sans chercher aultre chose²⁶⁸.

En 1523, dans un message au Parlement, il affecte l'indifférence et fanfaronne :

Je ne crains point l'Empereur - il n'a pas de l'argent ; ni le roi d'Angleterre - ma frontière de Picardie est bien fortifiée ; ni les Flamands - ce sont mauvaises troupes. Pour l'Italie c'est mon affaire et je m'en charge moi-même. J'irai à Milan, je le prendrai, et je ne le laisserai rien à mes ennemis²⁶⁹.

Pendant les négociations de paix, le roi est souvent agité et indécis. Il hésite entre les cérémonies de paix et les exigences d'une nouvelle campagne. En 1529, lors des pourparlers de Cambrai, il se plaint des « merveilleux longueur et dissimulation » du camp ennemi et déclare que, s'il avait anticipé une telle conduite, il n'aurait jamais consenti à envoyer sa mère mener les négociations et se serait rendu à Lyon afin de préparer une nouvelle armée pour l'Italie. Quelques jours plus tard, il est plus à l'aise : « car par là je voy les choses en tresbon train et en esperance d'en veoyr bien tost l'yssue ». Il trompe alors l'attente par la chasse et des déplacements

²⁶⁶ Le roi à Lautrec, 6-XI-1521, minute par Robertet.

²⁶⁷ Le roi à Montmorency, Chantilly, 18-X-1527, crs Jean Robertet. Paolo Giovio n'aurait pas été surpris. En février 1527 il avait écrit « e per avere li figlioli si calerebbe le brache el Re francese e lasciarebe el mondo in bordello » dans *Pauli Iovii Opera*, I, *Lettere 1514-44* ed. Giuseppe Guido Ferrero, Rome, 1956, p.113-17.

²⁶⁸ Le roi au comte de Carpi, son ambassadeur à Rome, 31-I- 1520. Voy. aussi la déclaration contre l'empereur en 1521 : « actendu les Royaumes, terres et seigneuries qu'il tient dispersees en divers lieux et loing les unes des autres, à cause de quoy la garder en temps de guerre et division luy pourroit estre grandement difficile » (BnF fr.2962, fo.138).

²⁶⁹ Cité par Henri Lemonnier, *Le lutte contre la maison d'Autriche*, Paris, Hachette, 1904, p. 24, d'après Mignet, dans *Revue des deux mondes*, 1858, p.645 selon « Registres du Parlement ». Il me faut avouer que je n'ai pas su trouver l'original.

incessants²⁷⁰. Dans de tels moments, il lui arrive de déprécier ses alliés, sans doute en raison de leur tendance à défendre leurs propres intérêts. Il maugrée ainsi à sa mère :

vous poves voir madame quelle infedelyté nous avons trovés se coup an nos alyés pour quy la substance et sang de Franse a été sy longuemant epandeu pour les defendre, quy est levé la doute et regart de l'oblygasyon que je avyons à eus²⁷¹.

Pour justifier ses guerres, le roi se pose en victime, agressé par ses ennemis. Ce fut très clairement le cas en 1542, dans l'affaire du meurtre de Rincon et Fregoso²⁷². En 1521, il jugea avoir été forcé à faire la guerre à Charles Quint, qui l'avait défié, « à nostre tresgrant regret et desplaisir » et « sans cause ne raison ». L'empereur a en effet envahi son royaume au nord comme au sud et a pendu des prisonniers contre les règles de la guerre²⁷³. À la fin de son règne, François I^{er} est cependant fatigué : au cours de l'été 1546, alors que l'empereur est sur le point de triompher en Allemagne, le roi de France communique en code avec son ambassadeur Mesnage : « Je ne vueil point qu'il puisse dire que j'aye en rien enfrainct le traicté qui est entre luy et moy et aussi je ne desire point entrer en guerre, car je l'ay soustenue assez longuemant »²⁷⁴. Pourtant, il apparaît dans toutes les sources diplomatiques que le roi est bel et bien disposé une fois de plus à entrer en guerre à cause de l'effondrement du réseau des alliances françaises en Allemagne et en Italie et de la situation extrêmement incertaine en Angleterre²⁷⁵.

²⁷⁰ Le roi à Montmorency, Coucy, 17-VII-1529 ; le même au même, Coucy, 20-VII-1529 ; Breton à Montmorency, Crecy-en Laonnois, fr.3001, fo.94.

²⁷¹ Le roi à Louise de Savoie, July 1529, BnF, fr.3016, fo.1, autographe : «vous poves voyr madame queule infedelyté nous avons troves se coup an nos alyés pour quy la seusetense et canc de Franse a été sy longuemant epandeu pour les defendre, quy est levé la doute et regart de l'oblygasyon que je avyons à eus. De l'otre part le Teurc quy antre an la Cretyanté sy peuysant que sy ne plest à Dyeu fere hune bonne pes je ne sé comme l'on leuy pourra resysteter, par quoy voyant l'anpereur un tel annemy contre leuy armé et moy l'esperyanse que tout le monde ne demande que de fere leur fet et lesant le myen, me sanble que sy somes byen deresonables que de vous estres bons amys, comme a esperanse de byen toust avoyr par vostre moyen avecques l'eur de vous revoyr.»

²⁷² Le cas du roi est proposé, peut-être par Jean du Bellay, dans *Translation de l'Epistre du Roy Treschrestien Francois premier de ce nom à nostre saint Pere Paul troiesime*, Paris, Robert Estienne, 1543. Voy. aussi G. Poumarède «Le vile et sale assassinat» dans Lucien Bély et Géraud Poumarède, *L'incident diplomatique*, Paris, Pedone, 2009 ; Megan K. Williams, «Re-orienting a Renaissance diplomatic cause celebre: the 1541 Rincon-Fregoso affair» dans *A Divided Hungary in Europe*, ed. Gabor Almasi et al. Cambridge, Cambridge Scholars, 2014.

²⁷³ Le roi aux Lignes suisses, 1521, BnF fr.2963, fo. 42.

²⁷⁴ Le roi à Jacques Mesnage, Fontainebleau, 1-VII-1546.

²⁷⁵ David Potter, « La fin du règne de François Ier et l'avènement d'Henri II d'après les dépêches de Jean de Saint-Mauris, ambassadeur impérial en France (1547) », *Cour de France.fr* (2013) (<http://cour-de-france.fr/article2749.html>).

L'attitude du roi envers l'empereur dénote un esprit qui mêle dédain et méfiance mais tempéré par de la prudence. Sans doute l'expérience de Pavie et de Madrid restait-elle essentielle pour lui. François avait écrit de sa prison à son impérial geôlier :

S'il vous plaist avoir ceste honneste pitié de moyenner la seureté que mérite la prison d'un roy de France lequel on veut rendre amy et non desesperé, pouvez estre seur de faire un acquest au lieu d'un prisonnier inutile, et de rendre un roy à jamais vostre esclave²⁷⁶.

Cela ne l'empêcha pas, toutefois, d'affirmer que sa signature sur le traité de Madrid n'avait aucune valeur, répétant en 1536 que « prisonnier gardé demeure en liberté de sa foy »²⁷⁷.

Les deux princes se sont plusieurs fois confrontés publiquement. En 1519, pendant l'élection impériale, le roi rédigea des instructions à ses envoyés aux princes d'Allemagne dans lesquelles il soulignait les dangers pour la Chrétienté d'élire un prince qui est « pusilanyme, ou qui ait faulte de vouloir ou de pouvoir ». Il critiquait aussi « le bas aage d'icelluy roy catholicque » et son corps « maladif »²⁷⁸. Quant à l'empereur, il rappela dans sa déclaration extraordinaire effectuée devant le Consistoire à Rome en avril 1536 que François avait autrefois tenté de comparer leurs disputes à la poursuite d'une femme par deux gentilshommes d'honneur. Il aurait fallu, pour le perdant, ne garder aucune rancune de son échec, mais le roi de France, à l'inverse, « seroit entré en jalousie de sa grandeur »²⁷⁹. François se récria, « je le pensoy ainsi que je le disoy », et demanda à poursuivre les alliances qui les unissaient²⁸⁰. François fit à nouveau valoir les agressions de l'empereur et manifesta son inquiétude pour la Chrétienté, avec « la patience dont j'ay usé, attendu les injures et torts qui me sont faits »²⁸¹.

En mars 1528 dans une longue audience de congé qu'il concéda à l'ambassadeur impérial, il se justifia en insistant sur le fait qu'il n'a jamais voulu « tyrannie ny usurpation des choses

²⁷⁶ Cité par Henri Lemonnier, *La lutte contre la maison d'Autriche* (Paris, 1911), p.38 d'après BnF fr.2936 fo.31.

²⁷⁷ Du Bellay, *Mémoires*, éd. V.-L. Bourrilly, II, p.405.

²⁷⁸ A. Kluckhohn (ed.), *Deutsche Reichstagsakten unter Kaiser Karl V*, Göttingen, Vandenhoeck et Rupprecht, 1962-, I, p. 171, 173 : « Quant au Roy catholicque, fault considérer son jeune âge et que ses royaumes sont lointains de l'Empire » cité Lemonnier, *La lutte*, p.6.

²⁷⁹ Du Bellay, *Mémoires*, II, p.357. Le roi avait écrit à ses ambassadeurs le 5 juillet 1519 : «j'ay pris et prens (l'issue de l'affaire) comme je dois en bonne part et trop plus au prouffit et advantaige de moy et mon royaume que autrement » (Kluckhohn, I, p.856n).

²⁸⁰ Du Bellay, *Mémoires*, II, p.404.

²⁸¹ *Ibid.*, II, p.409-10.

qui ne soient raisonnablement myennes, ny prétendant à l'empire ... ny à la monarchie »²⁸².

L'empereur avait souhaité, disait-il :

me faire habandonner mes amys avant la restitution de mesdits enffans, avoir pris ung pape, lieutenant de Dieu en terre, ruyné toutes les choses sacrées et saintes, ne voulloir ny remédier à la venue du Turcq, ny aux hérésies et sectes nouvelles qui pullulent par la chrestienté, qui est l'office d'empereur²⁸³.

Dans son fameux « cartel » à l'empereur le roi déclare « que si vous nous avez voulu ou voulez charger non pas de nostred. foy et delivrance seullement mais que jamais nous ayons fait chose que ung gentilhomme aymant son honneur ne doive faire, nous disons que vous avez menty par la gorge » et demande le camp et nous vous partirons les armes »²⁸⁴. En 1536, lorsque Charles Quint demande à ce que le débat soit enfin tranché par un combat singulier entre le roi de France et lui, François I^{er} se fait plus dédaigneux :

cest offre de combat estant de volonté seulement et sans contraincte dudit honneur, il me semble que noz espées sont trop courtes pour nous combattre de si loing.

La guerre commencée, il accepterait le combat au risque « d'estre condamné par tous gens de bien, ce que je crains plus que le combat »²⁸⁵.

Un autoportrait épistolaire du roi, ou François I^{er} au miroir de ses lettres : la santé, le plaisir et le deuil

Il va sans dire qu'il manque à François I^{er} le vocabulaire nécessaire à une autoévaluation épistolaire en ce qui concerne les sentiments, sauf dans le cas de ses soi-disantes « lettres d'amour » où il se soumet aux règles littéraires de l'amour courtois, ainsi que nous l'avons vu. Il exprimait cependant volontiers des sensations physiques, en particulier celles qui étaient liées à sa santé. Cette problématique est bien définie par Pierre Nevejans dans un article de 2016 : « La diminution de ses capacités physiques et psychiques ne pouvait qu'affecter le fonctionnement normal de l'État monarchique, à commencer par celui de la cour »²⁸⁶. M.

²⁸² Charles Weiss (éd.), *Papiers d'état du Cardinal de Granvelle*, 9 vols, Paris, Coll. Documents inédits, 1841-52, I, p.354 (Bibliothèque Municipale, Besançon, Papiers Granvelle, Apologie de Charles-Quint, I, fo.271-7).

²⁸³ Weiss, *Papiers d'état*, I, p.356; Du Bellay II, p.47.

²⁸⁴ Cartel du roi, 28 mars 1528, Archivio di Stato, Florence, Otto di Pratica, Responsive, 46, fo. 266. pour une copie contemporaine.

²⁸⁵ Du Bellay, *Mémoires*, II, p.412.

²⁸⁶ Pierre Nevejans, « Le corps souffrant et ses enjeux diplomatiques », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* 2016 (Sociétés de cour en Europe, XVI^e-XIX^e siècle - *European Court Societies, 16th to 19th Centuries*).

Nevejans remarque, en outre, que « Nous n'en avons en effet que des descriptions extérieures, plus ou moins fiables, écrites par des auteurs très variés : sa « pratique théâtrale », observée en direct, était décrite d'après ses paroles et ses gestes par des témoins contemporains (correspondances), parfois compilée dans des récits postérieurs (chroniques) ». C'est sur les observations des ambassadeurs étrangers, d'ailleurs très révélatrices, qu'il fonde son analyse. Il est également possible de baser cette étude sur les remarques faites par le roi lui-même dans ses lettres. Depuis 1523, celles-ci contiennent régulièrement des bulletins de santé, en partie pour tenir ses serviteurs au courant et en partie pour prévenir ou rassurer ses alliés et les princes étrangers. Les serviteurs font en outre régulièrement part aux grands conseillers absents de la cour de l'état de santé du roi ainsi que de sa disposition générale.

Le premier accident d'importance qui affligea le corps du roi eu lieu en décembre 1520 et résulta d'une bataille de siège simulée, un exercice dont de nombreux témoignages nous sont parvenus pour le règne. Les lettres du roi ne parlent cependant pas de l'incident, si bien qu'il faut se fonder sur les dépêches des ambassadeurs étrangers²⁸⁷. En août 1523 cependant, le roi signale à Bonnivet qu'il a pris « medecine de purgation de peur de tumber par faulte d'icelle » pendant le voyage qu'il prévoyait de faire en Italie mais ne réalisa finalement pas. Il ajoute qu'il a « quelque peu de mal en une jambe, qui n'est toutesfoys si grant chose que cela me garde de bientost vous veoyr » et ajoute à Anne de Montmorency quelques jours plus tard : « je suis arrivé en ceste ville bien sain et disposé de ma personne, graces à Dieu »²⁸⁸. Des malheurs psychologiques qui l'ont affligé durant sa captivité en Espagne, le roi ne parle que de façon oblique dans ses lettres à l'empereur et ses écrits littéraires. Tout au long de l'année, il s'excuse de ses « mauvaises lettres ». Dans la première missive qu'il écrit à l'empereur après sa défaite, il se lamente son « ynforteune » et fait appel à la « magnanimité » et l'« onneste pytye » de l'empereur. Il commence à se désigner comme son « esclave ». Il remercie plusieurs fois Charles Quint de lui avoir envoyé ses médecins et de lui avoir rendu visite à Madrid en septembre, à l'occasion d'une sérieuse détérioration de sa santé. Début février 1527, il écrit encore une fois que « je me suys tres mal trouve ».

Après son retour en France en 1526, le roi tombe de cheval pendant la chasse et fait part de l'incident à ses ambassadeurs en Angleterre, mais aussi à l'empereur, avec de plus amples détails :

²⁸⁷ De Mantoue et d'Angleterre, voy. Nevejans.

²⁸⁸ Le roi à Bonnivet 13-VIII-1523; à Montmorency, 23-VIII-1523.

« hyer en courant le serf je tombays mon cheval sur moy de sorte que je me desnouay ung oz du bras vers la jointure de la main senestre et s'en froissa ung autre au mesme endroit dont sur l'heure je fuz si bien habillé que Dieu mercy je suis maintenant hors de toute douleur et espere que dedans peu de temps je pourray estre parfaitement »²⁸⁹

L'année suivante il mentionne une « fièvre tierce », c'est à dire une fièvre qui touche le malade tous les trois jours et peut suggérer le malaria/paludisme, qui a repoussé son départ pour la rencontre avec le cardinal Wolsey à Amiens, un évènement diplomatique d'une importance cruciale. On a suggéré que les maladies princières servaient parfois de prétextes pour éviter ou retarder des événements ; il est vrai que le roi devait alors faire face à un problème politique de premier ordre avec le Parlement de Paris. Il insista cependant sur le fait que les ambassadeurs anglais pouvaient témoigner des effets de sa maladie :

« Car ceste apresdynee ilz me sont venu [veoir et] m'ont laissé à l'heure que lad. fievre [m'est encore ...]venir et que la froideur commençoit ainsy [qu'ilz ont veu] comme je croy et font scavoir aud. cardynal »²⁹⁰

La fièvre tierce réapparut de temps en temps, comme en juillet 1537²⁹¹, mais le roi put témoigner après une semaine que : « je me trouve maintenant en bonne disposicion de ma personne, car mes acces de fyebvre ne me tiennent quasy comme plus »²⁹². Il fit un nouvel accès de fièvre en septembre 1539²⁹³. Le mois suivant, peu avant la fastueuse visite de l'empereur en France, le souverain souffrit d'une maladie sérieuse, peut-être liée à une infection sexuelle. Il déclara alors à son ambassadeur en Angleterre : « j'ay este bien fort tourmenté d'un rume qui m'est tumbé sur les genitoires, et vous assure que la maladye m'en a esté tant ennuyeuse et douleur se qu'il n'est pas croyable ». Dix jours plus tard, il est rétabli et affirme que « graces à Dieu le createur, je suis retourné en aussi bonne santé que je fuz long temps »²⁹⁴.

À mesure qu'il vieillissait, le roi préféra insister sur son bon état de santé. De Grenoble en octobre 1537, le roi de quarante-trois ans témoigne, dans un accès d'énergie et d'optimisme :

²⁸⁹ Le roi à Morette et Passano, 9-VI-1526 ; à l'Empereur, 10-VI-1526.

²⁹⁰ Le roi à Passano, 23-VI-1527.

²⁹¹ Le roi à Humières, 4-VII-1537 ; à Montmorency, 5-VII-1537.

²⁹² Le roi à Humières, 13-VII-1537.

²⁹³ «je me suis trouve ces jours passez ung peu mal, a l'occasion de quelzques assez de fyebvre» (le roi à Grignan 4-IX-1539).

²⁹⁴ Le roi à Marillac, 20-X-1539 ; à Marie de Hongrie 3-X-1539 ; au duc Ercole de Ferrare 30-X-1539.

je ne me trouvoy il y a dix ans mieulx ne en meilleure disposition de ma personne que je fays et qu'il soit ainsi je montay et descendis il y a deux jours la montaigne de Montfleury qui est icy pres à beau pied, ce qu'il ne fut jamais possible à Nançay de faire avecques sa mulle, quelque dispost et alleigre qu'il soit de sa personne, et demoura sadicte mulle recreue à moins d'un gect de pierre, ciudant monter ladicte montaigne.²⁹⁵

L'observation que le roi « fait aussi bonne chere qu'il feist il y a dix ans » est courante²⁹⁶. Néanmoins, deux semaines plus tard il est évident que le roi s'est épuisé :

depuis que je suis icy j'ay bien congneu que cest air n'est pas bon et, qu'il soit ainsi, je ne m'y suis pas trouvé fort bon. Et ay faict que la nuyct passee que cejourd'huy dix ou unze selles.²⁹⁷

Après avoir été malade, il insiste, au début du mois de décembre 1539, sur sa santé qui « estoit telle qu'il y avoit bien fort long temps que je ne me trouvoy mieulx, Dieu mercy »²⁹⁸. Le roi continua en 1540 à insister sur sa santé restaurée²⁹⁹.

Un an plus tard, il déclara à Marillac qu'il avait été sérieusement malade : « depuis cinq ou six jours, retournant de la chasse, il me print une doulleur de collicque assez forte. Toutesffoys je feuz si soubdainement et si bien secouru que, graces à Dieu, lad. doulleur me cessa dès le lendemain et de present me retrouve tresbien »³⁰⁰. L'ambassadeur de Ferrare nous révèle que la maladie du roi a été plus sérieuse : « La notte de Santo Bartholomeo essendo venuta la Maesta del re a Schiavannes, la salite uno dolore molto violento causato per impedimento d'urina, e fu tanta forza che per poco spacio S. Mtà se misse in gran terrore quasi disperando della salute et quella note medesima andò a dimandare Mons Delfino a grandissima diligentia . . . ma fra questo tempo gli furno fatti alcuni remedii, liquali furno tanto appropriati et tanto

²⁹⁵ Le roi à Montmorency, Grenoble, 25-X-1537.

²⁹⁶ «quant à ma santé, je me trouve si tresbien, Dieu mercy, qu'il y a dix ans que je ne fuz en meilleure disposition de ma personne» (le roi au marquis de Mantoue, 1-VIII-1528) Jean Breton écrit à Montmorency, Coucy, 9 juillet [1529], BnF, fr.3018, fo.81v : «de la disposition du Roy, je vous advise, monseigneur, qu'il y a dix ans qu'il ne se porta mieulx.» et à La Rochepot le 7 sept 1536, fr.3062, fo.116 : «led. sr fait aussi bonne chere qu'il feist il y a dix ans.»

²⁹⁷ Le roi à Montmorency, Briançon, 8-XI-1537.

²⁹⁸ Le roi à Montmorency, 1-XI-1539.

²⁹⁹ Le roi à Marillac, 24-IV-1540 («graces à nostre seigneur je me trouve aussi bien de ma santé que je feiz oncques») ; au même, 15-IX-1540 («y a longtemps que je ne feuz en meilleure disposition.») ; au même, 24-XI-1540 («Et quant à ma sancté et celle de mes enfans elle est telle que vous le sauries soubhaicter ne desirer, Dieu mercy»). L'insistance sur sa bonne santé envers son ambassadeur à Henry VIII avait un avantage diplomatique.

³⁰⁰ Le roi à Marillac, 28-VIII-1541.

veltrementi et che gli feccerno fare una flegma della longhezza che è, mi dito, laquale fatta subito cessò il dolore et se ne dormite reposamente sino a questa matina »³⁰¹.

Par ironie, une des dernières lettres du roi, écrite dix jours avant son décès, insiste sur son rétablissement après sa maladie : « j'ay esté bien fort malade mais graces à nostre seigneur j'ay recouvert santé »³⁰².

Il arrive, quoique rarement, que les lettres du roi fasse surgir le monde de Brantôme : en 1537, trouvant difficile de retracer les mouvements de sa sœur : « le Roy de Navarre l'a encores trouvé plus estrange que nous ne faisons la montre, car il ne scait là où est sa femme, ce qu'elle faict, ne ce qu'elle a deliberé de faire, non plus que nous. Et à ce que je veoy, nous pouvons juger par cela que quant l'on veult arrester les femmes, elles meurent d'enuie qu'elles ne vont et trottent, et quant on les veult faire aller, c'est à ceste heure là qu'elles ne veullent jamais bousger d'une place »³⁰³. Quelques années plus tard, en réconfortant Henry VIII sur l'adultère de la reine d'Angleterre, il écrit, comme un vrai homme de son temps : « Toutesfoys mondit bon frere doibt considerer que la legiereté des femmes ne peult en riens obliger l'honneur des hommes, et que la honte ne s'estend plus avant que sur ceulx qui commettent le péché »³⁰⁴.

Le roi se réjouit souvent de sa vie de chasseur, bien entendu, et en fait le récit dans ses lettres. Pendant une tournée de chasse dans les forêts au nord de Fontainebleau en juin 1528, il dicte une lettre à l'un de ses serviteurs grâce à laquelle l'on croirait entendre la voix même du souverain : « fault que je vous dye que j'ay trouué vne maison qui est à Laguete que je croy qui rand ses comptes d'extraordinaire deuant la Tour Carree car nous n'y auons trouué ny vin ny saulse et nous a fallu partir à la frescheur de la lune où les estruyes nous tenoient au piedz et dieu scait la pacience de ce secretaire, car il auoit froit fain et soif et bien las, toutesfois avecques l'aide de Dieu nous auons gagné ce logis »³⁰⁵. Dix ans plus tard, au début du printemps, il écrit : « je suis icy en ung merueilleusement beau lieu où je vous soubzhaite souvent affin que vous eussiez vostre part du beau pasetemps qui y est, tant de la vollerye que de la chasse »³⁰⁶ puis l'hiver qui suit à Chenonceau : « je m'en vins à l'assemblee à la

³⁰¹ Ludovico da Thiene au duc de Ferrare, 25 août 1541, AS Modena, B 17. Le jour suivant il ajoute : «Essendo Sua Maestà a correre il cervo, gli saltò un dolore de fianco per il quale ancor che gli deve gran molestia non restava de continuare il corso di manera che tanto multiplicò il dolore, che fu sforciata smondare da cavallo, et appoggiarse d'un albaro ove vi stette per un gran pezzo . . . »

³⁰² Le roi à Bassefontaine 25-III-1547.

³⁰³ Le roi à Montmorency, 8-XI-1537.

³⁰⁴ Le roi à Marillac, 1-XII-1541.

³⁰⁵ Le roi à Montmorency, « Maulconnant », 6/10-VI-1528.

³⁰⁶ Le roi à Marie d'Hongrie, Vaultuisant, 29-III-1539.

Menauldiere et de là m'en allay laisser courre un bien grant cerf au destroit de Pintre, lequel fut prins à la queue de l'estang de Jumeaulx. Et vous advertiz que je n'ay pas tant oublyé les lieux et endroictz de ceste forest que je ne me trouvasse en ma lictiere aussi tost à la mort dud. cerf que les veneurs ». Le roi, désormais âgé de quarante-cinq ans, chasse souvent en litière.

Confronté à la mort de ses proches, le roi ne s'exprime, bien entendu, qu'en termes très formels et traditionnels. À la « trespiteuse nouvelle » du décès de sa mère tant aimée, « à qui Dieu pardoint », il se mit à « faire donner ordre que ses obseques et funerailles soient honnorablement faictes ainsi que à telle dame plaine de si grant bonté et vertuz appartient »³⁰⁷ et s'empressa de donner des instructions à la ville de Paris pour s'assurer que les obsèques suivent « l'ordre et forme tenu aux obsèques de feu nostre très chère et très amée compaigne la Royne Claude, que Dieu absolve »³⁰⁸, attribuant ainsi à sa mère les honneurs dus à une reine de France. Ce n'est qu'une semaine plus tard qu'il écrit à l'empereur, de manière encore très formelle, soulignant l'importance de partager son chagrin : « Pource que le plusgrant soulaigement que saiche avoir ung homme tumbé en affliction est de descouvrir son dueil à ses principaulx amys, desquelz il puisse avoir consolation, à cest cause, n'avons point voulu differer de vous donner nouvelles du trespas de feu nostre treschere et tresamee dame et mere, à qui Dieu pardoint, combien que nous saichons certainement que ce vous sera dure et desplaisante nouvelle »³⁰⁹. La réponse de Charles-Quint à sa « triste fortune » souligne que la mort de sa mère « n'est point moindre pour tout la Crestiente en general que pour moy en particullier, et pour vous, monsieur mon bon frere, autant que dune bonne et humble parente qui a tousiours ete mere et nourrisse de la pais dentre vous et moy »³¹⁰. Le roi et l'empereur acceptent tous deux la nécessité de se conformer aux volontés de Dieu.

Le deuil épistolaire semble ainsi se limiter à une gestuelle très formelle. Si l'on se tourne vers les autres deuils que connut le souverain, on remarque qu'il mentionna brièvement la mort de deux de ses filles, Louise et Charlotte (1518, 1524). Ses remarques concernaient plutôt, cependant, les projets de mariage avec Charles Quint qui se trouvaient ainsi frustrés³¹¹. Quant à la mort du Dauphin François à l'âge de 18 ans en 1536, on sait par d'autres sources que le roi en fut très endeuillé, bien que l'unique mention qui en est faite dans ses lettres soit très brève :

³⁰⁷ Le roi à François d Dinteville, 22-IX-1531.

³⁰⁸ Le roi à la ville Paris, 28-IX-1531.

³⁰⁹ Le roi à l'empereur, 29-IX-1531.

³¹⁰ Le roi à l'empereur, début oct 1531.

³¹¹ Le roi au Pape Paul III, 11-V-1536.

« comme il a pleu à Dieu m'oster mon filz aîné, apres avoir esté malade tant seulement troys jours, qui m'a esté et est tel regret, ennuy et desplaisir que vous povez penser et estimer »³¹². Après la disparition de son fils préféré, Charles d'Orléans, il écrit encore une fois à l'empereur de sa main : « vous donner grace de n'auoir james besoyn d'estre console en tel endroit ny de sentir quelle douleur c'est de la perte d'un filz, dont j'ay tel regret que vn pere peut auoir »³¹³.

Envoyer

Au rythme des postes

L'envoi des courriers dépendait des problèmes techniques liés aux déplacements de la cour et à la complexité du système mis au point pour assurer la transmission des informations³¹⁴. Des renseignements sur ce système, trop limités cependant, peuvent être tirés des notes dorsales que les clercs chargés de réceptionner la correspondance apposaient sur les lettres reçues. Ces mentions sont cependant inégalement conservées. Les copies retenues par les ambassadeurs indiquent parfois les jours où des lettres royales ont été reçues. De même, les villes et les grandes institutions auxquelles des lettres royales étaient adressées enregistraient souvent les dates de réception. Certaines de ces données sont résumées dans les tableaux suivants :

Vers Rome

Les dates de réception de la correspondance avec Rome sont particulièrement bien conservées pour les années 1530, notamment pour l'ambassade de François de Dinteville. La durée du voyage d'une lettre royale jusqu'à Rome oscille entre dix et trente-cinq jours, à l'exception d'une missive qui a dû être retardée pour une raison quelconque. Deux semaines pour aller de la Picardie au Latium, c'est tout de même remarquable. On peut par ailleurs distinguer facilement les lettres urgentes, portées par les chevaucheurs de l'écurie ou des membres de l'entourage royal, de celles qui concernent des promotions à divers bénéfices et revêtent donc moins d'importance (*) :

³¹² Le roi à Humières, 11-VIII-1536. Voy aussi l'ambassadeur de Ferrare Hieronymo Feruffino, 13 août 1536 : «El re come vostra Excellentia deve considerar poi d'haver sentito duolor intentissimo de la perdita del figliuolo, indi che una molta fortezza d'animo Sua Maestà la porta el passa bene conformavo sua volontà cum quella de Iddio» (AS Modena, Francia B 13).

³¹³ Le roi à l'empereur, IX-1545.

³¹⁴ Sur le développement de la système des postes en Europe et la continuation de la dualité de la poste «ordinaire» et «extraordinaire» jusqu'à la fin du XVIe siècle : v. *La Poste, servante et actrice des relations internationales (XVIe – XIXe siècle)*, éd. Alexandre Tessier, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2016, p. 9-18. E.J.B. Allen, *Post and Courier Service in the Diplomacy of Early Modern Europe*, La Haie, Nijhoff, 1972.

De	départ	arrivée	No. de jours
Blois	5-I-1521	15-I-1521	10
Fontainebleau	26-VIII-1531	18-IX-1531	24
Lévignan (Oise)	15-X-1531	1-XI-1531	15
Compiègne	7-XI-1531	1-XII-1531	25
Doullens (*)	16-X-1531	15-II-1532	61
La Fère-s-Oise	17-XI-1531	23-I-1532	37
Rue	19-X-1531	13-I-1532	25
Doullens(*)	18-XII-1531	31-V-1532	152
Abbeville	23-XII-1531	15-I-1532	23
Dieppe	16-I-1532	8-II-1532	23
La Meilleraye	25-I-1532	8-II-1532	15
Rouen (*)	14-II-1532	10-V-1532	86
Rouen	17-II-1532	28-III-1532	40
Argentan	29-III-1532	8-IV-1532	11
Hambye	20-IV-1532	13-V-1532	23
Coutances	23-IV-1532	13-V-1532	20
Abbaye d'Essay	25-IV-1532	17-V-1532	21
Châteaubriand	18 -V-1532	31-V-1532	13
Châteaubriand	26-V-1532	7-VI-1532	12
Châteaubriand	15/17-VI-1532	2-VII-1532	18
Rennes	10-VII-1532	14-VIII-1532	35
La Hunaudaye	20-VII-1532	7-VIII-1532	18
Suscinio	6-VIII-1532	27-VIII-1532	21
Nantes	24-VIII-1532	12-IX-1532	19
Bois-Malesherbes	28-IX-1532	10-X-1532	13
Etaples	19-X-1532	9-XI-1532	21
Rue	31-X-1532	12-XI-1532	13
Compiègne	14-XI-1532	4-I-1533	51

On peut tenter d'estimer la durée des livraisons de lettres aux ambassadeurs à Rome, bien que les missives elles-mêmes ne subsistent plus, grâce aux mentions de réception que Georges de Selve notait dans ses registres en 1537 et 1538³¹⁵ :

Lyon	4/5-X-1537	Par 26-X-1537	21
Grenoble	23-X-1537	6-XI-1537	15
Carmagnola	25-X-1537	Début-XII-1537	
Montpellier	24-XII-1537	18-I-1538	25
Montpellier	6-I-1538	?	
Montpellier	14-I-1538	24-I-1538	10
Moulins	17-II-1538	1-III-1538	12
La Balme	15-III-1538	19-IV Piacenza	35
C-St-André	21-IV-138	24-IV-1538 "	4
C-St-André	26-IV-1538	29-IV-1538 "	4
C-St-André	28-IV-1538	4-V-1538 "	8
C-St-André	4-V-1538	Par 10-V-1538 "	7 max
Aix-en-Provence	20-V-1538	Par 22-V-1538 "	3 max

Vers Venise

Malheureusement, très peu des dépêches originales du roi aux ambassadeurs à Venise nous sont parvenues ; celles envoyées à Canossa dans les années 1520 ne portent pas de notes de réception.

Compiègne	28-XII-1546	11-I-1547	15
Nanteuil	28-I-1547	12-II-1547	16
Limours	20-II-1547	11-III-1547	22
Rochefort	25-II-1547	14-III-1547	21

Vers Londres

Pierre Parque, chevaucheur de l'écurie, ayant remis fin août 1517 au roi, alors à Rouen, un paquet de lettres venues d'Italie et accompagnées de deux corbeilles de melons, repartit de Louviers le 3 septembre « pour aller toute nuyct par chevaux de poste » porter un paquet de

³¹⁵ AE 109CP/4 passim.

lettres royales au cardinal Wolsey. Il parvint à Walsingham le 9 septembre. Wolsey l'envoya ensuite à Londres pour attendre sa réponse, qui ne vint qu'au bout de dix-sept jours. Parque put alors partir, avec les lettres de Wolsey, pour Boulogne où l'attendaient Etienne Poncher et Pierre de La Guiche. Ils l'envoyèrent à leur tour porter en hâte, « jour et nuit », des lettres pour le roi à la cour, où il arriva le soir du 7 octobre³¹⁶. Ce fut un échange efficace à tous points de vue. Bien que l'estimation de la durée précise du voyage en Angleterre dépende des quelques mentions de réception qui subsistent au dos des lettres royales, nous pouvons établir un schéma général en examinant la correspondance des ambassadeurs en Angleterre dans son ensemble. Le voyage a dans quelques cas été remarquablement rapide : les lettres de Marillac du 28 janvier 1540, par exemple, sont arrivées à Corbie le 1^{er} février, une autre missive a quitté Londres le 22 janvier de la même année et est arrivée à Paris le 28 et, enfin, nous pouvons citer une lettre de Marillac du 10 juin 1540 qui ne mit que cinq jours à atteindre Fontainebleau³¹⁷. La normale se situait plutôt entre sept et dix jours, lorsque la traversée de la Manche le permettait. L'éloignement de la cour, en Languedoc ou à Lyon par exemple, prolongeait bien sûr le trajet des lettres. Néanmoins, il demeurerait possible d'aller de Lyon ou du Languedoc à Londres en dix à douze jours :

Rouen	(3-I-1532)	10-I-1532	7
Rouen	(16-II-1532)	25-II-1532	9
Saint-Marcoul	28-III-1533	11-IV-1533	14
Aubigny	30-IV-1533	6-V-1533	7
Le Couldray	5-V-1533	11-V-1533	6
Sérilly	13-V-1533	19-V-1533	7
Lyon	7-VI-1533	19-VI-1533	12
Saint-Chef (Isère)	14-VI-1533	20-VI-1533	7
Lyon	23-VI-1533	18-VII-1533	29
Lyon	26-VI-1533	7-VII-1533	12
Villeneuve (Auvergne)	15-VII-1533	28-VII-1533	13
Narbonne	12-VIII-1533	22-VIII-1533	10
Béziers	14-VIII-1533	23-VIII-1533	10
Nîmes	27-VIII-1533	7-IX-1533	11
Marseille	14-X-1533	25-X-1533	11
Vauluysant (Yonne)	18-IV-1539	25-IV-1539	8
Vauluysant	25-IV-1539	2-V-1539	8
Fontainebleau	31-V-1539	6-VI-1539	7

³¹⁶ AN KK 289, fo.570v-571r.

³¹⁷ Le roi à Marillac 28-VI-1540,

Vers Lyon

La voie postale vers Lyon était l'une des meilleures et des plus importantes du royaume. Tout dépendait bien sûr des conditions météorologiques, mais il n'était pas rare qu'une semaine suffise pour effectuer le voyage du Val de Loire à Lyon. Une lettre du roi envoyée de Pernes en Artois le 20 avril 1537 à Jean d'Humières, qui se trouvait alors à Lyon, est arrivée avant la fin de ce mois. François I^{er} répondit le 5 mai de Conte en Artois à une lettre du même datée du 26 avril³¹⁸. Par ailleurs, de nombreuses lettres royales envoyées au conseil municipal de Lyon semblent ne pas avoir été considérées comme des affaires urgentes et n'ont pas bénéficié des services des courriers royaux.

Amboise	26-VI-1515	6-VII-1515	12
Paris	19-V-1517	4-VI-1515	16
Orbec	24-IX-1517	6-X-1517	13
Amboise	23-III-1518	28-III-1518	6
Amboise	18-IV-1518	23-IV-1518	6
Bonneval (Eure-et-Loir)	8-XI-1519	16-XI-1518	9
Paris	1-X-1519	10-X-1519	10
Paris	10-III-1519	24-III-1519	15
Romorantin	17-I-1521	24-I-1520	8
Paris	20-XII-1521	8-I-1522	19
S-Germain-en-Laye	15-IX-1522	22-IX-1522	8
S-Germain-en-Laye	28-I-1528	21-VII-1528	
S-Germain-en-Laye	5-V-1528	16-V-1528	12
S-Germain-en-Laye	24-V-1528	30-V-1528	7
Amboise	1-V-1529	5-V-1529	5
Amboise	2-V-1529	6-V-1529	5
La Bourdaisière	19-V-1529	25-V-1529	7
Lusignan	14-IV-1530	21-IV-1530	8
Château-Thierry	5-IV-1533	14-IV-1533	10
Saint-Aignan (Loir-et-Cher)	24-X-1534	26-X-1534	3
Monchy (Oise)	20-IV-1537	25-IV-1537	6
Villeneuve-de-Tende	16-VI-1538	22-VI-1538	7
Aigues-Mortes	8-VII-1538	24-VII-1538	17
Chevagnes (Allier)	27-VIII-1541	15-IX-1541	19

³¹⁸ Le roi à Jean d'Humières 20-IV-1537; au même 5-V-1537

Pézenas	25-VIII-1542	29-VIII-1542	4
Sallèles	19-IX-1542	22-VIII-1542	4
Fontainebleau	30-I-1545	27-II-1545	29
Touques	5-VII-1545	10-VII-1545	6
S-Germain	25-I-1546	11-II-1546	18
Messigny	5-X-1546	9-XI-1546	36
Nanteuil	28-I-1547	12-II-1547	16

Vers Calais, 1521

Les échanges postaux à caractère urgent entre le roi et ses représentants à la conférence de paix de Calais constituent une mesure utile pour étudier le système postal à l'intérieur du royaume :

Font-Favergier (294 km)	2-X-1521	8-X-1521	7
Font-Favergier	4-X-1521	8-X-1521	5
Camp de Balan (280 km)	9-X-1521	15-X-1521	7
Origny (194 km)	12-X-1521	15-X-1521	4
Cateau-Cambrésis (172 km)	19-X-1521	21-X-1521	3
Saint-Hilaire-Cambrai, camp (167 km)	22-X-1521	24-X-1521	3
Escaudan, camp (145 km)	25-X-1521	27-X-1521	3
Marquette, camp (114 km)	28-X-1521	31-X-1521	4
Saint-Mein (133 km)	2-XI-1521	4-XI-1521	3
Doullens (127 km)	3-XI-1521	6-XI-1521	4
Amiens (157 km)	10-XI-1521	12-XI-1521	3
Amiens	14-XI-1521	15-XI-1521	2
Amiens	14-XI-1521	15-XI-1521	2
Amiens	16-XI-1521	17-XI-1521	2
Amiens	16-XI-1521	17-XI-1521	2
Amiens	19-XI-1521	20-XI-1521	2

Vers Turin/ Pignerol 1537

Pernes (Pas-de-Calais)	28-IV-1537	9-V-1537	12
------------------------	------------	----------	----

Le Conte	4-V-1537	20-V-1537	17
Le Conte	5-V-1537	17-V-1537	12
Fontainebleau	10-VI-1537	16-VI-1537	7
Fontainebleau	18-VI-1537	25-VI-1537	8
Fontainebleau (P)	23-VIII-1537	30-VIII-1537	8

Vers Paris

Pour des raisons évidentes, un très grand nombre de lettres étaient dirigées vers Paris. Seules ont été incluses ici les lettres écrites à une distance importante de la capitale, à l'exclusion de l'Île-de-France et des pays de Loire.

Lyon	18-VII-1515	28-VII-1515	11
Chevasco	23-VIII-1515	6-IX-1515	15
Pavia	23-IX-1515	21-X-1515	30
Vigevano	6-XI-1515	15-XI-1515	10
Milan	24-XII-1515	16-I-1516	14
Tournon	19-II-1516	16-III-1516	25
Lyon	28-II-1516	7-III-1516	8
Lyon	9-IV-1516	21-V-1516	31
Lyon	19-IV-1516	30-IV-1516	11
La Tour du Pin	9-VI-1516	19-VI-1516	11
Chambéry	17-VI-1516	26-VI-1516	10
Moulins	29-VII-1516	6-VIII-1516	9
Troyes	26-IV-1521	7-V-1521	12
Dijon	17-V-1521	7-VI-1521	20
Dijon	5-VI-1521	12-VI-1521	8
Dijon	16-VI-1521	23-VI-1521	8
Autun	9-VIII-1521	13-VIII-1521	5
Pont-Favergier	4-X-1521	7-X-1521	4
Lyon	23-VI-1521	26-VI-1521	4*
Dijon	27-I-1530	29-I-1530	3
Issoire	15-VII-1533	21-VII-1530	7

Avignon	4-IX-1533	12-IX-1533	9
Arles	19-IX-1533	21-IX-1533	3*
Lyon	10-XII-1533	19-XII-1533	10
Lyon	18-VII-1536	26-VII-1536	9
Lyon	22-VII-1536	29-VII-1536	8
Lyon	29-VII-1536	12-VIII-1536	15
Valence	23-VIII-1536	30-VIII-1536	8
Grenoble	25-X-1537	7-XI-1537	14
Carmagnola	24-XI-1537	3-XII-1537	11
Montpellier	29-XII-1537	7-I-1538	10
Moulins	13-II-1538	20-II-1538	8
Moulins	6-III-1538	16-III-1538	11
Moulins	7-III-1538	13-III-1538	7
Côte-Saint-André	1-V-1538	20-V-1538	21
Nouvion-Ponthieu	6-III-1540	8-III-1540	3
Vateville	13-VIII-1540	15-VIII-1540	3
La Chaussière [Allier]	27-VII-1541	29-VII-1541	3
Maroilles	14-VII-1542	18-VII-1542	5
Lyon	12-VIII-1542	18-VIII-1542	7
Valence	15-VIII-1542	21-VIII-1542	7
Bec-Hellouin	16-IV-1544	21-IV-1544	6
Mauny	26-IV-1544	2-V-1544	7
S-Fuscien	8-X-1544	11-X-1544	4
S-Fuscien	10-X-1544	14-X-1544	5
S-Fuscien	10-X-1544	13-X-1544	4
Arques	21-X-1544	5-XI-1544	16

Vers les territoires du Saint-Empire (y compris les Pays-Bas) et la Suisse

La plupart de ces données proviennent de la dernière partie du règne et malheureusement, seules quelques lettres envoyées en Suisse portent des notes dorsales de réception. À titre d'anecdote, nous pouvons citer le voyage effectué en 1517 par Nicolas Huguet, chevaucheur de l'écurie : après avoir effectué une mission à Anvers en juillet, il fut envoyé auprès du trésorier Robertet et de Robert Albisse à Anvers. Il était porteur d'un paquet de lettres à leur remettre ainsi que d'un autre, adressé au s^f de Broelles, ambassadeur auprès du roi d'Espagne

à Middelbourg, où il arriva le 2 août. De Broeulles le retint et l'envoya chez le duc de Gueldres à Hernen. Huguet retourna ensuite à Middelbourg, où il fut retenu par d'autres envoyés français auprès du duc de Gueldres dans le cadre du traité de paix entre le roi d'Espagne et le duc. Il demeura à Hernen jusqu'au 20 septembre, date à laquelle il repartit chargé de nouvelles des négociations de paix qu'il porta au roi à Orbec, où il parvint à 7 heures du soir le 23³¹⁹.

Fontainebleau	Berne	5-III-1543	15-III-1543	16
Fontainebleau	Berne	12-III-1543	31-III-1543	19
Aubay	Cassel	27-V-1543	26-VI-1543	26
Avesnes	Berne	23-VIII-1543	1-IX-1543	10
Folembray	Strasbourg	14-X-1543	21-XI-1543	38
S-Quentin	Strasbourg	27-X-1543	7-XI-1543	12
Braisne	Calenburg	17-XI-1543	10-XII-1543	24
Château-Thierry	Berne	1-XII-1543	5-III-1544	95
Challuau	Berne	23-XII-1543	4-I-1544	13
Paris	Berne	8-VI-1544	24-VI-1544	16
Saint-Maur	Berne	14-VII-1544	8-VIII-1544	25
Blois	Strasbourg	15-III-1545	11-IV-1545	27
Romorantin	Bruxelles	20-IV-1545	24-IV-1545	5
Blois	Worms	6-V-1545	14-V-1545	9
Pezou	Worms	14-V-1545	21-V-1545	8
Touques	Strasbourg	27-VI-1545	1-VIII-1545	37
Aumale	Coblentz	10-IX-1545	31-IX-1545	21
Abbaye .du Gard	Coblentz	11-IX-1545	21-IX-1545	10
Folembray	Dendermonde	22-X-1545	23-X-1545	2 (245 km)
Folembray	Cassel	25-X-1545	13-XI-1545	20
Villers-Coterets	Bois-le-duc	14-XII-1545	18-X-1545	5
Brie-C-Robert	Regensburg	20-III-1546	10-IV-1546	22
Rouvres	Nördlingen	1-X-1546	9-X-1546	9
Messigny	Donauwörth	5-X-1546	16-X-1546	12
Compiègne	Hespres-Luxemb.	22-XII-1546	12-III-1547	80
Rambouillet	Cassel	19-III-1547	9-IV-1547	21

³¹⁹ AN, KK 289fo.155v.

La mise en place d'un service postal pour les lettres royales est généralement datée du règne de Louis XI, mais il convient de la dater de la fin des années 1470 plutôt que de la fin des années 1460, comme on l'a longtemps supposé³²⁰. Un service postal implique la mise en place d'un certain nombre d'itinéraires, rayonnant principalement à partir de Paris, avec des stations postales établies à environ 30 km les unes des autres, où il était possible de changer de chevaux. Nicolas Sanson réalisa en 1632 une carte précise illustrant un système postal alors pleinement développé, plus ample que celui dont disposait François I^{er}. Les comptes des chevaucheurs de l'écurie, déjà mentionnés, soulignent cependant combien le système avait déjà connu une progression importante en 1518. On sait par exemple que, lorsque Anne de Montmorency fut envoyé en Picardie en 1522, l'on put s'assurer que les postes entre la Picardie et Saint-Germain-en-Laye circulaient en une journée seulement. Nicolas de Neufville lui écrivit que « j'ay ordonné au controlleur des chevaucheurs asseoir la poste à Corbye affin que d'Amyens la poste adressee à vous aille tout droit sans passer par autres mains. Par quoy vous pourrez depescher la poste quant il vous plaira »³²¹. Par ailleurs, les traces des versements d'argent effectués par Benigne Serre, commis au paiement des chevaucheurs de l'écurie pendant les années 1530, révèlent la structure de certaines voies postales, comme les treize postes scandant la route de Paris à Boulogne³²². On sait que c'est un certain Colin Caron qui « tenait la poste » à Boulogne dans la dernière partie du règne³²³. Le recours au système de poste pouvait néanmoins s'avérer compliqué aux moments défavorables de l'année, ce qu'illustre une lettre d'un serviteur d'Henry VIII, qui débarqua à Wissant en décembre 1532³²⁴. Les lettres envoyées par le roi en

³²⁰ Eugène Vaillé, *Histoire générale des postes françaises*, 5 vol., Paris, PUFrance, 1947-1955,

³²¹ Nicolas de Neufville à Montmorency, Saint-Germain, 3 octobre [1522], BnF, fr.3046, fo.111.

³²² 27 mars 1534: paiement de 540.5.0 lt. aux 13 chevaucheurs de l'écurie qui «tenait la poste» sur cette route nov-déc 1529 (*CAF*, II., 654, 6954 -fr.15629, no.492); les 13 postes de Paris à Boulogne, y inclus le salaire des «passeurs» de St Leu d'Esserant et Attin. Jan-mars 1537 (*CAF* VIII, 13, 29372) 1538: 14 chevaucheurs d'écurie tenant la poste à 20.12.6lt. par mois chacun avec les gardes à St-Leu d'Esserant et Attin : 20s par mois.

³²³ Jean de Dinteville à Lord Lisle Londes 16 sept [1533] : «je vous prie de commander à quelqu'un de voz serviteurs de trouver le moyen de faire tenir led. paquet à Colin Caron qui est celluy qui tient la poste pour le Roy mond. maistre à Bouloingne. Je crois que Jehan vostre serviteur, auquel j'en escrips, trouvera bien homme à Calais pour faire porter led. paquet aud Bouloingne. J'ay fait baillé argent à ce porteur pour bailler à vostred. serviteur, lequel en payera celluy qui portera led. paquet.» (TNA, SP3/18, fo.37 (*L&P* VI, no.1134). Des paquets d'Angleterre passèrent par Lisle à Caron le poste à Boulogne (Dinteville à Lisle 17 Sept 1533, TNA, SP 3/18 f.37.

³²⁴ Stephen Vaughan à Cromwell, 5 déc 1532, TNA, SP 1/72 fo.99 (*L&P*, V, 1609) : « Sunday ... I cam do Dover and upon Mondaye at x of the clocke I toke passage and was sett upon londe et Whitesand baye being xij myles of thisside Bulloigne. The same nyght et a of the clocke where I could for no money get a horse, the wetehr being so daungerous for a horse to gooby reason of the snow that fell being ymmedyatly frozen. So that I was constrained to go a foot the same xij myles not scrapyng moo fallys then I have fyngers. Ay my coming to Bulloigne I toke poste horses and in the greatest daunger of rydyng that ever I saw. I cam the thursdaye in the morning next after to this towne of Parys. And by chaunce a letle without the towne of Abvyle my horse and I

Angleterre passaient normalement par la poste ordinaire, par l'intermédiaire d'Oudart du Biez qui, de Boulogne, les faisait passer en Angleterre³²⁵. D'autres itinéraires ainsi documentés incluent Lyon-Soleure,³²⁶ Lyon-Lucerne³²⁷ et Lyon-Suse³²⁸.

Un réseau postal destiné à rayonner à partir de Paris était toutefois mal adapté à une cour comme celle de François I^{er}, furieusement itinérante. Il fallait donc l'adapter. En 1517-1518, de nombreuses lettres circulaires expédiées de la cour d'Amboise passèrent par la voie postale normale. Ce fut par exemple le cas des lettres envoyées le 29 juin 1518 aux diocèses pour réclamer des prières en faveur de la grossesse de la Reine : arrivées à Lyon le 3 janvier après cinq jours pleins de voyage, elles ont ensuite été remises à des messagers. De telles lettres ont ainsi mis vingt-cinq jours à être distribuées par un courrier postal nommé Etienne Gouviet³²⁹. Un autre « paquet », en date du 31 janvier, fut porté jusqu'à la poste de Grenoble par Jean Gaultier en cinq jours, avant d'être repris par l'un des courriers de ce poste. Un autre enfin, pris en charge directement par Nicolas Chevalier à Amboise mit quarante-huit jours à être distribué « pour les neiges que pour les eaux qui estoient par trop grandes »³³⁰.

La plupart des lettres individuelles détaillées dans les comptes de 1517-1518 (**V Annexes : Table 4**) mentionnaient des paiements pour des courriers envoyés vers des localités non desservies par le système postal régulier. Cela ressort clairement du fait que les chevaucheurs réclamaient fréquemment d'après ces comptes le paiement de dépenses liées à la location de chevaux et de « guides » voire au recours à des « truchements » comme des traducteurs, par exemple lorsqu'ils étaient en Allemagne³³¹. Les voyages se divisent en deux catégories : « en

fell by nyght and have hurte my legg which cawsed me to be slower in rydyng by half a daye by reason that I taryed in Amyens helf a daye and more to have some remedy for my legg.» Paris, St. Nicholas' Even.

³²⁵ Jean Breton à Montmorency, 18 avril 1530 («1529 après Pasques» par erreur) : «il a semblé qu'il n'estoit point de besoing d'envoyer led. paquet [une lettre du grand maître à Passano en Angleterre] par courrier expres mais qu'il suffisoit de l'adresser à monsr du Byes pour le faire tenir seurement aud. sr de Vaulx comme il fait la plus part du temps ceulx du Roy.»

³²⁶ CAF, VIII, Chandeleur 1538, 2094 .10.0 lt

³²⁷ 18 chevaucheurs d'écurie, païés nov-jan. 1538-9, 1080 lt (CAF, VIII, 178, 30915).

³²⁸ 18 chevaucheurs d'écurie « tenant la poste » avec un aide à pied «chargés de porter les paquets de lettres que le roi expédie chaque jour en Piémont et de rapporter les réponses : 1143.15-0 lt. païés 3 mois, 24 juin-23 sept dernier au taux de 12.6d chacun par mois avec 10 lt pour leur aise. (CAF, VIII, 29, 29490). 18 chevaucheurs Lyon à Suze au taux de 20.12.6d lt. chacun par mois (CAF, VIII, 110, 30255) ; 18 chevaucheurs 6 mois et 7 jours : 2995.7.3 lt.

³²⁹ Table 2 : 1518 KK/289, fo.725v.

³³⁰ KK/89, fo.693r.

³³¹ «par chevaux de poste et de louaige et guides pour passer les grans eaux» (passim AN, KK/289, fo.644r-7v, mar 1518).

toute diligence jour et nuit par chevaux de poste », vraisemblablement la plus urgente, et « bonnes et grandes journées ».

Les lettres expédiées en 1517-1518 étaient portées par environ quatre-vingts chevaucheurs d'écurie, qui étaient également maîtres de poste sur les routes d'Italie. Des chevaucheurs individuels, tout en portant des lettres royales spécifiques, pouvaient aussi être attachés aux conseillers royaux en mission dans les provinces. Ainsi, Jean Tasset fut-il lié d'avril à juillet 1518 au maréchal de Châtillon « que le Roy avoit envoyé en Picardie pour visiter les frontières »³³². De même Jean Angilbert assista-t-il Denis Poillot pour régler les affaires secrètes du roi à Cluny en avril 1518³³³. Quant aux missions à l'étranger, Jean Marchant fut de septembre à octobre 1517 attaché à la mission d'Étienne Poncher et de Pierre de La Guiche en Angleterre³³⁴ ; Étienne de Villiers à l'ambassade de Marigny auprès de Marguerite d'Autriche pendant cinq mois, de juin à octobre 1517³³⁵ ; Yvonnet Hurault à la mission de Bonnivet en Angleterre en mai 1518 ; Jean Thibault servit pendant quatre mois, en 1517, à l'ambassade de La Rochebeaucourt auprès du roi d'Espagne, passant par Nantes et la mer vers Saragosse en juillet³³⁶ ; Jean de Mela et Antoine de Laval furent attachés au bâtard de Savoie envoyé « pour aucuns ... affaires secrètes » en Suisse 1516-1517³³⁷. Enfin, Antoine de Laval fut employé à nouveau, cette fois avec Bazoges en Allemagne de septembre 1517 à avril 1518³³⁸.

Davantage d'éléments témoignent vers la fin du règne du rôle des serviteurs et des parents des ambassadeurs dans l'acheminement des lettres royales. Nombre d'entre-elles ont été portées aux ambassadeurs par les hommes de confiance de ces derniers ou des serviteurs royaux. Ce fut le cas des lettres à destination et en provenance d'Angleterre en 1539-1542, dont beaucoup furent confiées à Jean des Formes, cousin de Marillac ainsi que des lettres envoyées à la cour impériale en 1544-47 par l'intermédiaire de Jacques Mesnage, qui furent portées à Jean Clervyer, dit de Malestroït, devenu maître des comptes et auteur de *Paradoxes sur l'inflation monétaire* réfutés par Jean Bodin³³⁹. Certaines furent confiées aux envoyés diplomatiques eux-

³³² AN, KK 289 fo.683r.

³³³ AN, K.289, [303].

³³⁴ AN, KK 289, fo.601r.

³³⁵ AN KK 289, fo.618v.

³³⁶ AN, K 289, fo.679v.

³³⁷ AN, KK 289, fo.696r-v, païé en octobre 1517.

³³⁸ AN, KK 289 fo.697r-v, au taux élevé à 13s.9d. par jour.

³³⁹ Par exemple, Kaulek, p.124, 134, 226, 387, 401 ; p.386, p.401. Pour le rôle de Malestroït dans l'ambassade de Jacques Mesnage, voy. BnF, fr.17889 passim.

mêmes mais, pour d'autres, y compris de nombreuses lettres courantes, il existait un système postal efficace.

Quant aux dépêches à destination de l'Italie, les lettres individuelles n'ont pas été détaillées dans les comptes de 1517-1518, comme nous l'avons remarqué. Nous disposons néanmoins de paiements destinés à une soixantaine de maîtres des postes établis dans toute la France « à ce que le Roy ... eust souvent nouvelles en extrême diligence des capitaines es villes et chasteaux de sa duché de Milan » et de ses lieutenants généraux comme Lautrec³⁴⁰. Il existait de plus un service postal entre Alessandria et Gênes permettant la circulation des lettres entre le roi et Otaviano Fregoso, gouverneur de Milan³⁴¹. La poste de Milan importait en ce qu'elle pouvait aussi servir à l'occasion à envoyer des lettres en Allemagne³⁴². Le système postal demeurait cependant insuffisant et le roi en 1532 déclara à son ambassadeur à Rome : « je veulx et entends que vous mettez et instituez par dela ung m^e des courriers, homme de bien, seur et feable es mains duquel tous les pacquetz qui sortiront doresnavant de mon royaume tumbent, pour apres les distribuer ainsi que vous et voz successeurs mes ambassadeurs luy ordonnerez »³⁴³. En 1537, c'est le cardinal de Tournon, lieutenant à Lyon, qui se chargea de réceptionner les dépêches envoyées d'Italie par le roi, avec ordre de « les faire tenir là où elles s'adressent apres les avoir veues »³⁴⁴.

Tous les ambassadeurs correspondaient non seulement avec la cour mais aussi avec leurs collègues établis dans d'autres ambassades, comme le montrent les archives originales de François de Dinteville à Rome (1531-1532) et celles de la mission de Jacques Mesnage auprès de l'empereur de 1544 à 1547. On connaît les noms des personnes auxquelles ces ambassadeurs ont confié leurs dépêches : à Rome, Charles Hémart et Georges de Selve ont employé des serviteurs de Philiberto Ferrero, qui fut nonce en France de 1537 à 1541, ou bien ceux de Georges d'Armagnac, évêque de Rodez et ambassadeur à Venise. Les noms de « Sentinelle », de Jean Pietre dit Bergamin³⁴⁵ et un « trésorier de Beauvais » apparaissent également

³⁴⁰ AN, K/289, fo.700r-721 (total payments for 1 October 1517 to 31 March 1518, 6518.11.3 lt).

³⁴¹ AN, K/289, fo.721v.

³⁴² «j'entends que ceste chose soit tenue secrete et incontinant que aurez fait emplir lesd. blans et dressé ceste despesche, faictes serrer le tout et l'envoyez par mes postes jusques à monsr de Lautrect, auquel j'escriptz que incontinant et à toute dilligence il l'envoye pour courir expres jusques à mesd. ambassadeurs à Osporg ou quelque part qu'ilz seront» (5-IX-1518).

³⁴³ Le roi à F. de Dinteville 20-IV-1532.

³⁴⁴ A Tournon 20-IV-1537. Sur l'assurance de la post entre Catherine de Médicis et Florence, v. Nevejans, thèse, 2022, p. 145-149.

³⁴⁵ Voy. aussi les mentions de lui en *CAF*, III, p.73, 543, VII, p.762 etc.

fréquemment. Outre les chevaucheurs de l'écurie comme Le Boiteux, Mesnage envoie souvent ses lettres de la cour impériale par l'intermédiaire de son adjoint Malestroit ou par le maître des postes ou la « bougette » de l'empereur, un certain s^r de L'Estaing, M. de Saulsay, de Pocaire, M. des Formes (parent de Marillac et courrier entre la France et l'Angleterre), Requerot, secrétaire allemand du roi, des serviteurs de Morelet du Museau en Suisse et « Josse » secrétaire de l'empereur. Il va sans dire que le coût des postes était une dépense lourde et source de lamentations pour tous les ambassadeurs.

Note technique

Sous le règne de François I^{er}, l'accentuation des textes manuscrits est presque entièrement absente. Nous avons donc suivi les normes établies pour l'édition des textes du XVI^e siècle³⁴⁶ avec quelques légers changements : nous avons distingué les *a* des *à* ainsi que les *ou* des *où*. Le *ç* est employé, tout simplement pour aider à la lecture. Les *v* et *u* ont été transcrits en caractères modernes. Quant aux abréviations, elles ont été développées, à l'exception de quelques cas très fréquents comme « m^e » pour « maistre » ou « maitre » et « trois^{me} » pour « troisesme » ou « troisieme ».

Pour les lettres autographes/olographes du roi, nous avons eu recours à des caractères gras et une variation de la police typographique. On a également retenu autant que faire se peut la graphie exacte du roi (*u* et *v* par exemple).

Les passages qui sont chiffrés dans l'original sont indiqués en italique.

Abréviations

Archives et Bibliothèques

AAV : Archivum Apostolicum Vaticanum (v. aussi ASV) : AA (Archivum Arcis); IM (Instrumenta Miscellanea) ; Principi

AE : Archives diplomatiques du Ministère des Affaires étrangères, La Courneuve

2CP/3 Allemagne 1532-1542

8CP/3 Angleterre 1537-1538; 4, 1539-1540; 5 1541-1542

³⁴⁶ B. Barbiche, *L'Édition des textes anciens, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, 1990.

37CP/3 Espagne 1525-1526; 4, 1525-1529; 5, 1525-1529

87CP1, Naples supplément, 1521-1648

109CP/3, Rome 1537; 4, 1537-40 (Rome et la cour impériale)

AHN : Archivo Historico de la Nobleza, Toledo (Archives de Osuna)

AN: Archives nationales de France, Paris

AD Archives départementales

AD B-d-R Archives départementales Bouches-du-Rhône (Marseille)

AD CdO : Archives départementales de la Côte d'Or (Dijon)

AD H-G Archives départementales Haute-Garonne (Toulouse)

AD H-V Archives départementales Haute-Vienne

ADN : Archives départementales du Nord (Lille)

AD S-M Archives départementales Seine-Maritime (Rouen)

ADSL Archives départementales Saône-et-Loire (Mâcon)

AE: Archives du Ministère des Affaires Etrangères

AGR : Archives générales du Royaume, Bruxelles

AHG : Archives historiques de la Gironde

AHN : Archivo Historico de la Nobleza, Toledo

AHP : Archives historiques du Poitou

AM : Archives municipales

AMAm : Archives municipales Amiens

AMAng : Archives Municipales d'Angers

AMAngl : Archives municipales d'Angoulême

AMBay : Archives Municipales de Bayonne

AMHar : Archives Municipales d'Harfleur

AMLn : Archives Municipales de Lyon

AMPér : Archives Municipales de Péronne

AMPo : Archives Municipales de Poitiers

AMTo : Archives Municipales de Toulouse

AN : Archives nationales de France

APM : Archives du Palais princier de Monaco

ASCr : Archivio di Stato, Cremona

ASF Archivio di Stato Florence, MaP (Mediceo avanti il Principato), MdP (Mediceo del Principato), OP (Otto di Pratica) CS (Carte Stroziane)

ASGe: Archivio di Stato de Gênes

ASLu : Archivio di Stato de Lucca

ASMan: Archivio de Stato, Mantoue, Archivio Gonzaga

ASMil: Archivio de Stato, Milan

ASMo Archivio di Stato Modena, Archivio Estense, Cancelleria, sezione estero, Carteggio con Principi Esteri, Francia

ASTo: Archivio di Stato, Turin/Torino, Materie politiche, Lettere diverses della real Casa, Lettere di principi forestieri, Francia.

ASV Archivio Segreto Vaticano (connu depuis octobre 2019 comme Archivum Apostolicum Vaticanum ou Archivio Apostolico Vaticano – AAV)

ASVen: Archivio di Stato di Venezia

Berlin: Berlin, Geheimes Staatsarchiv Preussisches Kulturbesitz

BL : British Library, Cotton MSS, Additional MSS

Besançon, Granvelle: Bibliothèque municipale de Besançon, Collection Granvelle

BHR : Bibliothèque d'humanisme et Renaissance

BM : Bibliothèque municipale

BNCF : Biblioteca Nazionale Centrale, Florence

BnF : Bibliothèque nationale de France

fr. : manuscrits français

nafr, : «nouvelles acquisitions françaises»

Dupuy : coll. Dupuy

Clair : col. Clairambault

BSAP : Bibliothèque de la Société des Antiquaires de Picardie (à la Bibliothèque Municipale d'Amiens)

BSG : La Bibliothèque Saint-Geneviève

Carpentras, BI : Bibliothèque Inguimbertaine, Carpentras

Clair : BnF Collection Clairambault

CS: Archivio di Stato Florence Carte Stroziane

Dupuy : BnF, Collection Dupuy

HHSA : Vienne, Österreichisches Staatsarchiv, Haus-, Hof- und Staatsarchiv

IS : Inventaire sommaire ...

LB-W : Landesarchiv Baden-Württemberg

LN-W : Landesarchiv Nordrhein-Westfalen, Abt. Rheinland AA 1 Kurköln

Madrid BR : Madrid, Biblioteca Real (Archives Gondomar)

MaP : Archivio di Stato Florence, Mediceo avanti il Principato

MdP : Archivio di Stato Florence, Mediceo del Principato

Moreau : BnF, collection Moreau

MRM : Musée Royale de Mariemont, Belgique

Moscou RGADA :Moscou, Rossiiskii gosudarstvennyi arkhiv drevnikh aktov

Munich KBAA, Munich Hauptstaatsarchiv, Kurbayern Äußeres Archiv

Musée des Lettres : Musée des Lettres et Manuscrits, boul. Saint-Germain, Paris (at present under restriction Aristophil)

Nafr. : BnF nouvelles acquisitions françaises

ONB : Österreichische Nationalbibliothek

OR: lettre original retenue dans le dossier

PGSA : Preussisches Geheimes Staatsarchiv, Berlin-Dahlem

Rothschild: Collection Rothschild, BnF MSS

SABasel: Staatsarchiv Basel

SABerne:Staatsarchiv Berne, Chancellerie d'Etat du canton de Berne, (1)Akten : Korrespondenzen Ausland, Frankreichbücher ; (2) Urkunden (Fonds) F. France, Lettres Royales

SAFrei Staatsarchiv Freiburg

SALu: Staatsarchiv Luzern : (1)Akten : Ausland, Frankreich, Verhandlungen pensionen ; (2) Urkunden: Ausland, Frankreich, Missiven (Urk. 6 & 7)

SA Marburg : Hessisches Hauptstaatsarchiv, Marburg, Akten bis 1867 : 3 Politisches Archiv Landgraf Philipps des Großmütigen

SA Weimar: Landesarchiv Thüringen - Hauptstaatsarchiv Weimar, Ernestinisches Gesamtarchiv

SAP: Bibliothèque de la Société des Antiquaires de Picardie, Amiens

SASol: Staatsarchiv Solothurn

S-G : Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris

SP : The National Archives, Kew, Londres, State Papers

SPISHR: Saint-Pétersbourg, Institut des Sciences historiques de la Russie (Sankt-Peterburgskogo Instituta istorii RAN), collection 9 : lettres autographes des rois de France (Frantsiya: pis'ma i avtografy koroley)

Stuttgart: Hauptstattsarchiv, Stuttgart (LB-W)

TNA: The National Archives, Kew, Londres

Trincant: Louis Trincant, «Histoire généalogique de la maison du Bellay» Bib. Ste Geneviève, Ms 537.

TT: Lisbonne, Arquivo nacional, Torre do Tombo : Corpo Chronologico (CC); Cartas; Gavetas

UCLA : Bibliothèque de l'Université de California, Los Angeles

Abréviations techniques :

Art: Articles signés par le roi

C : Copie

CC : Copie contemporaine

CF : Copie de formulaire de la chancellerie

CI : Copie interceptée

Cm : copie moderne

CR : Copie d'un registre de lettres

Cs : copie subséquente :

Ct : copie tardive

C ult ; copie ultérieure

I: Instructions signées par le roi

IS : Inventaire sommaire

LC : Lettres closes

Mém: Mémoire signée par le roi

M : minute

O: lettre original

OA : original autographe

OP : original en parchemin

{.....} mots ajoutés à la minute

<.....> mots rayés de la minute

Sources imprimées

Acta Tomiciana : Acta Tomiciana : TOMUS QUINTUS EPISTOLARUM. LEGATIONUM. RESPONSORUM. ACTIONUM. ET RERUM GESTARUM. SERENISSIMI PRINCIPIS SIGISMUNDI PRIMI, REGIS POLONIE ET MAGNI DUCIS LITHUANIE. Per STANISLAUM GORSKI (Cracow, 1919-1921)

AJdB: V.L. Bourrilly (éd), *Ambassades de Jean du Bellay*

Albanes : J.H. Albanes, « Nouvelles pièces concernant le protestantisme en Provence (1533-1538) » *Bulletin historique et philologique*, 1885, p.214-230.

Alsatia diplomatica : Schöpflin

Amtliche Sammlung : **Amtliche Sammlung** der ältern eidgenössischen Abschiede Band 3 Abteilung 2, 1500-1520, ed. A.P. Segesser (Lucerne, 1869); Band 4 Abteilung 1a (1521-9) (1873), ed. J. Strickler ; 1b (1529-32) ed. J. Strickler, (Brugg 1876); 1c (1532-40) ed K. Deschwanden (Lucerne, 1878) ; Band 4, Abt. 1d (1541-48), ed. K. Deschwanden (Lucerne, 1882)

ANG : *Acta Nuntiaturae Gallicae*, Rome, Presses universitaires grégorienne, 17 vols. 1961-2002. t. 1, 3, 6

Aubais : Charles de Baschi, marquis d'Aubais, *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, Paris, 1759

Barbot : Amos Barbot, *Histoire de La Rochelle*, vol. I, Paris, 1882.

Barrillon : *Journal de Jean Barrillon*, ed. Pierre de Vaissière, 2 vols. Paris, Renouard, 1899.

Baschet : Armand Baschet, *Les archives de Venise : Histoire de la chancellerie secrète* (Paris, 1870)

Baschet, Appendice : *La jeunesse de Catherine de Médicis*, par A. de Reumont, ouvr. trad., annoté et augm. par Armand Baschet, Paris, 1866

Bell, *Handlist* : Gary Bell, *Handlist of British Diplomatic Representatives, 1509-1688*, Londres, RHS, 1990.

Bers : Gustav Bers, *Die Allianz Frankreich-Kleve während des geldrischen Kriegs (Julische Fehde) 1539-43*, Köln, 1969

Boislisle : A.M. de Boislisle, *Chambre des comptes de Paris. Pièces justificatives pour servir à l'histoire des premiers présidents (1506-1791)* publ. par M. de Boislisle, sous les auspices de M. le Marquis de Nicolay (Nogent-le-Rotrou, 1873)

Bonner : Elizabeth Bonner (ed), *Documents du Robert Stuart, seigneur d'Aubigny (1508-1544) Guerrier et courtisan au service de Louis XII et François Ier*, Paris, CTHS, 2011

Brialles : Raoul Chandon de Brialles et Henri Bertal, *Sources de l'histoire d'Épernay. 1re série, tome 1, Archives municipales d'Épernay (XVIe siècle)* Paris, 1906

Buisson : Albert Buisson, *Le chancelier Antoine Duprat*, Hachette, 1935.

Camusat: Nicolas Camusat *Lettres du Roy François Premier et instructions à ses ambassadeurs* paru comme deuxième partie en *Meslanges historiques ou Recueil de plusieurs actes, traictes, lettres missives, & autres mémoires qui peuvent servir en la déduction de l'Histoire, depuis l'an 1390 iusques à l'an 1580. Est adjousté un ancien formulaire pour les secrétaires du Roy, Maison & Couronne de*

France, avec les chartres expédiées en faveur de leur collège. Troyes : Jacques Febvre, 1619, 1623, 1644, pagination séparée.

Carte Stroziane : Cesare Guasti, *Le Carte Stroziane del R. Archivio di Firenze. Inventario Serie Prima*, I, Florence, 1884

Casati : Charles Casati, *Lettres royaux et lettres missives inédites ... relatives aux affaires de France et d'Italie* (Paris, 1877)

CCJdB : *Correspondance de Cardinal Jean du Bellay*, éd. R. Scheurer, L. Petris et al.

Chabannes : Le comte Henri de Chabannes, *Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes*, 3 vol., Dijon, Eugène Jobard, 1892-1895

Chabot : Le comte de Chabot, *Les Chabot et les Rohan au siège de La Rochelle, 1527-1628*, Vannes, 1892

Champollion, *Documents* : Jacques-Joseph Champollion-Figeac, *Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque Royale et des archives ou des bibliothèques des départements*, CDI, 4 vols, Paris : Firmin Didot, 1841-48

Champollion, *Captivité* : Aimé-Louis Champollion-Figeac, *Captivité du roi François Ier*, Paris, 1847, Documents inédits sur l'histoire de France.

Champollion, *Poésies* : Aimé-Louis Champollion-Figeac, *Poésies Du Roi François Ier: De Louise De Savoie, Duchesse D'angoulême, De Marguerite, Reine De Navarre, Et Correspondance Intime Du Roi Avec Diane De Poitiers Et Plusieurs Autres Dames De La Cour*, Paris, 1847

Charier : G. Charier, *Les jurades de la ville de Bergerac, tirées des registres de l'Hôtel-de-Ville*, 4 vols., Bergerac, 1894-1895

Charrière : Ernest Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, 4 vols., Paris, 1848-1860, Documents inédits sur l'Histoire de France

Chevalier : C. Chevalier, *Inventaire analytique des archives communales d'Amboise 1421-1789 suivi de documents inédits* (Tours, 1874)

Chronique : *Chronique du Roy Francoys premier de ce nom*, ed. G. Guiffrey, Paris, 1860

Clareta : Gaudenzio Clareta, «La mission du seigneur des Barres, envoyé extraordinaire de François Ier à la cour de Charles III duc de Savoie après des documents inédits», *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 1880, p.349-76

Clémencet : Suzanne Clémencet et Michel Antoine, *Lettres reçues et envoyées par le Parlement de Paris, 1376-1596*, Paris : Imprimerie nationale, 1961.

Clément : Pierre Clément, *Trois drames historiques*, Paris, Didier, 1857

Collectio Judiciorum : Charles du Plessis d'Argentré, *Collectio Judiciorum de novis erroribus*, Paris : Cailleau, 1728, t. I

Commemoriali : *I Libri Commemoriali della Republica di Venezia Regesti* t. VI, Venise 1903

Corpus Ref : *Corpus Reformatorum*, 101 vols, Halle, 1834-1907

Couard : Couard-Luys, «L'Intervention royale dans l'élection d'Arthur Fillon, évêque de Senlis en 1522», *Mémoires de la Société académique de l'Oise* XI (1881-2), p.601-635

CSPF : *Calendar of State Papers Foreign, Edward VI*

CSP Spain: *Calendar of State Papers, Spain*

DBI: *Dizionario Biografico degli Italiani*

Desjardins : Abel Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, 4 vol. Paris : Imprimerie Nationale, CDI, 1859-1872

Dessemontet : Olivier Dessemontet, «Les Luxembourg-Martigues, seigneurs au pays de Vaud» *Revue d'histoire suisse*, 4,i 1954

Deville : A. Deville, «Recherches historiques extrait d'une histoire du château de Gaillon», *Revue de Rouen et de Normandie*, 15

DRA : *Deutsche Reichstagsakten : Jungere Reihe ... unter Kaiser KarlIV*, I, ed. August Kluckhohn. Gotha 1893

G. du Bellay, *Epitome* : Guillaume du Bellay seigneur de Langey, *Epitome de l'antiquité des Gavles et de France*, Paris, Vincent Sertenas, 1556.

Du Boulay : César du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. VI

Du Mège, «Additions et notes» à l'*Histoire générale du Languedoc*, de dom Vaissette, t. 8.

Duprat, *Glanes* : Le marquis Duprat, *Glanes et regains récoltés dans les archives de la maison Duprat*, Versailles, 1865.

Dupuy, *Preuves* : Pierre Dupuy, *Preuves des libertez de l'église gallicane*, 2 vols (Paris, 1651)

Ehses : Stefan Ehse, *Römische dokumente zur geschichte der ehesecheidung Heinrichs VIII. von England. 1527-1534* (1885)

Exemplaria literarum : Exemplaria literarum quibus & Christianissimus Galliarum Rex Franciscus, ad adversariorum maledictis defenditur : & controversiarum causae, ex quibus bella hodie inter ipsum & Carolum quintum Imperatorem emergerunt . . ., Paris, Robert Estienne, 1537.

Farge : James K. Farge (éd), *Religion, Reformation, and Repression in the Reign of Francis I: Documents from the Parlement of Paris 1515-1547*, 2 vols, Pontifical Institute of Medieval Studies, Toronto, 2015

Feret : Pierre Feret, *La Faculté de Théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres*, Paris, Picard, 1910-190), t. I.

Fillon : *Lettres écrites de la Vendée à M. Anatole de Montaiglon*, par Benjamin Fillon, Paris, 1861

Fleury : Père Fleury-Terny, *Histoire du cardinal de Tournon*, Paris, 1727.

François, *Correspondance* : Michel François, *Correspondance du cardinal François de Tournon*, Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes, Sciences hist. et philol., fasc. 290, Paris, Champion, 1946.

Gachard, *Archives ... Caraman* : L.-P. Gachard, *Notice des archives de M. le duc de Caraman précédé de recherches historiques sur les princes de Chimay et les comtes de Beaumont* (Bruxelles, 1845)

Garand-Zobel : Monique Garand-Zobel, «Lettres échangées entre François Ier et ses ambassadeurs à Londres (août-octobre 1518)», *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1954, tome 112. pp. 104-125.

Garnier : J. Garnier, *Correspondance de la mairie de Dijon extraite des archives de cette ville* tome Ier (Dijon, 1868), vol. I

Gaucheron : Roger Gaucheron, *Lettres, autographes et manuscrits de la collection Henri de Rothschild*, t.I, Paris, 1924

Gerlach : M. Gerlach, «Inventaire de lettres relatives à l'histoire de France conservées aux archives de Bâle», *Bulletin du Comité historique des monuments écrits de l'histoire de France*, vol. 2 (1850), p.172-

Giraud-Mangin : M. Giraud-Mangin, «Michelle de Saubonne, dame d'atour d'Anne de Bretagne» *Mémoires de la Société hist. et d'arch. de Bretagne*, 16, 1946, p.69-89.

Gisi : Wilhelm Gisi, «Aktenstücke zur schweizergeschichte der Jahre 1521-22», *Archiv für schweizerische Geschichte* 15 (1866), p.285-319

Goldast : Melchior Goldast, *Politica Imperialia, sive discursus politici, Acta Publica, Et Tractatus generales*, Francfort, 1614,

Guasti : Gaetano Guasti, *I manoscritti Torrigiani donati al R. Archivio Centrale di Stato di Firenze*, Florence : Cellini, 1878, et *Archivio storico italiano*, sér. 3, xxi (1875), 189-235 ; xxiii(1876), 3-33, 404-22 ; xxvi (1877), 177-203, 361-416 - (v. aussi *Carte Stroziane*)

Hamy : Alfred Hamy, *Entrevue de François Ier avec Henry VIII à Boulogne sur Mer en 1532. Intervention de la France dans l'Affaire du Divorce*, s.l. [1898].

Heckmann : *Die Beziehungen der Herzöge in Preußen zu West- und Südeuropa (1525-1688). Regesten aus dem Herzoglichen Briefarchiv und den Ostpreußischen Folianten*, Band 47, bearbeitet von Dieter Heckmann. Köln; Weimar; Wien: Böhlau, 1999.

Herminjard : A.-L. Herminjard, *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française*, Genève / Paris, 1866-97, 9 vol.

Hocquet, Tournai : Adolphe Hocquet, *Tournai et l'occupation anglaise : contribution à l'étude du XVIe siècle*, Tournai : Casterman, 1901.

Hulshof : A. Hulshof, *Oorkunden aangaande de betrekkingen der geldersche vorsten tot Frankrijk*, Arnhem, 1912.

Jourdain : Charles Jourdain, *Index chronologicus chartarum pertinentium ad historiam Universitatis Parisiensis*, Paris, 1862

Justel : Christofle Justel, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, Paris : Mathurin Du Puy, 1645.

Instructions ... Concile de Trente : [Jacques Gillot] *Instructions et lettres des rois treschrestiens et de leurs ambassadeurs et autres actes concernant le Concile de Trente*, Paris : Cramoisy, 1654.

Kaulek: Jean Kaulek, *Correspondance politique de MM. De Castillon et de Marillac*, Paris, 1885

Kentzinger : Antoine de Kentzinger, *Documents historiques relatifs à l'histoire de France tirés des archives de la ville de Strasbourg*, Strasbourg : Levraut, 1818, vol. I

Kluckhohn, DRA : A. Kluckhohn (éd.), *Deutsche Reichstagsakten*

Labande : L.-H. Labande, *Correspondance de Joachim de Matignon, lieutenant général du roi en Normandie (1516-1548)*, Monaco/ Paris, 1914

Lacomblet : Theodor Josef Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, Düsseldorf, 1853, t. IV

Lalanne et Bordier : Ludovic Lalanne et Henri Bordier, *Dictionnaire des pièces autographes volées aux bibliothèques publiques de la France*, Paris, Panckoucke, 1851.

Laborde, Musée : Le marquis de Laborde, *Musée des Archives de l'Empire*, Paris, Ministère de la maison de l'Empereur : Plon, 1867

Lanz, *Monumenta Habsburgica* : Karl Lanz, *Monumenta Habsburgica. Sammlung von Aktenstücke und Briefen zur Geschichte des Hauses Habsburg in dem Zeitraum von 1473 bis 1576. Zweiter Abteilung, erster Band* (Vienne, 1853)

Ledain, AHP : Belisarius Ledain, «Lettres adressées à Jean et Guy de Daillon comtes du Lude», *Archives historiques de Poitou*, 12, 1882

Le Glay : Edward Le Glay, *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche durant les trente premières années du XVI siècle*, 2 vols, Paris : Imprimerie Royale, 1845

Le Grand: Joachim Le Grand, *Histoire Du Divorce De Henry VIII Roy D'Angleterre, Et De Catherine D'Arragon, Avec La Défense de Sanderus: La Refutation des deux premiers Livres de l'Histoire de la Reformation de M. Burnet: Preuves t. III*, Paris, 1688

Lemaître : Nicole Lemaître, *Correspondance du cardinal Georges d'Armagnac*, t. 1, 1530-156-, éditions di Comité des travaux historiques et scientifiques, 2007

Lesort, *Lettres inédites* : Lesort, «Lettres inédites de Louis XII, François Ier, Charles IX et Catherine de Médicis» *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1902, p.493-496.

LdP : *Lettere di Principi, le quali si scrivono da principi, o a principi, o ragionano di principi*, 3 vols, Venise : Francesco Ziletti, 1581

L&P : *Letters and Papers, Foreign and Domestic, of the reign of Henry VIII* éd. J. Brewer, J. Gairdner et R.S. Brodie , Londres: HM Stationery Office, 1862-1932, 33 vols

Lisch : G.C.F.Lisch, *Urkunden-Sammlung zur Geschichte des Geschlechts von Maltzan*, t. V, Schwerin, 1853.

Marneffe: Edgar de Marneffe, *La principauté de Liège et les Pays-Bas au XVIe siècle*, Liège, 1888, t. II.

Mazens: L. Mazens, «Monographie des seigneurs de Graulhet», *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, 2^e série XII, 1880-1882, p. 1-152

Mémoires Richer : *Mémoires du sieur Richer Ambassadeur pour les Roys Très-Chrestiens François premier & Henry second en Suède & Dannemarch*, paru comme sixième partie en N. Camusat, *Mélanges historiques* et séparément en 1625

Mérinville, Fraisse : Des Monstiers Mérinville, *Un évêque ambassadeur au XVIe siècle : Jean des Monstiers, seigneur du Fraisse, évêque de Bayonne ... sa vie et sa correspondance*, Slatkine 1970

Merlet : Lucien Merlet, «Lettres des rois de France, des reines, princes et hauts personnages du royaume, aux évêque, chapitre, gouverneur, bailli, maire, échevins, habitans et commune de Chartres» *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais* 3 (1855), 1-

Ménard : Léon Ménard, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nismes avec les preuves*, t. 4

Merval : Stefane de Merval, *Documents relatifs à la fondation du Havre*, Rouen, 1875

Métivier : *Chronique du Parlement de Bordeaux par Jean Métivier, publiée par Arthur de Brezets et Jules Delpit*, t. I, Bordeaux 1886.

MGMdB : *Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay*, éd. Victor-Louis Bourrilly et Fleury Vindry 4 vol., Paris : SHF, 1908-1919

Miglioranzi : Corinna Miglioranzi, *Ludovico di Canossa, Recherche Storiche con documenti inediti*, Lapi, Citta di Castello, 1907

Moore : *Catalogue of the ... Collection of Historical Manuscripts and Autograph Lettres of the late Francis Moore. Esq., Formed During his Residence of Nearly Fifty Years in Paris*, Puttick, 1856

Morice, *Preuves* : H. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris : Charles Osmont, 1746, t. III

Occhipinti: Carmelo Occhipinti, *Carteggio d'arte degli ambasciatori estensi in Francia (1536-1553)*, Pisa, 2001 (Centre di ricerca informatiche per i beni culturali della Crusca, Strumenti e testi, 8.

Pariset: Jean-Daniel Pariset, «La France et les princes allemands. Documents et commentaires (1545-1557)» *Francia*, 10, 1982, p.229-301.

Perret: Paul-Michel Perret, *Notes sur les actes de François Ier conservés dans les archives de Turin, Milan, Gênes, Florence, Modène et Mantoue*, Paris : Picard, 1888

Petit: Edouard Petit, *André Doria. Un amiral condottiere au XVIe siècle*, Paris : Quantin, 1887

Picot: D'Arbois de Jubainville, «Lettres de François Ier [à Louis Picot]», *Revue des Sociétés savantes de la Haute Normandie* 3^e sér, tome IV

Pinvert : Lucien Pinvert, *Lazar de Baif, 1496-1547*, Paris, 1898

Pol.Corr/PC : . *Politische Correspondenz der Stadt Strassburg im Zeitalter der Reformation: 1.1517-1530* , éd. Hans Virck. 1882. -- 2. 1531-1539 / éd. Otto Winckelmann. 1887 -- 3. 1540-1545 , éd. Otto Winckelmann. 1898 -- 4. 1546-1549 éd. J. Bernays, 1931. Abteilung 2 de *Urkunden unde Akten der Stadt Strassburg*

Porcacchi: T. PORCACCHI, *Lettere di XIII huomini illustri [...]*, In Vinetia, Presso Giorgio de' Cavalli, 1561, 1565.

R.C.G.C. : *Registres du Conseil de Genève à l'époque de Calvin*, tome IV ét. S. Coram-Merkey, C. Chalazon Genève, Droz, 2009

Reg II: A. Tuety (ed) *Registres de délibérations du bureau de la ville de Paris*, vol. II, 1527-1539, Paris, 1886

Reg III : P. Guérin (éd.), *Registres de délibérations du bureau de la ville de Paris*, vol. III 1539-1552, Paris, 1886.

Reg. Cons. Genève : Registres du Conseil de Genève, publiés par le Conseil d'histoire et d'Archéologie de Genève 13 vols , 1900-1940

Reg. Cons. Limoges : E. Ruben, Registres consulaires de la ville de Limoges, t. 1, i (Limoges, 1867)

Registres gascons : Archives municipales de Bayonne : Délibérations du Corps de ville: Registres gascons, volume 2, (1514-1529) éd. Charles Bernardou (1896)

Ribier : Guillaume Ribier, *Lettres et mémoires d'estat, des Roys, princes, Ambassadeurs Et autres Ministres, sous les Regnes de François premier, Henry II & François II*, Paris : Clouzier, La vefve Aubouyn, , 1666, vol I

Rodocanachi : E. Rodocanachi, *Histoire de Rome. Les Pontificats d'Adrien VI et de Clément VII*, Paris, 1933.

Roserot : Alphonse Roserot, «Lettres missives des rois et reines de France etc., pour la collation des prébendes du chapitre de Langres, de 1527 à 1575, extraites des archives de la Haute-Marne et de la Bibliothèque de Chaumont», *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, LVII, juillet 1898, p. 265-304

Rosny : Jean Baptiste Eugène Arthur de La Gorgue Rosny, «Documents inédits ou rarissimes concernant les sièges de Boulogne, 1544-1549», *Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, 27, 1912, p.379-420.

Rommel : Christoph von Rommel, *Geschichte von Hessen*, Cassel, 1830, Band IV

Rott, *Inventaire*: Edouard Rott, *Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse conservés dans les archives et bibliothèques de Paris*, 5 vols, Berne, 1882-1894 tome 1. 1444-1610

Rott : Edouard Rott, *Histoire de la Représentaion diplomatique de la France auprès des cantons suisses et leurs alliés et de leurs confédérés*, t. 1, 1430-1559, Berne :Benteli/Paris : Alcan, 1900

Sanudo : Marin Sanudo, *I Diarii di Marino Sanuto*, 58 vols, Venise: a spese degli editori (Barozzi, Berchet, Fulin, Stefani), 1879-1903

Schöpflin : Johann Daniel Schöpflin, *Alsatia ... Diplomatica*, t. II, Mannheim, 1775

Serrure: C.A. Serrure, *Histoire de la Souveraineté de S'Heerenberg*, Paris/ La Haye : Rollin/ Nijhoff, 1860

State Papers: State papers Published under the Authority of His Majesty's Commission. King Henry VIII, 11 vols. Londres, HM Record Commissioners, 1850-52)

Stein : Henri Stein, «Lettres missives des xve et xvie siècles conservées aux archives municipales de la ville de Troyes», *Annuaire-bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 25, i (1885), p.185-234.

Strickler : Johann Strickler, *Aktensammlung der schweizerischen Reformationgeschichte in den Jahren 1521-1529* (Zurich, 1878)

Terrebasse, *Maugiron*: Humbert de Terrebasse, *Histoire et généalogie de la famille de Maugiron en Viennois, 1257-1767*, Lyon, 1905

Travers: Nicolas Travers, *Histoire civile, politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes* , 2 vol. Nantes, 1837

Vaisette : Joseph Vaisette, *Histoire générale de Languedoc*, 15 vols, Toulouse : Privat, 1872-1892

Wegener : C.F. Wegener, *Aarsberetninger fran det Kongelige Geheimearchiv inholdende Bidrag til Dansk Historie af Utrichte Kilder* (Copenhague, 1861-65) III, «Forhandlinger med Frankrig, England og Skotland», i, p.105-268; IV *ibid* ii, p.2-107.

Catalogues de vente:

Catalogue Lalande : *Catalogue d'une belle collection de lettres autographes tirée du cabinet de M. L[alande], le 8 avril 1844, par le ministère de Me Commendeur, Paris, Charon, 1844.*

Catalogue 1845 : *Catalogue d'une belle collection de lettres autographes dont la vente aura lieu le 2 février 1845 ... par le ministère de Me Commendeur, Paris, Charon, 1844, Paris, Charon, 1845..*

Catalogue Lenormant 1848: *Catalogue d'une belle collection de lettres autographes dont la vente aura lieu le jeudi 23 mars 1848 . . par le ministère de Me Lenormant, Paris, Laverdet, 848.*

Catalogue Lenormant 1855 : *Catalogue d'une belle collection de lettres autographes provenant de plusieurs cabinets ... 10 avril 1855 par le ministère de Me Lenormant de Villeneuve, Paris, Laverdet, 1855.*

Morrison : A.W. Thibaudeau , *Catalogue of the Collection of Autograph Letters and Historical Documents formed between 1865 and 1882* First series, 6 vols (London, 1883-92), vol II

Puttick et Simpson, *Catalogue of the interesting collection of autograph lettres, of the late George Morgan Smith, esq., etc. etc. : in which will be found many rare and curious specimens of a highly interesting character, English and foreign sovereigns and nobles, statesmen, commanders, divines, lawyers, medical men, poets, artists, musicians, actors : a collection of rare play bills, etc. : which will be sold by auction, by Messrs. Puttick and Simpson ... at their Great Room, 191, Piccadilly, on Monday, July 9th, 1849, and following days, at one o'clock most punctually.* Londres 1849

Vente Selve : *Archives historiques de Jean de Selve, Thierry de Maigret, Thierry Bodin, Lettres, manuscrits et autographes, Vente aux enchères publiques Hôtel DROUOT richelieu Mercredi 15 Mai 2013*

Vente Villebon : *Catalogue de vente des archives du château de Villebon, 1992.*

Thierry Bodin, Rémi Ader, David Nordmann et Ader Nordmann (Société de ventes), *Lettres et manuscrits autographes : Vente aux enchères publiques, Paris, salle des ventes Favart, jeudi 27 juin 2013, Paris, 2013, pp. 142-143, n° 278.*

Ventes Aristophil :

Annexes

Table 1 Un cas particulier : les Lettres de François I à Jean de Selve

Toute la correspondance de Jean de Selve est cataloguée chez Thierry de Maigret (Thierry Bodin, *Importantes archives historiques inédites du Président Jean de SELVE (1475-1529) Vente aux enchères publiques Hôtel DROUOT Richelieu Mercredi 15 Mai 2013*). La plupart entre eux sont pourvues au moins d'une note du contenu, certaines avec des extraits substantiels du texte. Une proportion est accompagnée des images des lettres. Par ailleurs, les Archives du ministère des Affaires étrangères [AE] disposent d'une copie numérique de ces archives, même si une partie importante de celle-ci a été perdue par accident. Les Archives Nationales ont acquis une bonne partie des lettres se rapportant aux négociations que Selve a entamé en Espagne pour la libération du roi en 1525. Par chance c'est ce dossier dont Achille de Harlay a acquis des copies et qui maintenant se trouve à la Bibliothèque nationale.³⁴⁷ De plus, certaines lettres vendues sont depuis apparues à la vente sur le marché des autographes et comportent souvent des images des lettres.

Les chiffres dans la colonne 4 renvoient aux lots du Catalogue ; dans la colonne 5 à la foliation original du manuscrit. Les lettres photographiées dans le catalogue ou également dans l'AE et depuis au marché des autographes sont marquées * dans la colonne 6 (texte disponible). Celles dont le catalogue contient des résumés ou des extraits substantiels sont marqués « en partie ». Les lettres sans aucune mention sont simplement connues à partir de très brefs résumés.

Jusqu'au début du XXe siècle, les archives de la famille de Selve restaient au château de Villiers près de La Ferté Alais dans l'Essonne, propriété de la famille depuis le XVIe siècle. En 1900, Mary Frederica Sophia Harvey eut accès à la correspondance de Jean de Selve par la permission du marquis de Selve pour son étude biographique de Georges de Selve (*Les « Ambassadeurs » de Holbein, le tableau et les hommes. An Historical Study*, Londres, George Bell, 1900, p. 148-151). Elle reproduit effectivement une partie de la correspondance concernant Georges de Selve évêque de Lavaur. Gustave Clément-Simon dans son « Jean de Selve, premier président du Parlement de Paris, négociateur du traité de Madrid » *Revue des Questions historiques*, 1903 et son « Jean de Selve, premier président et ambassadeur sous Louis XII et François 1er. Conférence suivie d'une note sur le Château du Breuil en Limousin et l'Hôtel de Selve à Paris » *Société des lettres, science, et arts de la Corrèze. Bulletin*, 23 (1901), p. 353-69, ne mentionne pas ces documents. Le château a été vendu en 1958, date à laquelle les archives ont été transférées ailleurs. Sur la famille Selve, voir récemment Nicole Lemaître, « Noblesse et réussite sociale. Le clan des Selve du Bas-Limousin XVe-XVIIe » <https://paris1.hal.science/hal-03893712/document> et R.J. Kalas, « Jean de Selve (1475-1529), C. Michon, éd. Les conseillers de François Ier, p.189-198 ; idem, « La famille Selve du Limousin: membres d'une nouvelle élite dans la France moderne » *Sixteenth-century Journal*, été 1987, vol. 18, n° 2 (été 1987), pp. 147-172.

Date	Lieu	Crs	Catalogue lot no.	Pagin. Orig.	Texte disp
1515-1-I	Paris	De Neufville	7	2	*
2-I	Paris	De Neufville	7		

³⁴⁷ BnF, fr.15836 «Recueil des pièces relatives au traité de Madrid, copiées d'après des originaux et des minutes ayant appartenu à la famille de Selve.»

9-I	Paris	[F] Robertet	7	161	*
15-I	Paris	Robertet	7		
20-I	Lagny	Robertet	7		
16-III	Paris		7		
22-III	Paris	[F] Robertet	7	30	en partie
29-III	Paris	Robertet	7	43	En partie
3-IV	Paris	Robertet	7		
5-IV	Paris	Robertet	7	56	en partie
11-IV	Paris	Robertet	7		en partie
15-XI	Milan	[F] Robertet	9	163	*
1516-28-XI	Amboise	De Neufville	13	165	*
12-XII	Amboise	[F] Robertet	14	167	*
12-XII	Amboise	Robertet	14		En partie
17-XII	Amboise	Robertet	14		En partie
1517-7-III	Paris	De Neufville	16	43	*
16-IV	Saint-Maur	[F]Robertet	17	1	*
7-V	Paris à Lautrec	De Neufville	18	49	*
19-VIII	Rouen	Gedoyne	16	132	*
29-VIII	Mauny	Robertet	16	137	*
5-X	Argentan	Robertet	25		En partie
8-X	Argentan	Robertet	25	156	*
9-X	Argentan	Gedoyne	25		
12-XI	La FertéBernard	Neufville	25		
1518-22-I	Amboise	De Neufville	30		
22-I	Amboise à Lautrec	De Neufville	30		En partie
1519-8-VII	Saint-Germain	Gedoyne	33		*
22-VII	Saint-Germain	Gedoyne	33	2	*
23-VIII	Boys Malesherbes	De Neufville	33	135	*
5-IX	Blois	Robertet	34		
12-IX	Blois	Robertet	34		En partie

16-IX	Blois	Robertet	34		
26-IX	Blois	Robertet	34		
29-IX	Blois	Robertet	34		
30-IX	Blois	Robertet	34		
3-X	Blois	Robertet	35	153	*
19-X	Amboise	[F] Robertet	35		*
20-X	Plessis-l-Tours	De Neufville	35	159	*
11-XII	Blois	Robertet	35	166	*
1520-13-II	Saint-Jean d'A	De Neufville			
24-II	Cognac	Robertet			
26-II	Cognac	Robertet	39		En partie
1-III	Cognac	Robertet	39		En partie
19-III	Angoulême	Robertet	39		En partie
19-III	Angoulême	Robertet	39		
26-III	Châtelleraut	Robertet	39		En partie
25-IV	Blois	Robertet	39		
1521-1-I	Monfaut	Dorne	43		*
19-I	Romorantin	Robertet	43	7	*
19-I	Romorantin	Robertet	43	8	*
26-I	Romorantin	Robertet	43	15	*
29-I	Romorantin	Robertet	43	16	*
4-II	Romorantin	[F] Robertet	43	20	*
10-II	Romorantin	[F] Robertet	43	35	
25-IV	Troyes	Robertet	51		
26-IV	Troyes	[F] Robertet	51	80	*
2-V	Montiéramey	De Neufville	51	86	*
4-V	Montiéramey		51		En partie
9-V	Mussy l'Evêque		51		En partie
17-V	Dijon		51		
28-V	Dijon		51		
5-VI	Dijon		51		

16-VI	Dijon		51		
23-VI	Argilly		51		
30-VI	Argilly		51		
10-VII	Argilly		51		
10-VII	Argilly		51		
10-VII	Argilly	De Neuville	51		
10-VII	Argilly	De Neufville	58	125	*
1522-2-I	Paris	Robertet	59		
17-I	Rouen (?)	De Neufville	60		
5-II	S-Germain	[F] Robertet	60	21	*
9-II	S-Germain	Robertet	60		
10-II	S-Germain	Robertet	60		
24-II	S-Germain	Gedoyne	60		
28-II	S-Germain	Robertet	60		
16-III	Fontainebleau		64		
20-III	Troyes		64		En partie
8-IV	Lyon	De Neufville	65	64	*
14-IV	Lyon	Dorne	65	66	*
19-IV	Lyon	Bohier	65	72	*
22-IV	Lyon	Dorne	65	74	*
22-IV	Lyon	Dorne à J Duval, C	65		
2-V	Lyon	De Neufville	66	85	*
11-V	Lyon	Robertet	51		
10-V	Lyon	Breton	67		
1-VI	Lyon	Breton	67		
20-VI	Lyon	Robertet	67		
22-VI	Lyon	Breton	67		
7-IX	S-Germain	[J] Robertet	70	142	*
10-IX	S-Germain	[J] Robertet	70	143	*
3-X	S-Germain	De Neufville	70	152	*

21-X	L'Île-Adam	[J] Robertet	70	160	*
23-X	S-Germain	[J] Robertet	70	161	*
28-X	S-Germain	[J] Robertet	70	162	*
26-XII	Paris	De Neufville	70	172	*
1523-4-II	Paris	Dorne	72	18	*
22-III	S-Germain	[F] Robertet	72	56	*
21-II	Magny-Vexin	Gedoyne	77	29	*
28-II	S-Germain	[F] Robertet	77	36	*
28-II	S-Germain	[F] Robertet	77	37	*
1-III	S-Germain	Dorne	77	39	*
3-III	S-Germain	[F]Robertet	77	41	*
5-III	S-Germain	Breton	77	42	*
8-III	S-Germain	[J] Robertet	77	44	*
10-III	S-Germain	[F] Robertet	77	45	*
12-III	S-Germain	[F] Robertet	77	46	*
12-III	S-Germain	[F] Robertet	77	47	*
15-III	S-Germain	[F] Robertet	77	48	*
16-III	S-Germain	[F] Robertet	77	49	*
25-III	S-Germain	[F] Robertet	77	57	*
28-III	S-Germain	[J] Robertet	77	59	*
8-IV	S-Germain	[F] Robertet	84	63	*
10-IV	S-Germain	[F] Robertet	84	65	*
17-IV	S-Germain	[F] Robertet	84	69	*
18-IV	S-Germain	Breton	84	71	*
19-IV	S-Germain	[F] Robertet	84	73	*
23-IV	S-Germain	[J] Robertet	84	81	*
24-IV	S-Germain	Bohier	84	75	*
25-IV	S-Germain	[F] Robertet	84	77	*
25-IV	S-Germain	[F] Robertet	84	78	*
26-IV	S-Germain	Breton	84	79	*
29-IV	S-Germain	[F] Robertet	89	82	*

1-V	S-Germain	[F] Robertet	89	84	*
17-V	S-Germain	[F] Robertet	141	95	*(Cat.1528)
30-V	Blois	Breton	89	99	*
7-VI	S-Germain	Dorne	89	104	*
11-VI	S-Germain	[J] Robertet	89	101	*
11-VI	S-Germain	[J] Robertet	89	105	*
22-VII	Saint-Denis	[J] Robertet	89	128	*
1-VIII	Fontainebleau	[J] Robertet	89	129	*
3-VIII	Fontainebleau	[J] Robertet	89	130	*
11-IX	Lyon	[J] Robertet	89	144	*
23-XII	Blois	[F] Robertet	89	171	*
1524-23-I	Blois	[F] Robertet	98	11	*
24-I	Blois	Dorne	98	12	*
24-I	Blois	[J] Robertet	98	13	*
4-II	Blois	[F] Robertet	98	19	*
23-II	Cléry	[J] Robertet	98	31	*
2-III	Orléans	[J] Robertet	98	40	*
1-IV	Blois	Breton	98	60	*
4-IV	Blois	[F] Robertet	98	61	*
6-IV	Blois	[F] Robertet	98	62	*
5-V	Paris	Breton	98	89	*
17-II	St Laurent d'Eaux	[J] Robertet	100	27	*
16-V	Blois	Robertet	107		En partie
14-VI	Veretz	De Neufville	107	106	*
20-VI	Amboise	Breton	109	114	*
22-VI	Amboise	Dorne	109		
22-VI	Amboise				
30-VI	Amboise		109		
1-VII	Amboise		109		
10-VII	Blois		109		
20-VIII	Valence		109		

1525- ?-VIII	Gaudalajara	-	117 Quasi autographe	108	*
VIII	Reges	-	118 Partie autographe	56	*
15-VIII	Madrid	-	119 Quasi autographe		En partie
18-VIII	Madrid	Bayard	120	58	*
1527-6-I	S-Germain	[J] Robertet	127	3	*
12-V	Vincennes	[F] Robertet	127	98	*
18-VI	Paris	[J] Robertet	127	110	*
27-VI	Saint-Denis	[F] Robertet	127	117	*
16-VIII	Amiens	[F] Robertet	127	131	*
20-VIII	Amiens	[J] Robertet	127	133	*
31-VIII	Coucy	[J] Robertet	127	138	*
1-IX	Coucy	[J] Robertet	127	139	*
6-IX	Compiègne	[J] Robertet	127	141	*
26-IX	Compiègne	[J] Robertet	127	148	*
3-X	La Ferté-Milon	[J] Robertet	127	154	*
1528-20-III	S-Germain	[J] Robertet	141	54	*
14-VII	Fontainebleau	[J] Robertet	141	127	*
25-VIII	Paris	De Neufville	141	136	*
28-IX	Fontainebleau		141		
22-XII	S-Germain		141		
1529-8-I	S-Germain	[J] Robertet	146	4	*
13-I	S-Germain	[J] Robertet	146	5	*
23-I	S-Germain	[J] Robertet	146		
18-III	Amboise	Breton	147		
30-IV	Amboise	Breton	147		
3-V	La Bourdaisière	Dorne	147		
6-V	La Bourdaisière	[J] Robertet	147		
17-V	La Bourdaisière	De Neufville	147		

Table 2: Lettres en Angleterre à Henry VIII et ses serviteurs, 1515-1547

Destinataire	lieu	date	secrétaire	source
Henry VIII	Paris	2-I-1515		Ment Selve-7
Henry VIII	Paris	21-II-1515	[F] Robertet	SP1/10 fo.68
Henry VIII	[Montereau]	[3-IV-1515]	autographe	Calig. D VI, fo.260
Henry VIII		Fin-IV-1515	autographe	Calig D VI, fo.262
Henry VIII	Lyon	23-VII-1515	[F] Robertet	Calig. E I, fo.56
Wolsey	Lyon	23-VII-1515	[F] Robertet	Calig. E I, fo. 57
Henry VIII	Lyon	18-III-1516	[F] Robertet	Calig E I, fo.85
Henry VIII		29-II-1518		Ment : <i>L&P</i> , II, no.4014
Wolsey	Angers	23-V-1518	Gedoyne	Calig.E I, fo.192
Wolsey	Angers	31-VII-1518	[Robertet]	Calig. D VII, fo.24
Wolsey		31-VII-1518	[F] Robertet	Caligula D VII, f.27
Wolsey		[X]	autographe	Caligula D VII, f.72
Henry VIII	Paris	21-XI-1518	[F] Robertet	SP 1/17 f.190
Wolsey	Paris	[XI-1518]	[F] Robertet	BnF, 5761, f.25v
Wolsey		22-XI-1518	[F] Robertet	Calig. E I, f.198
Wolsey	Paris	1-XII-1518	[F] Robertet	Calig. E I, f.287
Wolsey	Paris	14-I-1519	[F] Robertet	SP 1/18 fo.11
Wolsey	Paris	9-II-1519	[Robertet]	Calig D VII, f.90
Henry VIII	Paris	22-II-1519	[F] Robertet	SP 1/18 f.41
Henry VIII	Paris	22-II-1519	[F] Robertet	Caligula E/I f.213
Wolsey	Paris	23-II-1519	[F] Robertet	Caligula E I, f.214

Henry VIII	Paris	8-III-1519	Charbonnier	SP 1/18 f.58
Wolsey	S-Germain	17-III-1519	[F] Robertet	Caligula E I, f.215
Wolsey	S-Germain	5-IV-1519	[F] Robertet	Caligula E/I f.216
Henry VIII	S-Germain	14-VI-1519	[F] Robertet	SP 1/18 fo.200
Henry VIII	Paris	31-VII-1519	Gedoyne	SP 1/232 f.47
Wolsey	Blois	24-IX-1519	[F] Robertet	Caligula E I f.222
Wolsey	Amboise	28-X-1519	[F] Robertet	Calig E I f.223
Henry VIII	Blois	1-XII-1519	?	Rymer XIII-732
Wolsey	Blois	6-XII-1519		Pierpont Morgan
Wolsey	[Blois]	10-XII-1519	[F] Robertet	Calig E-I-229
Wolsey	Blois	17-XII-1519		Madrid BR, Gondomar, II 2196, no.153
Henry VIII	Blois	17-XII-1519	[F] Robertet	SP 1/19 f.129
Wolsey	Lusignan	10-I-1519	De Neufville	Caligula D VII f.172
Henry VIII	Cognac	20-II-1520	[J] Robertet	SP1/19, fo.198
Wolsey	Cognac	20-II-1520	-	Calig-E-I-236
Thomas Wolsey	Cognac	23-II-1520	crs coupé	Calig. D VII, f.174
Henry VIII	Cognac	6-III-1520	Gedoyne	Calig. E I, f.239
Wolsey	Cognac	6-III-1520	Gedoyne	Calig. E I, f.241
Henry VIII	Cognac	[8-III-1520]	[F] Robertet	Calig E I, f.243
Wolsey	Angoulême	13-[III]-1520	Crs coupé	Calig. D VII, f.179
Thomas	[Blois]	7-IV-1520	Crs coupé	Caligula D VII, f.201
Henry VIII		[IV-1520]	autographe	Calig E I, fo.233
Henry VIII	Ferrières	2-V-1520	[J] Robertet	E I, fo.246
Wolsey	Montreuil	24-V-1520	Sign coupé	Caligula D VII, fo.229

Wolsey	Montreuil	27-V-1520	[Robertet]	Caligula D VII fo.232
Wolsey	S-Germain-Laye	12-VII-1520	[F.] Robertet	Caligula E/I fo.251
Henry VIII	La Roche-Guyon	27-VII-1520	[J] Robertet	SP1/232, fo.181
Henry VIII		[VII-1520]	autographe	Calig. E I, fo.252
Wolsey	Paris	8-X-1520	De Neufville	SP 1/21 f.106
Wolsey	Blois	6-XII-1520	-	Pierpont Morgan, MA
Henry VIII	Romorantin	6-II-1521	[F] Robertet	Calig-E-I, fo.81
Henry VIII	Romorantin	14-II-1521	De Neufville	SP 1/21 f.218
Henry VIII		IV-1521	autographe	Calig-D-VIII, fo.178
Henry VIII	[21-V-1521]		autographe	Calig D VIII f.53
Henry VIII	Dijon	14-VII-1521	[F.] Robertet	SP 1/22 f.252
Wolsey	[Dijon]	[14-VII-1521]	autographe	Calig-D VIII, f.133
Henry VIII	Dijon	19-VII-1521	Robertet	Barrillon
Wolsey	Lieu coupé	?-XI-1521	Sign coupé	Caligula D VII f.171
Wolsey		III-1526	autogr	Calig D IX, fo.182
Wolsey		[6-IV-1526]	autogr	Calig E II, fo.63
Wolsey		[4-V-1526]	autogr	Calig E II, fo.67
Wolsey		[27-V-1526]	autogr	Calig E II, fo.70
Wolsey		27-V-1526	autogr	Caig E II, fo.71
Henry VIII		VI/VII-1526	Secretarial letter with PS autograph	Calig D X, fo.410
Wolsey		V/VII-1526	autogr	Calig D X, fo.411
Wolsey		1526 ?	autogr	Calig D X, fo.331

Wolsey		v.11-I-1527	autogr	Calig E II, fo.80, très abimée
Wolsey		v.11-I-1527	autogr	Calig E II, fo.81
Wolsey		I-1527	autogr	Calig E II, fo.83
Wolsey		v.23-VI-1527	autogr	Calig E II, fo.97
Henry VIII		v. VI-1527	autogr	Calig E II, fo.100
Wolsey	Paris	24-VII-1527	Demi-autogr	SP1/42, fo.224
Wolsey	Paris	[24-VII-1527]	autogr	Calig E II, fo.106
Wolsey		VII-1527	autogr	Calig E II, fo.107
Wolsey		VII-1527	autogr	Calig E II, fo.108
Wolsey	Péronne	23-VIII-1527	Demi-autogr	SP1/44, fo.13
Wolsey	Paris	12-XI-1527	Demi-autogr	SP1/45, fo.44
Wolsey		1527	autogr	Calig D X, fo.420
Henry VIII		?II-1528	autogr	Calig D X, fo.237
Wolsey	S-Germain	4-III-1528	demi-autogr	Calig E II, fo.128
Wolsey		V-1528	Demi-autogr	SP1/47, fo.157
Wolsey	Fontainebleau	11-VII-1528	Breton	SP1/49. Fo.103
Wolsey	Fontainebleau	13-VIII-1528	De Neufville	Calig D X, fo.348
Wolsey	Fontainebleau	22-X-[1528]	De Neufville	Calig E II, fo.146
Wolsey		II-1529	Demi-autogr	SP1/53, fo.97
Henry VIII		2-III-1529	J. Robertet	Calig E II, fo.159
Wolsey	Paris	8-III-1529	Demi-autogr	SP1/53, fo.92
Wolsey		v 9-III-1529	autogr	Calig E II, fo.160
Francis Bryan	Paris	10-III-1529	Breton	Vitell B XI, fo.91

Wolsey	Bury	2-IV-1529	Secretarial letter	SP1/53 fo.143
Wolsey		v 12-V-1529	autogr	Calig E II, fo.163
Wolsey		v 17-V-1529	autogr	Calig E II, fo.165
Wolsey		VI-1529	Demi-autogr	Calig E II, fo.168
Henry VIII		8-IX-1533		Camusat, 9
Henry VIII		10-IX-1533		Camusat, 10
Henry VIII		IV-1534	autogr	Calig E II, fo.189
Henry VIII	Amiens	19-VI-1535	Bochetel	SP1/93, fo.117
Henry VIII		VIII-1536	autogr	BnF fr.3014, fo.40
Henry VIII		III-1537	autogr	Calig E II, fo.193
Henry VIII,	Grenoble	23-X-1537	Bochetel	SP1/126, fo.3
Henry VIII		[10-II-1538		Ment : BL Calig/ E II, fo.244
Henry VIII	Paris	19-VI-1539	-	SP1/152, fo.68
Henry VIII	Corbie	1-II-1540		Madrid, BR, Gondomar II 2192, fo.176v, no.165
Thomas Howard, duc de Norfolk	Fontainebleau	11-VI-1540	Bochetel	O : TNA, SP1/160, fo.145
Henry VIII	Paris	5-VIII-1540	Bochetel	SP 1/161 f.23
Henry VIII	Vateville	6-VIII-1540	Bochetel	SP 1/162 f.40
Sir John Wallop	Fontainebleau	13-XII-1540	Bayard	Hatfield House, Cecil MS, 147, fo.2
Henry VIII	Fontainebleau	10-I-1541	Breton	AE, Ang. 5, fo.10v
Henry VIII	Lyon	10-VIII-1542	Bochetel	SP 1/172 f.65a

Henry VIII	Angoulême	29-XI-1542	Bochetel	SP 1/174 f.139
Henry VIII	S-Maur-les-Fossez	20-VII-1544	-	SP 1/190 f.103
Henry VIII	Couldray	24-VII-1546	-	1/222 f.115
Henry VIII		IX		Ment: SP1/ 225, f.101

Abbréviations: Caligula: BL Cotton MSS, Caligula; Vitell.: ibid Cotton MS Vitellius

SP 1: TNA: State Papers of Henry VIII, London (Kew) the National Archives

Camusat: Nicolas Camusat *Lettres du Roy François Premier et instructions à ses ambassadeurs in Meslanges historiques* (Troyes, 1619), pagination séparée.

Table 3 : Lettres entièrement autographes de François Ier aux souverains et princes de la maison d'Autriche

Date approx.	Incipit	envoi	Orig/ Copie / imprimé
VII-1518	Monsr mon bon fys, le sr de la Chaus(1) s'en retourne deuers vous par lequel pourez sauoyr de mes nouueles	Vre bon pere et compere	HHSA, Fr. Hofkorr. 1,ii, fo.11
X-1518	Monsr mon bon fys,(1) jay reseu la letre que vous maues escryte de vostre mayn et tant par jsele que par se que ma dyt le dom Preuost	Vre bon pere et compere	HHSA, Franr., Hofkorr. I, Kon.2, fo.2
II- 1525	Si plustost la liberté par mon cousin le vis roy m'avoist esté donnee	Vre bon frere et amy	O : Rothschild ; C : Fr.2396 ; Besançon, Granvelle, 1, fo.154, 163; Calig D X, fo.249 C, p.130
VI/VII-25	La seureté qu'yl me semble que aves a mon cousin le vys roy ne merite longue letre	Vostre bon frere, bien amy et s'yl vous plect esclave.	O :Morrison II, 143-4
VIII-25	Ce porteur vous dyra, s'yl vous plect de l'ouyr, la seureté du voyage de ma seur	Vostre bon frere, amy et esclave	O :Morrison II, 144

IX-25	La nouvelle de ma seur ayant fait voile pour venir icy me semble, veu ce que m'at escript	Vostre bon frere et parfaite amy, esclave s'il vous plaist	C: Besançon, Granvelle I, fo.155 ; C. p... Weiss I.
IX-1525	Pour ce que depuis a lettre que ie vous au escrit il vous a pleu m'envoyer le sr de Deurent	De son esclave sera a jamais son bon frere amy et trop obligé	C : Besançon, Granvelle I
IX-25	Monsieur mon bon frere, l'ayze que votre honeste letre et vysyte m'a doné et hors de la puyance de toute ecripture	Votre bon frere, amy et à james obligé	O : Morrison II, p.144
X-25	Monsieur mon frere, j'ay entendu par l'archevesque d'Ambrun et par mon premier president de Paris la resolution	Vostre bon frere et amy	C, p.384
Fin-1525	Monsieur mon bon frère, ayant reseu aujordouy letres de Franse, je vous ay dépêché se porteur		Cat. Commandeur, 1844, no.217 ; Amateur d'autogr. 1866, p.266
Fin-1525	Monsr mon bon frere, se ne m'a été peu de plesyr, ne povant avoy le byen de votre desyree veue, que de savoyr de vos noveles	Vostre bon frere, parfet amy et pour james oblygé	O :Morrison, II, p.144
1526	Monsr mon bon frere, sy la puyance et santé euest etes egale à mon vouloyr		O :Morrison II, p.144-5
II-1526	Monsr mon bon frere j'ay receu la lettre que vous m'avez escripte par mon cousin le vyroy	Vostre bon frere amy et obligé	O: Morrison II, ; copy Besançon, 86, fo.266 ; Weiss, I
[12-III- 26]	Monsieur mon bon frere, je n'ay point voulu laysser partyr ce couryer, que mon souin le vyroy envoye presentement	Vostre bon frere, amy et a jamais obligé	O : autrefois Coll. Feuillet de Conches ; C, p.517-8
1526	Monsieur mon bon frere vous entendrez par mon cousin le Vyroy le desyr et afectyon que j'ay continuellement eu	Vre bon frere amy et alyé	O : Musée des Lettres Aristophil
1526	Monsr mon bon frere j'ay receu voz lettres par ce porteur et ouy ce qu'il m'a dit de vre part	Vre bon frere cousyn et alye	MC, I,ii, 9

III-1526	Monsieur et bon frere, j'envoye le porteur de ceste, mon secretaire, pour vous faire entendre mon arrivee	Vostre bon frere, amy et obligé	C : Besançon Granvelle, 86, fo.266 ; Weiss I, p.275
Cognac [17-V-26]	Monsieur mon bon frere j'ay receu par mon cousin le viceroy de Naples la lettre que vous m'avez escripte	Vre bon frere vray amy et oblige	MC I,ii, 8
V-1526	Monsieur on bon frere, come je vous ay escript par mon secretaire Commacre	Vostre bon frere, amy et à jamais obligé	O: Pierpont Morgan ; C : Besançon, 86, fo. 266 ; Weiss I, p.275-6
1526	Monsieur mon bon frere, je croy que vous ne doutés de plesyr que se m'a esté de savoyr de vos noveles	Vre bon frere vroy amy et a james oblygé	O : MRM Aut 13.e
1526	Monsieur mon bon frere j'ay receu par mon cousin le sieur Francisque de Est que avez envoyé devers moy pour me visiter vre bonne et honeste lettre	Vre bon frere cousin et alyé	O : vendue Piasa 7 mars 2007, lot 455
10-VI-1526	Monsr mon bon frere j'ay receu par le gentilhomme porteur de cestes les lettres que vous m'avez escriptes pour la delivrance de Lurcy	By secretary	Morrison, II, p.144; vendue1935 (Humanisme et renaissance, 1935, iv)
XI-1526	Monsieur mon frere, j'ay entendu par ce que mes ambassadeurs estans devers vous m'ont puy nagueres escript	Vre bon frere et cousin	O : Rothschild ; C : AE Espagne, 4, fo.332v
1526	Je renvoyé, monsieur mon bon frère, le sieur Duyes devers ma femme pour entendre de ses nouvelles		<i>Amateur d'autogr.</i> 5 (1866), p.266
Fin-1526	J'é veu, monsieur mon frere, ce que par Ages vous m'avez escript et entendu de ce que vous luy avez donné charge me dire	Votre bon frere et amy	O : Morrison,II, p.145 ; Coll. Tremont, no.544 (annotated by Emperor)
VI-1527	Monsieur mon bon frere pour toujours me mettre en mon vray et loyal deuoyn de venyr au byen de payx	Vre bon frere	O : Aristophil

VI-1529 Marguerite	Oultre la charge, madame ma tante, que madame ma mere a donné au syeur de Humyeres	Vre bon neuveu et cousyn	O : Hist Soc. Pennsylvania
VIII-1529	Il a pleu à Dyeu mon bon frere, moyennant la payne de ces deux dames, conduyre les choses à sy bonne fyn	Votre mylleur frere, allyé et bon amy	O : Morrison, II, p.145
VIII-1529	Il a pleu a Dyeu, monsr mon bon frere, moyennant la payne de ces deux dames, conduyre les choses à sy bonne fyn que la pays	Vre mylleur frere, allye et bon amy	Morrison II, p.145
6 Oct 1529 to Marguerite	Ayant eu, madame ma bonne tante, par vostre moyen et intercessyon l'ayse et playsyr de savoyr des nouvelles de mes enfans	Vostre bon fyls et neuveu	HHSA PA 20/1 ; C : AGR ; Le Glay II, p.709-10
Fin 1529 Isabella	Puys que à present Madame j'ay le moyen par le trayté de payx et amytyé d'entre l'Empereur mon bon frere et moy de povoyr envoyer personnayge par delà tant pour vous vysyter	Vostre bon frere et cousyn	AGS, K 1643, no.99/ 20
I-1530	Monsieur mon bon frere, ayant depesche levesque de Tarbe	Vre bon frere cousyn et allye	HHSA, Hofkorr. 1,ii, fo.12
I-1530	Ayant donné expresse charge, monsieur mon bon frere, au syeur de Clermont du Daulphyne	Vre bon frere cousyn et allyé	HHSA, Hofkorr. 1,ii, fo.10
7-VIII-1530]	Je ne scay, monsieur mon bon frere, lequel me doyt estre plus grant contentement, ou la venue de ma femme et enfans	Vre bon frere cousyn et allye	HHSA, Hofkorr. 1,ii, fo.13
[12-XII-1530]	Après avoir puys nagueres entendu, monsieur mon bon frere, le trespas de feu ma bonne mere et tante madame l'archyduchesse	Vre bon frere cousyn et allye	Pierpont Morgan
V-1531	Retournant presantement devers vous, monsr mon bon frere, le sr de Prat	Votre bon frere, cousyn et allye	O:Morrison II, 145-6
V_1531	La sufysance de monsieur de Praet, monsieur on bon frere	Vre bon frere cousyn et allye	O : HHSA, Hofkorr I, fo.28

Marie, VI-1531	Madame ma bonne seur, j'ay entendu tant par vostre lettre que par le sr de Corbaron	Vre mylleur frere et cousyn,	O_ HHSA PA 48
X-1531	Apres auoir receu, monsieur mon bon frere, vostre honneste et gracieuse lettre et ouy la creance du sr de Balanson	Vre bon frere cousyn et alye,	O : HHSA Hofkorr. I, fo.20
X-1531	Apres avoyr puy nagueres entendu, monsieur mon bon frere, le trespas de feu ma bonne mere		O : Morrison, II, p.145
V-1531	Retournant presentement devers vous, monsr mon bon frere, le sr de Prat porteur de cestes	Votre bon frere cousyn et allyé	O : Morrison,II, p.145-6
29-IX-1531			C : Dupuy 726-23
31-X-1531			O : (secrétaire) crs Dorne) Pierpont Morgan
24-III-1532	Monsr mon bon frere, j'ay receu vostre lectre et entendu par icelle comme vous levez ce porteur vostre ambassadeur	Vre bon frere cousin et allié	C : HHSA, Fr. Hofkorr. 1, fo.22
IV-1532	J'ay receu, monsieur mon bon frere, les lettres que vous mauez escriptes par le sr de Balanson	Vre bon frere cousyn et alye	HHSA, fr .Hofkorr. 1, fo.23
XII-1538 Léonor	Ma mye, la presente sera seulement pour vous advertyr comme je voy par ce que mont fayt savoyr mes cousyns les cardynal de Lorayne et grant maystre	Vre bon mary et amy, FRANCOYS	HHSA, Frankreich, Hoffkorr. I
18-VII 1538 à l'impératrice	Pour vous fayre part madame ma seur de l'ayse et inextimable plaisir que j'ay receu j'enuoye le sr de Brissac	Vre bon frere cousyn et allye	AGS, K 1484, no.10
18-VII 1538 à Marie	Pour vous fayre part, madame ma seur, de l'ayse et inestymable playsir que j'ay receu je vous enuoye ce gentilhomme	Vre bon frere cousyn et allye	HHSA-PA48-Kon.5, fo.44

21-VIII 1538 Marie	Madame ma bonne seur, i'estime que dieu vous ayant restitue la sante comme i'ay sceu qu'il a fait	Vre bon frere et cousyn	HHSA, PA48, Kon.5, fo.24
Fin-IX-1538 à Marie	Madame ma bonne seur, j'enuoye pardeuers vous Sansac l'ung de mes escuyers d'escuyrie	Vre bon frere	HHSA-PA48-Kon.5, fo.45
X-1538 Marie	Madame ma bonne seur, j'ay receu la lettre que vous m'avez escripte par Sansac, et par luy entendu de voz bonnes nouvelles	Vre bon frere et cousyn	HHSA-PA48-Kon.5, fo.40
26-XI-1538 à Marie	Madame ma bonne seur, j'envoye presentement maistre Anthoyne de Helyn	Vre mylleur frere et cousyn	AGR EA 1518, no.6
[7-X-1539]	Monsieur mon bon frere, encores que je sache certainement le zele et syngulyer amour que vous avez et portez au byen, salut et conservation de la republyque chrestienne	Vre meyllleur frere et cousyn	AGS K 1484 -120
Fin-X-1539 Marie	Madame ma seur, j'ay receu par ce gentilhomme porteur de cestes vostre lettre, et oultre le contenu d'ycelle entendu par luy le deplaysyr et ennuy que auez eu de savoyr ma malladye	Vre bon frere cousyn e tallye	HHSA-PA48-Kon-5, fo.48
XI-XII-1539 à Marie	Vous entendrez, madame ma bonne seur, la cause pour laquelle j'ay depesche le sr de Bryssac	Vre meyllleur frere et cousyn	AGR, EA 1518, no.4
[v.12-XII-1539] à Marie	J'ay receu par vostre grant faulconnyer, madame ma bonne seur, le beau present que m'avez envoye	Vre meilleur frere et cousyn	HHSA-PA48-Kon.5, fo.42
IX-1540 à Marie	Madame ma bonne seur, ayant accorde a levesque de Lauaur, mon ambassadeur aupres de lempereur mon bon frere, son conge	Vre bon frere cousyn et allye	AGR, EA 1518, no.5
mi-X-1540 à Marie	Madame ma bonne seur, j'ay receu la lettre que m'avez escripte par le sieur de Pelous auecques celle de l'empereur	Vre meilleur frere pere et cousyn	HHSA-PA48-Kon.5- fo.32

1541	Monsieur mon bon frère, j'ay receu vostre lettre par ce porteur et ouy ce qu'il m'a dit de vostre part à quoy je luy ay faict response telle que par luy pourrez entendre		<i>Amateur d'Aut-5-1866-no.20</i>
III-1542 Léonor	Ma mye, j'ay presentement receu les lettres que l'évesque d'Ade m'a escriptes, lesquelles me donnoient esperance que bien tost nous pourrons veoir nostre fille	Vre bon mary	HHSA, Fr-Varia 3, no.3
[18-IX-1544]	Monsieur mon bon frere, ayant entendu ceste bonne et heureuse nouvelle de paix d'entre vous et moy	Vre bon frere cousyn et allye	HHSA, Fr. Hofkorr. 1,ii, fo.30
IX-1544	Monsieur mon bon frere j'ay receu par mon cousin le sieur Francisque de Est(2) que avez envoie devers moy pour me visiter	Vre bon frere cousyn et alye	Vendue Piasa 7 mars 2007. Aristophil
IX-X 1544	Monsr mon bon frère, ayant entendu par l'évesque d'Arras ce qu'yl m'a dit de votre part touchant la pacification des differens quy sont entre le roy d'Angleterre et moy		Morrison II-146
?X 1544	Monsieur mon bon frere, jay receu par mon fiz dorleans la lettre que mauez escripte et ma este tresgrant aise et plaisir dentendre par luy de voz bonnes nouvelles	Vre bon frere cousyn et allye	HHSA, Fr. Hofkorr. 1,ii, fo.31
?XI 1544	Monsieur mon bon frere, voullant vous donner auiz et participacyon de toutes choses et auoir en telle estime et affectyon voz affaires que les miens propres	Vre bon frere cousyn et allye	HHSA Fr. Hofkorr. 1,ii, fo.32
? XI 1544	Monsieur mon bon frere, je renvoye ce porteur pardevers vous bien instruit de mon intencyon touchant ce fait dangleterre	Vre bon frere cousyn et allye	HHSA Fr. Hofkorr. 1,ii, fo.32a

? XII-1544	Monsieur mon bon frere, ce ma este tresgrant plaisir dauoir entendu par la lettre que mauez escripte et par ce que ma dit le gentilhomme que mon fiz dorleans auoit enuoye pardevers vous	Vre bon frere cousyn et allye	HHSA, Fr. Hofkorr. 1,ii, fo.33
IV-1545	Ayant entendu, monsr mon bon frere, ce que le sr de Saynt Moriz vostre ambassadeur ma dit	Vre bon frere cousyn et alye	HHSA, Fr. Hofkorr. 1,ii, fo.34
V-1545	Ayant entendu, monsr mon bon frere, par le sr de Grignan, gentilhomme de ma chambre, vostre arryuee a Vormes en bonne sante	Vre bon frere cosyn er alye	HHSA, Fr. Hofkorr. 1,ii, fo.35
Après (-IX 1545 Marie	Madame ma bonne seur, j'ay receu voz lettres avecques vre bonne consolacion, dont je vous mercie de bien bon cueur	Vre bon frere cousyn et alye	HHSA, PA48-Kon.5, fo.27
IX-1545	Monsr mon bon frere, j'ay entendu par le sr de Nortond present porteur ce qu'il vous a pleu fayre pour moyenner la paix entre le roy d'Angleterre et moy	Vre bon frere cousyn et alyé	HHSA, Fr. Hofkorr 1, ii, fo.3
?31-X-1545	Madame ma bonne seur, pource que ie suys sur que vous scauez assez la fiance que iay en mon cousyn lamyral	Vre bon frere et cousyn	AGR, EA 1518
Sans date certaine			
Marie de Hongrie	J'ay receu par ce porteur, madame me bonne seur, le present que vous m'auiez enuoye, lequel encores que je l'aye trouue tresbeau	Vre bon frere	HHSA-PA48-Kon.5, fo.28
Marie de Hongrie	Madame ma meilleure seur, j'ay receu vostre lettre par ce porteur, ensemble les faulcons que m'avez envoyez	Vre meilleur frere et cousyn	HHSA-PA48-Kon.5, fo.29
Marie de Hongrie	Madame ma seur, je vous enuoye par le sr de Lyramont porteur de cestes douze sacres des plus beaulx quy se sont trouvez	Vre bon frere cousyn et allye	HHSA-PA48-Kon.5, fo.30

Marie de Hongrie	Madame ma meyllleur seur, je vous envoie par ce porteur quatre sacretz dont il y en a deux hagnars	Vre meyllleur frere et cousyn	HHSA-PA48-Kon.5, fo.31
Marie de Hongrie	Madame ma bonne seur, depuys que ne vous ay escript les sacres sont arryvez, et vous en envoie presentement par le sr de Saynct Julyen	Vre meilleur frere et cousyn	HHSA-PA48-Kon.5, fo.37
Marie de Hongrie	Madame ma seur, suyvant la promesse que je vous ay fayte pas me dernyere letre, je vous envoie par le syeur de Sanssac	Vre bon frere cousyn et allye	HHSA-PA48-Kon.5, fo.38
Marie de Hongrie	Madame ma bonne seur, j'ay receu par ce porteur la letre que vous m'avez escripte ensemble les lanyers et lanerez qu'yl m'a apportez de vostre part	Vre meilleur frere et cousyn	HHSA-PA48-Kon.5, fo.43
Marie de Hongrie	Madame ma meilleure seur, suyvant ce que je vous ay escript par mon aultre letre, j'ay depesche Pyennes	Vre meyllleur frere et cousyn	HHSA-PA48-Kon.5, fo.46
Marie de Hongrie	Madame ma bonne seur, j'ay receu les gerfaulx que m'avez envoie par le gentilhomme present porteur, qui sont tresbeaulx	Vre bon frere et pere	HHSA-PA48-Kon.5, fo.49
Charles V	Ayant entendu monsr mon bon frere come vous estiez rencheu en griefue maladie j'ay incontynant depesche le sr d'Orsonuylier	Vre bon frere cousyn et alye	BnF, Nafr.22736, fo. 235bis

Clef :

AE: Archives du Ministère des Affaires Etrangères

AGR : Archives générales du Royaume, Bruxelles

BnF : Bibliothèque nationale de France

Besançon, Granvelle: Bibliothèque municipale de Besançon, Collection Granvelle

C : Champollion, *Captivité de François Ier*

HSA : Haus-, Hof- und Staatsarchiv: Frankreich, Hofkorrespondenz, Belgien, PA

MRM : Musée Royale de Mariemont, Belgique

Morrison: A.W. Thibaudeau , *Catalogue of the collection of Autograph Letters and Historical Documents formed between 1865 and 1882* First series, 6 vols (London, 1883-92), vol II

Musée des Lettres : Musée des Lettres et Manuscrits, boul. Saint-Germain, Paris (at present under restriction)

O: Original letter

Rothschild: Collection Rothschild, BnF MSS see Roger Gaucheron, *Lettres, autographes et manuscrits de la collection Henri de Rothschild*, t.I (Paris, 1924)

Table 4 : Les lettres apportées par les chevaucheurs de l'écurie, 1517-1518

«Autre despense faite par maistre Jehan Sapin conseiller du Roy nostre sire et receveur general de ses finances [en Languedoil] aux chevaucheurs d'escurie du Roy ... durant l'année de ce compte commancant le premier jour d'octobre mil cinq cens dix sept et finissant le dernier jour de septembre mil cinq cens dix huit pour les voyages, journées et chevauchees qu'ilz ont faictes pour icelluy seigneur en ses affaires» AN, KK/289, fo.548-785 (Total provisoire pour les chevaucheurs individuels : 6027.6.2. It (fo.707)

1517				
Destinataires	date	départ	arrivée	chevaucheur
Capitaines de Blayes, Bordeaux, Bayonne*	4-III	Paris	68j	D.Butin(619v)
Commissaire sur les vaccabons d'Auvergne*	26-IV	Paris		B.Roche(577r)
Elus d'Auvergne*	26-IV	Paris		""
Sen de Poitou*	23-V	Paris		A.de Turbide(579v)
Saintonge	""	""		""
Agenais				
Cognac				
Guyenne				
Les Lannes				
Bazadais				
Bailli de la Bourt				
Gouv de la Rochelle	""	""		""

Jean de Montfort rec de Toulouse	26-V	Paris	Toulouse	P.Compere(559v)
Me Jacques Villaugier	21-VII	Arques	Vlissingen	N. Huguet (555v)
M. d'Herbault me d'hôtel	29-VII	Rouen (poste à Blois)	Romorantin	T.Barbier(584r)
F. Robertet/ Albisse	31-VII	Croisset	Anvers	N. Huguet (556r)
Sr de Broeulles, amb au roi d'Espagne	31-VII	Croisset	Middelburg(2-VIII)	""
Le duc de Gueldres	31-VII	Croisset	Hernen	""
Sr de Piennes g de Picardie	12-VIII	Rouen		L.Villeneuve(577r)
Ev. D'Evreux	14-VIII	Rouen		J. Malasaignan (550r)
Ev de Chartres	""	""		""
Ev d'Orleans				
Ev de d'Clermont				
Ev du Puy				
Ev de Roddes				
Jacobins d'Evreux				
Celestine de Mantes				
Celestins d'Ambert	""	""		""
Ev de Sees	14-VIII	Rouen		J.Frechier (555r)
Ev dumans	""	""		
Ev d'Angers				
Ev de nantes				
Ev de Vannes				
Ev de Cornouaille				
Ev de Tréguier				
Ev de S-Brieuc	""	""		""
Religieux de S-Martin	""			
Soeurs coll d'Alençon				
Relig de S-Vincentdu Mans	« «			« «
Ev de Limoges	14-VIII	Rouen		Jean de Mela(560r-v)
Ev de Tule	« «	« «		« «

Ev de perigueux				
Ev de Cahors				
Ev de Montauban				
Ev d'Agen				
Ev de Toulouse				
Ev de castres				
Ev de Sallat				
Ev de Vabres				
EV d'Albi				
Ev de Lombes				
Conserans				
Pamiers				
Rieux				
Condom				
Aux				
Tarbes				
Cominges				
lectoure				
Lavour	« «	« «		« «
Ev de Poitiers	14-VIII	Rouen		F.Gaultier(569r-v)
Luçon	« «	« «		« «
Maillerays				
saintes				
Angoulême				
Bordeaux				
Bayonne				
Acqs				
Aire				
Bazas	« «	« «		« «
Jacques Villangier, très gén de l'Empereur	15-VIII	Rouen	Mons en Hainault	M.Brossart(588v) + guides et truchemens

Le connétable	21-VIII	Rouen		E.Wasse(574v)
Sr de Piennes g de Picardie				
Le duc de Vendôme	« «	« «	La Fère	
Le sr d'Orval g de Champagne	« «	« «		
Le comte de Guise	« «	« «		
Sr de Sedan				
Sr de Floranges				
Sr de Montmort	« «	« «		« «
Le connétable	21-VIII	Rouen		L.de Villeneuve(577r)
Sr de Duras	« «	« «		« «
Sen d'Armagnac	« «	« «		« «
Ev de Senlis	28-VIII	Rouen	Estrouis	F.Hastry(582v)
Bailli of S-Pierre-le-Moutier amb au roi d'Espagne	3-IX	Louviers	Utrecht	P.Audebert(562v)
Wolsey	3-IX	Louviers	Walsingham(le 9) retour le 7 oct	P.La Parque(571r)
Chancelier	4-IX	Louviers	Port-S-Ouen	T. le Maire (554r)
Lautrec	7-IX	Beaumont-le-Roger	Paris	J.Prevost
M. de Chevigny, general	7-IX	Evreux (par Vendôme le 7)	Blois	T.Barbier(585r)
Jean Bourdichon capitaine du ch. d'Amboise	16-IX	Château-Regnaut	Amboise	Mathelin(573v-574r)
Ev de Paris'La Guiche	18-IX	Beaumont-le-Roger		
Rec-gen Ruzé	18-IX	Beaumont-le-Roger	Paris	J.Angilbert
F. Robertet	18-IX	Beaumont-le-Roger	Evreux	C.Fremont (fo.553r)
F. Robertet	21-IX	Vernon	Evreux	C.Fremont (553r)
Lautrec	23-IX	Orbec	Paris	G.Cotineau(548v)
Ev de Lizieux	23-IX	Orbec	?	J. deferre(549r)
Lautrec	24-IX	Orbec	Paris	J. Deferre(549)
Fourrier de la venerie	24-IX	Orbec	Breulhen/Argentan	J. Boutereau(557r-v)

Comte de Laval	24-IX	Orbec	Rennes	J.Martin(558v)
Trésorier de Bretagne	24-IX	Orbec	Rennes	« «
Le chancelier	24-IX	Orbec	Argentan	M.Millet(560v)
G.Cotineau/ J.Angilbers	24-IX	Orbec	Sees	M.Millet(561v)
Semblançay	26-IX	Vymoustier	Argentan	J.prevost(576r)
Ev de Paris/ la Guiche	26-IX	Vymoustier	Boulogne	C.Fremont (553v)
Sr de Broeulle b de S- Pierre-le Moutier	26-IX	Vymoustier	Bruxelles	N. Huguet(557r)
Le Chancelier	28-IX	Vismoutier	Argentan	G.Cotineau(549r)
Jacques Minut	30_IX	Argentan	Paris	V.Marcel(558r-v)
Habitans de Sees	1-X	Argentan		J.Boutereau(557r-v)
Hab de Mesler-s-certs	« «	« «		« «
Hab.de Bellesme				
Hab. de La Ferté-bernard				
Hab. de Montmirail				
Hab. d Mondoubleau				
Hab.du temple de Vendome				
Hab. de la Chapelle de Vendosmois				
Hab. de Blois	« «	« «		« «
Sr de Boison(?)	2-X	Argentan	Charveulx(Poitiers)	J.Angilbert(559v)
Michel le Grant grenetier de Tours	2-X	Argentan	rennes	M.Millet(561r)
Comte de Laval	5-X	Argentan	S-Aubin-d-Cormier	J.Texier(562v)
Sr de la Rochebeaucourt	5-X	Argentan	(Angoumois)	G.Angilbers(567r-v)
Chapitre de Condom	5-X	Argentan	Condom	« «
Ev de Paris/La Guiche	8-X	Argentan	Boulogne	T.Le Comte(559r)
La Fayette	8-X	Argentan	Boulogne	« «
Sr de Touffou*	8-X	Argentan	Pr.Châtellerault	J.Prevoost(576r)

Le Gendre, trésorier	9-X	Argentan	Paris	L.Drouet(593v)
Sr de Marseilles, pens.	11-X	Argentan	Pr. Péronne	P.de Perlan(561v)
Ev de Paris/La Guiche	11-X	Argentan	Boulogne(13 ^e point du jour)	P. La Parque(571v)
La chambre des comptes	11-X	Argentan	Paris	C.Fromont(594v)
Le président Barme	11-X	Argentan	Paris	C.Fromont(594v)
Jacques Minut	15-X	Argentan	Bourges	F.Gaultier(570r)
Mar des logis du roi	19-V	Tours	Cormery	C.Fromont(594v)
Mssr Francique Anthoine	20-X	Tours	Forges pr Chinon	F.Hastry(583r)
Vischancelier de Bretagne	29-X	La Ferté-Bernard	Vannes	C.de Ris(570v)
M. de lansac	2-XI	Montrichard	Bourg-s-mer pr Bordeaux	J.Pastoreau(632v)
«par commandement de monsr le bastard de Savoye».				
Commissaires sur les marchands de mer	4-XI	L ferté-Bernard	Boulogne (arr.10 ^e)	P.dePerlan(582v)
Bailli de Rouen	5-XI	Moulins-la-Marche	La Ferté-Bernard(le 6)	J.Prevost(576v)
François Charbonnier sec du roi	5-XI	Moulins	Bourges/Baugy	Turbide(580r)
Sr de Nançay, prevost	7-XI	La Ferté-Bernard	Sa maison	J.Demola(581v)
Sr de Pont-Remy	9-XI	Paris	Maison près Théroouanne	Toussaint La Parque(572r)
Jean carré commis du me de la ch aux deniers	12-XI	La Ferté-Bernard	Vendôme	J.Prevost(577v)
Me d'hôtel en quartier*	12-XI	La ferté-Bernard	Mondoubleau	J.Demola(581v)
M. de mairay, lt de l'amiral	12-XI	La ferté-Bernard	Dieppe	J.Demola(5816v)
Adam le Conte	13-XI	Paris		Turbide(580r)
M. de Montmorency	15-XI	La ferté Bernard	Paris	F.Gaultier(631v)
Le chancelier	18-XI	Mondoubleau	Saint-Calais	M.Millet(581r-v)
Sr de Piennes g de Picardie	19-XI	Vendôme	Luzarches	J.Malaseignan(595r)
Le grand maitre	20-XI	Vendôme	Tours	P.Audebert(589v)
Grand Maitre	22-XI	Tours	Oyson	J.Pampare d.Bressure(580r)
La cour des aides	22-XI	Blois	Paris	P.Peron(583v)

La Fayette	29-XI [26 ?]	Tours	Boulogne	V.Marcel(599r-v)
Ev de Senlis La Guische	31-XI	Tours	Poix pr Thérouanne	Y.Herault(586v)
Le chancelier	4-XII	Plessis-les-Tours	Paris	J.Malaseignan(595v)
Le Parlement	4-XII	Plessis-les-Tours	Paris	J.Malaseignan(595v)
Grand maitre sen d'Armagnac	9-XII	Plessis-les-Tours	La Tour blanche pres Périgueux	J.Angilbert(602v)
Julien le jeune proc gen de Bretagne	10-XII	Plessis-les-Tours	Lamballe	J.Demola(603r)
L'abbé d'Esney*	14-XII	Amboise	Tours	T.La Parque(604r)
Duc de Vendôme/Piennes	15-XII	Amboise	La Fere/Maignelais	P.Peron(602v)
Le chancelier	20-XII	Saint-Aignan	Amboise	C.de Rez(597r)
M. de Saincilles	24-XII	Amboise	Sa maison pres Cognac	R.Badier(604r)
Jaspart de Laet , docteur en médecine	25-XII	Amboise	Anvers (33j)	P.Audebert(616r)
Le grand maître	26-XII	Amboise	Chinon (8j)	T.Le Maire (608r)
Le comte de Laval	28-XII	Amboise	Vitré en Bretagne	C.de Riz(605r)
Tous les évêques	28-XII	Amboise	Prières pour divertir les Turcs	Chevaucheurs différents (590-600)
Le grand maître	29-XII	Amboise	Chinon	J.Marchant(619v)

1518

Ev de Nevers		Amboise [Moulins, 1-I]		J.Labreu(724r)
Ev d'Autun		Amboise]Moulins 1-II]		
Jacques d'Auvergne, armurier	2-I	Amboise	Rouen	F.Hastry(606r)

Guillaume de Chartres armurier	2-l	Amboise	Paris (16j)	J.Le Chocque(607v)
L'év de Meaux*	3-l	Amboise	S-Germain des Près (14j)	J.Bothereau(608r-v)
Gilles Antoine, cons cour des aides	4-l	[Tours]	Angers	B.Roche(659v)
Le Parlement	5-l [4]	Amboise	Paris	T.Le Maire(608r)
Le duc de Gueldres	5-l	Amboise	Harnan	L.Droyet(614r)
Guillaume Paterin prés de Bourgogne	5-l	Amboise	Dijon	R.Pictault(614r)
M. de Montmorency	6-l	Amboise	Chantilly	Y.Herault(607r)
E.Poncher ev de Paris	6-l	Amboise	Châtillon-s-Loire	J.Demela(616v)
M. de Chenetz	8-l	[Blois-via Poste d'Orléans]	Paris	V.dela Porte(704r)
Mar de Châtillon	13-l	Amboise	Châtillon(11j)	M.Millet(613v)
Pr de marchands et échevins de Paris	14-l	Amboise	Paris (14j)	J.Frescher(614v)
Cons et hab de Rouen	14-l	Amboise	Rouen	P.La Pocque(617v)
M. de Bazoges, amb a l'empereur	15-l	Amboise	Haulsepuelz	L.deVilleneuve (625v)
Jacques de Villinger très gen de l'empereur	15-l	Amboise	Haulsepuelz	L.de Villeneuve(625v)
Srs de Santal et de Vaupergue, gentilshommes de la maison	v.15-l	Amboise [Moncallieri 20-l]	8 j	P.Anthoine (729r)
E. Poncher év de Paris	19-l	Amboise	S-Benoist-s-Loire	J.La Chocque (615v)
Le duc de Vendôme	23-l	Amboise	Fontevrault (6j)	M.Millet(705r)
«et ce touchant aucuns affaires du Roy»				
Parlement de Bordeaux	24-l	Amboise	Bordeaux	G.Angilbert(633v)
Avec aussi lettres-patentes «touchant les ordonnances et deffences que led. sr a faictes de non chasser oud. pays.» 30 j				
Archév de Tours ou vicaire*	24-l	Amboise	Tours	J.Angilbert(617r)
M. de Piennes	24-l	Amboise	Maignelais, pres Clermont en Beauvaisis	G.Gentilz(622v)
Le comte de Laval	27-l	Amboise	Victré (13j)	J.de la Chocque(625r)

Le mar de Châtillon	27-I	Amboise	Châtillon (10j)	R.Picault(640r)
Ev de Orleans, Paris, senlis, Beauvais. Amiens, Therouanne, Noyon*	29-I	Amboise	28 j	J/Frechier(627v)
Ev Rodez, Vabre, Albi, Lavaur, Toulouse, Rieux, pasmiers, Conserans,T arbes	29-I	Amboise		J.Martin(638v)
«pour faire prieres et processions pour la Royne qui estoit enxaincte».				
Ev de Meaux, Soissons, Laon, Reims, Chaalons, Troyes,Langres, Chalon, Macon, Auton, Auxerre, Sens	29-I	Amboise		J.Preudhomme(639r)
Ev de Limoges, Tulle, perigueux, Cahors, Sarlat, Agen, Condom,Lombes, Comminges, Lectoure	29-I	Amboise	40 j	M.Rogier(639v)
Ev d'Angers, Nantes, Vannes, Treguier, Cornouaille, S-Brieuc, Leon, Dol, S- Malo, Rennes	29-I	Amboise	58 j	J.Le Goff (643r)
Ev de Carcassonne, Narbonne, Mirepoix, Beziers, Lodesve,S-Prins, S- Pol, Glandesves	29-I	Amboise		M.Millet(644r)
Ev de Chartres, Evreux, Rouen, Lizeieux, Bayeux, Coutances, Seez, Avranches, la Mans	29-I	Amboise		J. Lapostre(690r)
Ev de Bourges, Clermont, S-Flour, le Puy, Mende, Montauban, Alais, S- Popre	29-I	Amboise	48 j «pour les neiges que pour les eaues qui estoientpar trop grandes»	N.Chevalier(693r)
Ev deTours, Poitiers, Luçon, Maillerez, Saintes, Angoulême, Bordeaux, Bazas, Dax, Bayonne, Aire, Dol, Agde	29-I	Amboise		F.Gaultier(701v)
Ev deVienne, Valence, Viviers, Frejus, Sisteron,Grace, Cavailhon, Auch, Marseilles, Arles, Tulon, Vence, Riz, Digne	29-I	Amboise [Lyon 3- II]	25 j de Lyon	E.Gouuiet(725v)
Ev de Gap, Embrun, Sisteron	31-I	Amboise [Grenoble 4-II]		P.Chamoux(727v) J.Gaultier poste de Grenoble
François Dallais, médecin*	II	Amboise	Tours	J.Angilbert(623v)
Le marquis d Saluzzo	I/II	Amboise [Briançon 4-II]		J.Orsel(728r)

L'év de Saluzzo	I/II	Amboise [Briançon 4-II]		J.Orsel(728r)
Ev de Nevers		Amboise [Moulins, 3-II]		J.Labreu(724r)
Le marquis de Saluzzo	I/II	Amboise [Briançon 3-II]		J.Orsel(728v] H.de Ronce poste à Brainçon
Claude comte de Guise	3-II	Amboise	Venger, pr Angers	P.Le Roy(619r)
Le chancelier	3-II	Blois	Amboise	T. LaParque(630v)
Baillis de Melun, Sens, Auxerre, Vitry, Chalons, Chaumont*	5-II	Amboise	22 j	P.Barbanson(623r)
Baillis d'Orleans, Prevost de Paris, Meaux, Senlis, Vermandois, Amiens, Sen de Ponthieu, de Boulonnais	5-II	Amboise	27 j	G.Marsel(630r)
«à ce qu'ilz ayent à faire faire pugnicion de plusieurs vacabons vivans sur le povre peuple esd. pays.»				
Baillis de Chartres, Evreux, mantes, Gisors,Rouen,Caux, Coutances	5-II	Amboise	29 j	T.La Parque (630v)
Baillis de Berry, S-Pierre-le-M, Montferrand, Montagnes d'Auvergne, Gevaudan, Belay	5-II	Amboise	35 j	B.Guymier(631r)
Bailis d'Autun, pres la Montagne, Macon, Chalon, Dijon, Auxonne	5-II	Amboise		P.Charlot(631v)
Gouv de Limousin, sen de Périgord, Agenais, Quercy, Roue rgue, Toulouse, Carcassonne	5-II	Amboise	42 j	C. du Riz (638v)
Baillis et sen deTours, Poiteirs, gouv de La Rochelle,Saintes, Guyenne, Bazadais, Lannes, Labour	6-II	Blois	47 j	R.Picault(640r)
Baillis et sen de Viennois, Valentinois, Beucaire	7-II	Blois [Lyon	12 j	M.de Laye(726r) P. de Bourgogne poste de lyon
Le vichancelier de Bretagne	9-II	Amboise	Nantes	J.de la Chocque (625r)
Louise de Savoie	9-II	Marchenoir	Amboise	Y.Herault(626v)
Avocat et procureur a Paris	11-II	Amboise	Paris	Y.herault(626v)
L'év de Liège	11-II	Amboise	Curisin	P.d'Avoileau(649v)

Le chancelier	14-II	Chinon	Amboise	F.Drouet(621v)
Les Celestins de Vichy en Bourbonnais	18-II	[Varennes]	2 j	C.Moynart(757r)
«pour faire prier Dieu pour la Royne qui estoit ensainte».				
Tres Robertet	19-II (minuit)	Thouars (partit le 20)	Blois	T. le Maire (622r-v)
Louise de Savoie	20-II	Logdun	Amboise	F.Drouet(622r)
Louise de Savoie	21-II (minuit)	Azay-le-Brusle	Amboise	P.Malassignen(627r)
Officiers et justiciers de Nantes	23-II	Amboise		Angilbert(633v-634r)
«touchant le delegation des juges pour le Roy ordonnez pour aller à Bayonne pour congnoistre des querelles d'entre le Roy nostred. sr ses subjectz contre les subjectz du Roy catholic»				
Les officiers du roi à Paris et Abbeville	23-II	Amboise		F.Villain(638r)
«touchant les plainctes et querelles d'entre les subjectz du Roy catholicque et les subjectz du Roy nostred. sr et les juges envoyez à Fontarabie et Bayonne pour congnoistre desd. querelles.»				
La ville de Bordeaux	24-II	Amboise	28 j y inclus 6 jours de séjour à Blayes à cause d'un orage.	T.Buseraux(642r)
«pour y faire publier la delegation des juges pour le Roy à Bayonne pour congnoistre des querelles entre els subjectz du Roy et dui Roy catjholcique».				
Lieut de bailli de Rouen	24	Amboise	Rouen	J.Tessel(694v)
Jean Crateur aracheur de Paris [Message orale ?]	26-II	Amboise	Pontoise	Y.herault(633r)
«pour venir en toute diligence devers le Roy qui le vouloit avoir pour luy aracher une sienne dent qui lui faisoit douleur.»				
Sr de Theligny, sen de Rouergue	26-II	Amboise	Guillenville pres Marchenoir	J/ La Chocque(641v)
«pour incontinent le faire venir devers led. sr»				
Me Pierre Cordier, «vers le duc de Savoie»	Fin-II	Amboise [Moncallieri 3-III]	2 j	P.Anthoine(729r)
Le duc de Savoie	29-II (11 h de nuit)	Amboise	Turin	L. Drouet(639r-v)
Le Parlement de Paris	29-II	Amboise	Paris	P.Barbanson(633r)
«pour l'advertir de la naissance de monsr le daulphin»				

Le duc de Vendôme	1-III	Amboise	Chartres	J.Prevost(633r)
«pour l'advertir de la nativité de monsr le daulphin.» Toutes les lettres suivantes furent rédigées le 29 février)				
Le duc de Lorraine	1-III	Amboise	Neufchastel en Lorraine	G.Gentilz(643r)
Marguerite d'Autriche	1-III	Amboise	Malines	J.Angilbert(645v)
M. de Ravestein	1-III	Amboise	Bois- le-duc	« «
M. de Nassau	1-III	Amboise	Utrecht	« «
Le duc de Gueldres	1-III	Amboise	Hanen	N.Huguet(646r)
Mrs.de sedan et Florenges	1-III	Amboise	Sedan/Missadel	« «
L'év de Liège	1-III	Amboise	Tharinges	« «
Baillis et sen et consuls de Viennois et Provence	2-III	Amboise [Lyon 6-III]	17 j	M.de Laye (726r) P de Bourgogne poste de Lyon
Le Marquis de Brandenburg	6-III	Amboise	«Barlingue au pays de Nyvolant»	Clemens Malaseignan(655v)
Le duc de Saxe	6-III	Amboise	«Wysbourg»	« «
Et ce pour les advertir de la naissance de monsr le daulphin».				
Ev de Nevers, Ostun, Macon, Chalon	III	Amboise		P.Turpin(635r)
«pour faire processions par lesd. dioceses pour remercier [Dieu] de ce qu'il nous a envoyé ung daulphin.»				
Ev de Poitiers, Luçon, Maillerais, Saintes, Angoulême, Bordeaux, Bayonne, Dacs, Dourt, Bazas	III	Amboise		J.De S.Marin(634v)
Ev de Limoges, Cahors, Montauban, Toulouse, Lavour, Carcassonne, Castres, Vabre, Albi	III	Amboise		G.Coctineau(636r)
Ev de Chartres, Evreux, Rouen, Bayeux, Lisieux, Avranches, Seez, le mans	III	Amboise		J.Marchant(636r-v)
Ev. de Orleans, Senlis, Paris, Beauvais, Amiens, Therouanne, Noyon, Laon, Soissons	III	Amboise		J.mesnart(636v)
Ev de Meaux, Reims, Chalons, Landres, troyes, Soissons, Auxerre	III	Amboise		Mareschal(637r)

Ev de Tours,Angers,nantes, Vannes, Treguier,Cornuaille, S-brieuc,leon, Dol, S-Malo, rennes	III	Amboise		G.Angilbert(637r)
Ev de Perigueux,Sarlat,Agen,Condom, Lectoure, tarbes, Oleron, Comminges, Conserans, Lombiers, Rieux, Pasmieres	III	Amboise		J.Textier(637v)
Ev de Bourges, Mende, S-Flour, le Puy, Rodez	III	Amboise	«le passage des riveres qui lors estoient grandes»	F.Villain(638r)
Gaucher de Dinteville sr. de Chenetz (d'Echenay)	III	Amboise		P.Turpin(635r)
Hab. de Reims, S-Quentin, Peronne	1-III	Amboise	24 j	J.La Chocque(641v)
«pour les advertir de la naissance de monsr le daulphin»				
Hab de Tours, Angers, Rennes, Nantes	1-III	Amboise		P.Compere(596v)
Hab. Du Mans, Seez, Avranches, Coutances, Bayeux, Lizieux	1-III	Amboise		J.de mela(642r)
Hab de Rouen , Evreux, Dieppe, Harfleur, Honfleur	1-III	Amboise		T.Le maire (644v)
Hab de troyes, Auxerre, Parlement de Dijon, hab de Auxonne, Semur, beaune, Châtillon-s-Seine, M d'Aumont	1-III	Amboise		N.Huguet(646v)
Hab de d'Albi, Limoges, Parlement de Toulouse, hab de Cahors, Auch	1-III	Amboise	48 j	R.Milles(648v)
Gouv de Blois, Orleans, Parlement de Paris, Pr des mar de Paris, hab d'Amiens, Abbeville , Boulogne ; M.de Piennes (à Peronne)	1-III	Amboise		P.Audebert(647v)
Hab de Carcassonne, Narbonne, Beziers, Montpellier, Aiguesmortes, Nimes	1-III	Amboise		J.Malaseignan(656v)
Hab de S-Malo, Dignan, Morlaix, S-Pol de Leon, Brest	1-III	Amboise		F.Villain(703r)
Gouv de La Rochelle, le parlement de Bordeaux	1-III	Amboise		E.de Villiers(690r)
«pour le advertir de la naissance de monsr le daulphin»				
Lieut gen de Montferrand	[4-III]	[Varennes]	4 j	C.Moynard(704v)

Le comte de Laval	1-III	Amboise	Viry	F.Villain(703r)
L'Empereur Maximilien	2-III	Amboise	Innsbruck	L.de Villeneuve(700r)
Gauchier de Dinteville Sr. de Chenetz (d'Echenay)	2-III	Amboise	Sa maison pr Beaune (25 j)	P. le Roy (647r)
«affaires secretz»				
Prev de marchands de Paris, proc et avocat du roi	6-III	Amboise		N.Baron(640v)
Le conte Palatin, duc de Bavière, arcév de Mainz, Cologne et «Vesues»	6-III	Amboise	2mois et demi	J.Bocterau(657v)
«pour les advertir de la naissance de monsr le daulphin.»				
M. de Thalart	9-III	Amboise [Grenoble 13-III]	Saint-André (3 j)	P.Chamoux(707v) J.Gaultier me des postes Grenoble
La Chambre des comptes	12-III	Amboise	Paris	R.Chardelle(629r)
«à ce qu'ilz eussent à envoyer par ledict Chardolle au Roy certains comptes que ledict sr demandoit.»				
Le Parlement de Paris	12-III	Amboise	Paris	Y.Herault(643v)
M. de Broses	12-III	Amboise	Normanville delà Rouen	Y.herault(643v)
Avec commission «et ce pour faire esd. deux villes prandre et confisquer au Roy les draps d'or, d'argent et de soye pieca deffenduz de par le Roy n'en vendre par le royaume.»				
M. de Piennes It en Picardie	15-III	Amboise	Péronne (28j)	P.Barbanson(693v)
«et pour luy avoir aussi porté quelque patrons de certains acoustremens pour les chevaliers de l'ordre.»				
Ev de Vienne, Valence, Viviers, Nîmes,Uzes, Maguelonne, Lodeève, S-Pons, S-Papoul, Mirepoix, Ales, Narbonns, Beziars, Agde	16-III	Amboise [Lyon 18-III]	24 j	E,Gouuiet(725v)
Ev de Viviers, Saint Pol, Apt Toulon, Auch, Arles	16-III	Amboise [Lyon 18-III]	17 j	Acaïl(726v)
Ev de Vence, Ries, Digne, Glandeves, Grace, Sisteron, Frejus, Senes	16-III	Amboise [Grenoble 19-III]	23 j	P.Chamoux(727v) J.Gaultier poste à Grenoble
Ev de Gap et Embrun	16-III	Amboise [Briançon 9-III]	5 j	J. Orsel(728v)
M. de La Trémoille	17-III	Amboise	Paris	P.Monchon(547r-v)
Sur le Concordat				

Les élus de Vendôme, Châteaudun, Orleans, Nivernais, ch Chinon, Bourbonnais	18-III	Amboise		G.Bauvreulx(649r-v)
«à ce qu'ilz eussent à luy envoyer au vray par certification signee de leurs mains la vraye valleur de leurs eslections de ceste presente année.»				
Gens de finances et chambre des comptes de Dijon	18-III	Amboise	Dijon (24 j)	J.Gayet(695r)
M. de la Trémoille	20-III	Amboise	Paris	P.Audevert(648r)
Sur le Concordat				
Gen des finances/ trés Meigret, commis au paiement de Suisses	22-III	Amboise	Paris	Y.Herault(698v)
M. de La Fayette, cap de Boulogne	23-III [24]	Amboise	Tillard pr Beauvais	C.Sarrazin(691r)
M. de Piennes	23-III	Amboise	Péronne	C.Sarrazin(691r)
Envoyé par Piennes vers La Fayette maintenant à Boulogne «ouquel lieu il actendit la responce de quelques lectres envoyees en Angleterre par neuf jours entiers». La Fayette le dépêcha le 3 avril trouver le roi à Amboise (le 5)				
L'év de Saint Liz (Jean Calvi év de Senlis) , ambassadeur au duc de Savoie	24-III	Amboise [Lyon -]	Chambery	P.Seuuirain(726v)
Le grand maître	29-III	Amboise	Oyson	J.Deffere(690v)
M. d'Estissac, lt de Guyenne et maire de Bordeaux	29-III	Amboise	Sa maison à Causa pr Agen	A.de Turbide(700v)
M. de Villeroy	30-III	Amboise	Paris	P.Mouchon(695r-v)
Le duc d'Alençon	31-III	Amboise	Argentan	J.Preudhomme(695v)
«et ce touchant la monstre et payement de sa compaignie.»				
La chambre de comptes	31-III	Amboise	Paris	T.Le Maire (692v)
«à ce qu'ilz envoyassent aud. sr par led Thibault Le maire en pareille dilliwence une quictance de seigneurs des Liges, ce qu'ilz ont fait.»				
Le grand maître	2-IV	Amboise	Oyson	J.Deffere(690v)
L'Ev de Paris	2-IV	Amboise	Paris	P.Audebert(703v)
M. de Se-Mesmes, gent de la chambre étant avec le duc d'Urbin à Lyon	3-IV	Amboise	Lyon	P. de Terga, courrier (650r)
Le premier président du Parlement	4-IV	Amboise	Paris	L.Droyet(691v)

Trés Robertet	5-IV	Amboise	Blois	J.De S-Martin(692r)
Le grand maître	5-IV	Amboise	Oizon	J.Angilbert(694v)
M. de Bazoges amb à l'Empereur	8-IV	Amboise	Innsbruck (d'où il partit le 26 mai après un mois de séjour attendant la réponse et trouva le roi à Ussé le 2 juin)	L.Drouet(672v)
Le grand maître	8-IV	Amboise	Chinon	J.Angilbert(694v)
Mar de Châtillon	8-IV	Amboise	Châtillon	J.Tessel(694v)
L'év de Paris	13-IV	Amboise	Benoist-s-Loire	P.Mouchon(705v)
«affin de le faire venir devers led. sr»				
M. de Pontbryant	13-IV	Amboise	Blois	C.Sarrazin(654v)
«ce touchant la reception du duc d'Urbain aud. Bloys (lettre de Louise de Savoie du 15 avril au concierge de Romorantin «pour faire venir quelque tapisserie pour la venue dud. duc d'Urbin».				
Denis Poillot, cons au grand conseil	17-IV	Amboise	Blois	N.Huguet(655r)
Poillot à Cluny pour les affaires du roi (fo.659r)				
L'év d'Autun	20-IV	Amboise	Choisy (1 L au-delà Autun)	V.Marsel(649v-650r)
Et porter lettres de l'év à Denis Poillot à Cluny et sa réponse au roi.				
L'év d'Autun	20-IV	Amboise		P.Turpin(661v-662r)
Jaspart de Laet, médecin	21-IV	Amboise	Louvain-Anvers	J.Prevost(650r)
Denis Poillot	22-IV	Amboise	Cluny	T.La Perque(567v)
Gen des finances	23-IV	Amboise	Tours	T.Bussereau(668r)
Louis de Hallewin-Piennes	23-IV	Amboise	Péronne (22j)	P.Barbanson(656r)
M. de Rouille grand veneur	25-IV	Amboise	La Rocheguyon	N.Huguet(655r)
Trésorier Cottereau	26-IV	Amboise	Blois	J.Prevost((650v)
Me Denis Poillot cons au grand conseil	25-IV	Amboise [26-IV Rouanne]	Cluny	L.Serron(755r)
M. de Saint-Denis (Pierre/Aymar Gouffier ?)	27-IV	Amboise	Paris	J.Marchant(656r)

Mar de Châtillon	1-V	Amboise	Châtillon	F.Picquet(655r)
Paterin, près de Dijon	1-V	Amboise	Paterin	T.Bussereau(661r)
Helye Moisson, Jean Ballet avocats à Dijon	1-V	Amboise	Beaune	« «
Me Etienne Scalay, cons Parlement de Toulouse ; Vidal de Tebe docteur regent de l'Univ de Toulouse ; Jean Dega doct en droits	1-V	Amboise	Toulouse	C. du Lac(671v-672r)
«et ce pour les faire tous incontinant venir devers led. sr»				
Semblançay	5-V	Amboise	Tours	E,de Villiers(659r)
Gen de Normandie	5-V	Amboise	Eyron pr Thouars	« «
Ev de Perigueux, Sarlat, Agen, Condom, Lectoure, Auch, Tarbes,Comminges,Oleron,Conserans, Lombes, Rieux,Pamiers	5-V	Amboise		N.Rogier(652r-v)
«avec certaines coppies de brief de nostre saint pere le pape où sont contenues plusieurs benedictions que icelluy nostre saint pere envoya au Roy, La Royne et à monsr le daulphin.»				
Ev de Poitiers, Maillerais, Luçon, Saintes, Angouleme, Bordeaux, Bazas, Bayonne	6-V	Amboise		A. de Turbide(652v)
Ev de Limoges,Cahors, Montauban, Toulouse, Lavour, Carcassonne, castres, Vabre, Albi, Tulle	6-V	Amboise		C.du Riz(653r)
Ev et Bourges, Clermont, Mende, S-Flour, le Puy	6-V	Amboise		P.Compere(653r)
Ev du Mans, Sees, Avranches, Coutances.	6-V	Amboise		J.L'apostre(653v)
Ev d'Angers, nantes, Rennes, Vannes, S-Malo, Leon, Dol	6-V	Amboise		J.Freschier(653v)
Ev. de Chartres, Evreaux, Rouen, Bayeux, Lizieux	6-V	Amboise		P. Le Roy(654r)
Ev de Nevers, Autun, Macon, Chalon	6-V	Amboise		J.Preudhomme(654r)
Ev d'Orleans, Paris, Senlis, Beauvais, Amiens, Therouanne, Noyon, Laon, Soissons et Arras	[6-V]	Amboise		C.Froment(669r-v)
«lettres closes du Roy et copies de brief de nostre saint père le pape ouquel et contenu plusieurs benedictions que nostre saint père donne à tous ceulx qui prieront pour le Roy, la Royne et monsr daulphin»				

Ev de Vienne, Valence, Châlon, Glandesve, Marseille	6-V [12-V]	Amboise [12-V Lyon]		E.Gonniet(756r)
«auquel sont contenues plusieurs bebedictions de nostred. saint pere»				
Ev de nîmes, Maguelonne, Laudesve, Beziers, Narbonne	6-V	Amboise [Lyon-12-V]		« «
La bâtard de Savoie	7-V ; 8 soir	Amboise		M.Millet(662v)
Semblançay	7-V ; 8 soir	Amboise		« «
«pour incontinent les faire venir devers icelluy seigneur.»				
Le gen Hurault	8-V	Amboise	Cheverny	J.Marchant(660r)
Le gen Hurault	9-V	Amboise	Cheverny	« «
Le cardinal de York	14-V	Amboise	«Hondesoche» (Windsor ?)	Y.Hurault(677r)
M.de Montreal gentilhomme de la chambre	15-V	Amboise		R.Badier(662v)
«et ce pour incontinant le faire venir devers le Roy»				
Prévôt de Paris	17-V	Amboise	Paris	F.Picquet(662r)
Me Guillaume le Coq, médecin	17-V	Amboise	Paris	« «
Trés Robertet	18-V	Amboise	Blois	E.de Villiers(668v-669r)
M. de Grignault	19-V	Amboise	Grignault	N.Huguet(663r)
Louis de Hallewin-Piennes g de Picardie	21-V	Tours	Maignelais	T.La Perque(671r)
Mar de Châtillon	24-V	Chinon	Conty(Picardie)	P.Mouchon(670v)
La Fayette	24-V	Chinon	Boulogne	P.Mouchon(670v)
Le grand maître	Fin-V	Chinon	Oyron («toute nuit» avec guides)	R.Milles(663r)
M. de Châteaumorant gent de la chambre	27-V	Chinon	Poynesac de la ville franche de Rouergue	J.Malaseignan(671v)
«estant de par icelluy sr ou pays de Rouergue pour le droict commung de la paix»				
Les trésoriers des guerres	31-V	Chinon	Tours	J.de Paris(663v)
Le grand maître	31-V	Hasse	Oyron	P.Turpin(668v)
Le grand maître	31-V	Chinon	Oyron	F.Picquet(672r)

Trés Robertet	2-VI	Ussé	Blois	C.Froment(669v)
Le bâtard de Savoie	4-VI	Saumur	Tours	T.Bussereau(668r)
Le chancelier	4-VI	Saumur	Amboise «qu'il devoit trouver en chemin ou à Tours et la trouvé à Amboise»	E.de Villiers(669r)
Le grand maître	7-VI	Angers	Saint-Florent-les Saumur	F.Picquet(672r)
M. de Tournon	11-VI	Angers [13-VI de Lyon]	Marseille (14 j)	E. Gonnet(756v)
Le duc d'Alençon ou le lt de sa compagnie	12-VI	Angers	Falaise	J.La Choque(675v)
Lt de la compagnie du duc de Gueldres	12-VI	Angers	Gisors	« «
«et ce pour leur signifier la monstre et paiement que le Roy nostred sr vouloit estre faitz et affin qu'ilz se myssent plustost aux champs pour eulx y trouver»				
M. de la Trémoille	[12-VI]	Amboise [Moulins-la- Marche 14-VI]	Auxonne (13j)	J.Vincent(752r)
Mons d'Orval gouv de Champagne et le lt de sa compagnie	15-VI	Angers	Tonnerre	J.Angilbert(676r)
«pour les advertir du temps que le Roy vouloit que les monstres et payemens feussent faiz affin que plustost ne se missent aux champs pouy y venir»				
Lts des compagnies de l'amiral et grand maître	15-VI	Angers	Joigny	« «
Lt du bailli de S-Pierre-le-Moustier	[15-VI]	Angers [3-VII de Moulins-la- Marche]	2 j	J.Vincent(753r)
«pour faire publier par led. bailliage que tous gens d'ordonnance eussent à eulx retirer en leurs garnisons»				
Sr de Montmor gov de Mouzon	15-VI	Angers	Sa maison de Sallezanges delà Reims	« «
Sénéchal de Nantes	15-VI	Angers	Sa maison 4 L par delà Nantes	P.Pimpare(673r)
Le juge du Mans	15-VI	Angers	La Mans	« «

Le juge du Maine	16-VI	Angers	Le Mans	M.Rogier(675r)
«pour faire venir devers led. sr dans huit jours trois ou quatre personnaiges de lad. ville depputez de par le commun pour aucuns affaires dud. sr»				
Le duc d'Albanie	[16-VI]	[Varenes]	Mareurot en Auvergne (8 j)	C.Moynard(754v)
M. de La Trémoille	18-VI	Angers [1-VII du poste de Moulins]	Châlon (12j)	J.Vincent(753r-v)
Messire Berthelemy peintre	23-VI	Angers	Tours	J.Prevost(676v)
«à ce qu'il eust à envoyer en semblable dilligence par led. Jehan Prevost ung pourtraict que le Roy vouloit»				
Godran, avocat au grand conseil	26-VI	Angers	Blois	M.Rogier(675r)
Villeroi	28-VI	Angers	Londres	Y.Herault(676r)
M. d'Esparroz	30-VI	Angers	Muret delà Toulouse	F.Picquet(679v)
«et ce touchant le fait des monstres des gensdarmes»				
Sén de Poitou, Limousin, Saintonge, Agenais, Armagnac, Quercy, Toulouse, Rouergue	30-VI	Angers		F,Picquet(679v)
Mar de Châtillon	Fin-VI	Angers	Amiens	J.Tasset(683v)
Le bailli de Montferrand	[2-VII]	[Varenes]		C.Moynard(753v)
«touchant certaine publication du payement des gens d'ordonnance»				
M. de Marigny	10-VII	Angers	Sa maison de Chancelay (Bourgogne) 25j	E.deVilliers(678r)
La chambre des comptes	15-VII	Le vergier	Paris	P.Davoyleau(682r)
«touchant le fait des gabelles»				
Le capitaine frère Bernardin	17-VII	Le Vergier [de Lyon 20-VII]	Marseille (13 j)	E.Gonnier(757r)
Le duc d'Urbino	[19-VII]	Varenes	Saint Saruoim en Auvergne	C.Moynard(754r)
Le sr de Chetaïn	« «	« «	« «	« «

Mar de Châtillon	23-VII	La Fleche en Anjou		J.Marchant(681r)
M. de Saint-Mesmes	23-VII	La Fleche	Montereau-s-Yonne	« «
Le bâtard de Savoie	26-VII	Le vergier	Sa maisonde Beaufort	P.Compere(679r)
Les généraux des finances	26-VII	Envoyées à Tours sur les ordres du bâtard de Savoie		« «
Srs de Saint-Mesme et d'Egreville	27-VII	Angers	Montereau-fault-Yonne	J.Defferre((687v)
«et ce pour les faire aller à Paris au devant de monsr l'admiral que le Roy envoyoit en Angleterre».				
Le duc d'Albanie	[29-VII]	[Varenes]	Saint-Sevrin en Auvergne (8j)	C.Moynard(754r)
Sr de Preuzy	30-VII	Angers	L'abbaye de Clairefontaine en Picardie pr Mons-en-Hainault	J.Tasset(683v)
M. de Villeroy	1-VIII	Angers	Arthenay	J.Prevost(681v)
L'amiral Bonnivet	6-VIII	Nantes	Amboise	P.Davoyleau((682r)
L'amiral Bonnivet	9-VIII	Nantes	Orléans	G.Coctineau(683v-684r)
Pourhac et Montaigne fermiers de la traicte et grand coutume de Bordeaux	19-VIII	Blain	Bordeaux	P.Le Roy(687v)
Sr de Martonnay ambassadeur au duc de Savoie	VIII	[Moncalieri 9-IX]	2 j	P.Anthoine(729r) L. Mabile poste à Moncalieri

Srs de Chenillac, de ra, de beauvoir e tde Chatenay, sentilshommes de la maison	[2-XI]	[Varenes]	4 j	C.Moynard(754v)
«pour estre à la reception de l'ambassade d'Angleterre».				